Histoire Profane B1

MAISON
DES
RR. PP. OBLATS,
MONTREAL.

HISTOIRE
ANCIENNE
DES EGYPTIENS,
DES CARTHAGINOIS,
DES ASSYRIENS,
DES BABYLONIENS,
DES MEDES ET DES PERSES,
DES MACEDONIENS,
DES GRECS.

Par M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au College Roial, & Associé à l'Académie Roiale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME ONZIEME.

Premiere Partie.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

MAISON DE PÈRES OBLATS EGLISE ST. PIERRE

A PARIS,
Chez la Veuve ESTIENNE, Libraire, rue saint Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre, à la Vertu.

M. DCC. XXXVII.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

D
57
.R64
1731
v.11/1

Coll. spec.

AVERTISSEMENT de l'Auteur.

CET ONZIE'ME Volume, qui contient huit cens pages, s'eſt trouvé d'une groſſeur ſi énorme, qu'on s'eſt cru obligé de le diviſer pour la commodité des Lecteurs, & de le couper en deux Tomes, qui ne ſeront vendus tout reliés que trois livres dix ſols.

Le Traité des Arts & des Sciences m'a conduit bien plus loin que je ne penſois, & il occupera encore le douziéme Volume tout entier au moins. Je me ſuis repenti plus d'une fois de m'être engagé dans une entrepriſe, qui demanderoit un grand nombre de connoiſſances, & même portées à une grande perfection, pour donner de chacune une idée juſte, préciſe, complette. J'ai

bientôt ſenti qu'elle étoit infiniment au-deſſus de mes forces ; & j'ai tâché de ſuppléer à ce qui me manquoit, en profitant du travail des plus habiles en chaque Art pour me conduire dans des routes, dont les unes m'étoient peu familiéres, & les autres entiérement inconnues.

J'enviſageois, avec une ſecrette joie, la fin prochaine de mon travail, non pour me livrer à une molle & frivole oiſiveté, qui ne convient point à un honnête homme, & encore moins à un Chrétien ; mais pour jouir d'un tranquille repos, qui me permettroit de ne plus emploier ce qu'il peut me reſter encore de jours à vivre, qu'à des études & à des lectures propres à me ſanctifier moi-même, & à me préparer à ce dernier moment qui doit décider pour toujours de notre ſort. Il me ſembloit, qu'après avoir travaillé pour les

autres pendant plus de cinquante ans, il devoit m'être permis de ne travailler plus que pour moi, & de renoncer abſolument à l'étude des Auteurs profanes, qui peuvent plaire à l'eſprit, mais qui ſont incapables de nourrir le cœur. Une forte inclination me portoit à prendre ce parti, qui me paroiſſoit tout-à-fait convenable, & preſque néceſſaire.

Cependant les deſirs du Public, qui ne ſont pas obſcurs ſur ce ſujet, m'ont fait naître quelque doute. Je n'ai pas voulu me déterminer moi-même, ni prendre pour régle de ma conduite mon inclination ſeule. J'ai conſulté ſéparément des amis ſages & éclairés, qui m'ont tous condanné à entreprendre l'Hiſtoire Romaine : j'entends celle de la République. Une conformité de ſentimens ſi peu ſuſpecte m'a frapé ;

& je n'ai plus eu de peine à me rendre à un avis, que j'ai regardé comme une marque certaine de la volonté de Dieu ſur moi.

Je commencerai ce nouvel Ouvrage auſſitôt que j'aurai achevé l'autre, ce que j'eſpére qui n'ira pas loin. Agé de ſoixante & ſeize ans accomplis, je n'ai pas de tems à perdre. Ce n'eſt pas que je me flate de pouvoir le conduire juſqu'à ſa fin: je l'avancerai autant que mes forces & ma ſanté me le permettront. N'aiant entrepris ma premiére Hiſtoire que pour remplir le miniſtére auquel il me ſembloit que Dieu m'avoit appellé, en commençant à former le cœur des jeunes gens, à leur donner les premiéres teintures de la vertu par l'exemple des grands hommes du paganiſme, & à en jetter les premiers fondemens pour les conduire à des vertus plus ſolides; je me ſens plus obligé que

jamais à porter les mêmes vûes dans celle où je ſuis près d'entrer. Je tâcherai de ne point oublier, que Dieu me prenant ſur mon Ouvrage, (car c'eſt à quoi je dois m'attendre) n'examinera pas s'il eſt bien ou mal écrit, ni s'il aura été reçu avec applaudiſſement ou non; mais ſi je l'aurai compoſé uniquement pour lui plaire, & pour rendre quelque ſervice au Public. Cette penſée ne ſervira qu'à augmenter de plus en plus mon ardeur & mon zêle par la vûe de celui pour qui je travaillerai; & m'engagera à faire de nouveaux efforts pour répondre à l'attente publique, en profitant de tous les avis qu'on a bien voulu me donner ſur ma premiére Hiſtoire.

Au reſte je ſerois bien à plaindre, ſi je n'attendois d'autre récompenſe d'un ſi long & ſi péni-

ble travail, que des louanges humaines. Et qui peut ſe flater néanmoins d'être aſſez attentif pour ſe défendre de la ſurpriſe d'une ſi douce illuſion ? Les Payens ne travailloient que dans cette vûe. Auſſi eſt-il écrit d'eux : *Receperunt mercedem ſuam, Vani vanam*, ajoute un Pere. *Ils ont reçu leur récompenſe, auſſi vaine qu'eux.* Je dois bien plutôt me propoſer pour modéle ce ſerviteur, qui emploié toute ſon induſtrie & toute ſon application à faire valoir le peu de talens que ſon Maître lui a confiés ; afin d'entendre, comme lui, au dernier jour ces conſolantes paroles, bien ſupérieures à toutes les louanges des hommes : *O bon & fidéle ſerviteur, parce que vous avez été fidéle en peu de choſes, je vous établirai ſur beaucoup : entrez dans la joie de votre Seigneur.* FIAT, FIAT.

Matth. 25. 21.

SUITE

SUITE
DU LIVRE
VINGT-DEUXIÈME.

AVANT-PROPOS.

Des Arts Libéraux. Honneurs rendus à ceux qui s'y sont distingués.

NOUS ENTRONS dans l'examen des *Arts* qu'on appelle *Libéraux*, par opposition aux *Méchaniques*: parce que les premiers sont regardés comme plus nobles, dépendant davantage de l'esprit. Ces arts sont principalement l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Musique.

Il est d'heureux siécles où les Arts, aussi bien que les Sciences, paroissent avec éclat, & jettent une grande lu-

miére : mais, comme [a] l'obſerve un Hiſtorien, cet éclat & cette lumiére s'obſcurciſſent bientôt, & la durée de ces tems de perfection eſt ordinairement renfermée dans un aſſez court eſpace. Elle a été plus longue dans la Gréce que par tout ailleurs. A ne commencer le régne des beaux Arts qu'au tems de Périclès, & à ne le conduire que juſqu'à la mort des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre, (& l'on pourroit reculer plus loin ces deux époques de part & d'autre) cet intervalle aura été au moins de deux cens ans, pendant leſquels a paru une foule d'hommes illuſtres dans tous les Arts.

On ne peut pas douter que les récompenſes, l'honneur, l'émulation n'aient beaucoup contribué à former ces grands hommes. Quelle ardeur penſe-t-on que dut exciter en eux cette louable coutume qui régnoit dans pluſieurs villes de la Gréce, de donner en ſpectacle ceux qui réuſſiſſoient le mieux dans les Arts, d'établir entr'eux des diſputes publiques,

[a] Hoc idem eveniſſe Grammaticis, Plaſtis, Pictoribus, Sculptoribus, quiſquis temporum notis inſtiterit reperiet, & eminentia cujuſque operis arctiſſimis temporum clauſtris circumdata. *Paterc. lib.* 1.

& de distribuer des prix aux Vainqueurs à la vûe & avec les applaudissemens de tout un peuple !

La Gréce, comme on le verra bientôt, se crut obligée de rendre presque autant de respects au célébre Polygnote, qu'elle auroit pu faire à Lycurgue & à Solon ; de lui préparer des entrées magnifiques dans les villes où il avoit fait quelques peintures ; & d'ordonner par un décret des Amphictyons qu'il seroit défraié aux dépens du public dans tous les lieux où il iroit.

Quels honneurs les plus grands Princes n'ont-ils point rendus dans tous les siécles à ceux qui se sont distingués dans les Arts ! Nous avons vû Alexandre le Grand & Démétrius Poliorcéte, oubliant leur rang, se familiariser avec deux illustres Peintres, & venir dans leur atelier rendre en quelque sorte hommage au rare talent & au mérite supérieur de ces hommes extraordinaires.

Le plus grand Empereur qui ait régné en Occident depuis Charlemagne, montra le cas qu'il faisoit de la Peinture lorsqu'il fit le Titien Comte Palatin en l'honorant de la Clé d'Or, *Cav. Ridolphi dans la vie de Titien.*

& de tous ſes Ordres de Chevalerie.

[*Vaſari dans la vie de Léonard del Vinci.*

Le Roi François Premier, ſon illuſtre rival dans les actions de la paix auſſi bien que dans celles de la guerre, enchérit de beaucoup ſur lui lorſqu'il dit aux Seigneurs de ſa Cour en faveur de Léonard del Vinci, qui expiroit entre ſes bras : *Vous avez tort de vous étonner de l'honneur que je rends à ce grand Peintre. Je puis faire en un jour beaucoup de Seigneurs comme vous : mais il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe faire un homme pareil à celui que je perds.*

Des Princes qui parlent & qui agiſſent ainſi, ſe font du moins autant d'honneur à eux-mêmes, qu'à ceux dont ils relevent & honorent le mérite. Il [a] eſt vrai que les Arts, par l'eſtime qu'en témoignent les Rois, acquiérent une nobleſſe & un éclat qui les illuſtre & les éléve : mais les Arts, à leur tour, rendent aux Rois un pareil ſervice, & les annobliſſent auſſi en quelque façon eux-mêmes, en immortaliſant leur nom & leurs actions par des ouvrages qui paſſent juſqu'à la poſtérité la plus reculée.

a De Pictura, arte quondam nobili, tunc cùm expeteretur à regibus populiſque, & illos nobilitante, quos dignata eſſet poſteris tradere. *Plin. lib. 35. cap. 1.*

Paterculus, que j'ai déja cité sur le peu de durée qu'ont les Arts quand ils sont arrivés à leur perfection, fait une autre remarque qui est bien vraie, & attestée par l'expérience soit des siécles reculés, soit des derniers tems: c'est [a] que les grands hommes en tout genre, dans les Arts, dans les Sciences, dans la Politique, dans la Guerre, se trouvent ordinairement contemporains.

Qu'on rappelle en sa mémoire le tems où florissoient dans la Gréce les Apelles, les Praxitéles, les Lysippes, & d'autres pareils; c'est alors que vivoient ses plus grands Poétes, ses plus grands Orateurs, & ses plus grands Philosophes. Socrate, Platon, Aristote, Démosthéne, Isocrate, Thucydide, Xénophon, Eschile, Euripide, Sophocle, Aristophane, Ménandre, & plusieurs autres, ont vécu à peu près dans le même siécle. Quels hommes, quels Généraux Grecs de ce tems-là! Vit-on jamais rien de plus accompli?

Le siécle d'Auguste eut la même

a Quis abunde mirari potest, quòd eminentissima cujusque professionis ingenia in eandem formam & in idem arctati temporis * congruant spatium. *Paterc. lib. 1. cap. 16.* * Sic Lipsius legit, pro *congruens.*

deſtinée en tout genre. Sous celui de Louis le Grand quelle foule de grands hommes de toute eſpéce, dont les noms, les actions, les ouvrages rendront célébre à jamais le ſouvenir de ce glorieux régne !

Il ſemble qu'il arrive des tems, où je ne ſai quel eſprit de perfection ſe répand généralement dans un même pays ſur toutes les profeſſions, ſans qu'on puiſſe trop expliquer comment & pourquoi cela arrive de la ſorte. On peut dire pourtant que tous les arts, tous les talens ſe tiennent par quelque endroit. Le goût de perfection eſt le même dans tout ce qui dépend du génie. Si la culture manque, une infinité de talens demeurent enſevelis. Lorſque le vrai goût ſe réveille, ces talens alors, tirant un ſecours mutuel les uns des autres, brillent d'une maniére particuliére. Le malheur eſt que cette perfection même, quand elle eſt arrivée à ſon ſuprême degré, eſt un avantcoureur de la décadence des Arts & des Sciences, qui ne ſont jamais plus près de leur ruine, que quand ils en paroiſſent plus éloignés : tant il y a d'inſtabilité & de variation dans toutes les choſes humaines !

CHAPITRE TROISIÉME.

DE L'ARCHITECTURE.

ARTICLE PREMIER.

De l'Architecture en général.

§. I.

Commencemens, progrès, perfection de l'Architecture.

IL EST hors de doute que le soin de bâtir des maisons a suivi de près celui de cultiver les terres, & que l'Architecture n'est pas de beaucoup postérieure à l'Agriculture. C'est pourquoi Théodoret appelle celle-ci la sœur aînée de l'Architecture. Les excessives chaleurs de l'été, les rigueurs de l'hiver, l'incommodité des pluies, la violence des vens ont bientôt averti l'homme de chercher des abris, & de se procurer des retraites qui lui servîssent d'asyle contre les injures de l'air.

Theodor. Orat. 4. de Provid. pag. 359.

Vitruv. lib. 2. cap 1.

D'abord ce n'étoient que de simples cabanes, construites fort grossiérement de branchages d'arbres, & assez mal couvertes. Du tems de Vitruve, on montroit encore à Athénes, comme chose curieuse pour son antiquité, les toits de l'Aréopage faits de terre grasse ; & à Rome, dans le temple du Capitole, la cabane de Romulus couverte de chaume.

Il y eut ensuite des bâtimens de bois, qui ont donné l'idée des colonnes & des architraves. Ces colonnes ont pris leur modéle sur les arbres qui ont d'abord été emploiés pour soutenir le faîte : & l'architrave n'est autre chose qu'une grosse poutre, comme son nom le porte, pour être mise entre les colonnes & le comble.

De jour en jour, à force de travailler aux bâtimens, les Ouvriers devinrent plus industrieux, & leurs mains plus habiles. Au lieu de ces frêles cabanes dont on s'étoit contenté dans les commencemens, ils commencérent à élever sur des fondemens solides des murailles de pierre & de brique, & les couvrirent de bois & de tuile. Dans la suite, leurs réflexions, fondées sur l'expérience, les

conduisirent enfin à la connoissance des régles certaines de la proportion, dont le goût est naturel à l'homme, & dont l'Auteur de son être a mis en lui des principes invariables, qui devroient lui faire connoitre qu'en tout il est né pour l'ordre. De là [a] vient, comme le remarque saint Augustin, que dans un bâtiment, où toutes les parties ont un raport mutuel entre elles, & sont rangées chacune à leur place, cette symmétrie frape agréablement la vûe, & fait plaisir : au lieu que, si les fenêtres, par exemple, sont mal disposées, que les unes soient plus grandes, les autres plus petites, les unes placées plus haut, les autres plus bas, ce dérangement blesse les yeux, & semble leur faire une sorte d'injure, c'est l'expression de saint Augustin.

C'est donc par degrés que l'Architecture est parvenue à ce point de perfection où les Maîtres de l'art l'ont

a Itaque in hoc ipso ædificio singula bene considerantes, non possumus non offendi, quòd unum ostium videmus in latere, alterum propè in medio, nec tamen in medio collocatum. Quippe in rebus fabricatis, nulla cogente necessitate, iniquâ dimensio partium facere ipsi adspectui videtur injuriam. *S. Augustin. de Ord. lib. 2. c. 11. n. 34.*

conduite. D'abord elle s'eſt renfermée dans ce qui étoit néceſſaire à l'homme pour l'uſage de la vie, ne cherchant dans les édifices que la ſolidité, la ſalubrité, la commodité. Il faut qu'une maiſon ſoit durable, qu'elle ſoit placée dans un endroit propre à conſerver la ſanté, & qu'elle ait toutes les commodités qu'on peut deſirer. Enſuite l'Architecture a travaillé à l'ornement & à la décoration des édifices, & a appellé pour cela d'autres Arts à ſon ſecours. Enfin ſont venues la pompe, la grandeur, la magnificence, fort louables en pluſieurs occaſions, mais dont le luxe a bientôt fait un étrange abus.

[*Gen.* 4. 17. L'Ecriture Sainte nous parle d'une ville bâtie par Caïn depuis que Dieu l'eut maudit pour avoir tué ſon frere Abel; & c'eſt la premiére fois qu'il ſoit fait mention d'édifices dans l'hiſtoire. Par là nous apprenons le tems & le lieu où l'Architecture a pris ſon origine. Les deſcendans de Caïn, à qui la même Ecriture attribue l'invention de preſque tous les arts, portérent ſans doute celui-ci à une aſſez grande perfection. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'après le déluge les hommes,

avant que de se séparer les uns des autres, & de se disperser en différens pays de la terre, voulurent se signaler par un superbe bâtiment, qui attira encore sur eux la colére de Dieu. C'est donc l'Asie qui a été comme le berceau de l'Architecture, où elle a pris naissance, où elle s'est beaucoup perfectionnée, & d'où ensuite elle s'est répandue dans les autres parties de l'univers.

Babylone & Ninive, les plus vastes & les plus magnifiques villes dont il soit parlé dans l'histoire, furent l'ouvrage de Nemrod, l'arriére petit-fils de Noé, & le plus ancien des Conquérans. Je croi bien qu'elles ne furent pas portées d'abord à cette prodigieuse magnificence, qui depuis fit l'étonnement de l'univers: mais certainement elles étoient fort grandes & fort étendues dès lors, comme les * noms des autres villes bâties en même tems sur le modéle de la capitale le témoignent. *Gen.* 10. *v.* 11. *&* 12.

La construction des fameuses Pyramides, du Lac de Mœris, du Labyrinthe, de ce nombre considérable

* Erec, *ville longue.* Rehobot, *ville large.* Rezen, *la grande ville. Selon l'Hébreu.*

de Temples répandus dans l'Egypte, & de ces Obéliſques qui font encore l'admiration & l'ornement de Rome, marque avec quelle ardeur & avec quel ſuccès les Egyptiens s'étoient appliqués à l'Architecture.

Cependant ce n'eſt ni à l'Aſie ni à l'Egypte que cet Art eſt redevable de ce degré de perfection où il eſt parvenu, & il y a lieu de douter ſi les bâtimens ſi vantés de l'une & de l'autre étoient autant eſtimables par la juſteſſe & la régularité, que par l'énorme grandeur qui en faiſoit peut-être le principal mérite. Les deſſeins que nous avons des ruines de Perſépolis font voir que les Rois de Perſe, dont l'hiſtoire ancienne nous vante ſi fort l'opulence, n'avoient à leurs gages que des Ouvriers médiocres.

Quoi qu'il en ſoit, il paroit par les noms mêmes des trois principaux Ordres qui compoſent l'Architecture, que c'eſt à la Gréce qu'on en attribue, ſinon l'invention, du moins la perfection; & que c'eſt elle qui en a preſcrit les régles, & fourni les modéles. Il en faut dire autant de tous les autres arts, & de preſque toutes les ſciences. Pour ne point

parler ici des grands Capitaines, les Philosophes de toute secte, les Poétes, les Orateurs, les Géométres, les Peintres, les Sculpteurs, les Architectes, & généralement tout ce qui a raport à l'esprit, est sorti de la Gréce; & c'est là qu'il faut encore aller comme à l'école du bon goût en tout genre pour se perfectionner.

Il est fâcheux qu'il ne nous reste aucun écrit des Grecs sur l'Architecture. Les seuls livres que nous aions d'eux sur cette matiére, ce sont les ouvrages de ces vieux Maîtres qu'on voit encore aujourd'hui en pié, dont la beauté universellement reconnue, fait depuis près de deux mille ans, l'admiration de tous les connoisseurs: ouvrages infiniment au-dessus de tous les préceptes qu'ils auroient pu nous laisser, la [a] pratique en tout étant préférable à la théorie.

Au défaut des Grecs, Vitruve, Auteur Latin, viendra à mon secours. La qualité d'Architecte de Jules César & d'Auguste (car selon la plus commune opinion il étoit de leur tems) doit beaucoup faire présumer de l'ex-

[a] In omnibus ferè minùs valent præcepta, quàm experimenta. *Quintil.*

cellence de ſon Ouvrage, & du mérite de l'Auteur. Auſſi les Critiques le mettent-ils au premier rang des grands eſprits de l'antiquité. On peut ajouter à ce premier motif la réputation du ſiécle où il a vécu, où le bon goût régnoit généralement pour tout, & où l'Empereur Auguſte ſe piqua d'embellir Rome par des bâtimens qui répondiſſent à la grandeur & à la majeſté de l'Empire ; ce [a] qui lui fit dire, qu'aiant trouvé la Ville bâtie de brique, il l'avoit laiſſée preſque toute de marbre. J'avois beſoin d'un guide auſſi éclairé que Vitruve, dans une matiére que j'ignore abſolument. Je ferai grand uſage des Notes que Mr. Perrault a jointes à la traduction qu'il nous a donnée de cet Auteur, auſſi bien que des réflexions de Mr. de Chambrai dans ſon Ouvrage intitulé, *Paralléle de l'Architecture antique & de la moderne*, dont je voi que les connoiſſeurs font un grand cas ; & de celles de Mr. Felibien dans ſon Ouvrage intitulé *Des Principes de l'Architecture, &c.*

a Urbem, neque pro majeſtate imperii ornatam, & inundationibus incendiiſque obnoxiam, excoluit adeo, ut jure ſit gloriatus, marmoream ſe relinquere, quam lateritiam accepiſſet. *Sueton. in Aug. cap.* 28.

Les anciens avoient, comme nous, trois sortes d'Architectures : la civile, la militaire, la navale. La premiére prescrit des régles pour tous les édifices publics & particuliers à l'usage des citoiens dans la paix. La seconde regarde la fortification des places, & tout ce qui a raport à la guerre en ce genre. La troisiéme a pour objet la construction des vaisseaux, & tout ce qui en est la suite, & y est attaché. Je ne parlerai ici que de la premiére, réservant à dire quelque chose ailleurs des deux autres ; & je commencerai par donner une idée générale des différens Ordres.

§. II.

Des trois Ordres de l'Architecture des Grecs & des deux autres qui y ont été ajoutés.

Le besoin qu'on a eu de construire diverses sortes de bâtimens, a fait que les Ouvriers ont aussi établi différentes proportions, afin qu'on en eût qui convinssent à toutes sortes d'édifices, selon leur grandeur, & selon la force, la délicatesse, & la beauté qu'on vouloit y faire paroi-

tre : & de ces différentes proportions, ils ont composé différens Ordres.

Ordre, en termes d'Architecture, se dit des divers ornemens, mesures, & proportions des colonnes & pilastres, qui soutiennent ou qui parent les grands bâtimens.

Il y a trois Ordres de l'Architecture des Grecs : le Dorique, l'Ionique, & le Corinthien. On peut les appeller avec raison la fleur & la perfection des Ordres, puisqu'ils contiennent non seulement tout le beau, mais encore tout le nécessaire de l'Architecture ; n'y aiant que trois maniéres de bâtir, la solide, la moienne, & la délicate, lesquelles sont toutes parfaitement exprimées en ces trois Ordres-ci.

A ces trois premiers Ordres on en ajoute deux, qui sont Latins, le Toscan & le Composite, bien éloignés du prix & de l'excellence des trois autres.

I. *Ordre Dorique.*

ON PEUT DIRE que l'Ordre Dorique a été la premiére idée réguliére de l'Architecture, & que comme fils aîné de cet Art, il a eu l'honneur

auſſi d'être le premier à bâtir des temples & des palais. L'antiquité de ſon origine eſt preſque immémoriale : néanmoins Vitruve la raporte avec aſſez de vraiſemblance à un Prince d'Achaïe nommé Dorus, celui apparemment qui a donné ſon nom aux Doriens, lequel étant Souverain du Péloponnéſe, fit bâtir dans la ville d'Argos un ſuperbe temple à la déeſſe Junon. Ce temple fut le premier modéle de cet Ordre ; à l'imitation duquel les peuples voiſins en dreſſérent pluſieurs autres : entre leſquels le plus renommé fut celui que les habitans de la ville d'Olympie conſacrérent à Jupiter qui fut ſurnommé Olympien. *Vitruv. l. 4. cap. 1.*

Le caractére eſſentiel & la qualité ſpécifique de l'Ordre Dorique, eſt la ſolidité. Pour cette raiſon il doit être emploié principalement aux grands édifices & aux magnifiques bâtimens, comme aux portes des citadelles & des villes, aux dehors des temples, aux places publiques & autres ſemblables lieux, où la délicateſſe des ornemens paroit moins convenir : au lieu que la maniére héroïque & giganteſque de cet Ordre y fait mer-

veilleuſement bien ſon effet, & montre une certaine beauté mâle & naïve, qui eſt proprement ce qu'on appelle la grande maniére.

II. *Ordre Ionique.*

DEPUIS qu'on eut vû des bâtimens réguliers, & ces fameux temples à la Dorique, l'Architecture n'en demeura pas lontems à ces premiers eſſais : l'émulation des peuples voiſins la fit bientôt croître & arriver à ſa perfection. Les Ioniens furent les premiers rivaux des Doriens ; & comme ils n'avoient pas eu la gloire de l'invention, ils tâchérent d'enchérir ſur les auteurs. Conſidérant donc que la figure du corps d'un homme, tel par exemple qu'étoit Hercule, ſur laquelle on avoit formé l'Ordre Dorique, étoit d'une taille trop robuſte & trop maſſive pour convenir aux maiſons ſacrées & à la repréſentation des choſes céleſtes, ils en voulurent compoſer un à leur mode, & choiſirent un modéle d'une proportion plus délicate & plus élégante, qui étoit le corps de la femme, aiant plus d'égard à la beauté qu'à la ſolidité de l'ouvrage, auquel ils ajoutérent beaucoup d'ornemens.

Vitruv. ibid.

Entre les temples célébres bâtis par le peuple d'Ionie, le plus mémorable, quoiqu'il ne ſoit pas le plus ancien, eſt le fameux temple de Diane conſtruit à Ephéſe, dont il ſera bientôt parlé.

III. *Ordre Corinthien.*

C'est à Corinthe qu'a pris naiſſance l'Ordre Corinthien, qui eſt le plus haut degré de perfection où l'Architecture ait jamais monté. Quoiqu'on ne ſache pas préciſément ſon antiquité, ni le tems précis où vivoit Callimaque à qui Vitruve en attribue toute la gloire, on peut néanmoins juger par la nobleſſe de ſes ornemens qu'il fut inventé pendant la magnificence & la ſplendeur de Corinthe, & bientôt après l'Ordre Ionique, auquel il eſt fort ſemblable, à la réſerve du chapiteau ſeulement. Une eſpéce de hazard y donna lieu. Callimaque aiant vû, en paſſant près d'un tombeau, un panier que l'on avoit mis ſur une plante d'acanthe, fut frapé de l'arrangément fortuit & du bel effet que produiſoient les feuilles naiſſantes de cet acanthe qui environnoient le panier; & quoique

Vitruv. l. 4. cap. 1.

le panier avec l'acanthe n'eussent aucun raport naturel avec le chapiteau d'une colonne, & avec un bâtiment massif, il en imita la maniére dans les colonnes qu'il fit depuis à Corinthe, établissant & réglant sur ce modéle les proportions & les ornemens de l'Ordre Corinthien.

Plin. l. 34. cap. 9. Pausan. lib. 1. pag. 48.

Ce Callimaque fut appellé par les Athéniens κατατεχνος, *habile & excellent dans l'art*, à cause de la délicatesse & de l'habileté avec laquelle il tailloit le marbre : &, selon Pline & Pausanias, il fut aussi appellé κακιζοτεχνος, parce qu'il n'étoit jamais content de lui-même, & ne cessoit de retoucher ses ouvrages, dont il étoit toujours mécontent, parce que, plein des idées supérieures du beau & du grand, il trouvoit que l'exécution n'y répondoit pas assez : *semper calumniator sui, nec finem habens diligentiæ*, dit Pline.

IV. *Ordre Toscan.*

L'ORDRE TOSCAN, selon l'opinion commune, a pris son origine dans la Toscane, dont il garde encore le nom. De tous les Ordres il est le plus simple & le plus dépourvû d'ornemens. Il est même si grossier,

qu'on le met rarement en uſage, ſi ce n'eſt pour quelque bâtiment ruſtique où il n'eſt beſoin que d'un ſeul Ordre, ou bien pour quelque grand édifice, comme d'un Amphithéatre, ou pour d'autres ouvrages ſemblables.

Mr. de Chambrai eſtime que la Colonne Toſcane ſans aucun architrave, eſt la ſeule piéce qui mérite d'être miſe en œuvre, & qui peut rendre cet Ordre recommandable. Il en apporte pour exemple la Colonne Trajane, un des plus ſuperbes reſtes de la magnificence Romaine, qu'on voit encore aujourd'hui en pié, & qui a plus immortaliſé l'Empereur Trajan, que toutes les plumes des Hiſtoriens n'auroient pu faire. Ce mauſolée, ſi l'on peut le nommer ainſi, lui fut érigé par le Sénat & par le peuple Romain, en reconnoiſſance des grands ſervices qu'il avoit rendus à ſa patrie. Et afin que la mémoire en fût préſente à tous les ſiécles, & qu'elle durât autant que l'Empire, ils voulurent qu'on les gravât ſur le marbre, du plus riche ſtile qui ait jamais été emploié. L'architecture fut l'hiſtoriographe de cet ingénieux genre d'hiſtoire: & parce qu'elle de-

voit préconiſer un Romain, elle ne ſe ſervit pas des Ordres Grecs, quoiqu'ils fuſſent incomparablement plus parfaits, & plus en uſage dans l'Italie même que les deux autres originaires du pays ; de peur que la gloire de ce monument admirable ne ſe trouvât en quelque façon partagée, & pour faire voir auſſi qu'il n'y a rien de ſi ſimple que l'art ne ſache perfectionner. Elle choiſit donc la colonne de l'Ordre Toſcan, qui juſques alors n'avoit eu place que dans les choſes groſſiéres & ruſtiques ; & de cette maſſe informe elle en fit naître le plus riche & le plus noble chef-d'œuvre du monde, que le tems a épargné & conſervé tout entier juſqu'à préſent au milieu d'une infinité de ruines dont Rome eſt remplie. C'eſt, en effet, une eſpéce de merveille de voir que le Coliſée, le Théatre de Marcellus, ces grands Cirques, les Thermes de Dioclétien, de Caracalla, & d'Antonin, ce ſuperbe Mole de la ſépulture d'Adrien, le Septizone de Sévére, le Mauſolée d'Auguſte, & tant d'autres édifices qui ſembloient être bâtis pour l'éternité, ſoient maintenant ſi caducs & ſi délabrés, qu'à peine peut-on

remarquer leur ancienne forme ; pendant que la colonne Trajane, dont la ſtructure paroiſſoit beaucoup moins durable, ſubſiſte encore en ſon entier.

V. *Ordre Compoſite.*

L'Ordre Compoſite a été ajouté aux autres par les Romains. Il participe & eſt compoſé de l'Ionique & du Corinthien, ce qui l'a fait appeller Compoſite : mais il eſt encore plus orné que le Corinthien. Vitruve, le pere des Architectes, n'en parle point.

Mr. de Chambrai s'éléve beaucoup contre le mauvais goût des compoſiteurs modernes, leſquels, parmi tant d'exemples de l'incomparable & unique Architecture des Grecs, quittant le droit chemin que ces grands Maîtres leur ont ouvert, prennent une route détournée, & ſe livrent aveuglément au mauvais génie de l'art, qui eſt venu s'introduire entre les Ordres ſous le nom de Compoſite.

Architecture Gothique.

On appelle Architecture Gothique celle qui eſt éloignée des proportions antiques, & qui eſt chargée

d'ornemens chimériques. Les Goths l'ont apporté du Nord.

On distingue deux Architectures Gothiques : l'une ancienne, & l'autre moderne. L'ancienne est celle que les Goths ont apportée du Nord dans le Ve. siécle. Les édifices construits selon la *Gothique* ancienne, étoient massifs, pesans, & grossiers. Les ouvrages de la *Gothique* moderne étoient plus délicats, plus déliés, plus légers, & d'une hardiesse de travail à donner de l'étonnement. Elle a été lontems en usage, sur tout en Italie. Il est étonnant que l'Italie, remplie de tant de monumens d'un goût exquis, ait quitté son architecture excellente, autorisée par l'antiquité, par le succès, par la possession, pour en adopter une barbare, étrangére, confuse, irréguliére, peu gracieuse. Mais elle a réparé cette faute, en retournant la premiére à l'ancienne maniére, qui est l'unique par tout aujourd'hui. La Gothique moderne a duré depuis le XIIIe. siécle jusqu'au rétablissement de l'Architecture antique dans le XVIe. siécle. Toutes les anciennes cathédrales sont d'une architecture Gothique. Il y a quelques Eglises très

très anciennes conſtruites à la pure maniére du goût Gothique, qui ne manquent ni de ſolidité ni de beauté, & qui ſont encore admirées des plus habiles Architectes, à cauſe de quelques proportions générales qui s'y trouvent.

Une eſtampe des cinq Ordres d'Architecture dont j'ai parlé, mettra les jeunes gens, que je ne perds point de vûe, en état d'en avoir quelque idée. Je la ferai précéder de l'explication des termes de l'art, que Mr. le Camus, membre de l'Académie des Sciences, & Profeſſeur & Sécretaire de l'Académie d'Architecture, a bien voulu faire exprès pour mon Ouvrage. Je l'ai prié de l'abréger beaucoup, ce qui la rend moins complette.

§. III.

Explication des termes de l'art qui entrent dans les cinq Ordres d'Architecture.

Chez les Grecs, un Ordre étoit compoſé de colonnes, & d'un entablement. Les Romains ont ajouté des piédeſtaux ſous les colonnes de la plupart des Ordres, pour en relever la hauteur.

La *Colonne* eſt un pilier rond, fait pour ſoutenir ou pour orner un bâtiment.

Toute colonne, ſi l'on en excepte la Dorique à laquelle les Romains ne donnoient point de baſe, eſt compoſée d'une baſe, d'un fût, & d'un chapiteau.

La BASE eſt la partie de la colonne qui eſt au-deſſous du fût, & qui poſe ſur le piédeſtal, lorſqu'il y en a. Elle a une *plinthe*, qui eſt une piéce plate & quarrée comme une brique, appellée en grec πλίνθος; & des *moulures*, qui repréſentent des anneaux dont on lioit le bas des piliers pour les empêcher de ſe fendre. Ces anneaux ſe nomment *tores* quand ils ſont gros, & *aſtragales* quand ils ſont petits. Les tores laiſſent ordinairement entr'eux des intervalles creuſés en rond, que l'on nomme *ſcoties* ou *trochiles*.

Le FÛT de la colonne eſt la partie ronde & unie, qui s'étend depuis la baſe juſqu'au chapiteau. Cette partie de la colonne eſt plus étroite par le haut que par le bas. Il y a des Architectes qui veulent que les colonnes ſoient plus groſſes au tiers de leur

hauteur qu'au bas de leur fût. On ne trouve point d'exemple de ce sentiment dans l'antiquité. D'autres font le fût de la même grosseur du bas au tiers, & le diminuent depuis le tiers jusqu'au haut. D'autres enfin sont d'avis de commencer la diminution dès le bas.

Le CHAPITEAU est la partie supérieure de la colonne qui pose immédiatement sur son fût.

L'ENTABLEMENT est la partie de l'Ordre qui est au-dessus des colonnes. Il comprend l'architrave, la frise, & la corniche.

L'architrave représente une poutre, & porte immédiatement sur les chapiteaux des colonnes. Les Grecs l'appellent *épistyle*.

La *frise* est l'intervalle qui se trouve entre l'architrave & la corniche. Elle représente le plancher du bâtiment.

La *corniche* est le commencement de l'ordre entier. Elle est composée de plusieurs moulures, qui saillant les unes sur les autres peuvent mettre l'Ordre à l'abri des eaux du toit.

Le PIEDESTAL est la partie la plus basse de l'Ordre. C'est un corps quarré, qui renferme trois parties : le

Soc, qui porte sur l'aire ou pavé ; le *Dé*, qui est sur le soc ; la *Cymaise*, qui est la corniche du piédestal, & sur laquelle la colonne est assise.

Les Architectes ne conviennent pas entr'eux sur les proportions des colonnes avec l'entablement & les piédestaux. En suivant celle que propose Vignole, lorsque l'on voudra faire un Ordre entier avec piédestaux dans une hauteur donnée, on divisera cette hauteur en dix-neuf parties égales, pour en donner douze à la colonne avec sa base & son chapiteau, trois à l'entablement, & quatre au piédestal. Mais si l'on veut avoir un Ordre sans piédestal, on divisera la hauteur donnée en quinze parties seulement, & l'on en donnera douze à la colonne, & trois à l'entablement.

C'est sur le Diamétre du bas du fût des colonnes que toutes les parties des Ordres sont réglées. Mais ce diamétre n'a pas la même proportion avec la hauteur de la colonne dans tous les Ordres.

Le demidiamétre du bas du fût se nomme *module*. Ce module sert d'échelle pour mesurer les moindres

parties des Ordres. Plusieurs Architectes le divisent en trente parties, de sorte que le diamétre en contient soixante, qu'on peut appeller *minutes*.

La différence qui se trouve entre le raport des hauteurs des colonnes avec leurs diamétres; entre leurs bases, leurs chapiteaux, & leurs entablemens, forme la différence des cinq Ordres d'architecture. Mais c'est principalement par leurs chapiteaux qu'on peut les distinguer; excepté le Toscan, que l'on pourroit confondre avec le Dorique, si l'on ne considéroit que leurs chapiteaux.

Les colonnes Doriques & Toscanes n'ont à leurs chapiteaux que des moulures en forme d'anneaux, & par dessus une piéce plate & quarrée, que l'on nomme *tailloir*. Mais le Dorique est aisé à distinguer du Toscan par la frise. Dans l'Ordre Toscan la frise est unie, & dans le Dorique elle est ornée de *triglifes*, qui sont des bossages quarrés longs, lesquels imitent assez bien les bouts de plusieurs poutres qui porteroient sur l'architrave pour former un plancher. Cet ornement est affecté à l'Ordre Dorique, & ne se trouve point dans les autres Ordres.

Le chapiteau Ionique eſt aiſé à reconnoitre par ſes *volutes*, qui ſont des enroulemens ſpiraux qui ſortent de deſſous le tailloir.

Le chapiteau Corinthien eſt orné de deux rangs de huit feuilles chacun, & de huit petites volutes, qui ſortent d'entre les feuilles.

Enfin le chapiteau Compoſite eſt compoſé du chapiteau Corinthien, & du chapiteau Ionique. Il y a deux rangs de huit feuilles, & quatre grandes volutes, qui paroiſſent ſortir de deſſous le tailloir.

Pour être inſtruit pleinement de toutes les particularités qui ſont affectées aux différens Ordres, il faudroit entrer dans un long détail qui me meneroit fort loin, & qui ne convient point au plan de mon Ouvrage.

Mr. Buache, Membre de l'Académie des Sciences, s'eſt donné la peine de tracer le deſſein de la planche ſuivante ſur les Ordres d'Architecture.

IEN COMPOSE

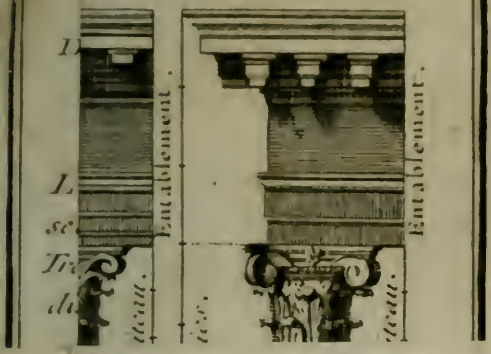

PLANS ET ELEVATIONS DES CINQ ORDRES D'ARCHITECTURE

Executés en Fevrier 1730.

Le Module des Deux Premiers Ordres se divise en douze parties et celui des Trois autres en dix huit parties.

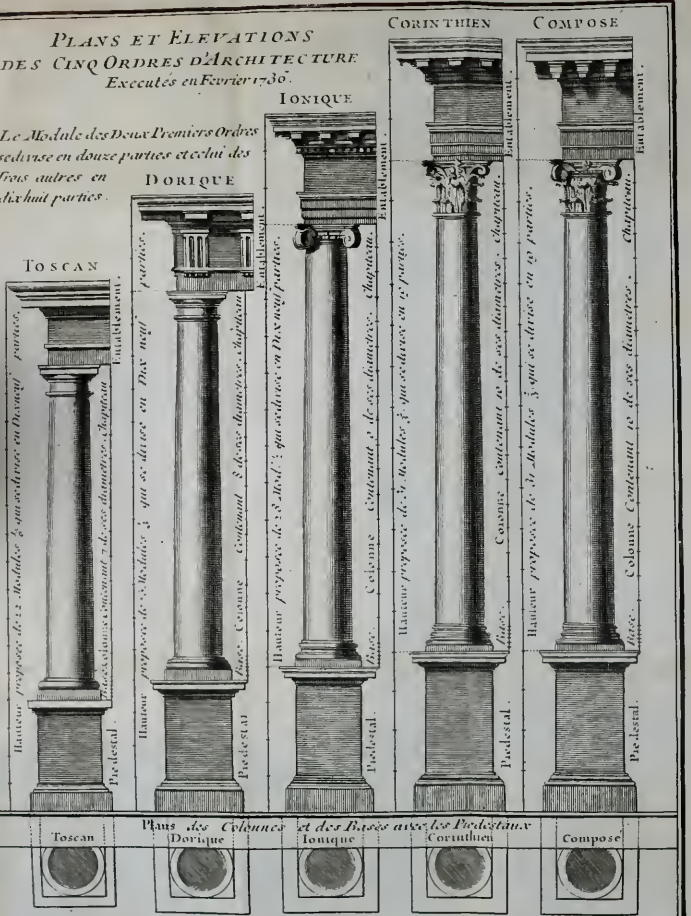

On a dressé ces Cinq Ordres de Colonnes *qui s'emploient dans l'Architecture Civile depuis les Grecs et les Romains qui en sont les premiers Inventeurs suivant le Systeme des Anciens et sur une même Echelle de Module et on les a recueillis selon les Proportions des Ordres qui décorent les Batimens du Roy et autres Edifices composés et conduits par divers Architectes Modernes et en dernier lieu par Mrs Mansard*

ARTICLE SECOND.

Des Architectes & des Bâtimens les plus célébres dans l'antiquité.

JE NE PUIS toucher que très légérement cette matiére, qui demanderoit des livres entiers pour être traitée à fond. Je choisirai ce qui me paroitra le plus propre à instruire le Lecteur, & à satisfaire sa juste curiosité, sans même donner exclusion à ce que pourra me fournir l'histoire Romaine, comme j'en ai déja averti.

L'Ecriture Sainte, en parlant de la construction du Tabernacle, & ensuite de celle du Temple de Jérusalem qui y fut substitué, nous apprend une particularité bien honorable à l'Architecture, c'est que Dieu voulut bien être le premier Architecte de ces deux grands ouvrages, & en traça de sa main divine le plan, qu'il remit entre les mains de Moyse & de David pour servir de modéle aux Ouvriers qui devoient y être emploiés. Il fit plus. Afin que l'exécution répondît pleinement à ses desseins, *il remplit de son Esprit Béséléel* qu'il avoit destiné pour préside à la construction du Tabernacle, c'est-à-dire, comme

Exod. 25. 8 9. 1. *Paralip.* 28. 19.

Exod. 31. 1-6.

l'Ecriture le marque expreſſément ; *qu'il le remplit de ſageſſe, d'intelligence, & de ſcience pour toutes ſortes d'ouvrages, pour inventer tout ce que l'art peut faire avec l'or, l'argent, l'airain, le marbre, les pierres précieuſes, & tous les bois différens.* Il lui donna pour adjoint Ooliab, *qu'il remplit de ſageſſe, auſſi bien que tous* les artiſans, *afin qu'ils ſuiviſſent en tout ſes ordonnances.* Il eſt dit pareillement qu'Hiram, qui fut emploié par Salomon pour la conſtruction du Temple, *étoit rempli de ſageſſe, d'intelligence, & de ſcience pour faire toute ſorte d'ouvrages de bronze.* Les paroles que je viens de citer, ſur tout celles de l'Exode, montrent que la ſcience, l'habileté, l'induſtrie des Ouvriers les plus excellens, ne vient point de leur propre fonds, mais eſt un don de Dieu, dont il eſt rare qu'ils connoiſſent l'origine, & qu'ils en faſſent un bon uſage. Il ne faut pas s'attendre à trouver des ſentimens ſi épurés parmi les payens dont nous avons à parler.

3. Reg. 7. 14.

Je paſſe ſous ſilence les fameux bâtimens & de la Babylonie & de l'Egypte, dont j'ai fait mention ailleurs plus d'une fois, & où l'on avoit emploié ſi heureuſement la brique. J'inférerai

ici seulement une remarque de Vitruve qui y a quelque raport.

Cet excellent Architecte observe que les anciens, dans leurs bâtimens, faisoient beaucoup d'usage de la brique, parce que la maçonnerie de brique est beaucoup plus durable que celle de pierre. Aussi y avoit-il beaucoup de villes, où les édifices tant publics que particuliers, & même les Maisons roiales, n'étoient que de brique. Entre beaucoup d'autres exemples, il cite celui de Mausole roi de Carie. Dans la ville d'Halicarnasse, dit-il, le palais du puissant Roi Mausole a des murailles de brique, quoiqu'il soit par tout orné de marbre de Proconnése; & l'on voit encore * aujourd'hui ces murailles fort belles & fort entiéres, couvertes d'un enduit si poli, qu'il ressemble à du verre. Cependant on ne peut pas dire que ce Roi n'ait pas eu le moien de faire des murailles d'une matiére plus riche, lui qui étoit si puissant, & qui d'ailleurs avoit tant de goût pour la belle architecture, comme les superbes bâtimens, dont il orna sa ville, le font assez connoitre.

Vitruv. l. 2 cap. 8.

* *Depuis Mausole à Vitruve il s'est écoulé plus de 350 ans.*

1. *Temple d'Ephèse.*

LE TEMPLE de Diane d'Ephèse a passé pour l'une des sept merveilles du monde. Ctésiphon ou Chersiphron, car les Auteurs varient sur ce nom, s'est rendu fort célébre par la construction de ce temple. Il en donna les desseins, qui furent exécutés en partie sous sa conduite & sous celle de son fils Métagéne; & le reste par d'autres Architectes, qui y travaillérent après eux dans l'espace de deux cens vingt ans qu'on fut à bâtir ce superbe édifice. Ctésiphon travailloit avant la L Xe Olympiade. Vitruve dit que la figure de ce temple étoit *diptérique*, c'est-à-dire qu'il régnoit tout à l'entour deux rangs de colonnes en forme d'un double portique. Il avoit près de soixante & onze toises de longueur, sur plus de trente-six toises de largeur. Il y avoit dans cet édifice cent vingt-sept colonnes de marbre hautes de soixante piés, données par autant de Rois. Entre ces colonnes, trente-six étoient sculptées par les plus habiles Ouvriers de leur tems. Scopas, l'un des plus célébres Sculpteurs de la Gréce, en

Plin. l. 36. cap. 14.

An. M. 3464.

Lib. 3. c. 1.

avoit travaillé une, qui faisoit le plus bel ornement de ce superbe édifice. Toute l'Asie avoit contribué avec un empressement incroiable à le construire & à l'embellir.

Vitruve raconte la maniére dont on trouva une grande partie du marbre qui entra dans cet édifice. Quoique ce récit paroisse un peu fabuleux, je ne laisserai pas de le raporter. Il y avoit un berger, nommé Pyxodore, qui menoit souvent ses troupeaux aux environs d'Ephése, dans le tems que les Ephésiens se proposoient de faire venir de Paros, de Proconnése, & d'autres endroits, les marbres dont ils vouloient construire le temple de Diane. Un jour qu'il étoit avec son troupeau, il arriva que deux béliers qui coufoient pour se choquer, passérent l'un d'un côté & l'autre de l'autre sans se toucher, de sorte que l'un alla donner de ses cornes contre un rocher dont il rompit un éclat, qui parut au Berger d'une blancheur si vive, qu'à l'heure même, laissant ses moutons sur la montagne, il courut porter cet éclat à Ephése, où l'on étoit en grande peine pour le transport des marbres. On dit qu'à l'instant on

Vitruv. lib. 10. cap. 7.

lui décerna de grands honneurs. Son nom de Pyxodore fut changé en celui d'*Evangelus*, qui signifie *porteur de bonnes nouvelles:* & à présent encore, dit Vitruve, le Magistrat de la ville va tous les mois sur le lieu pour lui sacrifier; &, s'il y manque, on le condanne à l'amende.

Vitruv. ibid. cap. 6. Ce n'étoit pas assez d'avoir trouvé des marbres: il faloit les transporter dans le temple après les avoir travaillés; ce qui ne pouvoit s'exécuter sans beaucoup de peine & de danger. Ctésiphon inventa une machine, qui facilita beaucoup ce transport. Son fils Métagéne en inventa une autre pour transporter les architraves. Vitruve nous a laissé la description de ces deux machines.

In præfat. lib. 7. Le même Vitruve nous apprend que ce furent Démétrius, qu'il appelle serf de Diane, *servus Dianæ*, & Péonius Ephésien, qui achevérent la construction de ce temple: il étoit d'ordre Ionique. Il ne marque point précisément le tems où vivoient ces deux Architectes.

La folle extravagance d'un particulier détruisit en un seul jour le travail de deux cens années. On sait qu'Hé-

roſtrate, pour immortaliſer ſon nom, mit le feu à ce fameux temple, qui en fut entiérement conſumé. C'étoit le jour même de la naiſſance d'Alexandre le Grand; ce qui donna lieu à cette froide penſée d'un Hiſtorien, que Diane, occupée aux couches d'Olympias, n'avoit pu ſecourir ſon temple.

Ce même Alexandre, qui étoit avide & inſatiable de tout genre de gloire, offrit dans la ſuite aux Ephéſiens de leur fournir tous les frais néceſſaires pour le rétabliſſement du temple, pourvû qu'on conſentît à lui en faire honneur à lui ſeul, en ne mettant que ſon nom dans l'inſcription du temple. Cette condition déplut aux Ephéſiens : mais ils couvrirent leur refus d'une flaterie, dont ce Prince parut ſe contenter, en lui répondant, *qu'il ne convenoit pas à un dieu d'ériger un monument à un autre dieu.* Le temple fut rebâti avec plus de magnificence encore que le premier.

2. *Bâtimens conſtruits à Athénes, principalement ſous Périclès.*

Je ne finirois point, ſi j'entreprenois de parcourir tous les bâtimens célébres dont la ville d'Athénes étoit

ornée. Je mets à la tête de tous les autres le Pirée, parce que c'eſt ce port qui contribua le plus à la grandeur & à la puiſſance d'Athénes. Avant Thémiſtocle c'étoit une ſimple bourgade : les Athéniens pour lors n'avoient d'autre port que le Phalére, qui étoit fort borné, & fort incommode. Thémiſtocle, qui ſongeoit à tourner toutes les forces d'Athénes du côté de la mer, ſentit bien qu'il faloit, pour faire réuſſir ce deſſein véritablement digne d'un grand homme, préparer une retraite aſſurée pour un grand nombre de vaiſſeaux. Il jetta ſa vûe ſur le Pirée, qui, par ſa ſituation naturelle, offroit dans la même enceinte trois ports différens. Il y fit travailler ſans relâche, eut ſoin de le bien fortifier, & le mit bientôt en état de recevoir de nombreuſes flotes. Ce port étoit éloigné de la ville d'environ deux lieues, (quarante ſtades) diſtance avantageuſe, ſelon la remarque de Plutarque, pour écarter de la ville la licence qui régne ordinairement dans les ports. La ville étoit en état d'être ſecourue par le Pirée, & le Pirée par la ville, ſans que le bon ordre qui devoit être obſervé dans la

Cornel. Nep. in Themiſt. cap. 6.
Plut. in Themiſt. pag. 121.
Thucyd. lib. 1. pag. 62.
Pauſan. lib. 1. pag. 1. &c.

ville en souffrit. Pausanias raporte un grand nombre de temples qui décoroient cette partie d'Athénes, qui formoit comme une seconde ville séparée de l'autre.

Ce fut Périclès qui joignit ces deux parties par le fameux mur dont la longueur étoit de deux lieues, qui faisoit la beauté & la sureté du Pirée & de la ville : on l'appelloit *la longue muraille*. Démétrius de Phalére, pendant qu'il gouvernoit Athénes, s'appliqua particuliérement à fortifier & à embellir le Pirée. L'Arcenal, qui y fut alors construit, a été regardé comme un des plus beaux ouvrages qu'il y ait eu dans la Gréce. Démétrius en donna la conduite à Philon, l'un des plus célébres Architectes de son tems. Il s'acquitta de cette commission avec tout le succès qu'on devoit attendre d'un homme de sa réputation. Quand [a] il en rendit compte dans l'assemblée publique, il le fit avec tant d'élégance, de netteté, & de précision, que le peuple d'Athénes,

Cic. lib. 1. de Orat. n. 62.

a Gloriantur Athenæ armamentario suo, nec sine causa : est enim illud opus & impensa & elegantia visendum. Cujus architectum Philonem ita facundè rationem institutionis suæ in theatro reddidisse constat, ut disertissimus populus non minorem laudem eloquentiæ ejus, quàm artifici tribuerit. *Val. Max. lib. 8, cap. 12.*

bon juge en matiére d'éloquence, le trouva auſſi diſert Orateur que ſavant Architecte, & n'admira pas moins ſon talent pour la parole, que ſon habileté pour les bâtimens. Le même Philon fut chargé du changement qu'on jugea à propos de faire au magnifique temple de Cérès & de Proſerpine à Eleuſis, dont je parlerai bientôt.

Vitr. lib. 7. in præfat.

Plut. in Pericl. pag. 158.

Pour revenir à Périclès, c'eſt ſous ſon gouvernement auſſi long que glorieux, qu'Athénes, enrichie de temples, de portiques, de ſtatues, devint l'admiration de tous les peuples voiſins, & qu'elle ſe rendit preſque auſſi illuſtre par la magnificence de ſes bâtimens, qu'elle l'étoit d'ailleurs par l'éclat de ſes exploits guerriers. Périclès la trouvant dépoſitaire & maitreſſe des tréſors publics, c'eſt-à-dire des contributions auſquelles chaque ville de la Gréce étoit taxée, & qui étoient deſtinées à l'entretien des troupes & des flotes, crut, après avoir pourvû ſuffiſamment à la ſureté du pays, ne pouvoir emploier plus utilement les ſommes qui lui reſtoient qu'à orner & embellir une ville qui faiſoit l'honneur & qui travailloit à la défenſe de toutes les autres.

Je n'examine point ici s'il avoit tort ou non, car on lui en fit un crime; ni si cet emploi des deniers publiques étoit bien conforme à l'intention de ceux qui les fourniſſoient: j'ai dit ailleurs ce qu'on en doit penſer. Je me contente de remarquer qu'un homme ſeul inſpira du goût aux Athéniens pour tous les arts; qu'il mit toutes les mains habiles en mouvement, & qu'il jetta une ſi vive émulation parmi les plus excellens Ouvriers en tout genre, qu'uniquement occupés du ſoin d'immortaliſer leur nom, ils s'efforçoient à l'envi, dans les ouvrages qu'on confioit à leurs ſoins, de ſurpaſſer la magnificence du deſſein par la beauté & l'excellence de l'exécution. On auroit cru qu'il n'y avoit aucun de ces bâtimens auquel il ne falût un grand nombre d'années & une longue ſuite d'hommes ſe ſuccédant les uns aux autres pour l'achever: & l'on voioit avec étonnement qu'ils avoient tous été portés à une ſouveraine perfection ſous le gouvernement d'un ſeul homme, & dans un aſſez petit nombre d'années eu égard à la difficulté & à la qualité du travail.

Une autre considération, que j'ai déja touchée ailleurs, en releve encore infiniment le prix : je ne fais ici que copier Plutarque, & je voudrois bien pouvoir approcher de l'énergie & de la vivacité de ses expressions. Pour l'ordinaire la facilité & la promtitude ne communiquent pas aux ouvrages une grace solide & durable, ni une beauté parfaite : mais le tems associé avec le travail paie bien l'usure du délai, & donne à ces mêmes ouvrages une force capable de les conserver, & de les faire triompher des siécles. C'est ce qui rend encore plus admirables les ouvrages de Périclès, qui ont été achevés en si peu de tems, & qui ont eu une si longue durée. Car dans le moment même qu'ils étoient sortis des mains de l'ouvrier, ils avoient une beauté qui sentoit déja son antique : & aujourd'hui encore, dit Plutarque, c'est-à-dire environ six cens ans après, ils ont une fraîcheur de jeunesse, comme s'ils venoient d'être achevés, tant ils conservent encore une fleur de grace & de nouveauté qui empêche que le tems n'en ternisse l'éclat, comme s'ils avoient en eux-mêmes un principe de

jeuneſſe immortelle, & un eſprit de vie incapable de vieillir.

Plutarque raporte enſuite pluſieurs temples & pluſieurs bâtimens ſuperbes, auſquels les plus ſavans Ouvriers avoient travaillé. Périclès avoit choiſi Phidias pour avoir l'intendance ſur tous ces ouvrages. C'étoit le plus fameux Architecte, & en même tems le plus habile Sculpteur & Statuaire de ſon tems. J'en parlerai bientôt, quand je traiterai l'article de la Sculpture.

3. *Mauſolée.*

Le superbe tombeau qu'Artémiſe érigea à Mauſole ſon mari, roi de Carie, eſt un des plus fameux bâtimens de l'antiquité, puiſqu'on a cru devoir lui donner place parmi les ſept merveilles du monde. Je raporterai, dans l'Article ſuivant qui regarde la Sculpture, ce que Pline en dit.

4. *Ville & fanal d'Alexandrie.*

On s'attend bien que tout ce qui part d'Alexandre doit avoir quelque choſe de grand, de noble, de frapant. C'eſt le caractére de la ville.

qu'il fit bâtir en Egypte, & qui porta son nom. Il chargea Dinocrate de la conduite de cette importante entreprise. L'histoire de cet Architecte est fort singuliére.

Vitrav. in Præfat. lib. 2. Il étoit de Macédoine. Se fiant sur son esprit & sur ses grandes idées, il en partit pour se rendre à l'armée d'Alexandre, dans le dessein de se faire connoitre de ce Prince, & de lui proposer des vûes qui seroient de son goût. Il prit des lettres de recommandation de ses parens & de ses amis pour les premiers & les plus qualifiés de la Cour, afin d'avoir un accès plus facile auprès du Roi. Il fut fort bien reçu de ceux à qui il s'adressa, qui lui promirent de le présenter au plutôt à Alexandre. Comme ils différoient de jour à autre sous prétexte d'attendre une occasion favorable, il prit leurs remises pour une défaite, & résolut de se produire lui-même. Il étoit d'une taille avantageuse : il avoit le visage agréable, & l'abord d'une personne de naissance. Ainsi, comptant sur sa bonne mine, il se dépouilla de ses habits ordinaires, s'huila tout le corps, se couronna d'une branche

de peuplier, & couvrant ſon épaule gauche d'une peau de lion, prit une maſſue en ſa main, & dans cet équipage s'approcha du trône ſur lequel le Roi étoit aſſis, & rendoit la juſtice. La nouveauté de ce ſpectacle aiant fait écarter la foule, il fut aperçu d'Alexandre, qui en fut ſurpris, & l'aiant fait approcher lui demanda qui il étoit. Il lui répondit, » Je ſuis » l'Architecte Dinocrate Macédonien, » qui apporte à Alexandre des penſées » & des deſſeins dignes de ſa gran- » deur « Le Roi l'écouta. Il lui dit qu'il ſongeoit à tailler le mont Athos en forme d'un homme, qui tiendroit en ſa main gauche une grande ville, & en ſa droite une coupe qui recevroit les eaux de tous les fleuves qui découlent de cette montagne pour les verſer dans la mer. Alexandre, goûtant ce deſſein giganteſque, lui demanda s'il y avoit des campagnes aux environs de cette ville qui puſſent fournir des blés pour la faire ſubſiſter; & aiant reconnu qu'il en auroit falu faire venir par mer, il dit qu'il louoit la hardieſſe de l'invention, mais qu'il ne pouvoit approuver le choix du lieu où il prétendoit l'exé-

cuter. Il le retint cependant auprès de lui, ajoutant qu'il feroit usage de son habileté pour d'autres entreprises.

En effet Alexandre, dans le voiage qu'il fit en Egypte, y aiant découvert un port qui avoit un fort bon abri, & un abord facile, qui étoit environné d'une campagne fertile, & qui avoit beaucoup de commodités à cause du voisinage du Nil; il commanda à Dinocrate d'y bâtir une ville, qui fut, de son nom, appellée Alexandrie. L'art de l'Architecte & la magnificence du Prince concoururent à l'envi pour l'embellir, & semblérent s'épuiser pour la rendre une des plus grandes & des plus magnifiques villes du monde. Elle étoit environnée d'une grande étendue de murailles, & fortifiée de tours. Il y avoit un port, des aqueducs, des fontaines, des canaux d'une grande beauté; un nombre presque infini de maisons pour les habitans, des places & des bâtimens magnifiques, des lieux publics pour les Jeux & pour les Spectacles; enfin des temples & des palais si spacieux & en si grand nombre, qu'ils occupoient presque le tiers de toute la

Strab. l. 17. pag. 791. &c.

ville. J'ai marqué ailleurs comment Alexandrie étoit devenue le centre du commerce de l'Orient & de l'Occident.

Un bâtiment considérable qu'on fit quelque tems après dans le voisinage de cette ville, la rendit encore plus célébre : j'entends le fanal de l'île de Pharos. Les ports étoient ordinairement munis de tours, tant pour les défendre, que pour servir la nuit à guider ceux qui navigeoient sur la mer, par le moien des feux qu'on y allumoit. Ces tours étoient d'abord d'une structure fort simple : mais Ptolémée Philadelphe en fit faire une, dans l'île de Pharos, si grande & si magnifique, que quelques-uns l'ont mise parmi les merveilles du monde : elle couta huit cens talens, c'est-à-dire dix-huit cens mille francs.

L'île de Pharos étoit éloignée du continent de sept stades, c'est-à-dire de plus d'un quart de lieue. Elle avoit un promontoire ou une roche, contre laquelle les flots de la mer se brisoient. Ce fut sur cette roche que Ptolémée Philadelphe fit bâtir de pierre blanche la tour du Phare, ouvrage d'une magnificence surpre-

Strab. ibid. Plin. lib. 36. cap. 12.

nante, à plusieurs étages voutés, à peu près comme la tour de Babylone qui avoit huit étages. Il en donna l'intendance à un célébre Architecte nommé Sostrate, qui grava sur la tour cette inscription : *Sostrate Cnidien, fils de Dexiphane, aux dieux Sauveurs, en faveur de ceux qui vont sur mer.* On peut voir dans l'histoire de Philadelphe ce qui s'est dit sur cette inscription.

Le Géographe de Nubie. Un Auteur qui vivoit il y a environ six cens ans, parle de la tour du Phare comme d'un édifice qui subsistoit encore de son tems. La hauteur de la tour, selon lui, est de trois cens coudées, c'est-à-dire de quatre cens cinquante piés, ou de soixante & quinze toises. Un Scholiaste de Lucien manuscrit, cité par Isaac Vossius, assure que pour la grandeur elle pouvoit être comparée aux pyramides d'Egypte ; qu'elle étoit quarrée ; que ses côtés avoient près d'un stade de long, près de cent quatre toises ; que de son sommet on découvroit jusqu'à cent mille loin, c'est-à-dire environ jusqu'à trente ou quarante lieues.

Isaac. Voss. ad Pomp. Melam p. 205.

Cette tour prit bientôt le nom de l'Isle,

l'Isle, & fut appellée *Phare:* & ce nom a passé aux autres tours construites pour le même usage. L'île où elle étoit bâtie devint péninsule dans la suite du tems. La Reine Cléopatre la joignit a la terre par une chaussée, & par un pont qui alloit de la chaussée a l'île: travail important, dont fut chargé l'Architecte Dexiphane natif de l'île de Cypre. Elle lui donna pour récompense une charge considérable auprès de sa personne, & la conduite de tous les bâtimens qu'elle fit construire ensuite. *Tzetzes Chil. 2. hist. 33.*

On voit en plus d'une occasion que les habiles Architectes étoient fort estimés & fort honorés chez les anciens. Les habitans de Rhodes avoient assuré une pension considérable à Diognéte leur concitoien pour récompense des machines de guerre qu'il leur avoit construites. Il survint un Architecte étranger, il se nommoit Callias, qui fit un essai en petit d'une machine capable, selon lui, d'enlever quelque poids que ce pût être, & de triompher par là de toutes les autres machines. Diognéte, jugeant la chose absolument impossible, ne rougit point d'avouer qu'elle *Vitruv. lib. 10. cap. 22.*

étoit au-dessus de sa science. La pension de celui-ci fut assignée à Callias comme beaucoup plus habile que lui. Quand Démétrius Poliorcéte se prépara à faire approcher sa terrible *Hélépole* des murs de Rhodes qu'il assiégeoit, les habitans sommérent Callias de faire usage de sa machine. Il déclara qu'elle étoit trop foible pour pouvoir enlever de si pesans fardeaux. Les Rhodiens sentirent pour lors l'énorme faute qu'ils avoient commise en traitant avec une telle ingratitude un citoien à qui ils avoient de si grandes obligations. Ils priérent avec instance Diognéte de vouloir secourir sa patrie exposée au dernier danger. Il refusa d'abord, & demeura inflexible à leurs priéres. Mais quand il vit que les Prêtres & les enfans des plus nobles de la ville, baignés de larmes, venoient implorer son secours, il se rendit enfin, & céda à un spectacle si touchant. Il s'agissoit d'empêcher que les ennemis n'approchassent leur formidable machine de la muraille. Il en vint à bout sans beaucoup de peine, aiant fait inonder le terrain par où l'Hélépole devoit passer; ce

qui la rendit absolument inutile, & obligea Démétrius de lever le siége après s'être accommodé avec les Rhodiens. Diognéte fut comblé d'honneurs, & sa pension rétablie au double.

5. *Les quatre principaux temples de la Gréce.*

Vitruve dit qu'il y avoit entr'autres quatre temples dans la Gréce qui étoient bâtis de marbre, & enrichis de si beaux ornemens, qu'ils faisoient l'admiration des plus habiles connoisseurs, & étoient devenus comme la régle & le modéle des bâtimens dans les trois Ordres d'Architecture. Le premier de ces Ouvrages est le temple de Diane à Ephése. Le second est celui d'Apollon dans la ville de Milet. Ils étoient l'un & l'autre d'Ordre Ionique. Le troisiéme est le temple de Cérès & de Proserpine à Eleusis, qu'Ictinus fit d'Ordre Dorique, d'une grandeur extraordinaire, capable de contenir trente mille personnes: car il s'en trouvoit autant, & souvent plus, à la célébre procession de la fête d'Eleusis. D'abord ce temple étoit sans colonnes au de-

Vitruv. in præf. lib. 7.

Herod. lib. 8. cap. 65. Strab. lib. 9. pag. 395.

hors pour laiſſer plus de place à l'uſage des ſacrifices. Mais Philon enſuite, au tems que Démétrius de Phalére commandoit à Athénes, y mit des colonnes ſur le devant, pour rendre cet édifice plus majeſtueux. Le quatriéme enfin eſt le temple de Jupiter Olympien à Athénes, d'Ordre Corinthien. Piſiſtrate l'avoit commencé, mais il étoit demeuré imparfait après ſa mort à cauſe des troubles qui ſurvinrent dans la Républi-
Liv. lib. 41. n. 20. que. Plus de trois cens ans après, Antiochus Epiphane, roi de Syrie, ſe chargea de faire la dépenſe néceſſaire pour achever la Nef du temple qui étoit fort grande, & pour les colonnes du Portique. Coſſutius, citoien Romain, qui s'étoit rendu célébre parmi les Architectes, fut choiſi pour exécuter ce grand Ouvrage. Il y acquit beaucoup d'honneur, cet édifice étant eſtimé tel qu'il y en avoit peu qui en puſſent égaler la magnificence. Ce Coſſutius fut un des premiers parmi les Romains qui bâtit à la maniére des Grecs. Il me donnera occaſion de parler de quelques édifices de Rome, qui ſouvent ont eu des Grecs pour architectes, & par cet en-

droit rentrent en quelque sorte dans mon plan.

6. *Bâtimens célébres à Rome.*

L'ART DE BATIR a été presque aussitôt connu dans l'Italie que dans la Gréce, s'il est vrai que les Toscans n'eussent pas encore eu de commerce avec les Grecs, lorsqu'ils inventérent la composition d'un Ordre particulier, qui s'appelle encore aujourd'hui de leur nom. Le tombeau que Porsenna roi d'Etrurie se fit élever proche de Clusium pendant qu'il vivoit, marque la grande connoissance qu'on y avoit alors de cet art. Cet édifice étoit de pierre, & construit à peu près de la même maniére que le Labyrinthe bâti par Dédale dans l'île de Créte, si le tombeau étoit tel que Varron l'a décrit dans un passage que Pline raporte. *Plin. l. 36. cap. 13.*

Le premier Tarquin avoit un peu auparavant fait faire à Rome des travaux fort considérables. Car ce fut lui qui le premier environna cette ville d'une muraille de pierre. Il jetta aussi les fondemens du temple de Jupiter Capitolin, que son petit-fils Tarquin le superbe acheva avec beau-

coup de dépense, aiant pour cela fait venir les meilleurs ouvriers d'Etrurie. Les citoiens Romains ne furent point dispensés de cè travail ; & , [a] quoiqu'il fût très pénible & très accablant, étant ajouté aux fatigues de la guerre, ils ne s'en trouvérent point surchargés, tant ils avoient de joie & se croioient honorés de construire de leurs propres mains les temples de leurs dieux.

Ce même Tarquin l'Ancien fit [b] deux autres ouvrages, moins éclatans à la vérité pour le dehors, mais d'un travail & d'une dépense encore plus considérables : ouvrages, dit Tite Live, auſquels la magnificence de nos jours, portée ce semble au suprême degré, n'a presque pu rien faire d'égal.

L'un de ces ouvrages étoit les décharges & les conduits souterrains destinés à recevoir toutes les ordures

a Qui cùm haud parvus & ipse militiæ adderetur labor, minùs tamen plebs gravabatur, se templa deûm exædificare manibus suis. *Liv. lib.* 1. *n.* 56.

b Quæ (plebs) post hac & ad alia, ut specie minora, sic laboris aliquanto majoris, traducebatur opera : foros in circo faciendos, cloacamque maximam receptaculum omnium purgamentorum urbis sub terram agendam ; quibus duobus operibus vix nova hæc magnificentia quicquam adæquare potuit. *Liv. ibid.*

& toutes les immondices de la ville, dont les reſtes donnent encore aujourd'hui de l'admiration, & étonnent par la hardieſſe de l'entrepriſe, & par la grandeur des dépenſes qu'il a fallu faire pour la conduire à ſa fin. En effet, de quelle épaiſſeur & de quelle ſolidité devoient être ces voutes, conduites depuis l'extrémité de la ville juſqu'au Tibre, pour avoir pu ſoutenir pendant tant de ſiécles, ſans s'ébranler le moins du monde, l'énorme poids des grandes rues de Rome bâties deſſus, dans leſquelles paſſoient des voitures ſans nombre, & d'une charge immenſe!

M. Scaurus, pour orner pendant ſon Edilité la ſcéne d'un Théatre qui ne devoit durer qu'un mois tout au plus, avoit fait préparer trois cens ſoixante colonnes de marbre, dont pluſieurs avoient trente huit piés de hauteur. Quand le tems du ſpectacle fut fini, il fit conduire toutes ces colonnes dans ſa maiſon. L'Entrepreneur, chargé de l'entretien des Egouts, exigea de cet Edile qu'il s'engageât à paier le dommage que le tranſport de tant de colonnes ſi peſantes pourroit cauſer à ces voutes, qui depuis *Plin. l. 36. cap. 2.*

Tarquin l'Ancien, c'eſt-à-dire depuis près de huit cens ans, étoient toujours demeuré immobiles : & elles ſoutinrent encore une ſi violente ſecouſſe ſans s'ébranler.

Au reſte, ces conduits ſouterrains contribuoient infiniment à la propreté des maiſons & des rues, auſſi bien qu'à la pureté & à la ſalubrité de l'air. Les eaux de ſept ruiſſeaux qu'on avoit réunies enſemble, & qu'on lâchoit fréquemment, nettoioient parfaitement ces foſſes ſouterraines en fort peu de tems, & entraînoient avec elles toutes les immondices dans le Tibre.

De pareils travaux, quoique cachés ſous la terre & enſevelis dans les ténébres, paroitront ſans doute à tout juge équitable plus dignes de louanges que les édifices les plus magnifiques & que les palais les plus ſuperbes. Ceux-ci conviennent à la majeſté des Rois, mais ne rehauſſent point leur mérite, & à proprement parler, ne font honneur qu'à l'habileté de l'Architecte : au lieu que les autres marquent des Princes qui connoiſſent le vrai prix des choſes, qui ne ſe laiſſent point éblouir à un vain

éclat, qui sont plus occupés de l'utilité publique que de leur propre gloire, & qui cherchent à étendre leurs services & leurs bienfaits jusques dans la postérité la plus reculée : digne objet de l'ambition d'un Prince !

Après que les Tarquins eurent été chassés de Rome, le peuple aiant aboli le gouvernement monarchique, & repris la souveraine autorité, ne songea plus qu'à étendre les bornes de son Etat. Lorsque dans la suite il eut plus de commerce avec les Grecs, il commença à élever des bâtimens plus superbes & plus réguliers. Car ce fut des Grecs que les Romains apprirent l'excellence de l'Architecture. Avant cela leurs édifices n'avoient rien de recommandable que leur solidité & leur grandeur. De tous les Ordres, ils ne connoissoient que l'Ordre Toscan. Ils ignoroient presque entiérement la Sculpture, & n'avoient pas même l'usage du marbre : du moins ne savoient-ils ni le polir, ni en faire des colonnes, ou d'autres ouvrages, qui par leur éclat & l'excellence du travail fissent paroitre de la richesse dans les lieux où ils pouvoient être emploiés. *Plin. l. 35. cap. 6.*

Ce n'eſt à proprement parler, que vers les derniers tems de la République & ſous les Empereurs, c'eſt-à dire lorſque le luxe fut devenu dominant à Rome, que l'Architecture y parut dans tout ſon éclat. Quelle foule de bâtimens ſuperbes & d'ouvrages magnifiques, qui font encore l'ornement de Rome! Le Panthéon, les Thermes, l'Amphithéatre nommé le Coliſée, les Aqueducs, les grands chemins, la Colonne de Trajan, celle d'Antonin, le fameux pont ſur le Danube, bâti par l'ordre de Trajan! Ce ſeul ouvrage auroit ſuffi pour immortaliſer ſon nom. Il avoit vingt piles pour porter les arches, épaiſſes chacune de ſoixante piés, hautes de cent cinquante ſans compter les fondemens, & à cent ſoixante-dix piés l'une de l'autre, ce qui fait en tout ſept cent quatre-vingt quinze toiſes de large. C'étoit néanmoins l'endroit de tout le pays où le Danube étoit le plus étroit: mais il y étoit auſſi le plus rapide & le plus profond; & c'eſt ce qui paroiſſoit un obſtacle inſurmontable à l'induſtrie humaine. Il fut impoſſible d'y faire des batardeaux pour fonder les piles. Au lieu

Dio. lib. 68. pag. 776.

de cela il falut jetter dans le lit de la riviére une quantité prodigieuſe de divers matériaux, & par ce moien former des maniéres d'empatemens qui s'élevaſſent juſques à la hauteur de l'eau, pour pouvoir enſuite y conſtruire les piles, & tout le reſte du bâtiment. Trajan avoit fait ce pont pour s'en ſervir contre les barbares: Adrien ſon ſucceſſeur craignit au contraire que les barbares ne s'en ſervisſent contre les Romains, & en fit abbattre les arches. Apollodore de Damas fut l'Architecte qui préſida à la conſtruction de ce pont: il avoit travaillé à beaucoup d'autres ouvrages ſous Trajan. Il eut une fin bien triſte.

L'Empereur Adrien avoit fait conſtruire un temple en l'honneur de Rome & de Vénus, au fond & au haut duquel elles étoient placées, aſſiſes chacune ſur un trône: on a lieu de croire que lui-même en avoit dreſſé le plan, & donné les meſures, parce qu'il ſe piquoit d'exceller en toutes ſortes d'arts & de ſciences. Après qu'il fut bâti, Adrien en envoia le deſſein à Apollodore. Il ſe ſouvenoit, qu'un jour s'étant voulu méler de donner ſon avis ſur quelque

Dio. lib. 69 p. 789. 790.

édifice dont Trajan entretenoit Apollodore, cet Architecte l'avoit renvoié avec mépris, comme parlant de choſes qu'il n'entendoit point. Auſſi ce fut pour lui inſulter, & lui montrer qu'on pouvoit faire quelque choſe de grand & de parfait ſans lui, qu'il lui envoia le deſſein de ce temple, avec ordre exprès de lui en mander ſon avis. Apollodore n'étoit pas né flateur, & il ſentit bien l'inſulte qu'on lui vouloit faire. Après avoir loué la beauté, la délicateſſe, la magnificence du bâtiment, il ajouta que, puiſqu'on lui ordonnoit de dire ſa penſée, il ne pouvoit diſſimuler qu'il y trouvoit un défaut: c'eſt que, s'il prenoit envie aux déeſſes de ſe lever, elles courroient riſque de ſe caſſer la tête, parce que la voute étoit trop écraſée, & le temple non aſſez exhauſſé. L'Empereur ſentit dans le moment la faute groſſiére & irréparable qu'il avoit faite, & ne put s'en conſoler. L'Architecte en porta la peine, & ſa trop grande franchiſe, qui n'étoit peutêtre pas aſſez meſurée ni aſſez reſpectueuſe, lui couta la vie.

Suetoн. in Nerone, c. 31. Je n'ai point mis au nombre des bâtimens magnifiques de Rome le

palais, appellé la Maiſon dorée, que Néron fit élever dans Rome, quoique peutêtre on n'ait jamais rien vû de pareil pour l'étendue de l'eſpace qu'il renfermoit, pour la beauté des jardins, pour le nombre & la délicateſſe des portiques, pour la ſomptuoſité des édifices, où l'or, les perles, les pierreries, & toutes les autres matiéres précieuſes, brilloient de toutes parts. Je ne croi pas qu'il ſoit permis de donner le nom de magnificence à un palais bâti des dépouilles & cimenté en quelque ſorte du ſang des citoiens. Auſſi Suétone dit-il que les bâtimens de Néron furent plus ruineux à l'Empire, que toutes ſes autres folies. *Non in alia re damnoſior quàm in ædificando.*

Cicéron en auroit jugé encore bien plus ſévérement, lui qui ne rangeoit au nombre des dépenſes véritablement louables que celles qui avoient pour objet l'utilité publique, comme les murs des villes & des citadelles, les arſenauls, les ports, les aqueducs, les grands chemins, & d'autres pareilles. Il portoit la rigidité juſqu'à improuver les théatres, les portiques, & même les nouveaux temples; & il *Cic. lib. 2. de Offic. n. 60.*

s'appuioit de l'autorité de Démétrius de Phalére, qui condannoit nettement les dépenſes exceſſives que Périclès avoit emploiées pour de pareils édifices.

Cic. lib. 1. Offic. n. 139. 140.

Le même Cicéron fait d'excellentes réflexions ſur les bâtimens des particuliers : car certainement ſur cet article, comme ſur tous les autres, il y a une diſtinction à faire pour les Princes. Il[a] veut que les perſonnes qui tiennent le premier rang dans un Etat ſoient logées honorablement, & qu'elles ſoutiennent leur dignité par le bâtiment qu'elles occupent, de ſorte pourtant que le bâtiment ne faſſe pas leur principal mérite, & que ce ſoit le Maître qui faſſe honneur à la maiſon, & non la maiſon au Maître. Il recommande aux grands Seigneurs qui bâtiſſent d'éviter avec ſoin les dépenſes exceſſives qu'entraîne la magnificence des édifices : dépenſes qui deviennent d'un exemple funeſte & contagieux dans une ville,

a Ornanda eſt dignitas domo, non ex domo dignitas tota quærenda : nec domo Dominus, ſed Domino domus honeſtanda eſt... Cavendum eſt etiam, præſertim ſi ipſe ædifices, ne extra modum ſumptu & magnificentia prodeas. Quo in genere multum mali etiam in exemplo eſt : ſtudioſè enim plerique, præſertim in hac parte, facta principum imitantur.

la plupart ne manquant pas & se faisant un mérite d'imiter les Grands, & quelquefois même de les surpasser. Ces palais ainsi multipliés font honneur, dit-on, à une ville. Ils la deshonorent plutôt, si l'on en veut juger sainement, parce qu'ils la corrompent, en lui rendant pour toujours le luxe & le faste nécessaires, par la somptuosité des meubles, & par les autres ornemens précieux, qu'exige un bâtiment superbe ; outre que souvent ils sont la cause de la ruine des familles.

Caton, dans son livre sur la vie rustique, donne un conseil bien sage. Quand [a] il s'agit de bâtir, dit-il, il faut délibérer lontems, [& souvent ne point bâtir :] mais quand il s'agit de planter, il ne faut point délibérer, mais planter sans délai.

En cas qu'on bâtisse, la prudence demande qu'on prenne de justes précautions. » Autrefois, dit Vitruve, » il y avoit à Ephése une loi très sé- » vére, mais très juste, par laquelle » les Architectes qui entreprenoient » un ouvrage public étoient tenus de

Vitruv. præfat. lib. 10.

a Ædificare diu cogitare non oportet, cogitare oportet, conferere | cogitare non oportet, seu facere.

» déclarer ce qu'il devoit couter, de
» le faire pour le prix qu'ils avoient
» demandé, & d'y obliger tous leurs
» biens. Quand l'ouvrage étoit ache-
» vé, ils étoient récompensés & ho-
» norés publiquement, si la dépense
» étoit telle qu'ils avoient dit. Si elle
» n'excédoit que du quart ce qui
» étoit porté par le marché, le sur-
» plus étoit fourni des deniers pu-
» blics. Mais quand elle passoit le
» quart, l'excédent étoit sur le comp-
» te de l'Architecte. Il seroit à sou-
» haiter, continue Vitruve, que les
» Romains eussent un pareil régle-
» ment pour leurs bâtimens tant pu-
» blics que particuliers : il empê-
» cheroit la ruine de bien des per-
» sonnes.

Cette réflexion est bien sensée, & montre dans Vitruve un caractére bien estimable, & un grand fond de probité, qui brille en effet dans tout son ouvrage, & ne lui fait pas moins d'honneur que son extrême habileté. Il exerçoit sa profession avec un desintéressement & une noblesse bien rares dans ceux qui s'en mêlent. [a] La réputation, non l'argent, étoit son

a Ego autem, Cæsar, non ad pecuniam paran- | dam ex arte dedi studium, sed potius tenuitatem

motif. Il avoit appris de ſes Maîtres, dit-il, qu'il faut qu'un Architecte attende qu'on le prie de prendre la conduite d'un Ouvrage, & qu'il ne peut, ſans rougir, faire une demande qui le fait paroitre intéreſſé : puiſqu'on ſait qu'on ne ſollicite pas les gens pour leur faire du bien, mais pour en recevoir. *Præfat. lib. 6.*

Il exige, pour cette profeſſion, une étendue de connoiſſances qui étonne. Il faut, ſelon lui, que l'Architecte ſoit ingénieux & laborieux tout enſemble : car l'eſprit ſans le travail, & le travail ſans l'eſprit, ne rendirent jamais aucun ouvrier parfait. Il doit donc ſavoir deſſiner, être inſtruit dans la Géométrie, n'être pas ignorant de l'Optique, avoir appris l'Arithmétique, ſavoir beaucoup de l'Hiſtoire, avoir bien étudié la Philoſophie, avoir connoiſſance de la Muſique, & quelque teinture de la Médecine, de la Juriſprudence, & *Lib. 1. cap. 2.*

cum bona fama, quàm abundantiam cum infamia ſequendam probavi. Ceteri Architecti rogant & ambiunt, ut architectentur : mihi autem à præceptoribus eſt traditum, rogatum non togantem oportere ſuſcipere curam, quòd ingenuus color movetur pudore petendo rem ſuſpicioſam. Nam beneficium dantes, non accipientes, ambiuntur. *Vitruv.*

de l'Aſtrologie. Il entre enſuite dans le détail, & montre en quoi chacune de ces connoiſſances peut aider un Architecte.

Quand il vient à la Philoſophie, outre ce que la Phyſique peut lui fournir de connoiſſances néceſſaires pour ſon art, il la conſidére par raport aux mœurs. » L'étude de la Phi-
» loſophie, dit-il, ſert auſſi à rendre
» parfait l'Architecte, qui doit avoir
» l'ame grande & hardie ſans arro-
» gance, équitable & fidéle, &, ce
» qui eſt le plus important, tout-à-
» fait exemte d'avarice : car il eſt
» impoſſible que ſans fidélité & ſans
» honneur on puiſſe jamais rien faire
» de bien. Il ne doit donc point être
» intéreſſé, & doit moins ſonger à
» s'enrichir, qu'à acquerir de l'hon-
» neur & de la réputation par l'Ar-
» chitecture, ne faiſant jamais rien
» d'indigne d'une profeſſion ſi hono-
» rable : car c'eſt ce que preſcrit la
» Philoſophie.

Vitruve ne s'aviſe pas de demander, pour un Architecte, le talent de la párole, dont même ſouvent il eſt à propos de ſe défier, comme nous le marque un aſſez bon mot que Plu-

tarque nous a conservé. Il s'agissoit d'un bâtiment considérable que les Athéniens vouloient faire construire, pour l'exécution duquel deux Architectes se présentérent devant le peuple. L'un, beau parleur, mais peu habile dans son art, charma & éblouit toute l'assemblée par la maniére élégante dont il s'exprima en exposant le plan qu'il se proposoit de suivre. L'autre, aussi mauvais orateur qu'il étoit excellent architecte, se contenta de dire aux Athéniens : [a] *Messieurs, je ferai comme celui-ci vient de parler.* *Plut. in præc. reip. ger. pag. 802.*

J'ai cru ne pouvoir mieux terminer cet Article qui regarde l'Architecture, qu'en donnant quelque idée de l'habileté & des mœurs de celui, qui, au jugement de tous les connoisseurs, l'a enseignée & exercée avec le plus de réputation.

a Ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὡς οὗτος εἴρηκεν, ἐγὼ ποιήσω.

CHAPITRE QUATRIE'ME.

DE LA SCULPTURE.

§. I.

Des differentes eſpéces renfermées dans la Sculpture.

LA SCULPTURE eſt un Art qui par le moien du deſſein & de la matiére ſolide imite les objets palpables de la nature. Elle a pour matiére le bois, la pierre, le marbre, l'ivoire; différens métaux, comme l'or, l'argent, le cuivre; les pierres précieuſes, comme l'agate, & autres pareilles. On travaille ſur ces matiéres, ou en creuſant, ou en relief. Cet Art comprend auſſi la fonte, qu'on ſubdiviſe en l'art de faire des figures de cire, & en celui de les fondre de toutes ſortes de métaux. J'entends ici par Sculpture toutes ces différentes eſpéces.

Les Sculpteurs & les Peintres ont eu ſouvent parmi eux de grandes diſputes ſur la prééminence de leur profeſſion; les premiers ſe voulant prévaloir de la durée de leurs ouvra-

ges, les autres leur oppoſant l'effet du mélange & de la vivacité des couleurs. Mais, ſans entrer dans une queſtion qui n'eſt pas facile à décider, on peut conſidérer la Sculpture & la Peinture comme deux Sœurs, qui n'ont qu'une origine, & dont les avantages doivent être communs; je dirois preſque comme un même Art, dont le deſſein eſt l'ame & la régle, mais qui travaille diverſement, & ſur différentes matiéres.

Il eſt difficile, & peu important, de déméler, dans l'obſcurité des ſiécles éloignés, les premiers Inventeurs de la Sculpture. Son origine remonte juſqu'à celle du monde, & l'on peut dire que Dieu fut le premier Statuaire, lorſqu'aiant créé tous les Etres, il ſembla redoubler d'attention pour former le corps de l'homme à la beauté & à la perfection duquel il parut travailler avec une ſorte de complaiſance.

Lontems après qu'il eut achevé ce Chef-d'œuvre de ſes mains toutes-puiſſantes, il voulut être honoré principalement par le miniſtére des Sculpteurs dans la conſtruction de l'Arche d'Alliance, dont il donna lui-

même l'idée au Législateur des Hébreux. Mais en quels termes parle-t-il de cet Ouvrier admirable qu'il y vouloit employer ? Je ne crains point
Exod. 31. de les raporter une seconde fois. *J'ai choisi*, dit-il à son Prophéte, *un homme de la Tribu de Juda, que j'ai rempli de mon esprit, de sagesse, d'intelligence, & de science en toute sorte d'ouvrages, pour inventer ce qui se peut faire d'or ou d'argent, de bronze ou de marbre, de bois différens ou de pierres précieuses.* Ne semble-t-il pas qu'il s'agit d'inspirer le Prophéte même pour donner des loix à son peuple ? Il parle de même des Ouvriers destinés à bâtir & à orner le Temple de Jérusalem.

Rien ne releveroit tant le mérite de la Sculpture qu'une si noble destination, si elle l'avoit remplie fidélement. Mais, lontems avant la construction du Temple & même du Tabernacle, elle s'étoit vendue honteusement à l'Idolatrie, qui par son moien remplit l'univers des statues de ses fausses divinités, qu'elle exposoit à l'adoration des peuples. On voit dans [a] l'Ecriture qu'une des causes

a Provexit ad horum culturam . . . artificis exi- | mia diligentia . . . Multitudo hominum abducta

qui ont donné le plus de cours à ce culte impie, a été l'extrême beauté que les Ouvriers s'efforçoient à l'envi de donner aux ſtatues. L'admiration que cauſoit la vûe de ces excellens ouvrages de l'art, étoit une eſpéce d'enchantement, qui, en frapant les ſens, faiſoit illuſion aux eſprits, & entraînoit toute la multitude. » C'eſt » de cette ſéduction, générale dans » tout l'univers, que Jérémie aver- » tiſſoit les Iſraélites de ſe bien » donner de garde, quand ils ver- » roient à Babylone les ſtatues d'or » & d'argent portées avec pompe » dans les grandes ſolennités. Pour » [a] lors, dit le Prophéte, pendant » que toute la multitude, pénétrée de » vénération & de crainte, ſe proſ- » ternera devant ces idoles, dites en » vous-mêmes, « (car la captivité où étoit réduit le peuple de Dieu dans une terre étrangére, ne lui permettoit pas de s'expliquer hautement) » dites en vous-mêmes : C'EST VOUS, *Baruch. VI. 3-5.*

per ſpeciem operis, eum, qui ante tempus tanquam homo honoratus fuerat, nunc deum æſtimaverunt. Et hæc fuit humanæ vitæ deceptio. *Sap. XIV. 18-21.*

[a] Viſa itaque turba de retro & ab antè adorantes, dicite in cordibus veſtris : Te oportet adorari, Domine.

» SEIGNEUR, QU'IL FAUT ADORER.

Il faut avouer aussi que la Sculpture [a] ne contribua pas peu aussi à la corruption des mœurs par la nudité des images, & par des représentations contraires à la pudeur, comme les payens même l'ont reconnu. J'en fais la remarque de bonne heure, afin que dans tout ce que je dirai dans la suite à la louange de la Sculpture, on voie que je distingue l'excellence de l'Art en lui-même de l'abus que les hommes en ont fait.

Plin. l. 34. cap. 12. Les Sculpteurs ont commencé à travailler sur de la terre, soit pour former des statues, soit pour faire des moules & des modéles. C'est ce qui a fait dire au Statuaire Pasitéle que les ouvrages en fonte, au ciseau, & au burin devoient leur naissance à l'Art de faire des figures de terre, appellé *Plastice*. On prétend que Démarate, pere de Tarquin l'Ancien, qui se réfugia de Corinthe dans l'Etrurie, y amena avec lui beaucoup d'Ouvriers habiles dans cet Art, & y en fit naître le goût, qui de là se communiqua au reste de l'Italie. Les

[a] Auxere & artem vitiorum irritamenta. *Plin. Proem. lib. 33.*

statues

ſtatues qu'on y érigea aux dieux, n'étoient d'abord que de terre, auſquelles, pour tout ornement, on donnoit une couleur de rouge. Des [a] hommes, qui honoroient ſincérement de tels dieux, ne doivent pas, dit Pline, nous faire honte. Ils ne faiſoient cas de l'or & de l'argent ni pour eux-mêmes, ni pour leurs dieux. Juvenal appelle une ſtatue, comme celle que Tarquin l'Ancien fit mettre dans le temple du pere des dieux, *le Jupiter de terre, que l'or n'avoit point gâté ni ſouillé.*

Fictilis, & nullo violatus Jupiter auro.

On [b] ne commença que fort tard à Rome à y mettre des ſtatues dorées. L'époque en eſt marquée ſous le Conſulat de P. Cornel Céthégus, & M. Bæbius Tamphilus, l'année de Rome 571 ou 573. AN. M. 3820.

On fit auſſi dans la ſuite des portraits de plâtre & de cire. L'invention en eſt attribuée à Lyſiſtrate de Sicyone, frere de Lyſippe. *Plin. l. 35. cap. 12.*

a Hæ tum effigies deorum erant laudatiſſimæ. Nec pœnitet nos illorum, qui tales deos coluere. Aurum enim & argentum ne diis quidem conficiebant. *Plin.*

b Acilius Glabrio duumvir, ſtatuam auratam, quæ prima omnium in Italia ſtatuta aurata eſt, patri Glabrioni poſuit. *Liv. lib. 40. n. 34.*

On voit que les anciens ont fait des statues presque de toutes sortes de bois. Il y avoit à Sicyone une image d'Apollon qui étoit de buis. A Ephése celle de Diane étoit de cédre selon quelques-uns, aussi bien que le toit du temple. Le citronier, le cyprès, le palmier, l'olivier, l'ébéne, la vigne, en un mot tous les arbres qui ne sont point sujets à se corrompre, ni à être endommagés des vers, étoient emploiés pour faire des statues.

Pausan. lib. 6. Plin. l. 16. cap. 40.

Le marbre devint bientôt la matiére la plus ordinaire & la plus recherchée des ouvrages de Sculpture. On croit que Dipéne & Scyllis, tous deux de Créte, en firent les premiers usage à Sicyone, qui a été lontems comme le centre & l'école des arts : ils vivoient vers la 50e Olympiade, un peu avant que Cyrus régnât en Perse.

Plin. lib. 36. cap. 4.

An. M. 3424.

Deux freres, Bupale & Antherme, se rendirent fort illustres dans l'art de tailler le marbre du tems d'Hipponax, c'est-à-dire vers la 60e Olympiade. Ce Poéte étoit fort laid de visage. Ils firent son portrait pour l'exposer à la risée des spectateurs. Hipponax entra dans une fureur plus que poétique,

An. M. 3464.

& fit contr'eux des vers si sanglans, que, selon quelques-uns, ils se pendirent de honte & de douleur. Mais ce fait ne peut pas être véritable, puisqu'il y a eu des ouvrages d'eux faits depuis ce tems-là.

Dans ces commencemens on ne se servoit que de marbre blanc tiré de l'île de Paros. On prétend qu'en taillant des blocs de marbre on y trouvoit quelquefois des figures naturelles d'un Silène, d'un dieu Pan, d'une baleine, & d'autres poissons. Le marbre jaspé & tacheté devint ensuite fort à la mode. On le tiroit principalement des carriéres de Chio: & bientôt presque tous les pays en fournirent. *Ibid. cap. 6.*

On trouva, & l'on croit que ce fut dans la Carie, le moien de couper un gros bloc de marbre en plusieurs parties assez minces, pour incruster les murailles des maisons. Le palais du Roi Mausole à Halicarnasse est la plus ancienne maison où il paroisse qu'on ait fait usage de ces incrustations de marbre, qui en faisoient un des plus grands ornemens.

L'usage de l'ivoire dans les ouvrages de Sculpture étoit connu dès les

premiers tems de la Gréce. Homére en parle, quoiqu'il ne parle jamais des éléphans.

Odyſſ. Δ. v. 73.

L'art de fondre l'or & l'argent eſt de l'antiquité la plus reculée, ſans qu'on en puiſſe préciſément marquer l'origine. Les dieux de Laban que Rachel vola, paroiſſent avoir été de fonte. Les bijoux offerts à Rébecca étoient d'or fondu. Avant que de ſortir de l'Egypte, les Iſraélites y avoient vû des ſtatues de fonte, qu'ils imitérent en fondant le veau d'or ; & depuis ils firent le ſerpent d'airain. Dès lors toutes les nations de l'Orient avoient des dieux de fonte, *deos conflatiles* ; & Dieu défendit ſous peine de mort à ſon peuple de les imiter. Dans la conſtruction du Tabernacle, les ouvriers n'inventérent pas l'art de la fonte : Dieu ne fit que diriger leur goût. Il eſt marqué que Salomon fit fondre les figures emploiées dans le temple & ailleurs près de Jéricho, parce que la terre y étoit argilleuſe, *in argilloſa terra :* ce qui montre qu'ils avoient déja la même maniére que nous pour fondre de très groſſes maſſes.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on trou-

vât dans les Auteurs grecs ou latins de quelle ſorte les anciens fondoient leurs métaux pour en faire des figures. L'on voit par ce que Pline en a écrit, qu'ils ſe ſervoient quelquefois de moules de pierre. Vitruve parle d'une eſpéce de pierres qui ſe trouvoient aux environs du lac de Volſéne, & en d'autres endroits d'Italie, leſquelles réſiſtoient à la violence du feu, & dont l'on faiſoit des moules pour jetter diverſes ſortes d'ouvrages. Les anciens avoient l'art de méler dans la fonte différens métaux, pour exprimer dans les ſtatues différentes paſſions, différens ſentimens, par la diverſité des couleurs.

Plin. lib. 37.

Vitruv. l. 2. cap. 7.

Plin. l. 34. cap. 14.

Il y a diverſes maniéres de graver ſur les métaux, & ſur les pierres précieuſes : car ſur les uns & ſur les autres, on y fait des ouvrages en relief, en boſſe ; ou en creux, qui s'appellent de gravure. Les anciens excelloient dans l'un & dans l'autre genre. Les bas reliefs qui nous reſtent d'eux ſont infiniment eſtimés par les connoiſſeurs : & pour ce qui regarde la gravure des pierres, comme de ces belles Agates, & de ces Criſtaux, dont on voit une aſſez grande quan-

tité dans le Cabinet du Roi, on prétend qu'il n'y a rien de si parfait que ce qui reste de ces anciens Maîtres.

Quoiqu'ils aient gravé presque toutes sortes de pierres précieuses, néanmoins les figures les plus achevées qu'on ait d'eux sont sur des Onyces qui sont une espéce d'Agate opaque, ou sur des Cornalines, qu'ils trouvoient plus propres à être gravées que les autres pierres, parce qu'elles sont plus fermes, plus égales, & qu'elles se gravent nettement; & encore parce qu'il se rencontre dans les Onyces diverses couleurs qui sont par lit les unes au-dessus des autres, par le moien desquelles ils faisoient que dans les piéces de relief le fond demeuroit d'une couleur, & les figures d'une autre. Pour graver sur les pierres précieuses & sur les cristaux ils se servoient de la pointe du diamant, comme on s'en sert encore.

Plin. lib. 7. cap. 1. On vante beaucoup la pierre précieuse attachée à l'anneau de Polycrate Tyran de Samos, qu'il jetta dans la mer, & qui lui revint par un hazard fort singulier: on prétendoit l'avoir à Rome du tems de Pline. C'étoit, selon les uns, un Sardoine,

& ſelon les autres une émeraude. Celle de Pyrrhus n'étoit pas moins eſtimée. On y voioit Apollon avec ſa guitarre, & les neuf Muſes chacune avec leur attribut particulier. Et tout cela n'étoit point l'effet de l'art, mais de la nature : *Non arte, ſed ſponte naturæ.*

C'étoit ſur les coupes à boire dans les repas que l'art de ſculpter étoit le plus exercé : ces piéces étoient les plus riches, les plus curieuſes, & la matiére de la plus grande ſomptuoſité.

Un des plus grands avantages que l'Art de portraire ait reçu pour éterniſer ſes ouvrages, eſt la gravure ſur le bois & ſur le cuivre, par le moien de laquelle on tire un grand nombre d'eſtampes, qui multiplient preſque à l'infini un même deſſein, & font voir en différens lieux la penſée d'un Ouvrier, qui auparavant n'étoit connue que par le ſeul travail qui ſortoit de ſes mains. Il y a lieu de s'étonner que les Anciens, qui ont gravé tant d'excellentes choſes ſur les pierres dures & ſur les criſtaux, n'aient point découvert un ſi beau ſecret, qui véritablement n'a encore paru qu'après

celui de l'Imprimerie, & qui ſans doute en a été une ſuite & comme une imitation. Car l'impreſſion des figures & les eſtampes n'ont commencé à être en uſage qu'à la fin du quatorziéme ſiécle. L'invention en eſt dûe à un Orfévre qui travailloit à Florence.

Après avoir raporté en abrégé la plus grande partie de ce qui occupoit anciennement la Sculpture, il me reſte à faire connoitre quelques-uns de ceux qui l'ont exercée avec le plus de ſuccès & de réputation.

§. II.

Sculpteurs célébres, qui ſe ſont le plus diſtingués dans l'antiquité.

QUOIQUE la Sculpture ait pris naiſſance dans l'Aſie & dans l'Egypte, c'eſt, à proprement parler, la Gréce qui l'a miſe dans tout ſon luſtre, & l'a fait paroitre avec éclat. Pour ne point parler des premiéres ébauches de cet Art, qui ſe ſentent toujours comme d'une ſorte d'enfance, on vit, ſur tout du tems de Périclès & après lui, ſortir du ſein de la [a] Gréce une

[a] Multas artes ad animorum corporumque cultum nobis eruditiſſimas omnium gens (Græca) invenit. *Liv. lib.* 39. *n.* 8.

foule d'excellens Ouvriers, & travailler à l'envi à mettre la Sculpture en honneur par un nombre infini d'ouvrages, qui ont fait & feront l'admiration de tous les siécles. L'Attique, [a] fertile en carriéres de marbres, & plus riche encore en génies heureux pour les Arts, fut bientôt remplie d'un nombre infini de statues.

Je ne raporterai ici que ceux qui se sont le plus distingués par leur habileté & leur réputation. Les plus célébres sont Phidias, Polycléte, Myron, Lysippe, Praxitéle, Scopas.

Il en est un autre, plus illustre encore que tous ceux que je viens de nommer, mais dans un genre différent : c'est le fameux Socrate. Je ne dois pas envier à la Sculpture l'honneur qu'elle a eu de le compter parmi ses Eleves. Il étoit fils d'un Statuaire, & il le fut lui-même, avant que d'être Philosophe. On lui attribuoit communément les trois Graces qu'on conservoit avec soin dans la citadelle d'Athénes. Elles n'étoient point nues, comme on avoit coutume

Diog. Laert. in Socr.

a Exornata eo genere operum eximiè terra Attica, & copiâ domestici marmoris, & ingenio artificum. *Liv. lib. 31. n. 26. Ces marbres se tiroient du mont Pentélique, qui étoit dans l'Attique.*

de les représenter, mais couvertes : ce qui marque quel étoit dès lors son panchant pour la vertu. Il disoit que cet Art lui avoit enseigné les premiers préceptes de la Philosophie ; & que, comme la Sculpture donne la forme à son objet en ôtant les superfluités, de même cette science introduit la vertu dans le cœur de l'homme, en retranchant peu à peu toutes ses imperfections.

PHIDIAS.

PHIDIAS mérite par bien des raisons d'être mis à la tête des Sculpteurs. Il étoit d'Athénes, & florissoit
AN. M. 3556. dans la 83e Olympiade, tems heureux, où, après les victoires remportées contre les Perses, l'abondance, fille de la paix & mere des beaux arts, faisoit éclore divers talens par la protection que leur donna Périclès. Phidias n'étoit pas de ces artisans qui ne savent que manier les instrumens de leur art. Il avoit l'esprit orné de toutes les connoissances qui pouvoient être utiles à un homme de sa profession ; histoire, poésie, fable, Géométrie, Optique. Un fait assez curieux montrera combien cette dernière lui fut utile.

Alcaméne & lui furent chargés de faire chacun une ſtatue de Minerve, afin que l'on pût choiſir la plus belle des deux, que l'on vouloit placer ſur une colonne fort haute. Quand les deux ſtatues furent achevées, on les expoſa aux yeux du public. La Minerve d'Alcaméne vûe de près parut admirable, & eut tous les ſuffrages. Celle de Phidias au contraire fut trouvée hideuſe : une grande bouche ouverte, des narines qui ſembloient ſe retirer, je ne ſai quoi de rude & de groſſier dans le viſage. On ſe moqua de Phidias & de ſa ſtatue. *Placez-les*, dit-il, *à l'endroit où elles doivent être.* On les y plaça l'une après l'autre. Alors la Minerve d'Alcaméne ne parut plus rien, au lieu que celle de Phidias frapoit par un air de grandeur & de majeſté qu'on ne pouvoit ſe laſſer d'admirer. On rendit à Phidias l'approbation que ſon rival avoit ſurpriſe, & celui-ci ſe retira confus & honteux, ſe repentant bien de n'avoir pas appris les régles de l'Optique.

Les ſtatues que l'on vante avant le tems dont nous parlons, étoient plus recommandables par leur antiquité

que par leur mérite. Phidias donna le premier aux Grecs le goût de la belle nature, & leur apprit à l'imiter. [a] Auſſi, dès que ſes ouvrages parurent, ils ſaiſirent l'eſtime du public. Ce qui eſt étonnant, ce n'eſt pas qu'il ait fait des ſtatues admirables, mais qu'il en ait pu faire un ſi grand nombre : car le dénombrement qu'en font les Auteurs paroit preſque incroiable ; & il eſt peutêtre le ſeul qui ait joint tant de facilité à tant de perfection.

Pauſan. in Attic. p. 62. Je croi qu'il travailla de bon cœur ſur un bloc de marbre qu'on trouva dans le camp des Perſes après la bataille de Marathon, où ils furent entiérement défaits. Ces barbares, qui comptoient ſur une victoire aſſurée, l'avoient apporté pour en ériger un trophée. Phidias en fit une Néméſis, déeſſe qui avoit pour fonction d'humilier & de punir l'orgueil inſolent des hommes. La haine que les Grecs portoient naturellement aux Barbares, & le doux plaiſir de venger ſa patrie, animérent ſans doute d'un nouveau feu le génie du Sculpteur,

a Quinti Hortenſii admodum adoleſcentis ingenium, ut Phidiæ ſignum, ſimul aſpectum & probatum eſt. *Cic. de clar. Orat. n.* 228.

& prêtérent à son ciseau & à ses mains une nouvelle adresse.

Du prix des dépouilles remportées sur les mêmes ennemis, il fit aussi pour les Platéens une statue de Minerve. Elle étoit de bois doré. Le visage, aussi bien que l'extrémité des mains & des piés, étoit de marbre Pentélique. *Id. in Baot. pag. 548.*

Son grand talent étoit de bien représenter les dieux. Il avoit l'imagination grande & noble, de sorte que, selon la remarque [a] de Cicéron, il n'alloit pas chercher leurs traits & leur ressemblance dans quelque objet visible, mais par la force de son génie il s'étoit fait une idée du vrai beau, à laquelle il avoit sans cesse l'esprit appliqué, qui devenoit sa régle & son modéle, & qui dirigeoit son art & sa main.

Aussi Périclès, qui s'en fioit plus à lui qu'à tous les Architectes, l'avoit-il fait Directeur & comme Surintendant des bâtimens de la République.

b Phidias, cùm faceret Jovis formam aut Minervæ, non contemplabatur aliquem à quo similitudinem duceret : sed ipsius in mente insidebat species pulcritudinis eximia quædam ; quam intuens, in eaque defixus, ad illius similitudinem artem & manum dirigebat. *Cic. in Orat. n. 9.*

Quand le Parthénon fut achevé, ce magnifique temple de Minerve, dont quelques reſtes aſſez bien conſervés charment encore aujourd'hui les voiageurs, il ſongea à en faire la Dédicace, qui conſiſtoit à y mettre une ſtatue de la déeſſe. Phidias fut chargé de l'ouvrage, & ce fut alors qu'il ſe ſurpaſſa lui-même. Il fit une ſtatue d'or & d'ivoire, haute de vingt-ſix coudées. (trente neuf piés). Les Athéniens voulurent de l'ivoire, qui étoit alors beaucoup plus rare & plus précieux que le plus beau marbre.

Quelque riche que fût cette prodigieuſe ſtatue, l'art y ſurpaſſoit infiniment la matiére. Phidias avoit gravé ſur la partie convexe du bouclier de Minerve, le combat des Athéniens contre les Amazones; ſur la partie concave, le combat des Géans contre les dieux; ſur la chauſſure de la déeſſe, le combat des Centaures & des Lapithes; ſur le piédeſtal, la naiſſance de Pandore, & tout ce qu'en dit la Fable. Cicéron, Pline, Plutarque, Pauſanias, & pluſieurs autres grands Ecrivains de l'antiquité, tous connoiſſeurs, tous témoins oculaires, ont parlé de cette ſtatue.

Plin. lib. 36. cap. 5.

Sur leur témoignage on ne peut pas douter que ce ne fût en effet un des plus beaux ouvrages qu'on eût jamais vûs.

Quelques-uns assurent, dit Plutarque, que Phidias avoit mis son nom au piédestal de sa Minerve d'Athénes. Cette circonstance n'est point marquée dans Pausanias, & se trouve démentie par Cicéron qui dit positivement [a] que Phidias, n'aiant pas eu la liberté de mettre son nom à cette statue, il avoit gravé son portrait sur le bouclier de la déesse. Plutarque ajoute que Phidias s'étoit représenté lui-même sous la forme d'un vieillard tout chauve qui leve une grosse pierre de ses deux mains, & qu'il avoit aussi représenté Périclès combattant contre une Amazone, mais dans une telle attitude, que sa main qu'il étendoit pour lancer un javelot cachoit une partie du visage. *Plut. in Pericl. pag. 160.*

Les habiles Ouvriers ont toujours été curieux d'inférer leur nom dans leurs ouvrages, pour participer à l'immortalité qu'ils procuroient aux

a Phidias similem sui speciem inclusit in clypeo Minervæ, cùm inscribere non liceret. *Tusc. lib. 3. n. 34.*

Plin. lib. 36. cap. 5. autres. Myron, [a] ce fameux Statuaire, pour rendre son nom éternel, l'avoit mis sur une des cuisses de la statue d'Apollon en caractéres presque imperceptibles. Pline raporte que deux Architectes Lacédémoniens, Saurus & Batrachus, sans exiger de récompense, bâtirent quelques temples dans un endroit de la ville de Rome qu'Octavia fit depuis environner de galeries. Ils s'étoient flatés d'y pouvoir mettre leur nom; & c'étoit, ce semble, la moindre récompense qu'on dût à leur généreux desintéressement. Mais il paroit qu'alors ceux qui mettoient en œuvre les plus habiles gens prenoient toutes les précautions possibles pour ne pas partager avec de simples ouvriers les suffrages & l'attention de la postérité. On refusa à ceux-ci impitoiablement ce qu'ils demandoient. Leur adresse leur fournit un dédommagement. Ils semérent, en maniére d'ornemens, des Lézards & des Grenouilles sur les bases & sur les chapiteaux de toutes les colonnes. Le nom de *Saurus* étoit désigné par le

a Signum Apollinis pulcherrimum, cujus in femine literulis minutis argenteis nomen inscriptum Myronis. *Cic. Verrin. de sign. n. 93.*

Lézard que les Grecs nomment σαῦρα ; & celui de *Batrachus* par la Grenouille, qu'ils appellent βάτραχος.

Cette défense dont je viens de parler n'étoit point générale dans la Gréce, comme on en aura bientôt une preuve éclatante par raport à Phidias même : peutêtre étoit-elle particuliére à Athénes. Quoiqu'il en soit, on lui fit un crime des deux portraits qu'il avoit fait entrer dans le bouclier de Minerve. On ne s'en tint pas là. Ménon, un de ses Eleves, demanda à être entendu, & se fit son dénonciateur. Il l'accusa d'avoir détourné à son profit une partie des * quarante-quatre talens d'or qu'il devoit emploier à la statue de Minerve. Périclès avoit eu un pressentiment de ce qui devoit arriver, & par son conseil Phidias avoit tellement appliqué l'or à sa Minerve, qu'on pouvoit l'en détacher aisément, & le peser. L'or fut donc pesé, & à la honte de l'accusateur on y retrouva les quarante-quatre talens. Phidias, qui sentit bien que son innocence ne

Plut. in Pericl. p. 169.

* *En supposant la proportion de l'or avec l'argent de dix à un, 44 talens d'or faisoient la somme de quatre cens quarante talens, c'est-à-dire de treize cens vingt mille livres.*

le mettroit pas à couvert contre la noire jalousie de ses envieux, & contre le complot des ennemis de Périclès qui lui avoient suscité cette affaire, prit la fuite, & se retira en Elide.

Là il songea à se venger de l'injustice & de l'ingratitude des Athéniens d'une maniére qui pourroit paroitre permise ou pardonnable à un Ouvrier, si jamais la vengeance pouvoit l'être : ce fut d'emploier toute son industrie à faire pour les Eléens une statue qui pût effacer sa Minerve, que les Athéniens regardoient comme son chef-d'œuvre. Il y réussit. Son Jupiter Olympien fut un prodige de l'art ; & si bien un prodige, que pour l'estimer sa juste valeur, on crut le devoir mettre au nombre des sept merveilles du monde. Aussi n'avoit-il rien oublié pour amener cet ouvrage à sa derniére perfection. Avant que de l'achever entiérement, il l'exposa aux yeux & au jugement du public, se tenant caché derriére une porte, d'où il entendoit tous les discours qui se tenoient. L'un trouvoit le nez trop épais, un autre le visage trop allongé, d'autres remar-

Lucian. in Imaginib. pag. 31.

quoient d'autres défauts. Il profita de toutes les critiques qui lui parurent avoir un juſte fondement ; perſuadé, dit Lucien qui raporte ce fait, que pluſieurs yeux voient mieux qu'un ſeul. Excellente réflexion pour toutes ſortes d'ouvrages !

Cette ſtatue d'or & d'ivoire, haute de ſoixante piés, & d'une groſſeur proportionnée, fit le deſeſpoir de tous les grands Statuaires qui vinrent après. Aucun d'eux n'eut la préſomption de penſer ſeulement à l'imiter : *Præter Jovem Olympium, quem nemo æmulatur*, dit Pline. Selon Quintilien, la majeſté de l'ouvrage égaloit celle du dieu, & ajoutoit encore à la religion des peuples : *Ejus pulcritudo adjeciſſe aliquid etiam recepiæ religioni videtur, adeo majeſtas operis deum æquavit.* Ceux qui la voioient, ſaiſis d'étonnement demandoient ſi le dieu étoit deſcendu du ciel en terre pour ſe faire voir à Phidias, ou ſi Phidias avoit été tranſporté au ciel pour contempler le dieu. Phidias lui-même, interrogé où il avoit pris l'idée de ſon Jupiter Olympien, cita les trois beaux vers d'Homére, où ce Poéte repréſente la majeſté de ce dieu en

Plin. lib. 34. cap. 8.

Quintil. lib. 12. cap. 10.

Val. Max. lib. 3. cap. 7.

termes magnifiques, voulant donner à entendre que c'étoit le génie d'Homére qui l'avoit inſpiré.

Pauſan. lib. 5. pag. 303. Au bas de la ſtatue on liſoit cette inſcription : PHIDIAS ATHENIEN, FILS DE CHARMIDE, M'A FAIT. Il ſemble que Jupiter, faiſant gloire ici en quelque ſorte d'avoir été travaillé de la main de Phidias, & le déclarant par cette inſcription, reprochoit tacitement aux Athéniens leur mauvaiſe délicateſſe, de n'avoir pu ſouffrir que cet excellent Ouvrier mît ou ſon nom ou ſon image à la ſtatue de Minerve.

Pauſanias, qui avoit vû cette ſtatue de Jupiter Olympien, & qui l'avoit ſoigneuſement examinée, nous en a laiſſé une fort longue & fort belle deſcription. Mr. l'Abbé Gédoyn l'a inſérée dans ſa Diſſertation ſur Phidias, dont il a fait lecture à notre Académie des Inſcriptions, & qu'il a bien voulu me communiquer. J'en ai fait uſage dans ce que j'ai raporté de ce fameux Statuaire.

La ſtatue de Jupiter Olympien mit le comble à la gloire de Phidias, & lui aſſura une réputation que deux mille ans ne lui ont point ravie. Ce

fut par ce grand chef-d'œuvre qu'il termina ses travaux. Longtems après lui on conservoit encore son atelier, & les voiageurs l'alloient voir par curiosité. Les Eléens, pour faire honneur à sa mémoire, créérent en faveur de ses descendans une charge, dont toute la fonction consistoit à nettoier cette magnifique statue, & à la préserver de tout ce qui pourroit en ternir la beauté. *Pausan. lib. pag. 313.*

POLYCLETE.

POLYCLETE étoit de Sicyone, ville du Péloponnése. Il vivoit en la 87e Olympiade. Il avoit eu Agélade pour maître, & eut pour disciples plusieurs Sculpteurs très célébres, entr'autres Myron, dont nous parlerons bientôt. Il fit plusieurs statues d'airain, qui furent fort estimées. Il y en eut une qui représentoit un beau jeune homme couronné, laquelle fut vendue cent talens, c'est-à-dire cent mille écus. Mais ce qui lui donna le plus de réputation, fut la [a] statue d'un * Doryphore, où il rencontra si *Plin. lib. 34. cap. 8.* AN. M. 3772.

* *On appelloit ainsi les Gardes des Rois de Perse.*

[a] Fecit & quem canona artifices vocant, lineamenta artis ex eo petentes velut à lege quadam; solusque hominum artem ipse fecisse artis opere judicatur. *Plin.*

heureusement toutes les proportions du corps humain, qu'elle fut appellée *la Régle*; & les Sculpteurs venoient de toutes parts pour se former, en voiant cette statue, une idée juste de ce qu'ils avoient à faire pour exceller dans leur art. Polyclète [a] passe sans contredit pour avoir porté à sa derniére perfection l'art de la Sculpture, comme Phidias pour l'avoir le premier mis en honneur.

Ælian. lib. 14. cap. 8. Travaillant à une statue, par ordre du peuple, il eut la complaisance d'écouter tous les avis qu'on vouloit bien lui donner, de retoucher son ouvrage, d'y changer & d'y corriger tout ce qui déplaisoit aux Athéniens. Mais il en fit une autre en particulier, où il n'écouta que son propre génie & les régles de l'art. Quand elles furent exposées aux yeux du public, il n'y eut qu'une voix pour condanner la premiére, & pour admirer l'autre. *Ce que vous condannez*, leur dit Polyclète, *est votre ouvrage: ce que vous admirez, est le mien.*

a Hic consummasse hanc scientiam judicatur, & toreuticen sic erudisse, ut Phidias aperuisse. *Plin.*

MYRON.

On sait peu de choſes de ce Statuaire. Il étoit Athénien, ou du moins paſſoit pour tel, parce que les habitans d'Eleuthérie, lieu de ſa naiſſance, s'étoient réfugiés à Athénes, & en étoient regardés comme citoiens. Il vivoit dans la 84e Olympiade. Ses ouvrages le rendirent fort célébre, une vache ſur tout qu'il repréſenta en cuivre, & qui a donné lieu à beaucoup de belles épigrammes grecques, raportées dans le 4e livre de l'Anthologie. An.M. 3560.

LYSIPPE.

Lysippe étoit de Sicyone, & vivoit du tems d'Alexandre le Grand dans la 113e Olympiade. Il exerça d'abord le métier de Serrurier : mais ſon génie heureux le porta bientôt à une profeſſion plus noble & plus digne de lui. Il [a] avoit coutume de dire que le Doryphore de Polycléte lui avoit tenu lieu de maître. Mais le peintre Eupompe lui en indiqua un autre encore meilleur & plus ſûr. Car *Plin. lib. 34. cap. 8.* An.M. 3676.

a Polycleti Doryphorum ſibi Lyſippus aiebat magiſtrum fuiſſe. *Cic. in Brut. n. 296.*

Lysippe [a] lui aiant demandé qui de ceux qui l'avoient précédé dans son art il devoit se proposer pour modéle & pour maître : *Nul homme en particulier*, lui répondit-il, *mais la nature même*. Il l'étudia donc uniquement dans la suite, & profita bien de ses leçons.

Il travailloit avec tant de facilité, que de tous les anciens il est celui qui a fait le plus grand nombre d'ouvrages : on en comptoit plus de six cens.

Il fit entr'autres la statue d'un homme qui se frote en sortant du bain, laquelle étoit d'une beauté excellente. Agrippa l'avoit mise à Rome devant ses thermes. Tibére, [b] qui en étoit charmé, étant parvenu à l'empire, ne put résister à l'envie qu'il avoit de la posséder, quoique ce fût dans les premiéres années de son régne, où, maître de lui, il savoit encore modérer ses desirs : de sorte qu'il enleva cette statue pour la mettre dans sa

a Eum interrogatum quem sequeretur præcedentium, dixisse demonstrata hominum multitudine, naturam ipsam imitandam esse, non artificem. *Plin.*

b Mirè gratum Tiberio principi, qui non quivit temperare sibi in eo, quanquam imperiosus sui inter initia principatus, transtulitque in cubiculum, alio ibi signo substituto. *Plin.*

chambre,

chambre, & en fit placer une autre très belle au même endroit. Le peuple, qui craignoit Tibére, ne put néanmoins s'empécher de crier en plein théatre qu'il desiroit qu'on remît la premiére statue : à quoi l'Empereur, quelque attachement qu'il eût à cette statue, fut obligé de consentir, pour appaiser le tumulte.

Lysippe avoit fait plusieurs statues d'Alexandre selon ses différens âges, aiant commencé dès son enfance. On [a] sait que ce Prince avoit défendu à tout autre Statuaire que Lysippe de faire sa statue, comme à tout autre peintre qu'Apelle de tirer son portrait ; [b] persuadé, dit Cicéron, que l'habileté de ces grands Ouvriers, en éternisant leurs noms, immortaliseroit aussi le sien : car ce n'étoit pas pour leur faire plaisir qu'il avoit donné cet Edit, mais pour l'intérêt de sa propre gloire.

a Edicto vetuit ne quis se præter Apellem
Pingeret, aut alius Lysippo duceret æra
Fortis Alexandri vultum simulantia.
Horat. lib. 2. Epist. ad Aug.

b Neque enim Alexander gratiæ causa ab Apelle potissimùm pingi, & à Lysippo fingi volebat, sed quòd illorum artem cùm ipsis, tum etiam sibi, gloriæ fore putabat. *Cic. ad famil. lib. 5. Epist. 12.*

Entre ces ſtatues d'Alexandre, il y en avoit une d'une rare beauté, dont Néron faiſoit grand cas, & pour laquelle il avoit un attachement particulier. Mais, comme elle n'étoit que de bronze, ce[a] Prince, qui étoit ſans goût, & qui n'étoit frapé que de l'éclat, s'aviſa de la faire dorer. Cette nouvelle parure, quelque précieuſe qu'elle fût, lui fit perdre tout ſon prix, en couvrant la délicateſſe de l'art. Il falut ôter tout cet or poſtiche, moiennant quoi la ſtatue recouvra une partie de ſa premiére beauté & de ſon ancien prix, malgré les veſtiges & les cicatrices qu'avoit laiſſé l'opération par laquelle on y avoit attaché l'or. Il me ſemble voir dans le mauvais goût de Néron celui de pluſieurs perſonnes, qui cherchent à ſubſtituer le clinquant de penſées brillantes à la précieuſe & ineſtimable ſimplicité des Anciens.

On dit que Lyſippe ajouta beaucoup à la perfection de la Statuaire, en exprimant les cheveux mieux que

[a] Quam ſtatuam inaurari juſſit Nero princeps, delectatus admodum illa. Dein, cùm pretio periſſet gratia artis, detractum eſt aurum; pretioſiorque talis exiſtimatur, etiam cicatricibus operis atque conſciſſuris, in quibus aurum hæſerat, remanentibus. *Plin.*

ceux qui étoient avant lui, & en faisant les têtes plus petites & les corps moins gros, pour faire paroître les statues plus hautes. Sur [a] quoi Lysippe disoit de lui-même, *que les autres avoient représenté dans leurs statues les hommes, tels qu'ils étoient faits; mais que pour lui il les représentoit, tels qu'ils paroissoient*; c'est-à-dire, si je ne me trompe, de la maniére la plus propre à les faire paroître dans toute leur beauté. Le premier point, dans la Sculpture comme dans la Peinture, est de suivre & d'imiter la nature: nous avons vû que Lysippe la regardoit comme son maître & sa régle. Mais l'art ne s'en tient point là. Sans s'écarter jamais de la nature, il y ajoute des traits, des graces, qui ne la changent point, mais qui simplement l'embellissent, & frapent la vûe plus vivement & plus agréablement. On [b] reprochoit à Démétrius, Statuaire d'ailleurs très habile, de s'attacher trop scrupuleusement à la vérité dans ses ouvrages, & d'y rechercher plus

a Vulgo dicebat ab illis (veteribus) factos, quales essen, homines; à se, quales viderentur esse.

b Demetrius tanquam nimius in ea (veritate) reprehenditur; & fuit similitudinis quàm pulchritudinis amantior. *Quintil. lib.* 12. *cap.* 10.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

la reſſemblance que la beauté. C'eſt ce que Lyſippe évitoit.

PRAXITELE.

An. M. 3640. PRAXITELE vivoit vers la 104e Olympiade. Il ne faut pas le confondre avec un autre Praxitéle, qui ſe rendit célébre du tems de Pompée par d'excellens ouvrages d'orfévrerie. Celui dont nous parlons ici, eſt aux premiers rangs entre les Statuaires. Il travailloit principalement ſur le marbre, & il y avoit un ſuccès extraordinaire.

Pauſan. l. 1. pag. 34. Parmi le grand nombre de ſtatues qu'il avoit faites, on ne ſauroit à laquelle il faudroit donner la préférence, ſi lui-même ne nous l'avoit appris: & il le fit d'une maniére qui a quelque choſe de ſingulier. Phryné, la célébre courtiſanne, ſe l'étoit fort attaché. Elle l'avoit ſouvent preſſé de lui faire préſent de celui de ſes ouvrages qu'il eſtimoit davantage, & qui lui paroiſſoit le plus achevé; & il n'avoit pu le lui refuſer. Mais, quand il s'agit de porter ce jugement, il différoit de jour en jour, ſoit qu'il eût peine à ſe déterminer lui-même, ou plutôt parce qu'il cherchoit à ſe dé-

barraſſer de ſes vives & preſſantes ſollicitations, en traînant l'affaire en longueur. L'induſtrie & l'adreſſe ne manquent pas pour l'ordinaire aux perſonnes de la profeſſion de Phryné. Elle ſut tirer habilement de Praxitéle ſon ſecret malgré lui. Un jour qu'il étoit chez elle, le domeſtique du Statuaire qu'elle avoit ſû gagner, accourant tout hors d'haleine: » Le » feu, lui dit-il, a pris à votre ate- » lier, & a déja gâté une partie de » vos ouvrages. Leſquels faut-il que » je ſauve? « Le Maître, tout hors de lui, s'écria: » Je ſuis perdu, ſi les » flammes n'ont point épargné mon » Satyre & mon Cupidon. Raſſurez- » vous, reprit auſſitôt la Courtiſanne: » il n'y a rien de brulé. J'ai appris ce » que je voulois ſavoir. « Praxitéle ne put pas s'en défendre davantage. Elle choiſit le Cupidon, qu'elle plaça dans la ſuite à Theſpies ſa patrie, ville de Béotie, où lontems après on alloit encore le voir par curioſité. Quand Mummius enleva de Theſpies pluſieurs ſtatues pour les envoier à Rome, il reſpecta celle-ci parce qu'elle étoit conſacrée à un dieu. Le Cupidon de Verrès, dont parle Ci-

Cic. in Verr. de ſign. n. 4.

céron, étoit auſſi de Praxitéle, mais différent de celui-ci.

C'eſt du premier ſans doute qu'il eſt parlé dans les Mémoires de Mr. le Préſident de Thou. Le fait eſt très curieux : je le tranſcrirai ici tel qu'il y eſt raporté. Mr. de Thou, encore jeune, accompagnoit en Italie Mr. de Foix que la Cour y avoit envoié. Ils étoient pour lors à Pavie. Entr'autres raretés qu'Iſabelle d'Eſte, grand-mere des Ducs de Mantoue, avoit rangées avec ſoin & avec ordre dans un cabinet magnifique, on fit voir à de Thou une choſe digne d'admiration : c'étoit un Cupidon endormi, fait d'un riche marbre de Spezzia, par Michel-Ange Buonarotti, cet homme célébre, qui de ſes jours avoit fait revivre la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture, fort négligées depuis lontems. De Foix, ſur le raport qu'on lui fit de ce chef-d'œuvre, le voulut voir. Tous ceux de ſa ſuite, & de Thou lui-même, qui avoit un goût fort délicat pour ces ſortes d'ouvrages, après l'avoir conſidéré curieuſement de tous les côtés, avouérent tous d'une voix qu'il étoit infiniment au-deſſus de toutes les louanges qu'on lui donnoit.

Sur la côte de Genes.

Quand on les eut laiſſés quelque tems dans l'admiration, on leur fit voir un autre Cupidon, qui étoit envelopé d'une étofe de ſoie. Ce monument antique, tel que nous le repréſentent tant d'ingénieuſes * épigrammes que la Gréce à l'envi fit autrefois à ſa louange, étoit encore ſouillé de la terre d'où il avoit été tiré. Alors toute la compagnie comparant l'un avec l'autre, eut honte d'avoir jugé ſi avantageuſement du premier, & convint que l'ancien paroiſſoit animé, & le nouveau un bloc de marbre ſans expreſſion. Quelques perſonnes de la maiſon aſſurérent alors que Michel-Ange, qui étoit plus ſincére que les grands Artiſtes ne le ſont ordinairement, avoit prié inſtamment la Comteſſe Iſabelle, après qu'il lui eut fait préſent de ſon Cupidon & qu'il eut vû l'autre, qu'on ne montrât l'ancien que le dernier, afin que les connoiſſeurs puſſent juger en les voiant, de combien, en ces ſortes d'ouvrages, les Anciens l'emportent ſur les Modernes.

* *Il y a juſqu'à 22 épigrammes ſur Cupidon dans le quatriéme Livre de l'Anthologie.*

M. de Piles dans la vie de Michel-Ange.

Mais quelquefois les plus habiles s'y trompent, & le même Michel-Ange en fournit une preuve. Aiant fait la figure d'un Cupidon, il la porta à Rome, & lui aiant caſſé un bras qu'il retint, il enterra le reſte dans un lieu où il ſavoit qu'on devoit fouiller. Cette figure y aiant été trouvée, fut admirée des Connoiſſeurs, & vendue pour Antique au Cardinal de ſaint Grégoire. Michel-Ange les détrompa bientôt, en produiſant le bras qu'il en avoit réſervé. Il eſt beau d'être aſſez habile pour imiter parfaitement les Anciens, juſqu'à tromper les yeux les plus ſavans; & aſſez modeſte, pour avouer ingénument qu'on leur eſt de beaucoup inférieur, comme nous avons vû que Michel-Ange l'a fait.

On raconte une mépriſe ſemblable, mais dans une matiére différente. Joſeph Scaliger, le plus habile Critique de ſon tems, s'étoit vanté qu'on ne pouvoit pas le tromper ſur le ſtile des Anciens. On fit courir ſix vers comme trouvés tout récemment: je vais les tranſcrire.

Here, ſi querelis, ejulatu, fletibus
Medicina fieret miſeriis mortalium,

Auro parandæ lacrumæ contrà forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,
Quàm Næniæ Præficæ ad excitandos mortuos.
Res turbidæ consilium non fletum expetunt.

Ces vers, qui sont admirables, & qui ont tout l'air Antique, éblouirent tellement Scaliger, qu'il les cita dans son Commentaire sur Varron comme un fragment de Trabea, découvert depuis peu dans un ancien Manuscrit. Trabea, poéte Comique, vivoit six cens ans après la fondation de Rome. Ces six vers étoient de la façon de Muret, qui joua ce tour à Scaliger son rival & son Concurrent.

On juge bien que Praxitéle, livré comme il étoit à Phryné, ne manqua pas d'emploier le travail de ses mains pour celle qui s'étoit rendue maitresse de son cœur. Une des statues de Phryné fut placée depuis à Delphes même, entre celles d'Archidamus roi de Sparte & de Philippe roi de Macédoine. Quelle honte ! Si les richesses étoient un titre pour y trouver place, elle la méritoit bien : car les siennes étoient

Athen. lib. 13. pag. 591.

immenſes. Elle eut l'effronterie (quel autre nom donner au trait que je vais raporter ?) de s'engager à rebâtir Thébes à ſes dépens, pourvû qu'on y mît cette inſcription : ALEXANDRE A DETRUIT THEBES, ET PHRYNE L'A RETABLIE.

Plin. lib. 36. cap. 5. Les habitans de l'île de Cos avoient demandé une ſtatue de Vénus à Praxitéle. Il en fit deux, dont il leur donna le choix pour le même prix. L'une étoit nue, l'autre voilée ; mais la premiére l'emportoit infiniment pour la beauté : *immenſa differentia famæ.* Ceux de Cos eurent la ſageſſe de donner la préférence à la derniére, perſuadés que la bienſéance, l'honnêteté, & la pudeur, ne leur permettoient pas d'introduire dans leur ville une telle image, capable d'y faire un ravage infini pour les mœurs : *Severum id ac pudicum arbitrantes.* Cette retenue des payens, à combien de chrétiens fera-t-elle honte ? Les Cnidiens furent moins attentifs aux bonnes mœurs. Ils achetérent avec joie la Vénus rebutée, qui fit depuis la gloire de leur ville, où l'on alloit exprès de fort loin pour voir cette ſtatue, qui paſſoit pour l'ouvrage le plus achevé de Praxitéle. Nicoméde, roi

de Bithynie, en faisoit un tel cas, qu'il offrit aux habitans de Cnide d'aquitter toutes leurs dettes qui étoient fort grandes, s'ils vouloient la lui céder. Ils crurent que ce seroit se deshonorer, & même s'appauvrir, que de vendre, pour quelque prix que ce fût, une statue qu'ils regardoient comme leur gloire & leur trésor.

SCOPAS.

SCOPAS étoit en même tems excellent Architecte & excellent Sculpteur. Il étoit de l'île de Paros, & florissoit dans la 87e Olympiade. Parmi tous ses ouvrages, sa Vénus tenoit le premier rang. On prétend même qu'elle l'emportoit sur celle de Praxitéle qui étoit si renommée. Elle fut portée à Rome: mais, [a] dit Pline, le nombre & l'excellence des ouvrages dont cette ville est remplie, en obscurcit l'éclat; outre que les emplois & les affaires dont on y est occupé ne laissent guéres le tems de s'amuser à ces curiosités, qui demandent, pour en admirer la beauté,

Plin. lib. 36. cap. 5.

An. M. 3572.

a Romæ quidem magnitudo operum eam (Venerem) obliterat, ac magni officiorum negotiorumque acervi omnes à contemplatione talium operum abducunt, quoniam otiosorum & in magno loci silentio apta admiratio talis est. *Plin.*

des personnes de loisir & desœuvrées, aussi bien qu'un lieu tranquille & éloigné du tumulte.

Ibid. cap. 14. J'ai déja remarqué ailleurs que la colonne qu'il fit pour le temple de Diane d'Ephése, fut celle de toutes qui eut le plus de réputation.

Plin. lib. 36. cap. 5. Vitruv. præfat. lib. 7. Il contribua aussi beaucoup à la beauté & à l'ornement du fameux Mausolée, que la Reine Artémise fit ériger à Mausole son mari dans la ville d'Halicarnasse, & qui a été mis au nombre des sept merveilles du monde, tant pour la grandeur & la noblesse de son architecture, que pour la quantité & l'excellence des ouvrages de Sculpture dont il étoit enrichi. D'illustres compétiteurs en partagérent la gloire avec Scopas. J'ai différé & remis pour ce lieu-ci la description que Pline nous a laissée d'une partie de ce superbe édifice, parce qu'elle regarde encore plus la Sculpture que l'Architecture.

L'étendue de ce Mausolée étoit de soixante-trois piés du midi au septentrion. Les faces étoient un peu moins larges ; & son tour étoit de * quatre cens onze piés. Il avoit trente-six piés

* Il y avoit apparemment un mur autour du Mausolée, & quelque espace vuide entre l'un & l'autre ; ce

& demi de hauteur, & trente-six colonnes dans son enceinte. Scopas entrepr'it ce qui regarde l'orient ; Timothée eut le côté du midi ; Léochare travailla au couchant, & Briaxis au septentrion. C'étoient les plus renommés Ouvriers qui fussent alors pour la Sculpture. Artémise mourut avant qu'ils eussent achevé l'ouvrage : mais ils crurent qu'il étoit de leur honneur de ne le point laisser imparfait. On doute encore aujourd'hui, dit Pline, lequel des quatre avoit le mieux réussi : *Hodieque certant manus.* Pythis se joignit à eux, & ajouta une Pyramide au-dessus du Mausolée, sur laquelle il posa un char de marbre attelé de quatre chevaux. Anaxagore de Clazoméne dit froidement, quand il le vit : *Voila bien de l'argent changé en pierre.* *Diog. Laërt. in Anaxag.*

Je ne dois pas terminer cet Article sans parler d'un combat fort singulier auquel deux des plus célébres Statuaires dont j'ai fait mention furent exposés même après leur mort : ce sont Phidias & Polyclète. J'ai marqué ci-devant que le temple de Diane : *Plin. lib. 34 cap. 8.*

qui paroit nécessaire pour remplir la mesure du cube dont il est parlé ici.

d'Ephéſe ne fut achevé qu'après une longue ſuite d'années. Il s'agiſſoit, dans un tems que Pline ne fixe point, d'y placer des ſtatues d'Amazones au nombre de quatre apparemment. On en avoit pluſieurs travaillées par les plus grands Maîtres tant morts que vivans. La majeſté du temple demandoit qu'on n'y admît que ce qu'il y avoit de plus achevé dans l'art. Il falut s'en raporter au jugement des plus habiles Statuaires du tems, quelque intéreſſés qu'ils puſſent être dans la diſpute. Ils s'ajugérent chacun à eux-mêmes la premiére place, & nommérent enſuite ceux qu'ils croioient avoir le mieux réuſſi; & ce furent ceux qui eurent la pluralité de ces derniers ſuffrages, qu'on déclara victorieux. Polyclète eut la premiére place, Phidias la ſeconde, Ctéſilas & Cylon les deux ſuivantes. Il étoit arrivé lontems auparavant quelque choſe de pareil, mais pour un ſujet bien différent. Après la bataille de Salamine, les Capitaines Grecs, ſelon une coutume uſitée pour lors, devoient marquer ſur un billet celui qu'ils croioient s'être le plus diſtingué dans la bataille. Chacun ſe nom-

Plut. in Themiſt. p. 126.

ma le premier, & Thémiſtocle le ſecond. C'étoit lui donner bien réellement la premiére place.

On voit bien que dans le court dénombrement que j'ai fait des Statuaires anciens, je n'ai choiſi que la fleur des plus renommés. Il en reſte beaucoup d'autres, & d'une grande réputation, que je ſuis obligé d'omettre, pour ne pas trop allonger mon ouvrage. Cicéron vante beaucoup la Sappho de bronze du célébre Statuaire Silanion. Rien n'étoit plus parfait que cette ſtatue : Verrès l'avoit enlevée du Prytanée de Syracuſe. Pline raconte que le même [a] Silanion avoit jetté en bronze la ſtatue d'Apollodore ſon confrere, homme emporté & violent contre lui-même, & à qui il arrivoit ſouvent de briſer par dégoût ſes propres ouvrages, parce qu'il ne pouvoit les porter à la ſouveraine perfection dont il avoit l'idée dans l'eſprit. Silanion repréſenta d'une maniére ſi vive cette mauvaiſe humeur & cet emportement, que l'on croioit voir, non Apollodore,

Florem hominum libantibus. *Plin.*

Cic. in Verr. de ſign. n. 125-127.

Plin. lib. 34. *cap.* 8.

a Silanion Apollodorum finxit, Fatorem & ipſum, ſed inter cunctos diligentiſſimum artis, & inimicum ſui judicem, crebro perfecta ſigna frangentem, dum ſatiare cupiditatem nequit artis.

mais la Colére en perſonne : *Hoc in eo expreſſit, nec hominem ex ære fecit, ſed iracundiam.*

Plin. lib. 36. cap. 5. Le même Pline vante fort auſſi un Laocoon qui étoit dans le palais de l'Empereur Tite, & lui donne la préférence ſur tous les ouvrages de Peinture & de Sculpture. Trois habiles Ouvriers, Agéſandre, Polydore, & Athénodore Rhodiens, l'avoient travaillé de concert, & avoient fait d'une ſeule pierre Laocoon, ſes enfans, & les ſerpens avec tous leurs plis & replis. L'ouvrage étoit bien excellent, s'il égaloit l'admirable *Æneid. l. 2.* deſcription que Virgile fait de cette hiſtoire, ou même s'il en approchoit.

Il me reſte à peindre le caractére de ces illuſtres Ouvriers, ſi habiles eux-mêmes à repréſenter au naturel les dieux & les hommes. Je le ferai d'après Quintilien & Cicéron, deux excellens peintres en fait de caractéres & de portraits, mais qu'on ne peut copier ordinairement ſans les gâter.

Quintil. lib. 2. cap. 10. Le premier avoit marqué combien, dans la Peinture, il ſe trouve de maniéres différentes : il continue ainſi. La même différence ſe trouve encore

sans la Sculpture. Car les premiers Statuaires dont il soit fait mention, Calon & Egésias, travailloient durement, & à peu près dans le goût Toscan. Calamis vint après eux, & ses ouvrages étoient déja moins contraints. Ceux de Myron ensuite eurent un air plus naturel & plus aisé. Polyclète ajouta la régularité & l'agrément. La plupart lui donnent le premier rang: cependant, comme on ne trouve rien sans défauts, ils disent que ses statues auroient besoin d'un peu plus de force. En effet il a représenté les hommes avec des graces infinies, & mieux qu'ils ne sont: mais il n'a pas tout-à-fait atteint la majesté des dieux. On dit même que l'âge robuste étonnoit ses savantes mains: c'est pourquoi il n'a guéres exprimé que la tendre jeunesse. Mais ce qui manquoit à Polyclète, Phidias & Alcaméne l'ont eu en partage. On tient pourtant que Phidias représentoit mieux les dieux que les hommes. Jamais Ouvrier n'a si bien manié l'ivoire, quand nous n'en jugerions que par sa Minerve d'Athénes, & par son Jupiter Olympien; dont la beauté semble avoir encore ajouté quelque

choſe à la religion des peuples, tant la majeſté de l'ouvrage égaloit le dieu. On eſtime que Lyſippe & Praxitéle ſont les deux qui ont le mieux copié la nature. Car, pour Démétrius, on le blâme d'avoir porté ce ſoin juſqu'à l'excès, & de s'être plus attaché à la reſſemblance qu'à la beauté.

Cic. in Brut. n. 70. L'endroit de Cicéron eſt plus court, & il y parle auſſi de quelques anciens peu connus. Je trouve, dit-il, que Canachus dans ſes ſtatues fait voir un goût ſec & dur. Calamis, tout dur qu'il eſt, ne l'eſt pas tant que Canachus. Myron n'eſt pas encore aſſez dans le vrai, quoiqu'abſolument parlant, ce qui ſort de ſes mains ſoit beau. Polycléte eſt fort au-deſſus, &, à mon ſens, il a attrapé la perfection.

J'ai déja remarqué plus d'une fois que c'eſt à la Gréce que la Sculpture eſt redevable de la ſouveraine perfection où elle a été portée. La grandeur de Rome, qui devoit s'élever ſur les débris de celle des Succeſſeurs d'Alexandre, demeura lontems dans la ſimplicité ruſtique de ſes premiers Dictateurs & de ſes Conſuls, qui n'eſtimoient & n'exerçoient d'autres

Arts que ceux qui ſervent à la guerre & aux beſoins de la vie. On ne commença à avoir du goût pour les ſtatues & les autres ouvrages de Sculpture, qu'après que Marcellus, Scipion, Flamininus, Paul Emile, & Mummius eurent expoſé aux yeux des Romains ce que Syracuſe, l'Aſie, la Macédoine, Corinthe, l'Achaïe, & la Béotie avoient de plus beaux ouvrages de l'art. Rome vit avec admiration les tableaux, les bronzes, les marbres, & tout ce qui ſert de décoration aux temples & aux places publiques. On ſe piqua d'en étudier les beautés, d'en diſcerner toute la délicateſſe, d'en connoître le prix; & cette intelligence devint un nouveau mérite, mais en même tems l'occaſion d'un abus funeſte à la République. Nous avons vû que Mummius, après la priſe de Corinthe, chargeant des Entrepreneurs de faire tranſporter à Rome quantité de ſtatues & de tableaux de la main des premiers Maîtres, les menaça, s'il s'en perdoit ou s'en gâtoit en chemin, de les obliger d'en fournir d'autres à leurs propres frais & dépens. Cette

[a] grossière ignorance n'est-elle pas, dit un Historien, infiniment préférable à la prétendue science qui en prit bientôt la place ? Foiblesse étrange de l'humanité ! L'innocence est-elle donc attachée à l'ignorance ? & faut-il que des connoissances & un goût estimables en soi ne puissent s'acquerir, sans que les mœurs en souffrent par un abus, dont la honte retombe quelquefois, quoiqu'injustement, sur les Arts mêmes ?

Ce nouveau goût pour les piéces rares fut bientôt porté à l'excès. Ce fut à qui orneroit le plus superbement ses maisons à la ville & à la campagne. Le gouvernement des pays conquis leur en offroit les occasions. Tant que les mœurs ne furent pas corrompues, il n'étoit pas permis aux Gouverneurs de rien acheter des peuples que le Sénat leur soumettoit, parce que, dit Cicéron, quand le vendeur n'a pas la liberté de vendre les choses le prix qu'elles valent, ce n'est plus une vente de sa part, c'est une

Verr. de sign. n. 10.

[a] Non, puto dubites, Vinici, quin magis pro rêp. fuerit, manere adhuc rudem Corinthiorum intellectum, quàm in tantum ea intelligi; & quin hac prudentiâ illa imprudentia decori publico fuerit convenientior. *Vell. Paterc. lib.* 1. *cap.* 13.

violence qu'on lui fait : *Quòd putabant ereptionem esse non emptionem, cùm venditori suo arbitratu vendere non liceret.* On [a] sait que ces merveilles de l'art, qui portent le nom des grands maîtres, étoient souvent sans prix. En effet elles n'en ont point d'autre, que celui qu'y mettent l'imagination, la passion, &, pour me servir de l'expression de Sénéque, la [b] fureur de quelques particuliers. Les Gouverneurs de provinces achetoient pour rien ce qui étoit fort estimé : encore étoient-ce les plus modérés. La plupart usoient de force & de violence.

L'histoire nous en a fourni des preuves dans la personne de Verrès Préteur de Sicile : & il n'étoit pas le seul qui en usât de la sorte. Il est vrai que, sur cet article, il porta l'impudence à un excès qui ne se conçoit point. Cicéron [c] ne sait comment l'appeller : passion, maladie, folie, brigandage ! Il ne trouve point

a Qui modus est in his rebus cupiditatis, idem est æstimationis. Difficile est enim finem facere pretio, nisi libidini feceris. *Verr. de sign. n.* 14.

b Corinthia paucorum furore pretiosa. *De brev. vit. cap.* 13.

c Venio nunc ad istius, quemadmodum ipse appellat, studium; ut amici ejus, morbum & insaniam; ut Siculi, latrocinium. Ego, quo nomine appellem, nescio. *Ibid. n.* 1.

de nom qui l'exprime assez fortement. Ni bienséance, ni sentiment d'honneur, ni crainte des loix, rien ne l'arrêtoit. Il comptoit être dans la Sicile, comme dans un pays de conquête. Nulle statue, soit petite soit grande, pour peu qu'elle fût estimée & précieuse, n'échapoit à ses mains rapaces. Pour dire tout en un mot, Cicéron [a] prétend que la curiosité de Verrès avoit plus couté de dieux à Syracuse, que la victoire de Marcellus ne lui avoit couté d'hommes.

a Sic habetote, plures esse à Syracusanis istius adventu deos, quàm victoria Marcelli homines desideratos. *Ibid. n.* 131.

CHAPITRE CINQUIÉME.

DE LA PEINTURE.

ARTICLE PREMIER.

De la Peinture en général.

§. I.

Origine de la Peinture.

IL EN EST de la Peinture comme de tous les autres Arts, c'eſt-à-dire qu'elle a eu des commencemens très groſſiers & très imparfaits. L'ombre d'un homme marquée & circonſcripte par des lignes y a donné naiſſance, auſſi bien qu'à la Sculpture. La premiére maniére de peindre tira donc ſon origine de l'ombre, & ne conſiſta qu'en quelques traits, qui ſe multipliant peu à peu formérent le deſſein. On ajouta enſuite la Couleur. Elle fut d'abord unique dans chaque deſſein, ſans en méler pluſieurs dans la même piéce : cette maniére de peindre fut appellée *Monochromate*, c'eſt-à-dire d'une ſeule couleur. Enfin, *Plin. lib. 35 cap. 3.*

l'Art se perfectionnant de jour en jour, on introduisit le mélange de quatre couleurs seulement : il en sera parlé dans la suite.

Je n'examine point ici l'antiquité de la Peinture. Les Egyptiens se vantent d'en avoir été les inventeurs, & cela peut bien être : mais ce ne sont point eux qui l'ont mise en honneur & en crédit. Pline, dans le long dénombrement qu'il fait des habiles Ouvriers en chaque genre & des chef-d'œuvres de l'Art, ne nomme pas un seul Egyptien. C'est donc dans le sein de la Gréce, soit à Corinthe, soit à Sicyone, soit à Athénes, & dans d'autres villes, que la Peinture
Plin. ibid. s'est perfectionnée. On la croit postérieure à la Sculpture, parce qu'Homére, qui parle souvent de statues, de bas-reliefs, & de gravûres, ne fait mention d'aucun tableau ni d'aucune peinture.

Ces deux Arts ont beaucoup de parties qui leur sont communes, mais elles arrivent à leur fin, qui est l'imitation de la nature, par différens moiens : la Sculpture, par le relief de la matiére ; la Peinture, par les couleurs sur une superficie plate ; &

il

il faut avouer que le cizeau dans les mains d'un homme de génie intéreſſe preſque autant que le pinceau. Mais ſans prétendre régler les rangs entre ces deux Arts, ni donner la préférence à l'un ſur l'autre, quelle merveille de voir que la main d'un Artiſan, par quelques coups de cizeau, puiſſe animer le bronze & le marbre; & qu'en ſe jouant ſur une toile avec un pinceau & des couleurs, elle imite par des lignes, des jours, & des ombres tous les objets de la nature? Si [a] Phidias forme l'image de Jupiter, dit Sénéque, il ſemble que ce dieu va lancer la foudre: s'il repréſente Minerve, on diroit qu'elle va parler pour inſtruire ceux qui la conſidérent, & que cette ſage déeſſe ne garde le ſilence que par modeſtie. Doux preſtige, agréable impoſture, qui trompe ſans induire en erreur, & qui fait illuſion aux ſens pour éclairer l'eſprit!

a Non vidit Phidias Jovem, fecit tamen velut tonantem: nec ſtetit ante oculos ejus Minerva, dignus tamen illa arte animus, & concepit deos, & exhibuit. *Senec. Controv. lib. 5. cap. 34.*

Verecundè admodum ſilent, ut hinc reſponſuras paulò minùs voces præſtoleris. *Lactant.*

§. II.

Des différentes parties de la Peinture. Du Vrai dans la Peinture.

LA PEINTURE eſt un Art qui par des lignes & des couleurs repréſente ſur une ſurface égale & unie tous les objets viſibles. L'image qu'elle en fait, ſoit de pluſieurs corps enſemble, ou d'un ſeul en particulier, s'appelle Tableau ; dans lequel il y a trois choſes à conſidérer, la COMPOSITION, le DESSEIN, le COLORIS, qui ſont les trois parties néceſſaires pour former un bon Peintre.

1. La COMPOSITION, qui eſt la premiére partie de la Peinture, contient deux choſes : l'Invention, & la Diſpoſition.

L'*Invention* eſt un choix des objets qui doivent entrer dans la compoſition du ſujet que le Peintre veut traiter. Elle eſt ou hiſtorique ſimplement, ou allégorique. L'Invention hiſtorique eſt un choix d'objets qui ſimplement par eux-mêmes repréſentent le ſujet. Elle ne regarde pas ſeulement toutes les hiſtoires vraies ou fabuleuſes, mais elle comprend

encore les portraits des perſonnes, la repréſentation des pays, des animaux, & de toutes les productions de l'art & de la nature. L'Invention allégorique eſt un choix d'objets qui ſervent à repréſenter dans un tableau, ou en tout ou en partie, autre choſe que ce qu'ils ſont en effet. Tel eſt, par exemple, le tableau d'Apelle qui repréſente la Calomnie, duquel Lucien fait la deſcription: je la raporterai dans la ſuite. Telle eſt la peinture morale d'Hercule entre Vénus & Minerve, où ces divinités payennes ne ſont introduites que pour nous marquer les attraits de la volupté & de la vertu.

La Diſpoſition contribue beaucoup à la perfection & au prix d'un tableau. Car, quelque avantageux que ſoit le ſujet, quelque ingénieuſe que ſoit l'invention, quelque fidéle que ſoit l'imitation des objets que le Peintre a choiſis, s'ils ne ſont bien diſtribués, l'ouvrage n'aura point une approbation générale. L'économie & le bon ordre eſt ce qui fait tout valoir, ce qui attire l'attention, & ce qui attache l'eſprit, par un arrangement ingénieux & prudent, qui met

toutes les figures dans leur place naturelle. C'eſt cette économie & cet arrangement qu'on appelle Diſpoſition.

2. LE DESSEIN, entant qu'il fait une des parties de la Peinture, eſt pris pour la circonſcription des objets, pour les meſures & les proportions des formes extérieures. Il regarde également les Peintres, les Sculpteurs, les Architectes, les Graveurs, & généralement tous les Artiſans dont les ouvrages ont beſoin de grace & de ſymmétrie.

On conſidére pluſieurs choſes dans le Deſſein: la Correction, le bon Goût, l'Elégance, le Caractére, la Diverſité, l'Expreſſion, la Perſpective. Mon deſſein eſt de ne parler des principes de la Peinture qu'autant que mes Lecteurs peuvent en avoir beſoin pour entendre ce qui ſera raporté de l'ancienne Peinture, & pour en pouvoir juger avec quelque diſcernement & quelque juſteſſe.

Correction eſt un terme dont les Peintres ſe ſervent ordinairement pour exprimer l'état d'un deſſein qui eſt exemt de fautes dans les meſures. Cette Correction dépend de la juſ-

teſſe des proportions, & de la connoiſſance de l'Anatomie.

Le Goût eſt une idée qui ſuit l'inclination naturelle du Peintre, ou qu'il s'eſt formée par l'éducation. Chaque Ecole a ſon goût de Deſſein; & depuis le rétabliſſement des beaux Arts en Europe celle de Rome a toujours été eſtimée la meilleure, parce qu'elle s'eſt formée ſur l'Antique. L'Antique eſt donc ce qu'il y a de meilleur pour le Goût du Deſſein.

L'Elégance du Deſſein eſt une maniére d'être qui embellit les objets, ſans en détruire la vérité. Cette partie, qui eſt fort importante, ſera traitée plus au long dans la ſuite.

Le Caractére eſt la marque propre & particuliére qui diſtingue & caractériſe chaque eſpéce d'objet, qui tous demandent des touches différentes pour exprimer l'eſprit de leur caractére.

La Diverſité conſiſte à donner à chaque perſonnage d'un tableau l'air & l'attitude qui lui ſont propres. Le Peintre habile a le talent de diſcerner le naturel qui eſt toujours varié. Ainſi la contenance & l'action des perſonnes qu'il peint ſont toujours variées.

Il eſt pour un grand Peintre, par exemple, une infinité de joies & de douleurs différentes, qu'il ſait varier encore par les âges, par les tempéramens, par les caractéres des nations & des particuliers, & par mille autres moiens. Le ſujet le plus rebatu devient un ſujet neuf ſous ſon pinceau.

Le mot d'*Expreſſion* ſe confond ordinairement en parlant de Peinture avec celui de Paſſion. Ils différent néanmoins en ce que, Expreſſion eſt un terme général qui ſignifie la repréſentation d'un objet ſelon le caractére de ſa nature, & ſelon le tour que le Peintre a deſſein de lui donner pour la convenance de ſon ouvrage. Et la Paſſion, en Peinture, eſt un mouvement du corps accompagné de certains traits ſur le viſage qui marquent une agitation de l'ame. Ainſi toute paſſion eſt une expreſſion, mais toute expreſſion n'eſt pas une paſſion.

La Perſpective eſt l'Art de repréſenter les objets qui ſont ſur un plan, ſelon la différence que l'éloignement y apporte, ſoit pour la figure, ſoit pour la couleur. On diſtingue donc deux ſortes de Perſpectives, la linéaire

& l'aérienne. La Perſpective linéaire conſiſte dans le juſte racourciſſement des lignes ; l'aérienne dans une juſte dégradation des couleurs. *Dégrader*, c'eſt, en terme de Peinture, ménager le fort & le foible des jours, des ombres, & des teintes ſelon les divers degrés d'éloignement. Mr. Perrault, par un zêle aveugle pour les modernes, prétendoit que la Perſpective étoit abſolument inconnue aux anciens ; & il fondoit ſon ſentiment ſur le manque de Perſpective dans la colonne Trajane. Mr. l'Abbé Salier, dans une courte mais élégante Diſſertation ſur cette matiére, prouve par pluſieurs paſſages que la Perſpective n'étoit point inconnue aux Anciens, & que c'eſt cet artifice induſtrieux qui leur enſeignoit ſi bien à faire illuſion aux ſens dans leurs tableaux, par la modification des grandeurs, des figures, & des couleurs, dont ils ſavoient augmenter ou diminuer la force & l'éclat. Quant à la colonne Trajane, ſi la Perſpective n'y a pas été exactement obſervée, ce n'eſt point par ignorance des régles de l'Art, mais parce que ſouvent les grands Maîtres ſe mettent au-deſſus

Mémoires de l'Acad. des Inſcriptions Tom. VIII.

des régles mêmes pour atteindre plus ſurement à leur but. Mr. de Piles reconnoit que le défaut de dégradation dans cette colonne ne doit être attribué qu'au deſſein que l'Ouvrier, ſupérieur aux régles de ſon art, avoit de ſoulager la vûe, & de rendre les objets plus ſenſibles & plus palpables.

3. LE COLORIS eſt différent de la couleur. Celle-ci eſt ce qui rend les objets ſenſibles à la vûe. Le Coloris eſt une des parties eſſentielles de la Peinture, par laquelle le Peintre ſait imiter la couleur de tous les objets naturels, en faiſant un mélange judicieux des couleurs ſimples qui ſont ſur ſa palette. Cette partie eſt bien importante. Elle enſeigne de quelle ſorte les couleurs doivent être emploiées pour produire ces beaux effets du *Clair-obſcur*, qui aident à faire paroitre le relief des figures, & les enfoncemens des tableaux.

Pline l'explique aſſez au long. Après avoir parlé des commencemens fort ſimples & fort groſſiers de la Peinture, il ajoute [a] qu'à l'aide du tems & de l'expérience elle ſe

a Tandem ſe ars ipſa diſtinxit, & invenit lumen atque umbras, differentia colorum alter-

dévelopa peu à peu : qu'elle trouva les Jours & les Ombres, avec la différence des couleurs qui se relevent l'une par l'autre ; & qu'elle mit en usage le Clair-obscur, comme le dernier éclat & la consommation du Coloris. Car ce Clair-obscur n'est pas proprement la lumiére, mais il tient comme le milieu entre les Jours & les Ombres qui entrent dans la composition du sujet. Et de là vient que les Grecs l'ont appellé TONOS, c'est-à-dire le Ton de la peinture : pour faire entendre, que, comme dans la Musique il y a mille tons différens qui s'unissent les uns aux autres d'une maniére insensible pour faire un son harmonieux ; de même, dans la Peinture, il y a une force & une dégradation de lumiére presque imperceptibles, lesquelles varient encore selon les couleurs propres ou locales des divers objets où elles tombent. C'est par cette distribution enchantereſſe des lumiéres & des ombres, &, s'il est permis de parler ainsi, par les prestiges de cette espéce de magie,

na vice se se excitante : postea deinde adjectus est SPLENDOR, alius hic quàm lumen, quem, quia inter hoc & umbrám esset, appellaverunt *Tonum*. *Plin. lib.* 35. *cap.* 5.

que les Peintres font illusion aux sens, & en imposent aux yeux des spectateurs. Ils emploient, avec un art qu'on ne se lasse point d'admirer, les teintes, les demi-teintes, & toutes les diminutions de couleurs nécessaires pour dégrader la couleur des objets. Les nuances ne sont pas mieux fondues dans la nature que dans leurs tableaux.

C'est cet appas séduisant de la Peinture qui frape & attire tout le monde: les ignorans, les connoisseurs, & les Peintres mêmes. Elle ne permet à personne de passer indifféremment par un lieu où sera quelque tableau qui porte ce caractére, sans être comme surpris, sans s'arréter, & sans jouir quelque tems du plaisir de sa surprise. La véritable Peinture est donc celle qui nous appelle, pour ainsi dire, en nous surprenant: & ce n'est que par la force de l'effet qu'elle produit que nous ne pouvons nous empécher d'en approcher, comme si elle avoit quelque chose à nous dire. Et quand nous sommes auprès d'elle, nous trouvons en effet qu'elle nous divertit par le beau choix, & par la nouveauté des choses qu'elle nous

préſente ; par l'hiſtoire, & par la fable dont elle nous rafraîchit la mémoire ; par les inventions ingénieuſes, & par les allégories dont nous nous faiſons un plaiſir de trouver le ſens, ou de critiquer l'obſcurité.

Il y a plus, comme le remarque Ariſtote dans ſa Poétique. Des monſtres, & des hommes morts ou mourans, que nous n'oſerions regarder ou que nous ne verrions qu'avec horreur, nous les voions avec plaiſir imités dans les ouvrages des Peintres. Mieux ils ſont imités, plus nous les regardons avidement. Le maſſacre des Innocens a dû laiſſer des idées bien funeſtes dans l'imagination de ceux qui virent réellement les ſoldats effrénés égorger les enfans dans le ſein des meres ſanglantes. Le tableau de le Brun, où nous voions l'imitation de cet événement tragique, nous émeut & nous attendrit, mais il ne laiſſe dans notre eſprit aucune idée importune. Nous ſavons que le Peintre ne nous afflige qu'autant que nous le voulons, & que notre douleur, qui n'eſt que ſuperficielle, diſparoitra avec le tableau : au lieu que nous ne ſerions pas maîtres ni de la vivacité,

ni de la durée de nos sentimens, si nous avions été frapés par les objets mêmes.

Mais [a] ce qui doit dominer dans la Peinture, & ce qui en fait la souveraine perfection, c'est le Vrai. Rien n'est bon, rien ne plait sans le Vrai. Tous les Arts qui ont pour objet l'imitation, ne s'exercent que pour instruire & pour divertir les hommes par une fidéle représentation de la nature. J'inférerai ici sur cette matiére un morceau, dont j'espére que le Lecteur me saura gré. Je l'ai extrait du petit Traité de Mr. de Piles sur *le Vrai dans la Peinture*, & encore plus d'une Lettre de Mr. du Guet qui y est jointe, & qu'il avoit écrite à une Dame, qui lui avoit demandé son sentiment sur ce petit Traité.

Cours de Peinture *de M. de Piles, qui se vend chez la Veuve Estienne.*

Du Vrai dans la Peinture.

QUOIQUE la Peinture ne soit qu'une imitation, & que l'objet qui est dans le tableau ne soit que feint, il est pourtant appellé Vrai, quand il imite parfaitement le caractére de son modéle.

[a] Picturæ probari non debent, quæ non sunt similes veritati. *Vitruv. lib. 7. cap. 5.*

On distingue trois sortes de Vrai dans la Peinture : le vrai simple, le vrai idéal, & le vrai composé, ou le vrai parfait.

Le Vrai simple, qu'on appelle le premier Vrai, est une imitation simple & fidéle des mouvemens expressifs de la nature, & des objets tels que le Peintre les a choisis pour modéle, & qu'ils se présentent d'abord à nos yeux : ensorte que les carnations paroissent de véritables chairs, & les draperies de véritables étofes selon leur diversité, & que chaque objet en détail conserve le véritable caractére de sa nature.

Le Vrai idéal, est un choix de diverses perfections qui ne se trouvent jamais dans un seul modéle, mais qui se tirent de plusieurs, & ordinairement de l'Antique.

Le troisiéme Vrai, qui est composé du Vrai simple & du Vrai idéal, fait par cette union le dernier achevement de l'art, & la parfaite imitation de la belle nature. On peut dire que les Peintres sont habiles selon le degré auquel ils possédent les parties du premier & du second Vrai, & selon l'heureuse facilité qu'ils ont

acquiſe d'en faire un bon compoſé.

Cette union concilie deux choſes qui paroiſſent oppoſées : d'imiter la nature, & de ne ſe pas borner à l'imiter ; d'ajouter à ſes beautés pour les atteindre, & de la corriger pour la bien faire ſentir.

Le Vrai ſimple fournit le mouvement & la vie. L'idéal lui choiſit avec art tout ce qui peut l'embellir, & le rendre touchant ; & il ne le choiſit pas hors du Vrai ſimple, qui eſt pauvre dans certaines parties, mais riche dans ſon tout.

Si le ſecond Vrai ne ſuppoſe pas le premier, s'il l'étoufe & l'empêche de ſe faire plus ſentir que tout ce que le ſecond lui ajoute, l'art s'éloigne de la nature ; il ſe montre au lieu d'elle ; il en occupe la place, au lieu de la repréſenter ; il trompe l'attente du ſpectateur, & non ſes yeux ; il l'avertit du piége, & ne ſait pas le lui préparer.

Si au contraire le premier Vrai, qui a toute la vérité du mouvement & de la vie, mais qui n'a pas toujours la nobleſſe, l'exactitude, & les graces qui ſe trouvent ailleurs, demeure ſans le ſecours d'un ſecond

Vrai toujours grand & parfait, il ne plait qu'autant qu'il eſt agreable & fini, & le tableau perd tout ce qui a manqué à ſon modéle.

L'uſage donc de ce ſecond Vrai conſiſte à ſuppléer dans chaque ſujet ce qu'il n'avoit pas, mais qu'il pouvoit avoir, & que la nature avoit répandu dans quelques autres ; & à réunir ainſi ce qu'elle diviſe preſque toujours.

Ce ſecond Vrai, à parler dans la rigueur, eſt preſque auſſi réel que le premier : car il n'invente rien, mais il choiſit par tout. Il étudie tout ce qui peut plaire, inſtruire, animer. Rien ne lui échape, lors même qu'il paroit échapé au hazard. Il arrête par le Deſſein ce qui ne ſe montre qu'une fois ; & il s'enrichit par mille beautés différentes pour être toujours régulier, & ne jamais tomber dans les redites.

C'eſt pour cette raiſon que l'union de ces deux Vrais a un effet ſi ſurprenant. Car alors c'eſt une imitation parfaite de ce qu'il y a dans la nature de plus ſpirituel, de plus touchant, & de plus parfait.

Tout eſt alors vraiſemblable, parce

que tout eſt vrai : mais tout eſt ſurprenant, parce que tout eſt rare. Tout fait impreſſion, parce que l'on a obſervé tout ce qui eſt capable d'en faire : mais rien ne paroit affecté, parce qu'on a choiſi le naturel, en choiſiſſant le merveilleux & le parfait.

C'eſt ce beau Vrai-ſemblable qui paroit ſouvent plus vrai que la vérité même : parce que dans cette union le premier Vrai ſaiſit le ſpectateur, ſauve pluſieurs négligences, & ſe fait ſentir ſans qu'on y penſe.

Ce troiſiéme Vrai eſt un but où perſonne n'a encore atteint. On peut dire ſeulement, que ceux qui en ont le plus approché, ſont les plus habiles.

CE QUE j'ai raporté juſqu'ici des parties eſſentielles de la Peinture, facilitera l'intelligence de ce qui ſera dit bientôt des Peintres mêmes dans l'hiſtoire abrégée que j'en ferai. Les plus grands Maîtres conviennent qu'il n'y a jamais eu de Peintre qui ait poſſédé au dernier degré d'excellence toutes les parties de ſon Art. Quelques-uns ſont ingénieux dans l'Invention, d'autres heureux dans le Deſſein : ceux-là réuſſiſſent dans le

Coloris, ceux-ci dans l'Expreſſion: d'autres enfin peignent avec beaucoup de grace & de beauté. Perſonne n'a encore poſſédé tous ces avantages à la fois. Ces talens, & pluſieurs autres que j'ai omis, ont toujours été partagés: le plus excellent Peintre eſt celui qui en a réuni en ſa perſonne le plus grand nombre.

L'important eſt de bien connoître à quoi nous porte notre naturel. Les hommes naiſſent avec un génie déterminé non ſeulement pour un certain Art, mais pour certaines parties de cet Art, qui ſont les ſeules où ils puiſſent réuſſir éminemment. S'ils ſortent de leur ſphére, ils deviennent des hommes au-deſſous du médiocre. L'art [a] ajoute beaucoup aux talens naturels, mais ne les ſupplée point quand ils manquent. Tout dépend du génie. On appelle ainſi l'aptitude qu'un homme a reçue de la nature pour faire bien & facilement certaines choſes, que les autres ne ſauroient faire que très mal, même en ſe donnant beaucoup de peine.

a Ut verè dictum eſt caput eſſe artis, decere quod facias; ita id neque ſine arte eſſe, neque totum arte tradi poteſt. *Quintil. lib.* 11. *cap.* 3.

Souvent [a] un Peintre plait ſans obſerver les régles, pendant qu'un autre déplait en les obſervant, parce que ce dernier n'a pas le bonheur d'être né avec du génie. Ce génie eſt le feu qui éléve les Peintres au-deſſus d'eux-mêmes, qui leur fait mettre de l'ame dans leurs figures, & qui leur tient lieu de ce qu'on appelle enthouſiaſme dans la poéſie.

Au reſte, quoiqu'un Peintre n'excelle pas dans toutes les parties de ſon Art, cela n'empéche pas que la plupart des ouvrages qui partent de la main des grands Maîtres ne doivent être regardés comme des ouvrages parfaits dans leur genre, & ſelon la meſure de perfection dont la foibleſſe humaine eſt capable. La preuve certaine de leur excellence, c'eſt l'impreſſion ſubite qu'ils font également ſur tous les Spectateurs, ignorans ou ſavans; avec [b] cette ſeule différence, que les premiers n'en ſentent que le plaiſir, & que les autres en connoiſſent la raiſon. En matiére d'ouvrages

a In quibuſdam virtutes non habent gratiam, in quibuſdam vitia ipſa delectant. *Quintil. lib.* 11. *cap.* 3.

b Docti rationem artis intelligunt, indocti voluptatem. *Quintil. lib.* 9. *cap.* 4.

de poésie ou de peinture, le sentiment est un juge non récusable. On pleure à une tragédie ou à la vûe d'un tableau, avant que d'avoir discuté si l'objet que le Poéte ou le Peintre nous y présentent, est un objet capable de toucher par lui-même, & s'il est bien imité. Le sentiment nous apprend ce qui en est, avant que nous ayons pensé à en faire l'examen. Le même instinct qui nous feroit gémir par un premier mouvement à la rencontre d'une mere qui conduiroit son fils au tombeau, nous fait pleurer quand la scéne ou le tableau nous font voir l'imitation fidéle d'un pareil événement. Le [a] public est donc capable de bien juger des vers & des tableaux sans savoir les régles de la poésie & de la peinture, parce que, comme l'observe Cicéron, tous les hommes, à l'aide du sentiment intérieur que la nature a mis en eux, connoissent, sans savoir les régles, si les productions des arts sont de bons ou de mauvais ouvrages.

[a] Illud ne quis admiretur quonam modo hæc vulgus imperitorum notet, cùm in omni genere, tum in hoc ipso, magna quædam est vis incredibilisque naturæ. Omnes enim tacito quodam sensu, sine ulla arte aut ratione, quæ sint in artibus ac rationibus recta ac prava, dijudicant. *Cic. lib. 3. de Orat. n. 195.*

On ne ſera point étonné que je mette ici la peinture en paralléle avec la poéſie. Tout le monde ſait ce mot de Simonide, *que la peinture eſt une poéſie muette, & la poéſie une peinture parlante.* Je n'examine point laquelle des deux peut le mieux réuſſir à repréſenter un objet, & à peindre une image. Cette queſtion me meneroit trop loin. Elle a été fort bien traitée par l'Auteur des réflexions critiques ſur la Poéſie & ſur la Peinture, dont j'ai emprunté ici beaucoup de choſes. Je me contente d'obſerver, que comme le tableau qui repréſente une action, ne nous fait voir qu'un inſtant de ſa durée, le Peintre ne peut point exprimer beaucoup de circonſtances touchantes qui précédent ou ſuivent cet inſtant, & encore moins faire ſentir les paſſions & les diſcours, qui en augmentent beaucoup la vivacité: au lieu qu'il eſt libre au Poéte de faire l'un & l'autre à loiſir, & de leur donner une juſte étendue.

Il ne me reſte, avant que de paſſer à l'hiſtoire des Peintres, que de donner une idée abrégée des différentes eſpéces de peinture.

§. III.

Différentes espéces de peintures.

AVANT qu'on eût trouvé le secret de peindre en huile, tous les Peintres ne travailloient qu'à Fresque & à Détrempe.

On appelle *Fresque* une peinture faite sur un enduit de mortier encore frais, avec des couleurs détrempées dans de l'eau. Ce travail se fait contre les murailles & les voutes. La peinture à fresque venant à s'incorporer avec le mortier, ne périt & ne tombe qu'avec lui. Les murs du temple des Dioscures * à Athénes avoient été peints à fresque par Polygnote & par Diognéte pendant la guerre du Péloponnése. Pausanias remarque que ces peintures s'étoient bien conservées jusqu'à son tems, c'est-à-dire près de six cens ans depuis celui de Polygnote. Les bons Peintres cependant, au raport de Pline, peignoient rarement en fresque. Ils ne croioient pas devoir borner leur travail à des maisons particuliéres, ni

Plin. lib. 35. cap. 10.

* *On appelloit ainsi Castor & Pollux, parce qu'ils étoient fils de Jupiter.*

laisser à la discrétion des flammes des chefs-d'œuvres irréparables. Ils se fixoient à des ouvrages portatifs, qu'on pouvoit, en cas d'accident, sauver de l'incendie, en les transportant d'un lieu en un autre. Tous [a] les monumens de ces grands Peintres, dit Pline, faisoient, pour ainsi dire, la garde dans les palais, dans les temples, & dans les villes, pour être en état d'en sortir à la premiére allarme; & un grand Peintre, à proprement parler, étoit un bien commun & un trésor public, qui appartenoit à toute la terre.

La *Détrempe* est une peinture faite de couleurs délaiées seulement avec de l'eau, & de la colle, ou de la gomme.

L'Invention de *peindre à l'huile* n'a point été connue des Anciens. Ce fut un Peintre Flamand, nommé Jean *Van-Eyck*, mais plus connu sous le nom de Jean de Bruge, qui en trouva le secret, & qui le mit en usage au commencement du quinziéme siécle. Ce secret, qui a été si long-tems caché, ne consiste néanmoins qu'à broier

a Omnis eorum ars urbibus excubabat, picturque res communis terrarum erat.

les couleurs avec de l'huile de noix, ou de l'huile de lin. Il a été d'un grand secours pour la Peinture, parce que toutes les couleurs se mêlant mieux ensemble, font un coloris plus doux, plus délicat, & plus agréable; & donnent une union & une tendresse à tout l'ouvrage, qui ne peut se faire dans les autres maniéres. On peint à huile contre les murailles, sur le bois, sur la toile, sur les pierres, & sur toutes sortes de métaux.

On [a] prétend que les anciens Peintres ne peignoient que sur des tables de bois, blanchies avec de la craie, d'où vient le mot de *tabula*, tableau; & que l'usage de la toile, parmi les Modernes, n'est pas même fort ancien.

Pline, après avoir fait un long dénombrement de toutes les couleurs que la Peinture emploioit de son tems, ajoute: » Sur quoi je ne puis » m'empêcher, à la vûe d'une si gran- » de variété de couleurs & de colo- » ris, d'admirer la sagesse & l'éco- *Lib. 35. c. 7.*

a Nero princeps jusserat colossum se pingi 120 pedum in linteo, incognitum ad hoc tempus. *Plin. lib. 35. cap. 7.*

» nomie de l'antiquité. Car [a] ce n'eſt
» qu'avec quatre couleurs ſimples &
» primitives que les anciens Peintres
» ont exécuté ces ouvrages immor-
» tels, qui font encore aujourd'hui
» toute notre admiration : le *blanc*
» de Mélos, le *jaune* d'Athénes, le
» *rouge* de Sinope, & le ſimple *noir*.
» Voila tout ce qu'ils ont emploié ;
» & néanmoins c'eſt avec ces quatre
» couleurs bien ménagées, qu'un
» Apelle, un Mélanthe, les plus
» grands Peintres qui furent jamais,
» ont produit ces piéces merveilleu-
» ſes, dont une ſeule étoit d'un tel
» prix, qu'à peine toutes les richeſſes
» d'une ville ſuffiſoient-elles pour
» l'acheter.« On peut croire que leurs ouvrages auroient été encore plus parfaits, ſi à ces quatre couleurs ils en avoient ajouté deux, qui ſont les plus générales & les plus aimables de la nature, le *bleu* qui repréſente le ciel, & le *verd* qui habille ſi agréablement toute la terre.

Plin. lib. 35. cap. 11. Les Anciens avoient une maniére de peindre, qui étoit fort en uſage

a Quatuor coloribus ſolis immortalia illa opera fecere.... Apelles, Melanthius ... clariſſimi pictores, cùm tabulæ eorum ſingulæ oppidorum venirent opibus.

encore

encore du tems de Pline, qu'ils appelloient * *Causlique*. C'étoit [a] une peinture en cire, où le pinceau n'avoit que peu ou point de part. Tout l'art consistoit à préparer des *cires* de diverses couleurs, & à les appliquer sur le bois ou sur l'ivoire par le moien du feu.

* *Ce mot vient de καιω, qui signifie brûler.*

LA MINIATURE (on prononce ordinairement mignature) est une sorte de peinture qui se fait de simples couleurs très fines, détrempées avec de l'eau & de la gomme sans huile. Elle est distinguée des autres peintures en ce qu'elle est plus délicate, qu'elle veut être regardée de près, qu'on ne la peut faire aisément qu'en petit, qu'on ne la travaille que sur du vélin, ou des tablettes.

On peint à l'huile *sur le Verre* comme l'on fait sur les Jaspes, & sur les autres pierres fines : mais la plus belle maniére d'y travailler, est de peindre sous le Verre, c'est-à-dire qu'on voie les couleurs au travers du Verre. On avoit autrefois l'art d'incorporer la couleur dans le Verre même, comme on le voit à la Sainte Chapelle,

[a] Ceris pingere, ac picturam inurere quis primus excogitaverit, non constat. *Plin.*

& dans beaucoup d'autres Egliſes. On dit que ce ſecret eſt perdu.

Peinture en Email. L'Email eſt une eſpéce de Verre coloré. Sa matiére fondamentale eſt de l'étain & du plomb en parties égales, calcinées au feu ; à quoi l'on ajoute ſéparément des couleurs métalliques telles qu'on lui veut donner. *L'Email* ſe dit auſſi de la peinture & du travail qui ſe fait avec des couleurs minérales qui ſe cuiſent avec le feu. La porcelaine, la faiance, les pots verniſſés de terre, ſont autant d'eſpéces d'*Emaux*. L'uſage d'*émailler* ſur la terre eſt fort ancien, puiſque du tems de Porſenna roi des Toſcans on faiſoit dans ſes Etats des vaſes émaillés de différentes figures.

Moſaïque. C'eſt un ouvrage compoſé de pluſieurs petites piéces de raport, & diverſifié de couleurs & de figures, maſtiquées ſur un fond de * Stuc. D'abord on en fit des compartimens pour orner les lambris & le pavé. Puis les Peintres entreprirent d'en revétir des murailles, & de faire diverſes figures dont ils ornérent leurs

* Stuc, *eſt une compoſition de chaux & de poudre de marbre blanc.*

temples & plusieurs autres édifices. Ils emploioient pour cela le Verre & les Emaux, dont ils firent une infinité de petits morceaux de toutes sortes de grosseurs, & coloriés de diverses maniéres : lesquels aiant un luisant & un poli admirable, font de loin tout l'effet qu'on peut desirer, & résistent comme le marbre même à toutes les injures de l'air. C'est en cela que ce travail surpasse toute sorte de peinture, que le tems efface & consume, au lieu qu'il embellit la Mosaïque ; qui subsiste si lontems, qu'on peut dire que sa durée n'a presque point de fin. On voit à Rome, & dans plusieurs endroits de l'Italie, des fragmens de Mosaïque antique. On jugeroit mal du pinceau des Anciens, si l'on vouloit en juger sur ces Mosaïques. Il est impossible d'imiter avec les pierres & les morceaux de verre dont les Anciens se sont servis pour peindre de la sorte, toutes les beautés & tous les agrémens que le pinceau d'un habile homme met dans un tableau.

ARTICLE SECOND.

Hiſtoire abrégée des Peintres de la Grèce les plus connus.

JE NE ME propoſe ici de parler que des Peintres qui ont eu le plus de réputation, ſans examiner qui ſont ceux qui les premiers ont fait uſage du pinceau. Pline, dans les chapitres 8, 9, & 10 du 35e Livre de ſon Hiſtoire naturelle, me fournira la plus grande partie de ce que j'ai à dire. Je me contente d'en avertir une fois, après quoi je ne le citerai plus que rarement.

PHIDIAS ET PANENUS.

Mn.M.3560. PHIDIAS, qui fleuriſſoit dans la 84e Olympiade, a été Peintre avant que d'être Sculpteur. Il a peint, à Athénes, le fameux Périclès, ſurnommé l'Olympien, à cauſe de la majeſté & des foudres de ſon éloquence. J'ai parlé fort au long de Phidias dans l'article de la Sculpture. PANENUS ſon frere ſe diſtingua auſſi parmi les Peintres de ſon tems. Il peignit la fameuſe journée de Marathon, où les Athéniens défirent en

bataille rangée toute l'armée des Perſes. Les principaux Chefs de part & d'autre étoient repréſentés dans ce tableau de grandeur naturelle, & d'après une exacte reſſemblance.

POLYGNOTE.

POLYGNOTE, fils & diſciple d'Aglaophon, étoit de Thaſe, île ſeptentrionale de la mer Egée. Il parut avant la 90e Olympiade. Il eſt le premier qui ait donné quelque grace à ſes figures: & il contribua beaucoup au progrès de l'Art. Avant lui on n'avoit pas beaucoup avancé cette partie qui regarde l'Expreſſion. D'abord il jetta en fonte quelques ſtatues: mais enfin il revint au pinceau, & s'y diſtingua en diverſes maniéres. AN. M 3518.

Mais la peinture qui lui fit le plus d'honneur à tous égards, eſt celle qu'il fit à Athénes dans le * *Pécile*, où il repréſenta les principaux événemens de la guerre de Troie. Quelque important & quelque précieux que fût cet ouvrage, il en refuſa le paiement, par une généroſité d'autant

* *C'étoit un Portique, ainſi appellé à cauſe de la* variété *des peintures & des ornemens dont il étoit enrichi.*

plus estimable qu'elle est rare dans les personnes qui tirent du gain de leur art. Le Conseil des Amphictyons, qui représentoit les Etats de la Gréce, l'en remercia par un Decret solennel au nom de la nation, & ordonna que dans toutes les villes où il passeroit, il seroit logé & défraié aux dépens du public. Mycon, autre Peintre, qui travailla au même Portique mais d'un côté différent, moins généreux & peutêtre moins riche que Polygnote, reçut de l'argent, & par ce contraste augmenta encore la gloire de son confrere.

APOLLODORE.

An. M. 3596. CE PEINTRE étoit d'Athénes, & vivoit dans la 93e Olympiade. C'est lui qui trouva enfin le secret de représenter au vif, & dans leur plus grande beauté, les divers objets de la nature, non seulement par la correction du Dessein, mais principalement par l'entente du Coloris, & par la distribution des ombres, des lumiéres, & du Clair-obscur; en quoi il porta la Peinture à un degré de force & de douceur, où jusques-là elle n'avoit pu encore parvenir. Pline

remarque qu'avant lui il n'y avoit point de tableau qui appellât & retînt le Spectateur : *Neque ante eum tabula ullius ostenditur, quæ teneat oculos.* L'effet que doit produire toute peinture excellente, est d'attacher les yeux du Spectateur, de les rappeller, de les tenir dans l'admiration. Pline le jeune, après avoir décrit d'une manière fort vive une Antique de Corinthe qu'il avoit achetée, & qui représentoit un Vieillard debout, termine cette admirable description par ces mots : » Enfin tout y est d'une » force à arrêter les yeux des Maîtres » de l'Art, & à charmer ceux des » ignorans. *Talia denique omnia, ut possint artificum oculos tenere, delectare imperitorum.* *Plin. Epist. 6. lib. 3.*

ZEUXIS.

ZEUXIS, natif * d'Héraclée, apprit les premiers élémens de la Peinture vers la 85e Olympiade. AN. M. 3564.

Pline dit, [a] qu'aiant trouvé la porte

* *On ne sait point de quelle Héraclée parlent les Auteurs, car il y a plusieurs villes de ce nom. On panche davantage pour Héraclée de Macédoine, ou pour celle qui est dans l'Italie proche de Crotone.*

a Ab hoc (Apollodoro) fores apertas Zeuxis Heracleotes intravit, . . . audentemque jam aliquid penicillum ad magnam gloriam perduxit.

de la Peinture ouverte par les soins & l'industrie d'Apollodore son Maître, il y entra sans peine, & poussa même le pinceau, qui commençoit déja à s'enhardir, à une gloire très distinguée. *La porte de l'Art* est ici l'entente des Couleurs & la pratique du Clair-obscur, qui étoit la derniére perfection qui manquoit à la Peinture. Apollodore y avoit déja fait d'heureuses découvertes. Mais, comme ceux qui inventent, ne perfectionnent pas toujours, Zeuxis, aiant profité des lumiéres de son Maître, porta encore plus loin que lui ces deux excellentes parties. De là vient qu'Apollodore, indigné contre son Disciple de cette espéce de larcin qui lui étoit si honorable, ne put s'empécher de le lui reprocher fort aigrement dans une Satyre en vers, & de le traiter de Voleur, qui, non content de lui avoir dérobé son art, osoit encore s'en parer en tous lieux comme d'un bien légitime.

Toutes ces plaintes ne touchérent point l'Imitateur, & ne servirent qu'à lui faire faire encore de plus grands efforts, pour tâcher de se surpasser lui-même après avoir surpassé son

Maître. Il y réussit parfaitement par les excellens ouvrages qu'il mit au jour, qui lui acquirent en même tems une grande réputation & de grandes richesses. Ce n'est pas ici le bel endroit de Zeuxis. Il fit ostentation de ces richesses d'une maniére puérile. Il aima à paroitre, & à se donner de grands airs, sur tout dans les occasions éclatantes, comme dans les Jeux Olympiques, où il se faisoit voir à toute la Gréce couvert d'une robe de pourpre, avec son nom en lettres d'or sur l'étoffe même.

Quand il fut devenu fort riche, il commença à donner libéralement ses ouvrages, sans en recevoir de récompense. Il en apportoit une raison, qui ne fait pas beaucoup d'honneur à sa modestie. *S'il* [a] *donnoit gratuitement ses ouvrages, c'est*, disoit-il, *qu'aucun prix ne les pouvoit paier.* J'aurois mieux aimé le laisser dire aux autres.

Une Incription qu'il mit à un de ses tableaux, ne marque pas plus de modestie. C'étoit un Athlete, dont il fut si content, qu'il ne pouvoit s'empécher de l'admirer, & de

a Postea donare opera [lo satis digno pretio per-
sua instituit, quòd ea nul- [mutari posse diceret. *Plin.*

s'en applaudir comme d'un chef-d'œuvre inimitable. Il écrivit au bas du tableau un vers grec, dont le sens revient à ceci :

A l'aspect [a] du LUTTEUR, dans lequel je m'admire,
En vain tous mes Rivaux voudront se tourmenter.
Ils pourront peutêtre en médire
Sans pouvoir jamais l'imiter.

Plut. de glor. Athen. p. 346. Le vers grec se trouve dans Plutarque, mais il est appliqué aux ouvrages d'Apollodore. Le voici :

Μωμήσεταί τις μᾶλλον, ἢ μιμήσεται.

On le critiquera plus facilement qu'on ne l'imitera.

Zeuxis avoit plusieurs rivaux, dont les plus illustres étoient Timanthe & Parrhasius. Ce dernier entra en concurrence avec lui dans une dispute publique où l'on distribuoit les prix de Peinture. Zeuxis avoit fait une piéce, où il avoit si bien peint des raisins, que, dès qu'elle fut exposée, les oiseaux s'en approchérent pour en

a *Ces vers sont de l'Auteur de* L'Histoire de la Peinture ancienne *extraite du Livre 35 de l'histoire naturelle de Pline, dont il donne la traduction ou plutôt la paraphrase, avec le texte Latin. Ce Livre est imprimé à Londres en 1725. J'y ai trouvé d'excellentes reflexions, dont j'ai fait grand usage.*

becqueter le fruit. Sur quoi, transporté de joie, & tout fier du suffrage de ces Juges non suspects & non récusables, il demanda a Parrhasius qu'il fit donc paroitre incessamment ce qu'il avoit à leur opposer. Parrhasius obéit, & produisit sa piéce, couverte, comme il sembloit, d'une étoffe délicate en maniére de rideau. *Tirez ce rideau*, ajouta Zeuxis, *& que nous voyions ce beau chef-d'œuvre.* Ce rideau étoit le tableau même. Zeuxis avoua qu'il étoit vaincu. *Car*, dit-il, *je n'ai trompé que des oiseaux, & Parrhasius m'a trompé moi-même qui suis Peintre.*

Le même Zeuxis, quelque tems après, peignit un Jeune homme, qui portoit une corbeille de raisins: & voiant que les oiseaux les venoient aussi becqueter, il avoua, avec la même franchise, que si les raisins étoient bien peints, il faloit que la figure le fût bien mal, puisque les oiseaux n'en avoient aucune peur.

Quintilien nous apprend [a] que les anciens Peintres s'étoient assujettis à donner à leurs dieux & à leurs Héros

a Ille verò ita circumscripsit omnia, ut eum legum latorem vocent, quia deorum & heroum effigies, quales ab eo sunt traditæ, ederi, tanquam ita necesse sit, sequuntur. *Quintil. lib.* 12. *cap.* 10.

la physionomie & le même caractére que Zeuxis leur avoit donné, ce qui lui attira le nom de Législateur.

In voce, Pictor. Festus raporte que le dernier tableau de ce Peintre fut le portrait d'une Vieille, & que cet ouvrage le fit tant rire, qu'il en mourut. Il est étonnant que nul autre Auteur que Verrius Flaccus, cité par Festus, n'ait raporté ce fait. Quoique la chose soit difficile à croire, dit Mr. de Piles, elle n'est pas sans exemple.

PARRHASIUS.

PARRHASIUS, natif d'Ephése, fils & disciple d'Evénor, étoit, comme on l'a vû, émule de Zeuxis. Ils passoient tous deux pour les plus habiles de leur tems, qui étoit le beau tems de la Peinture; & [a] Quintilien dit, qu'ils l'ont portée à un haut degré de perfection, Parrhasius pour le dessein, & Zeuxis pour le coloris.

Plin. lib. 35. cap. 10. Pline fait un éloge & trace un caractére de Parrhasius qui ne laisse rien à desirer. Si on l'en croit, c'est à ce Peintre qu'on devoit l'observation

a Zeuxis atque Parrhasius... plurimum arti addiderunt. Quorum prior luminum umbrarumque inveniisse rationem, secundus examinasse subtiliùs lineas traditur. *Quintil. lib. 12, cap. 10.*

exacte de la Symmétrie, c'eſt-à-dire des proportions : outre cela, les airs de tête ſpirituels, délicats, & paſſionnés ; la diſtribution élégante des cheveux ; la beauté & la dignité des viſages & des perſonnes ; & enfin, du conſentement des plus grands Maîtres, le finiſſement & l'arrondiſſement des figures, en quoi il a ſurpaſſé tous ſes prédéceſſeurs, & égalé tous ceux qui l'ont ſuivi. Pline conſidére cette partie comme la plus difficile & la plus importante de la Peinture. Car, dit-il, encore qu'il ſoit toujours avantageux de bien peindre le milieu des corps, c'eſt pourtant une choſe où pluſieurs ont réuſſi. Mais d'en [a] tracer les contours, les faire fuir, & par le moien de ces affoibliſſemens faire enſorte qu'il ſemble qu'on aille voir d'une figure ce qui en eſt caché, c'eſt en quoi conſiſte la perfection de l'art.

Parrhaſius avoit été formé dans la Peinture par Socrate, à qui un tel Diſciple ne fit pas peu d'honneur.

Xénophon nous a conſervé un en- *Xenoph. Memorab. Socr. lib.* P. 780. 78

a Ambire enim debet ſe extremitas ipſa, & ſic deſinere, ut promittat alia poſt ſe, oſtendatque etiam quæ occultat.

tretien court à la vérité, mais bien senſé, où ce Philoſophe, qui avoit été Sculpteur dans ſa jeuneſſe, donne à Parrhaſius des leçons, qui font voir qu'il poſſédoit parfaitement la connoiſſance de toutes les régles de la Peinture.

Plin. ibid. On convient que Parrhaſius excelloit dans ce qui regarde les mœurs & les paſſions de l'ame, ce qui parut bien dans un de ſes tableaux, qui fit beaucoup de bruit, & lui acquit beaucoup de réputation. C'étoit une peinture fidéle du PEUPLE D'ATHENES, qui brilloit de mille traits ſavans & ingénieux, & montroit dans le peintre une richeſſe d'imagination inépuiſable. Car, [a] ne voulant rien oublier touchant le caractére de cette nation, il la repréſenta, d'un côté, bizarre, colére, injuſte, inconſtante; & de l'autre, humaine, clémente, ſenſible à la pitié; & avec tout cela, fiére, hautaine, glorieuſe, féroce; & quelquefois même baſſe, fuiarde, &

a Pinxit & DEMON ATHENIENSIUM, argumento quoque ingenioſo. Volebat namque varium, iracundum, injuſtum, inconſtantem: eundem verò exorabilem, clementem, miſericordem, excelſum, glorioſum, humilem, ferocem, fugacemque, & omnia pariter oſtendere. *Plin.*

timide. Voila un tableau peint certainement d'après nature. Mais comment le pinceau peut-il rassembler & réunir tant de traits différens ? C'est la merveille de l'Art. C'étoit apparemment un tableau allégorique.

Différens Auteurs ont peint aussi d'après nature le portrait de notre Peintre. C'étoit [a] un Artisan d'un vaste genie & d'une fertilité d'inventions universelle, mais dont jamais personne n'a approché en fait de présomption, ou plutôt de cette arrogance, qu'une gloire justement acquise, mais mal soutenue, inspire quelquefois aux meilleurs Ouvriers. Il s'habilloit de pourpre ; il portoit une couronne d'or ; il avoit une canne fort riche, les attaches de ses souliers étoient d'or, & ses brodequins superbes ; enfin il étoit magnifique en tout ce qui environnoit sa personne. Il se donnoit à lui-même libéralement les épithétes les plus flateuses & les noms les plus relevés, qu'il ne rougissoit point d'inscrire au bas de ses tableaux : *le délicat, le poli, l'élégant* Parrhasius ; *le Consommateur de*

Plin. l. 35 cap. 10. Athen. lib 12. pag. 543 Ælian. lib 9. cap. 11.

a Fœcundus artifex, sed quo nemo insolentiùs & arrogantiùs sit usus gloria artis. *Plin.*

l'Art ; ſorti *originairement d'Apollon* ; & *né pour peindre les dieux mêmes.* Il ajoutoit, qu'à l'égard de ſon Hercule, *il l'avoit repréſenté préciſément, & trait pour trait, tel qu'il lui étoit ſouvent apparu en ſonge.* Avec tout ce faſte & toute cette vanité, il ne laiſſoit pas de ſe donner *pour un homme vertueux* ; moins délicat en ce point que Mr. Deſpréaux, qui ſe diſoit

Ami de la vertu, plutôt que vertueux.

Plin. & Æ-lian. & Au-rel. ibid.

Le ſuccès de la diſpute qu'eut Parrhaſius avec Timanthe dans la ville de Samos, fut bien humiliant pour le premier, & dut couter beaucoup à ſon amour propre. Il s'agiſſoit d'un prix pour celui qui auroit le mieux réuſſi. La matiére du tableau & du combat, étoit un Ajax outré de colére contre les Grecs de ce qu'ils avoient ajugé les armes d'Achille à Ulyſſe. Ici, à la pluralité des meilleurs ſuffrages, la victoire fut ajugée à Timanthe. Le vaincu, couvrit ſa honte & ſe dédommagea de ſa défaite par un bon mot, qui ſent un peu la rodomontade. *Voiez*, dit-il, *mon Héros ! Son ſort me touche encore plus que le mien propre. Il eſt vaincu une ſe-*

conde fois par un homme qui ne le vaut pas.

PAMPHILE.

PAMPHILE étoit d'Amphipolis, sur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Il est le premier qui joignit l'érudition à la Peinture. Il s'attacha, sur toutes choses, aux Mathématiques, & particuliérement au Calcul & à la Géométrie, soutenant hautement que sans leur secours il n'étoit pas possible d'amener la Peinture à sa perfection. On conçoit aisément qu'un tel Maître n'avilissoit point son Art. Il ne prenoit aucun Eleve qu'à raison de dix talens pour autant d'années ; & ce ne fut qu'à ce marché que Mélanthe & Apelle devinrent ses disciples. Il obtint, d'abord à Sicyone, & ensuite par toute la Gréce, l'établissement d'une espéce d'Académie, où les Enfans de condition libre, qui avoient quelque disposition pour les beaux Arts, étoient élevés & instruits avec soin. Et de peur que la Peinture ne vînt enfin à s'avilir & à dégénérer, il obtint encore des Etats de la Gréce un Edit sévére, qui l'interdisoit absolument aux esclaves.

Dix mille écus.

Le prix excessif que donnoient les Eleves à leurs Maîtres, & l'établissement des Académies pour les personnes libres avec l'exclusion des esclaves, montrent dans quelle haute considération étoit cet Art, avec quelle émulation on s'y appliquoit, & avec quel succès & quelle promptitude il devoit parvenir à sa perfection.

Zeuxis, Parrhasius, Mélanthe, & Pamphile étoient contemporains. On
Av. J. C. 3604. les place vers la 95e Olympiade.

TIMANTHE.

TIMANTHE étoit, selon les uns de Sicyone, & selon d'autres de Cythne, l'une des Cyclades. Son caractére propre [a] étoit l'Invention. Cette partie, si rare & si difficile, ne s'acquiert ni par le travail, ni par les conseils, ni par les préceptes des Maîtres : c'est l'effet d'un génie heureux, d'une vive imagination, & de ce beau feu qui anime les Peintres aussi bien que les Poétes par une sorte d'enthousiasme.

Plin. lib. 35. *cap.* *Quintil. lib.* 2. *cap.* 13. *Val. Max. lib.* 8. *cap.* 11. L'Iphigénie de Cléanthe, célébrée par les louanges de tant d'Ecrivains, a été regardée par tous les grands

[a] Timanthi plurimum adfuit ingeni. *Plin.*

Maîtres comme un chef-d'œuvre de l'Art dans ce genre ; & c'eſt principalement ce tableau qui a fait dire que [a] ſes ouvrages faiſoient concevoir plus de choſes qu'ils n'en montroient, & que, quoique l'art y fût porté au ſuprême degré, le génie enchériſſoit encore ſur l'art. Le ſujet étoit beau, grand, tendre, & tout-à-fait propre à la Peinture : mais l'exécution y donna tout le prix. Ce tableau repréſentoit Iphigénie ſe tenant debout devant l'autel, telle qu'une jeune & innocente Princeſſe qui va être immolée au ſalut de ſa patrie. Elle étoit environnée de pluſieurs perſonnes, qui toutes s'intéreſſoient vivement à ce ſacrifice, mais néanmoins ſelon différens degrés. Le [b] Peintre avoit repréſenté le Prêtre Calchas fort affligé, Ulyſſe beaucoup plus triſte, & Ménélas oncle de la Princeſſe avec toute l'affliction.

a In omnibus ejus operibus intelligitur plus ſemper, quàm pingitur ; &, cùm ars ſumma ſit, ingenium tamen ultra artem eſt. *Plin. lib.* 35. *cap.* 10.

b Cùm in Iphigeniæ immolatione pinxiſſet triſtem Calchantem, triſtiorem Ulyſſem, adjudiſſet Menelao quem ſummum poterat ars efficere mœrorem ; conſumptis affectibus, non reperiens quo dignè modo patris vultum poſſet exprimere, velavit ejus caput, & ſuo cuique animo dedit æſtimandum. *Quintil. lib.* 2. *cap.* 13.

qu'il étoit possible de mettre sur son visage. Restoit Agamemnon pere d'Iphigénie, & c'étoit là où il faloit se surmonter. Cependant tous les traits de la tristesse étoient épuisés. La nature vint au secours de l'art. Il n'est pas naturel à un pere de voir égorger sa fille : il lui suffit bien d'obéir aux dieux qui la lui demandent, & il lui est permis de se livrer à la plus vive douleur. Le Peintre ne pouvant exprimer celle du Pere, prit le parti de lui jetter un voile sur les yeux, laissant aux Spectateurs à juger de ce qui se passoit au fond de son cœur : *Velavit ejus caput, & suo cuique animo dedit æstimandum.*

Cette idée est belle & ingénieuse, & elle a fait beaucoup d'honneur à Timanthe. On ne sait pourtant s'il en est véritablement l'auteur, & il y a beaucoup d'apparence que l'Iphigénie d'Euripide la lui a fournie : voici l'endroit. *Lorsqu'Agamemnon vit sa fille qu'on menoit dans le bois pour y être sacrifiée, il gémit, & détournant la tête versa des larmes, & se couvrit les yeux de sa robe.*

Un de nos illustres Peintres, c'est le Poussin, a heureusement imité le

trait dont je viens de parler, dans son tableau de la mort de Germanicus. Après avoir traité les différens genres d'affliction des autres personnages comme des passions qui pouvoient s'exprimer, il place à côté du lit de Germanicus une femme remarquable par sa taille & par ses vétemens, qui se cache le visage avec les mains, dont l'attitude entiére marque la douleur la plus profonde, & fait clairement entendre que c'est la femme du Prince dont on pleure la mort.

Je ne puis m'empécher de joindre ici un fait très curieux en matiére de Peinture allégorique. On appelle ainsi une peinture, qui emploie une fiction & un emblême pour exprimer une action véritable.

Mr. le Prince de Condé faisoit peindre dans la gallerie de Chantilly l'histoire de son pere, connu en Europe sous le nom du Grand Condé. Il se rencontroit un inconvénient dans l'exécution du projet. Le Héros, durant sa jeunesse, s'étoit trouvé lié d'intérêt avec les ennemis de l'Etat, & il avoit fait une partie de ses belles actions quand il ne portoit pas les armes pour sa patrie. Il sembloit donc

qu'on ne devoit point faire parade de ces faits d'armes dans la gallerie de Chantilly. Mais, d'un autre côté, quelques-unes de ces actions, comme le secours de Cambrai, & la retraite de devant Arras, étoient si brillantes, qu'il devoit être bien mortifiant pour un fils amoureux de la gloire de son pere, de les supprimer dans le monument qu'il élevoit à la mémoire de ce Héros. Il trouva lui-même un heureux dénouement : car c'étoit, non seulement le Prince, mais l'homme de son tems né avec la conception la plus vive & l'imagination la plus brillante. Il fit donc dessiner la Muse de l'Histoire, personnage allégorique mais très connu, qui tenoit un livre, sur le dos duquel étoit écrit, *Vie du Prince de Condé.* Cette Muse arrachoit des feuillets du livre qu'elle jettoit par terre, & on lisoit sur ces feuilles, *Secours de Cambrai, Secours de Valenciennes, Retraite de devant Arras*; enfin, le titre de toutes les belles actions du Prince de Condé durant son séjour dans les Pays-Bas, actions dont tout étoit louable à l'exception de l'écharpe qu'il portoit quand il les fit. Malheureusement ce

tableau n'a pas été exécuté suivant une idée si ingénieuse & si simple. Le Prince qui avoit conçu une idée si noble, eut en cette occasion un excès de complaisance, & déférant trop à l'art, il permit au Peintre d'altérer l'élégance & la simplicité de sa pensée par des figures qui rendent le tableau plus composé, mais qui ne lui font rien dire de plus que ce qu'il disoit déja d'une maniére si sublime. J'ai tiré ce récit des Réflexions Critiques sur la Poésie & sur la Peinture.

APELLE.

Apelle, que la renommée a mis au dessus de tous les Peintres, parut enfin dans la 112e Olympiade. Il étoit de l'île de Co, fils de Pithius, & disciple de Pamphile. Il est quelquefois appellé Ephésien, parce qu'il s'établit à Ephése, où sans doute un homme d'un tel mérite obtint bientôt le droit de bourgeoisie.

Plin. lib. 35 cap. 10.
Ile dans la mer Egée.
An. M. 3671

Il a eu la gloire de contribuer lui seul, plus que tous les autres ensemble, à la perfection de la Peinture, non seulement par ses excellens ouvrages, mais par ses écrits, aiant composé trois Volumes sur les prin-

cipaux secrets de son Art, qui subsistoient encore du tems de Pline, mais qui malheureusement ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Le fort de son pinceau a été la GRACE, c'est-à-dire ce je ne sai quoi de libre, de noble, & de doux en même tems, qui touche le cœur & qui réveille l'esprit. Quand il louoit & admiroit les ouvrages de ses Confreres, ce qu'il faisoit fort volontiers, après avoir avoué qu'ils excelloient dans toutes les autres parties, il ajoutoit que la Grace leur manquoit, mais que pour lui cette qualité lui étoit échue en partage, & que personne ne pouvoit lui en disputer la palme. Ingénuité qui se pardonne aux hommes d'un vrai mérite, quand elle ne vient point d'orgueil & de fierté.

La maniére dont il fit connoissance & lia une étroite amitié avec Protogéne, célébre Peintre de son tems, est assez curieuse, & mérite d'être raportée. Protogéne vivoit à Rhodes, connu d'Apelle seulement de réputation & par le bruit de ses tableaux. Celui-ci voulant s'assurer de la beauté de ses ouvrages par ses propres yeux, fit un voiage exprès à Rhodes. Arrivé

chez

chez Protogéne, il n'y trouva qu'une vieille femme qui gardoit l'atelier de ſon Maître, & un Tableau monté ſur le chevalet, où il n'y avoit encore rien de peint. La Vieille lui demandant ſon nom, je vais le mettre ici, lui dit-il : & prenant un pinceau avec de la couleur, il deſſina quelque choſe d'une extrême délicateſſe. Protogéne, à ſon retour, aiant appris de la ſervante ce qui s'étoit paſſé, & conſidérant avec admiration les traits qui avoient été deſſinés, ne fut pas lontems à en deviner l'Auteur. *C'eſt Apelle*, s'écria-t-il : *il n'y a que lui au monde qui ſoit capable d'un deſſein de cette fineſſe & de cette légéreté.* Et prenant d'une autre couleur, il fit ſur les mêmes traits un contour plus correct & plus délicat ; & dit à ſa Gouvernante, que ſi l'Etranger revenoit, elle n'avoit qu'à lui montrer ce qu'il venoit de faire, & l'avertir en même tems que c'étoit-là l'ouvrage de l'homme qu'il étoit venu chercher. Apelle revint bientôt après : mais honteux de ſe voir inférieur à ſon Emule, il prit d'une troiſiéme couleur, & parmi les traits qui avoient été faits, il en conduiſit de

ſi ſavans & de ſi merveilleux, qu'il y épuiſa toute la ſubtilité de l'art. Protogéne aiant diſtingué ces derniers traits, *Je ſuis vaincu*, dit-il, *& je cours embraſſer mon vainqueur.* En effet, il vola au port à l'inſtant, où aiant trouvé ſon Rival, il lia avec lui une étroite amitié, qui depuis ne ſe démentit jamais: choſe aſſez rare entre deux perſonnes du premier mérite, & qui courent la même carriére! Ils convinrent entr'eux, par raport au Tableau où ils s'étoient eſcrimés, de le laiſſer à la poſtérité tel qu'il étoit ſans y toucher davantage, prévoiant bien, comme en effet cela arriva, qu'il feroit un jour l'admiration de tout le monde, & particuliérement des connoiſſeurs & des maîtres de l'art. Mais ce précieux monument des deux plus grands Peintres qui furent jamais, fut réduit en cendres au premier embraſement de la maiſon d'Auguſte, dans le Palais où il étoit expoſé à la curioſité des Spectateurs, toujours nouvellement ſurpris, au milieu de quantité d'autres des plus excellens & des plus finis, de ne trouver dans celui-ci qu'une eſpéce de vuide, d'autant plus admirable,

qu'on n'y voioit que trois deſſeins au ſimple trait & de la derniére fineſſe, qui échapoient à la vûe par leur ſubtilité, & qui par cela même devenoient encore plus eſtimables & plus attraians pour de bons yeux.

C'eſt à peu près de cette ſorte qu'il faut entendre l'endroit de Pline. Dans ces mots, *arrepto penicillo lineam ex colore duxit ſummæ tenuitatis per tabulam*, par *lineam* il ne faut pas entendre une ſimple ligne de Géométrie, mais un trait de pinceau. Cela eſt contraire au bon ſens, dit Mr. de Piles, & choque tous ceux qui ſavent un peu ce que c'eſt que Peinture.

Quoiqu'Apelle fût fort exact dans ſes ouvrages, il ſavoit juſqu'à quel point il devoit travailler ſans fatiguer ſon eſprit, & ne pouſſoit point l'exactitude juſqu'au ſcrupule. Il [a] dit un jour, parlant de Protogéne, qu'il avouoit que ce rival pouvoit lui être égalé, où même préféré pour tout le reſte, mais *qu'il ne ſavoit pas quitter le pinceau*, & qu'il gâtoit ſouvent les

a Idem & aliam gloriam uſurpavit, cùm Protogenis opus immenſi laboris ac curæ ſupra modum anxiæ, miraretur. Dixit enim omnia ſibi cum illo paria, aut illi meliora: ſed uno ſe præſtare, quòd *manum ille de tabula non ſciret tollere*; memorabili præcepto, nocere ſæpe nimiam diligentiam. *Plin.*

belles choſes qu'il faiſoit à force de les vouloir perfectionner. Parole mémorable, dit Pline, & qui marque qu'une trop grande exactitude devient ſouvent nuiſible !

Ce n'eſt pas qu'Apelle approuvât la négligence dans ceux qui ſe méloient de Peinture. Il penſoit bien autrement & pour lui-même, & pour les autres. Il ne paſſoit aucun jour de ſa vie, quelque occupation étrangére qu'il eût d'ailleurs, ſans s'exercer au craion, à la plume, ou au pinceau, tant pour ſe conſerver la main libre & légére, que pour ſe perfectionner de plus en plus dans toutes les fineſſes d'un Art qui n'a point de bornes.

Un de ſes Diſciples lui montrant un tableau pour ſavoir ce qu'il en penſoit, & ce Diſciple lui diſant qu'il l'avoit fait fort vîte, & qu'il n'y avoit emploié qu'un certain tems : *Je le voi bien ſans que vous me le diſiez*, répondit Apelle ; *& je ſuis étonné que dans ce peu de tems-là même vous n'en aiez pas fait davantage de cette ſorte.*

Un autre Peintre lui faiſant voir le tableau d'une Héléne qu'il avoit peinte avec ſoin, & qu'il avoit ornée de beaucoup de pierreries, il lui dit :

O mon ami, n'aiant pu la faire belle, vous avez voulu du moins la faire riche.

S'il disoit son sentiment avec simplicité, il recevoit de la même maniére celui des autres. Sa coutume étoit, quand il avoit achevé un ouvrage, de l'exposer aux yeux des passans, & d'entendre, caché derriére un rideau, ce qu'on en disoit, dans le dessein de corriger les défauts que l'on pourroit y remarquer. Un Cordonnier aiant trouvé qu'il manquoit quelque chose à une Sandale, le dit librement; & la critique étoit juste. Repassant le lendemain par le même endroit, il vit que la faute avoit été corrigée. Tout fier de l'heureux succès de sa critique, il s'avisa de censurer aussi une jambe, à laquelle il n'y avoit rien à redire. Le Peintre alors, sortant de derriére sa toile, avertit le Cordonnier de se renfermer dans son métier, & dans ses Sandales. C'est ce qui donna lieu au proverbe, *Ne sutor ultra crepidam:* c'est-à-dire

Savetier
Fais ton métier;
Et garde toi sur tout d'élever ta censure
Au dela de la chaussure.

Apelle rendoit juſtice avec joie au mérite des grands Ouvriers, & ne rougiſſoit point de ſe les préférer à lui-même pour de certaines qualités. Ainſi il avouoit ingénuement qu'Amphion l'emportoit ſur lui pour la Diſpoſition, & Aſclépiodore pour la régularité du Deſſein. Nous avons vû le jugement avantageux qu'il portoit de Protogéne. Il ne s'en tint pas à de ſimples paroles.

Cet excellent Peintre n'étoit pas beaucoup eſtimé de ſes compatriotes, comme il arrive aſſez ordinairement. Pendant qu'Apelle étoit avec lui à Rhodes, lui aiant demandé un jour ce qu'il vendoit ſes ouvrages lorſqu'il y avoit mis la derniére main ; & l'autre lui aiant marqué une ſomme très modique : *Et moi*, reprit Apelle, *je vous en offre cinquante* * *talens pour chacun, & je les prendrai tous à ce prix* ; en ajoutant qu'il ne ſeroit point en peine de s'en défaire, & qu'il les vendroit comme étant de ſa propre main. Cette offre, qui étoit ſérieuſe, fit ouvrir les yeux aux Rhodiens ſur le mérite de leur Peintre ; qui, de ſon

* *C'eſt-à-dire, cinquante mille écus. Cette ſomme me paroit exorbitante. Il eſt aſſez ordinaire qu'il ſe gliſſe quelque erreur dans les chiffres.*

côté s'en prévalut, & ne livra plus ses tableaux qu'à un prix très considérable.

La souveraine habileté dans la Peinture n'étoit pas le seul mérite d'Apelle. La politesse, la connoissance du monde, les maniéres douces, insinuantes, spirituelles le rendirent fort agréable à Alexandre le Grand, qui ne dédaignoit pas d'aller souvent chez le Peintre, tant pour jouir des charmes de sa conversation, que pour le voir travailler, & devenir le premier témoin des merveilles qui sortoient de son pinceau. Cette affection d'Alexandre pour un Peintre qui étoit poli, agréable, délicat, ne doit pas étonner. Un jeune Monarque se passionne aisément pour un Génie de ce caractére, qui joint à la bonté de son cœur, la beauté de l'esprit, & la délicatesse du pinceau. Ces sortes de familiarités entre les Héros de divers genre, ne sont pas rares, & font honneur aux Princes.

Alexandre avoit une si haute idée d'Apelle, qu'il donna un Edit pour déclarer que sa volonté étoit de n'être peint que par lui, de même qu'il ne donna permission par le même

Edit qu'à Pyrgotéle de graver ſes médailles, & à Lyſippe de le repréſenter par la fonte des métaux.

Plut. de amic. & adulat. pag. 18.

Il arriva qu'un des principaux Courtiſans d'Alexandre ſe trouvant un jour chez Apelle lorſqu'il peignoit, ſe répandit en queſtions ou en réflexions peu juſtes ſur la Peinture, comme il eſt ordinaire à ceux qui veulent parler d'un art qu'ils ignorent. Apelle, qui étoit en poſſeſſion de s'expliquer librement avec les plus grands Seigneurs, lui dit: » Voiez-vous ces jeu» nes garçons qui broient mes cou» leurs? Pendant que vous gardiez le » ſilence, ils vous admiroient, éblouis » de l'éclat de votre pourpre, & de » l'or qui brille ſur vos habits. De» puis que vous avez commencé à » parler de choſes que vous n'en» tendez point, ils ne ceſſent de ri» re. « C'eſt Plutarque qui raporte ce fait. Selon [a] Pline, c'eſt à Alexandre lui-même qu'Apelle oſa faire cette leçon, mais d'une maniére plus douce, en lui conſeillant ſeulement de s'expliquer avec plus de réſerve de-

Plin. lib. 35. cap. 10.

a In officina imperitè multa differenti ſilentium comiter ſuadebat, rideri eum dicens à pueris qui colores tererent. Tantum auctoritatis & juris erat ei in regem, alioquin iracundum.

vant ſes ouvriers : tant le Peintre bel-eſprit avoit acquis d'aſcendant ſur un Prince, qui faiſoit déja la terreur & l'admiration du genre humain, & qui étoit naturellement colére ! Alexandre lui donna d'autres marques encore plus extraordinaires de ſon affection & de ſes égards.

Le caractére ſimple & ouvert d'Apelle ne revenoit pas également à tous les Généraux du jeune Monarque. Ptolémée, l'un d'eux, qui dans la ſuite eut en partage le roiaume d'Egypte, n'avoit pas été des plus favorables à notre Peintre, on n'en ſait pas la raiſon. Quoiqu'il en ſoit, Apelle s'étant embarqué, quelque tems après la mort d'Alexandre, pour une ville de la Gréce, fut malheureuſement jetté par la tempête du côté d'Alexandrie, où le nouveau Roi ne lui fit aucun accueil. Outre cette mortification à laquelle il devoit s'attendre, il y trouva des envieux aſſez malins pour chercher à le faire tomber dans un piége. Dans cette vûe, ils engagérent un des Officiers de la Cour à l'inviter au ſouper du Roi comme de ſa part, ne doutant point que cette liberté, qu'il

paroitroit avoir prise de lui-même, ne lui attirât l'indignation d'un Prince qui ne l'aimoit pas, & qui ne savoit rien de la supercherie. En effet, Apelles s'y étant rendu par déférence, le Roi, irrité de son audace, lui demanda brusquement qui étoit celui de ses Officiers qui l'avoit appellé à sa table, & lui montrant de la main ses Invitateurs ordinaires, il ajouta qu'il vouloit savoir absolument qui d'eux lui avoit fait prendre cette hardiesse. Le Peintre, sans s'émouvoir, se tira de ce pas en homme d'esprit & en Dessinateur consommé. Il prit d'un réchaut qui étoit là un charbon éteint, & en trois ou quatre coups il craionna sur le champ contre la muraille l'ébauche de celui qui l'avoit invité, au grand étonnement de Ptolémée, qui reconnut, dès les premiers traits, le visage de l'Imposteur. Cette avanture le réconcilia avec le Roi d'Egypte, qui le combla ensuite de biens & d'honneurs.

Lucian. de Calumn. pag. 563-565.

Mais elle ne le réconcilia pas avec l'Envie, qui n'en devint que plus animée. On l'accusa, quelque tems après, devant le Prince d'avoir tramé avec * Théodote la conjuration qui

* *On accuse ici Lucien d'un grossier anachronisme.*

avoit éclaté contre lui dans la ville de Tyr. Ce fut un autre Peintre de réputation, nommé Antiphile, qui se porta pour délateur. L'accusation n'avoit pas la moindre vraisemblance. Apelle n'avoit point été à Tyr : il n'avoit jamais vû Théodote : il n'étoit ni d'un caractére ni d'une profession propre à tramer un tel complot : l'accusateur, Peintre comme lui, mais bien inférieur en mérite & en réputation, pouvoit être, sans injure, soupçonné de jalousie de métier. Mais le Prince, sans rien écouter, sans rien examiner, comme cela n'est que trop ordinaire, tenant Apelle pour coupable, éclata en plaintes contre son ingratitude & son mauvais cœur ; & il auroit été conduit au supplice, sans la confession volontaire d'un des complices, qui touché de compassion pour l'Innocent prêt d'être mis à mort, s'avoua lui-même criminel, & déclara qu'Apelle n'avoit eu aucune part à la conjuration. Le Roi, confus d'avoir ajouté foi si légérement à la calomnie, lui rendit son amitié, le gratifia même de cent talens pour le dédommager de l'injure qu'il lui avoit faite, & lui

Cent mille écus.

livra Antiphile pour être son esclave.

Apelle, de retour à Ephése, se vengea de tous ses ennemis par un excellent tableau de la Calomnie, dont voici l'ordonnance. A la droite du tableau est assis un Homme d'éclat & d'autorité, qui a de grandes oreilles à peu près comme Midas, & qui tend la main à la Calomnie, comme pour l'inviter de s'approcher. A ses côtés sont deux femmes, dont l'une représente l'*Ignorance*, & l'autre le * *Soupçon*.

La *Calomnie* paroit s'avancer. C'est une femme d'une grande beauté. On entrevoit sur son visage & dans sa démarche je ne sai quoi de violent & d'emporté, comme d'une personne animée de colére & de fureur. D'une main, elle tient un flambeau pour allumer le feu de la division & de la discorde; &, de l'autre, elle traîne par les cheveux un jeune homme, qui tend les mains vers le ciel, & qui implore l'assistance des dieux. Devant elle marche un Homme, qui a le visage pâle, le corps sec & décharné, les yeux perçans, & qui

* *Le mot grec est feminin :* ὑπόνοια.

ſemble mener la bande : c'eſt * l'Envie. La Calomnie eſt accompagnée de deux autres Femmes, qui l'excitent, qui l'animent, & qui s'empreſſent autour d'elle pour relever ſes attraits & ſes atours. A leur air compoſé, on conjecture que c'eſt la Ruse & la Trahison. Enfin, après tous les autres, ſuit le Repentir, couvert d'un habit noir & déchiré, qui, avec beaucoup de confuſion & de larmes, tournant la tête en arriére, reconnoit dans le lointain la Verité, qui s'approche environnée de lumiére. Telle fut la vengeance utile & ingénieuſe de ce grand homme. Je ne croi pas qu'il eût été ſûr pour lui, pendant qu'il étoit en Egypte, de tracer, ou du moins de produire au jour un pareil tableau. Ces grandes oreilles, cette main étendue vers la Calomnie comme pour l'inviter d'approcher, & d'autres traits ſemblables, ne font pas d'honneur à celui qui y tient le premier rang, & marquent un Prince ſoupçonneux, crédule, ouvert à la fraude, & qui ſemble appeller les délateurs.

Pline fait un long dénombrement

* *En grec, l'envie eſt de maſculin :* φθόνος.

des tableaux d'Apelle. Celui [a] d'Antigone est un des plus renommés. Ce Prince n'avoit qu'un œil : il le peignit tourné de côté, pour couvrir cette difformité. On prétend que c'est lui qui le premier a trouvé l'art du profil.

Il fit plusieurs portraits d'Alexandre, dont l'un sur tout fut regardé comme l'un de ses tableaux les plus achevés. Il y étoit représenté la foudre à la main. Ce tableau fut fait pour le temple de la Diane des Ephésiens. Il semble, dit Pline qui l'avoit vû, que la main du Héros, avec la foudre, sortent réellement du tableau. Aussi ce Prince disoit-il lui-même, qu'il comptoit deux Alexandres : l'un de Philippe, qui étoit invincible ; l'autre d'Apelle, qui étoit inimitable.

Pline parle d'un de ses tableaux, qui devoit être d'une grande beauté. Il l'avoit fait pour une dispute publique entre les Peintres : le sujet qu'on leur avoit proposé étoit une cavale. S'apercevant que la brigue alloit faire ajuger le prix à quelqu'un de ses ri-

[a] Habet in pictura ; tero ostendit, ut amissi
speciem tota facies. Apel- oculi deformitas lateret.
les tamen imaginem An- *Quintil. lib. 2. cap. 13.*
tigoni latere tantum al-

vaux, il [a] en appella du jugement des hommes à celui des animaux muets, mais plus équitables que les hommes. Il fit préſenter les tableaux des autres Peintres à des chevaux qu'il avoit fait venir exprès, qui demeurérent immobiles devant ces premiers tableaux, & ne hannirent que devant celui d'Apelle.

On prétend que ſa Vénus, ſurnommée *Anadyoméne*, c'eſt-à-dire, qui ſort de la mer, étoit ſon chef-d'œuvre. Pline [b] dit que cette piéce fut célébrée par les vers des plus grands Poétes, & que ſi la Peinture y a été ſurpaſſée par la Poéſie, auſſi en a-t-elle été illuſtrée. Apelle en avoit fait une autre à Cos ſa patrie, qui, ſelon lui & ſelon tous les connoiſſeurs, devoit ſurpaſſer la premiére, mais la mort envieuſe l'arréta au milieu de l'ouvrage. Il ne ſe trouva perſonne depuis qui oſât y porter le pinceau. On ne ſait ſi c'eſt cette ſeconde Vénus, ou la premiére, qu'Auguſte acheta de ceux de Cos, en leur remettant la ſomme de cent talens, *Cent mille écus.* *Strab. l. 14. pag. 657.*

a Quo judicio ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus.

b Verſibus græcis tali opere, dum laudatur, victo, ſed illuſtrato.

du tribut qui leur avoit été imposé de la part de la République Romaine. Si c'est celle-ci, comme il y a beaucoup d'apparence, elle eut un sort aussi triste que l'autre, & même encore plus funeste. Dès le tems d'Auguste, l'humidité en avoit déja gâté la partie inférieure. On chercha quelqu'un de la part du Prince pour la retoucher : mais il ne se trouva personne qui fût assez hardi pour l'entreprendre, ce qui [a] augmenta la gloire du Peintre Grec, & la réputation de l'ouvrage même. Enfin cette belle Vénus, que personne n'osoit toucher par vénération ou par timidité, fut insultée par les vers, qui se mirent dans le bois, & la dévorérent. Néron, qui régnoit alors, en mit une autre à la place, de la main d'un Peintre peu connu.

Dexothée.

Pline fait souvenir le Lecteur que tant de merveilleux tableaux, qui faisoient l'admiration de tous les bons connoisseurs, étoient peints simplement avec les quatre couleurs primitives dont il a été parlé.

Apelle forma plusieurs Eleves, qui profitérent de ses inventions : mais,

[a] Ipsa injuria cessit in gloriam Artificis.

dit Pline, une chose en quoi personne n'a pu pénétrer son secret, est la composition d'un certain Vernis, qu'il appliquoit à ses tableaux pour leur conserver pendant une longue suite de siécles toute leur fraîcheur & toute leur force. Il tiroit trois avantages de ce Vernis. 1. Il donnoit du lustre aux couleurs quelles qu'elles fussent, & les rendoit plus moëlleuses, plus unies, & plus tendres : ce qui est maintenant l'effet de l'huile. 2. Il garantissoit ses ouvrages de l'ordure & de la poussiére. 3. Il [a] ménageoit la vûe du Spectateur qui s'éblouit facilement, en tempérant les couleurs vives & tranchantes par l'interposition de ce Vernis, qui tenoit lieu de verre à ses ouvrages.

ARISTIDE.

UN des plus fameux contemporains d'Apelle étoit ARISTIDE de Thébes. A la vérité il ne possédoit pas l'élégance & les graces dans le même degré qu'Apelle : mais [b] il est le premier, qui, par génie & par *Plin. l. 35. cap. 10.*

a Ne claritas colorum, oculorum aciem offenderet... & eadem res nimis floridis coloribus austeritatem occultè daret. *Plin.*

b Is omnium primus animum pinxit, & sensus omnes expressit. *Plin.*

étude, se soit fait des régles sûres pour peindre l'ame, c'est-à-dire les sentimens les plus intimes du cœur. Il excelloit dans les passions fortes & véhémentes, aussi bien que dans les passions douces : mais son coloris avoit quelque chose de dur & d'austére.

On a de lui [a] cet admirable tableau, (c'est toujours Pline qui parle) où, dans le Sac d'une ville, est représentée une MERE qui expire d'un coup de poignard qu'elle a reçu dans le sein, & un ENFANT qui se traîne jusqu'à sa mammelle pour la téter. On voit sur le visage de cette femme, quoique mourante, les sentimens les plus vifs, & les soins les plus empressés de la tendresse maternelle. Elle paroit sentir le danger de son fils, & craindre qu'au lieu du lait qu'il cherche il ne trouve que du sang. On diroit que Pline a le pinceau à la main, tant il peint avec de vives couleurs tout ce qu'il décrit. Alexandre, qui aimoit tant les belles choses, fut si enchanté de cette piéce,

[a] Hujus pictura est, oppido capto, ad Matris morientis è vulnere mammam adrepens Infans, intelligiturque sentire Mater, & timere, ne, emortuo lacte, sanguinem lambat.

qu'il la fit emporter de Thébes où elle étoit, à Pella lieu de sa naissance, ou du moins qui passoit pour tel.

Le même peignit encore la bataille des Grecs contre les Perses, où il fit entrer dans un seul quadre jusqu'à cent personnages, à raison de mille * dragmes (cinq cens livres) pour chaque figure, par accord fait entre lui & le Tyran Mnason, qui régnoit alors à Elatée dans la Phocide. J'ai parlé ailleurs d'un Bacchus, qui étoit regardé comme le chef-d'œuvre d'Aristide, & qui fut trouvé à Corinthe lors de sa prise par Mummius.

Il étoit si habile à exprimer la langueur tant du corps que de l'ame, qu'Attale, grand connoisseur en ces sortes de choses, ne fit point difficulté de donner cent talens pour un de ses tableaux, où il ne s'agissoit que d'une expression de cette nature. Il n'y a que des richesses aussi immenses que celles d'Attale, qui étoient passées en proverbe, (*Attalicis conditionibus*) qui puissent rendre vraisemblable un prix si exorbitant pour un seul tableau.

Cent mille écus.

* *Le texte porte* dix mines. *La mine valoit cent dragmes, & la dragme dix sols.*

PROTOGENE.

PROTOGENE étoit de Caune, ville ſituée ſur la côte méridionale de l'île de Rhodes, dont elle dépendoit. Il n'étoit d'abord occupé qu'à peindre des navires, & vécut lontems dans une grande pauvreté. Peutêtre ne lui fut-elle pas ſi nuiſible : car ſouvent elle évertue les hommes, & eſt [a] la ſœur, ou plutôt la mere du bon eſprit. Il parvint, dans les ouvrages où il fut emploié à Athénes, à faire l'admiration du peuple le plus ſavant du monde.

Plin. l. 35. cap. 10. Aul. Gell. l. 15. c. 31. Plut. in Demetr. p. 898.

Son tableau le plus fameux eſt l'IALYSE ; c'étoit un grand chaſſeur, fils ou petit-fils du Soleil, & Fondateur de Rhodes. Ce qu'on admiroit le plus dans ce tableau étoit l'écume qui ſortoit de la * gueule du chien. J'ai raporté au long cette hiſtoire en parlant du ſiége de Rhodes.

Tome VII. page 264.

Un autre tableau de Protogéne fort renommé, étoit le SATYRE appuié

[a] Neſcio quomodo bonæ mentis ſoror eſt paupertas. *Petron.*

* *Dans mon premier récit, j'avois, de ma pure libéralité, donné une bouche au Chien ; & ce n'eſt point ſans peine que je ſuis obligé de la lui ôter. En effet, je ne ſai pourquoi on n'en gratifie pas un animal ſi ami de l'homme.*

contre une colonne. Il le travailloit dans le tems même du siége de Rhodes : c'est pourquoi on disoit qu'*il l'avoit peint sous l'épée*. D'abord il y avoit une Perdrix perchée sur la colonne. Mais parce que les gens du lieu, aiant vû le tableau nouvellement exposé, donnoient toute leur attention & toute leur admiration à la perdrix, & ne disoient rien du Satyre qui étoit bien plus admirable ; & que des perdrix apprivoisées, qu'on apporta à cet endroit, jettérent des cris à la vûe de celle qui étoit sur la colonne comme si elle eut été vivante; le Peintre, indigné de ce mauvais goût, qui selon lui faisoit tort à sa réputation, demanda permission aux Directeurs du temple où le tableau étoit consacré, de retoucher à son ouvrage : ce qui lui aiant été accordé, il effaça la perdrix. *Strab. l. 14 pag. 652.*

Il peignit aussi la mere d'Aristote, son bon ami. Ce Philosophe célébre, qui avoit cultivé toute sa vie les Sciences & les beaux Arts, estimoit beaucoup les talens de Protogéne. Il auroit même souhaité qu'il les eût emploiés plus dignement qu'à peindre des Chasseurs, ou des Satyres,

ou à faire des portraits. Auſſi lui propoſoit-il, pour ſujet de ſon pinceau, les batailles & les conquêtes d'Alexandre, comme plus favorables à la peinture par la grandeur des idées, par la nobleſſe des expreſſions, par la variété des événemens, & par l'immortalité des choſes mêmes. Mais un certain goût particulier, une certaine pente naturelle pour des ſujets plus tranquilles & plus gracieux, le tournérent plutôt du côté des ouvrages qu'on vient de dire. Tout ce que le Philoſophe put enfin obtenir du Peintre, fut le portrait d'Alexandre, mais ſans bataille. Il eſt dangereux de vouloir tirer les habiles Ouvriers de leur goût & de leur talent naturel.

PAUSIAS.

Plin. l. 35. cap. 11. PAUSIAS étoit de Sicyone. Il ſe diſtingua ſur tout dans un genre particulier de Peinture appellé *Cauſtique*, parce qu'on fait tenir les couleurs ſur le bois ou ſur l'ivoire par le moien du feu. Il eut pour Maître dans ce genre de Peinture Pamphile, qu'il laiſſa beaucoup derriére lui. Il commença le premier à décorer les

voutes & les lambris de ces sortes de peintures. On avoit de lui plusieurs ouvrages considérables. Pausanias parle d'une IVRESSE ; si bien peinte, dit-il, qu'on aperçoit, à travers un grand verre qu'elle vuide, tous les traits de son visage enluminé. *Pausan. lib. 2. pag. 134.*

La [a] courtisane Glycére, de Sicyone comme lui, excelloit dans l'art de faire des couronnes, & elle en étoit regardée comme l'inventrice. Pausias, pour lui plaire & pour l'imiter, s'appliqua aussi à peindre des fleurs. On vit alors un beau combat entre l'Art & la Nature, chacun de son côté faisant des efforts extraordinaires pour l'emporter sur son émule, sans qu'il fût presque possible d'adjuger la victoire à l'un ou à l'autre.

Pausias passa la plus grande partie de sa vie à Sicyone sa patrie, qui étoit comme la mere nourriciére des Peintres & de la Peinture. Il est vrai

Dinque fuit illa patria picturæ. *Plin.*

a Amavit in juventa Glyceram municipem suam, inventricem coronarum : certandoque imitatione ejus, ad nimiam usque subtilitatem florum varietatem perduxit artem illam. . . cùm opera ejus picturâ imitaretur, & illa provocans variaret, esseque certamen Artis ac Naturæ. *Plin. lib. 35. cap. 11. & lib. 21. cap. 3.*

que cette ville se trouvant fort endettée dans les derniers tems, jusques-là que tous ses tableaux publics & particuliers furent engagés pour de grosses sommes, M. Scaurus, beau-fils de Sylla par Métella sa mere, dans le dessein d'immortaliser la gloire de son Edilité, paia tous ses Créanciers, retira de leurs mains toutes les piéces des plus fameux Peintres, & entr'autres celles de Pausias, les transporta à Rome, & les plaça toutes dans ce fameux Théatre qu'il fit élever jusqu'à trois étages, tous soutenus par des colonnes magnifiques de trente-huit piés de haut au nombre de trois cens soixante, & embellis par des statues de marbre & de bronze, & par des peintures antiques des meilleurs Maîtres. Ce théatre ne devoit durer qu'autant de tems que la célébration des Jeux. Pline dit de cette Edilité, qu'elle fut la ruine des mœurs, & qu'elle en acheva le renversement. *Cujus (M. Scauri) nescio an Ædilitas maximè prostraverit mores civiles*; & il va jusqu'à dire qu'elle fit plus de tort à Rome que la sanglante proscription de Sylla son beau-pere, laquelle

Plin. l. 36. cap. 15.

fit

fit périr tant de milliers de citoiens Romains.

NICIAS d'Athénes se distingua fort parmi les Peintres. On avoit de lui un grand nombre de tableaux qui étoient extrêmement estimés, entr'autres celui où il avoit décrit la descente d'Ulysse aux enfers, appellé νεκυία. Attale, ou plutôt selon Plutarque, Ptolémée, lui offrit pour ce tableau soixante talens, c'est-à-dire soixante mille écus, ce qui paroit à peine croiable: mais il les refusa, & en fit présent à sa patrie. Il travailloit à cet ouvrage avec une telle application, que souvent il ignoroit quelle heure il étoit, & qu'il demandoit à son domestique, *Ai-je diné?* [a] Quand on vouloit savoir de Praxitéle lequel de ses ouvrages de marbre il estimoit le plus: *Celui*, disoit-il, *auquel Nicias à mis la main.* Il marquoit par là le vernis excellent que ce Peintre ajoutoit à ses statues de marbre qui en relevoit l'éclat. *Plut. in Moral. p. 1093*

Je passe sous silence beaucoup

a Hic est Nicias, de quo dicebat Praxiteles interrogatus quæ maximè opera sua probaret in marmoribus: Quibus Nicias manum admovisset; tantum circumlitioni ejus tribuebat. *Plin. lib. 35. cap. 11.*

d'autres Peintres habiles, mais moins connus & moins illuſtrés que ceux dont j'ai parlé, & qui ont fait tant d'honneur à la Gréce.

Il eſt fâcheux que leurs ouvrages ne ſoient point parvenus juſqu'à nous, & qu'on ne ſoit point en état de juger de leur mérite par ſes propres yeux. Nous pouvons bien comparer la Sculpture antique avec la nôtre, parce que nous ſommes certains d'avoir encore aujourd'hui les chef-d'œuvres de la Sculpture Grecque, c'eſt-à-dire ce qui s'eſt fait de plus beau dans l'antiquité. Les Romains, dans le ſiécle de leur plus grande ſplendeur, qui fut celui d'Auguſte, ne diſputoient aux Grecs que l'habileté dans la ſcience du gouvernement. Ils les reconnurent pour leurs maîtres dans les Arts, & nommément dans l'Art de la Sculpture.

Excudent alii ſpirantia molliùs æra,
Credo equidem; vivos ducent de marmore vultus...
Tu regere imperio populos, Romane, memento:
Hæ tibi erunt artes. *Virg. Æn. lib.* 6.

Ce que j'ai raporté de Michel-Ange,

qui donna ſi hautement la préférence au Cupidon de Praxitéle ſur le ſien, eſt une preuve bien claire que Rome la moderne ne le diſputoit pas plus aux Grecs pour la Sculpture, que l'ancienne Rome.

On ne peut pas juger de même à quel point les Peintres de l'antiquité ont réuſſi. Cette queſtion ne peut être décidée ſur de ſimples récits. Il faut, pour juger, avoir des piéces de comparaiſon. Elles nous manquent. Il reſte quelques peintures Moſaïques de l'antiquité à Rome, mais peu de peintes au pinceau ; encore ſont-elles endommagées. D'ailleurs ce qui nous reſte, & ce qui étoit peint à Rome ſur les murailles, n'a été fait que lontems après la mort des Peintres célébres de la Gréce.

Il faut pourtant avouer, que, tout bien conſidéré, les préjugés ſont extrêmement favorables pour l'antiquité par raport même à la Peinture. Du tems de Craſſus, que Cicéron fait parler dans ſes Livres *de l'Orateur*, on ne ſe laſſoit point d'admirer les ouvrages des anciens Peintres, & on étoit bientôt dégoûté de ceux des mo-

dernes ; parce que dans les premiers on trouvoit un goût de dessein & d'expression qui perpétuoit les extases des connoisseurs, & que dans les autres on ne trouvoit presque que la variété du coloris. » Je [a] ne sai, » dit Crassus, comment il arrive que » les choses qui nous frapent le plus » d'abord par leur vivacité, & qui » nous font même plaisir par cette » surprise, nous dégoûtent & nous » rassasient presque aussitôt. Prenons, » par exemple, nos peintures mo- » dernes. Qu'y a-t-il de plus brillant » & de plus fleuri ? Quelle beauté, » quelle variété de couleurs ! Quelle » supériorité n'ont-elles pas à cet » égard sur les anciennes ! Cepen- » dant toutes ces piéces nouvelles, » qui nous charment à la premiére » vûe, ne nous arrétent pas : & au » contraire nous ne nous lassons point » de contempler les autres, malgré

a Difficile dictu est, quænam causa sit cur ea, quæ maximè sensus nostros impellunt voluptate, & specie prima acerrimè commovent, ab iis celerrimè fastidio quodam & satietate abalienemur. Quanto colorum pulcritudine & varietate floridiora sunt in picturis novis pleraque, quàm in veteribus ! quæ tamen, etiamsi primo aspectu nos ceperunt, diutius non delectant : cùm iidem nos, in antiquis tabulis, illo ipso horrido obsoletoque teneamur. *Cic. de Orat. lib. 3. n. 98.*

» toute la simplicité & la grossiéreté » même de leur coloris. « Cicéron n'en apporte pas la raison. Denys d'Halicarnasse, qui vivoit aussi du tems d'Auguste, nous la marque. » Les Anciens, dit-il, étoient de » grands Dessinateurs, qui entendoient parfaitement toute la grace » & toute la force des Expressions, » quoique leur coloris fût simple & » peu varié. Mais les Peintres modernes, qui excellent dans le coloris » & dans les ombres, ne dessinent » pas à beaucoup près si bien, & ne » traitent pas les passions avec le » même succès. « Ce double témoignage nous laisse entrevoir que les Anciens n'avoient pas moins réussi dans la Peinture que dans la Sculpture : & leur supériorité dans celle-ci n'est pas contestée. Il paroit au moins, pour ne rien outrer, que les anciens avoient poussé la partie du dessein, du clair-obscur, de l'expression, & de la composition, aussi loin que les modernes les plus habiles peuvent l'avoir fait ; mais que pour le coloris ils leur étoient de beaucoup inférieurs.

Dionys. Halicarn. in Isæo, p. 104.

Je ne puis terminer ce qui regarde

la Peinture & la Sculpture, ſans déplorer l'abus qu'en ont fait ceux qui y ont le plus excellé : je parle également des anciens & des modernes. Tous les Arts en général, mais ſur tout les deux dont nous parlons, ſi eſtimables par eux-mêmes, ſi dignes d'admiration, qui produiſent des effets ſi merveilleux, qui ſavent, par quelques coups de ciſeau animer le marbre & le bronze, & par l'heureux mélange de quelques couleurs repréſenter au vif tous les objets de la nature : ces Arts, dis-je, doivent un hommage particulier à la Vertu, pour l'honneur & l'avancement de laquelle l'Auteur & l'Inventeur primitif de tous les Arts, c'eſt-à-dire la Divinité même, les a ſinguliérement deſtinés.

C'eſt l'uſage que les payens mêmes croioient devoir faire de la Sculpture & de la Peinture, en les conſacrant aux portraits des grands hommes, & à l'expreſſion de leurs belles actions. [a] Fabius, Scipion, & les autres illuſtres perſonnages de Rome, avouoient qu'à la vûe des images de leurs pré-

[a] Sæpe audivi Q. Maximum, P. Scipionem, præterea civitatis noſtræ præclaros viros ſolitos ità

déceſſeurs ils ſe ſentoient extraordinairement animés à la vertu. Ce n'étoit pas la cire dont ces figures étoient formées, ni ces figures mêmes, qui produiſoient ſur leurs eſprits de ſi fortes impreſſions, mais la vûe des grands hommes & des grandes actions dont elles renouveloient & perpétuoient le ſouvenir, & leur inſpiroient en même tems un vif deſir de les imiter.

Polybe remarque que ces images, c'eſt-à-dire les buſtes de cire qu'on expoſoit aux jours ſolennels dans la ſalle des Magiſtrats Romains, & qu'on portoit avec pompe dans leurs funérailles, allumoient une ardeur incroiable dans l'eſprit des jeunes gens, comme ſi ces grands hommes, ſortis de leurs tombeaux & pleins de vie, les euſſent animés de vive voix à marcher ſur leurs traces. *Polyb. lib. 6. p. 495. 496.*

Agrippa, [a] gendre d'Auguſte, dans une harangue magnifique, & digne

dicere, cùm majorum imagines intuerentur, vehementiſſimè ſibi animum ad virtutem accendi. Scilicet non ceram illam neque figuram, tantam vim in ſe ſe habere: ſed memoria rerum geſtarum eam flammam egregiis viris in pectore creſcere, neque priùs ſedari, quàm virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit. *Salluſt. in Præf. bel Jugurth.*

a Extat ejus (Agrippæ)

du premier & du plus grand citoien de Rome, faisoit voir par plusieurs raisons, dit Pline, combien il seroit utile à la République d'exposer publiquement dans la Capitale les plus belles piéces de l'Antiquité en tout genre, pour exciter parmi les jeunes gens une noble émulation : ce qui sans doute, ajoute-t-il, auroit bien mieux valu, que de les reléguer à la campagne dans les jardins ou autres lieux de plaisance des particuliers.

En effet, Aristote dit que les Sculpteurs & les Peintres enseignent à former les mœurs par une méthode plus courte & plus efficace que celle des Philosophes ; & qu'il est des tableaux aussi capables de faire rentrer en eux-mêmes les hommes vicieux que les plus beaux préceptes de morale. Saint Grégoire de Naziance raporte l'histoire d'une Courtisane, qui, dans un lieu où elle n'étoit pas venue pour faire des réflexions sérieuses, jetta les yeux par hazard sur le portrait d'un Polémon, Philosophe fameux pour son changement de

oratio magnifica, & maximo civium digna, de tabulis omnibus signisque publicandis : quod fieri satius fuisset, quàm in villarum exilia pelli. *Plin. lib. 35. cap. 4.*

vie qui tenoit du prodige, & laquelle rentra en elle-même a la vûe de ce portrait. Cédrénus raconte qu'un tableau du Jugement dernier contribua beaucoup à la converſion d'un Roi des Bulgares. Le [a] ſentiment de la vûe eſt bien plus vif que celui de l'ouie, & une image qui repréſente vivement un objet frape tout autrement qu'un diſcours. Saint Grégoire de Nyſſe avoue qu'il fut touché juſqu'aux larmes par la vûe d'un tableau.

Cet effet de la Peinture eſt encore plus promt pour le mal que pour le bien. La [b] vertu nous eſt étrangére, & le vice naturel. Sans qu'il ſoit beſoin de guides ni d'exemples, (& il s'en trouve par tout) une pente aiſée nous y porte, ou, pour mieux dire, nous y précipite. A quoi faut-il donc s'attendre, quand la Sculpture avec toute la délicateſſe de l'art, & la Peinture avec toute la vivacité de

a Segniùs irritant animos demiſſa per aures,
Quàm quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus. *Horat.*
Sic intimos penetrat ſenſus (pictura) ut vim dicendi nonnunquam ſuperare videatur. *Quintil.*

b Ad deteriora faciles ſumus; quia nec dux poteſt, nec comes deeſſe; & res etiam ipſa ſine duce, ſine comite procedit: non pronum eſt tantum ad vitia, ſed præceps iter. *Senec. Epiſt.* 97.

ſes couleurs, viennent animer une paſſion déja trop allumée & trop ardente par elle-même ? Quels ravages ne cauſent point dans l'imagination des jeunes perſonnes ces nudités indécentes, que les Sculpteurs & les Peintres ſe permettent ſi communément ! Elles [a] peuvent bien faire honneur à l'Art, mais elles deshonorent pour toujours l'Artiſte.

Sans parler même ici du Chriſtianiſme, qui abhorre toutes ces Sculptures & ces Peintures licentieuſes : les Sages du paganiſme, tout aveugles qu'ils étoient, les condannent preſque avec la même ſévérité. Ariſtote, dans ſes Livres de la République, recommande aux Magiſtrats, comme un de leurs devoirs les plus eſſentiels, de veiller attentivement à ce qu'il ne ſe rencontre point dans les villes de ces ſortes de ſtatues & de tableaux, propres à enſeigner le vice, & capables de corrompre toute la Jeuneſſe. Sénéque [b] dégrade la Peinture & la Sculpture, & leur ôte le nom d'Arts

Ariſtot. in Polit. lib. 7. cap. 17.

Pectare docentes hiſtorias monet. Hor.

a Non hîc per nudam pictorum corporum pulcritudinem turpis proſtat hiſtoria, quæ, ſicut ornat artem, ſic devenuſtat artificem. *Sidon. Apollin. lib. 11. Epiſt. 2.*

b Non enim adducor ut in numerum liberalium artium pictores recipiam, non magis quàm ſtatuarios aut marmoreos, aut ceteros luxuriæ miniſtros. *Senec. Epiſt. 88.*

libéraux, dès qu'elles prétent leur miniſtére au Vice. Pline le Naturaliſte, tout enthouſiaſmé qu'il eſt pour la beauté des Ouvrages antiques, traite d'action deshonorante & criminelle la liberté licentieuſe que ſe donnoit ſur ce point à Rome un Peintre d'ailleurs fort célébre : *Fuit Arellius Romæ celeber, niſi* FLAGITIO INSIGNI *corrupiſſet artem.* Il fait paroitre une juſte indignation contre des Sculpteurs qui gravoient d'infames images ſur des coupes & ſur des gobelets, pour ne plus boire, en quelque ſorte, qu'à travers des obſcénités ; comme ſi, dit-il, l'ivreſſe ne portoit pas déja aſſez par elle-même à la débauche, & qu'il falût encore l'éguillonner par de nouveaux attraits. *Vaſa adulteriis cælata, quaſi per ſe parum doceat libidinem temulentia... Ita vina ex libidine hauriuntur, atque etiam præmio invitatur ebrietas.* *Plin. lib. 35. cap. 10.* *Id. lib. 14. cap. 22.*

Il n'eſt pas juſqu'aux Poétes qui ſe déclarent vivement contre ce deſordre. Properce s'étonne qu'on érige en public des temples à la Pudeur, pendant que l'on ſouffre dans les maiſons particuliéres des tableaux immodeſtes, qui ne peuvent que cor- *Propert. lib. 2. Eleg. 8.*

rompre l'esprit des jeunes vierges, qui sous l'amorce d'un spectacle agréable aux yeux cachent un poison mortel qui pénétre jusqu'au cœur, & qui semblent donner des leçons publiques d'impureté. On ne voioit point, dit-il en finissant, ces indécentes figures chez nos ancêtres; & les murailles de leurs appartemens, peintes par des mains impures, ne mettoient point ainsi le crime en honneur, & ne le donnoient point en spectacle. L'endroit est trop beau, pour n'être pas ici raporté en entier.

Templa Pudicitiæ quid opus statuisse puellis,
Si cuivis nuptæ quidlibet esse licet?
Quæ manus obscœnas depinxit prima tabellas,
Et posuit castâ turpia visa domo:
Illa puellarum ingenuos corrupit ocellos,
Nequitiæque suæ noluit esse rudes.
Ah! gemat in terris, ista qui protulit arte
Jurgia sub tacita condita lætitia.
Non istis olim variabant tecta figuris:
Tum paries nullo crimine pictus erat.

Nous avons vû une ville, qui avoit

le choix de deux ſtatues de Vénus, toutes deux de la main de Praxitéle, c'eſt tout dire, l'une voilée & l'autre nue, préférer la premiére quoique beaucoup moins eſtimée, parce qu'elle étoit plus conforme à la modeſtie & à la pudeur. Que pourrois-je ajouter à un tel exemple ? Quelle condannation pour nous, ſi nous rougiſſions de le ſuivre !

CHAPITRE SIXIÉME.

DE

LA MUSIQUE.

LA MUSIQUE des Anciens étoit une ſcience bien plus étendue qu'on ne le penſe ordinairement. Outre la compoſition des chants Muſicaux, & l'exécution de ces chants avec la voix & ſur les inſtrumens, à quoi ſe borne la nôtre, l'ancienne comprenoit l'Art poétique, qui enſeignoit à faire des vers de toute ſorte, auſſi bien qu'à mettre en chant ceux qui en étoient ſuſceptibles ; l'Art de la *Saltation* ou du geſte, qui enſeignoit les pas & l'attitude ſoit de

la danſe proprement dite, ſoit de la marche ordinaire, & les geſtes qui doivent être emploiés dans la déclamation; enfin elle renfermoit l'Art de compoſer & d'écrire en notes la ſimple déclamation, pour régler par ces notes tant le ſon de la voix, que la meſure & les mouvemens du geſte, art fort uſité chez les Anciens, & qui nous eſt abſolument inconnu. Toutes ces différentes parties, qui ont réellement entr'elles une liaiſon naturelle, compoſoient dans l'origine un ſeul & même art, exercé par les mêmes artiſtes; quoique dans la ſuite elles ſe ſoient ſéparées, ſur tout la Poéſie, qui a fait un ordre à part.

Je traiterai ici légérement toutes ces parties, excepté celle qui regarde la ſtructure des vers, qui trouvera ailleurs ſa place; & je commencerai par la Muſique proprement dite, & telle qu'elle eſt connue parmi nous.

ARTICLE PREMIER.

De la Muſique proprement dite.

LA MUSIQUE eſt un Art qui enſeigne les propriétés des ſons capables de produire quelque mélodie & quelque harmonie.

§. I.

Origine & effets merveilleux de la Musique.

Quelques Auteurs prétendent que ce ſont les oiſeaux qui ont appris à l'homme à chanter, en lui faiſant remarquer par leur ramage & leurs gazouillemens combien les différentes inflexions & les divers tons de la voix ſont capables de flater agréablement l'oreille. L'homme a eu un plus excellent maître, auquel ſeul il doit faire remonter ſa reconnoiſſance.

L'invention de la Muſique, & des inſtrumens qui en font une principale partie, eſt un préſent de Dieu, comme l'invention des autres arts. Elle ajoute au ſimple don de la parole, déja bien précieux par lui-même, quelque choſe de plus vif, de plus animé, & de plus propre à produire au-dehors les ſentimens de l'ame. Lorſqu'elle eſt ſaiſie & pénétrée de la vûe de quelque objet qui l'occupe fortement, le langage ordinaire ne ſuffit pas à ſes tranſports. Elle s'élance pour ainſi dire hors d'elle-même, elle ſe livre ſans meſure aux

mouvemens qui l'agitent, elle anime & redouble le ton de la voix, elle répéte à divers repriſes ſes paroles; & peu contente de tous ces efforts qui lui paroiſſent encore trop foibles, elle appelle à ſon ſecours les inſtrumens, qui ſemblent la ſoulager en donnant aux ſons une variété, une étendue, & une continuité, que la voix humaine ne peut avoir.

Voila ce qui a donné lieu à la Muſique, & ce qui l'a rendu ſi intéreſſante & ſi recommandable, & voila ce qui montre en même tems qu'à proprement parler elle n'a de véritable uſage que pour la religion, à laquelle ſeule il appartient de cauſer à l'ame des ſentimens vifs qui la tranſportent & l'enlevent, qui nourriſſent ſa reconnoiſſance & ſon amour, qui répondent à ſon admiration & à ſon raviſſement, & qui lui faſſent éprouver qu'elle eſt heureuſe, en applaudiſſant, pour ainſi dire, à ſa joie & à ſon bonheur, comme David le fait dans tous ſes divins Cantiques, qu'il emploie uniquement à adorer, à louer, à rendre graces, à chanter la grandeur de Dieu, & à publier ſes merveilles.

Tel fut le premier usage que les hommes firent de la Musique, simple, naturelle, sans art & sans raffinement dans ces tems d'innocence & dans cette enfance du monde ; & sans doute que la famille de Seth, dépositaire du vrai culte, la conserva dans toute sa pureté. Mais les enfans du siécle, plus asservis aux sens & aux passions, plus occupés à adoucir les peines de cette vie, à rendre leur exil agréable, & à se consoler de leurs maux, se livrérent plus promtement aux agrémens de la Musique, & furent plus attentifs à la perfectionner, à la réduire en art, à rappeller leurs observations à des régles fixes, à la soutenir, à la fortifier, à la varier par le secours des instrumens.

En effet l'Ecriture Sainte place l'origine de cette sorte de Musique dans la famille de Caïn, qui étoit celle des réprouvés, & lui donne pour Auteur Jubal l'un des descendans de ce chef des impies. Aussi voions-nous que c'est ordinairement aux objets des passions que la Musique est asservie. Elle sert à les embellir, à les agrandir, à les rendre plus touchans, à les faire pénétrer jusqu'au

Gen. 4. 21.

fond de l'ame par un nouveau plaisir, à la rendre captive des sens, à la faire habiter toute entiére dans ses oreilles, à lui inspirer une nouvelle pente à chercher hors d'elle sa consolation, & à lui communiquer une nouvelle aversion pour les réflexions utiles & pour l'attention à la vérité. L'abus de la Musique, presqu'aussi ancien que son invention, a fait plus d'imitateurs de Jubal que de David. Mais il ne faut pas faire retomber ce reproche sur la Musique même. Car, comme l'observe Plutarque sur le sujet que je traite, en général tout homme de bon sens n'imputera jamais aux sciences mêmes l'abus que quelques-uns en font: il ne s'en prendra qu'aux dispositions vicieuses de ceux qui les corrompent.

Plut. de Music. pag. 146.

Cet exercice a fait dans tous les tems le plaisir de toutes les nations, des plus barbares comme de celles qui se piquoient le plus de politesse. Et il faut avouer que [a] l'Auteur de la nature a mis dans l'homme un goût & un panchant secret pour le chant

a Atque eam (Musicam) natura ipsa videtur ad tolerandos facilius labores velut muneri nobis dedisse. Si quidem & remiges cantus hortatur;

& l'harmonie, qui ſert à nourrir ſa joie dans les tems de proſpérité, à diſſiper ſon chagrin dans ſes afflictions, à ſoulager ſa peine dans ſes travaux. Il n'eſt point d'artiſan qui n'ait recours à cet innocent artifice, & la plus légére chanſon lui fait preſque oublier toutes ſes fatigues. La cadence harmonieuſe avec laquelle les forgerons frapent ſur l'enclume le fer brulant, ſemble donner de la légéreté à la maſſe peſante de leurs marteaux. Il n'eſt pas juſqu'aux rameurs, dont le pénible travail ne trouve une ſorte de ſoulagement dans cette eſpéce de concert que forme leur mouvement nombreux & uniforme. [a] Les Anciens ſe ſervoient avantageuſement des inſtrumens de Muſique, comme on le fait encore aujourd'hui, pour exciter l'ardeur martiale dans le cœur des combat-

nec ſolùm in iis operibus, in quibus plurium conatus præeunte aliqua jucunda voce conſpirat, ſed etiam ſingulorum fatigatio quamlibet ſe rudi modulatione ſolatur. *Quintil. lib.* 1. *cap.* 10.

a Duces maximos & fidibus & tibiis cecinisſe traditum, & exercitus Lacedæmoniorum muſicis accenſos modis. Quid autem aliud in noſtris Legionibus cornua ac tubæ faciunt? quorum concentus, quanto eſt vehementior, tanto Romana in bellis gloria ceteris præſtat. *Quintil. lib.* 1. *cap.* 10.

tans ; & Quintilien attribue en partie la réputation de la milice Romaine à l'effet que produiſoit ſur les Légions le ſon guerrier des cors & des trompettes.

J'ai dit que la Muſique étoit en uſage chez toutes les nations : mais ce ſont les Grecs ſur tout qui l'ont miſe en honneur, & qui, par le cas qu'ils en faiſoient, l'ont portée à un haut degré de perfection. C'étoit [a] un mérite pour les plus grands hommes de s'y diſtinguer, & une ſorte de honte pour eux d'être obligés d'avouer ſur ce point leur ignorance. Nul héros n'a plus illuſtré la Gréce qu'Epaminondas : on comptoit au nombre de ſes belles qualités d'avoir ſû danſer avec grace, & toucher les inſtrumens avec habileté. Pluſieurs années auparavant, le refus que fit

a Summam eruditionem Græci ſitam cenſebant in nervorum vocumque cantibus. Igitur Epaminondas, princeps, meo judicio, Græciæ, fidibus præclarè cecinisſe dicitur: Themiſtocleſque, aliquot antè annis, cùm in epulis recuſaſſet lyram, habitus eſt indoctior. Ergo in Græcia muſici floruerunt, diſcebantque id omnes ; nec, qui neſciebat, ſatis excultus doctrina putabatur. *Cic. Tuſc.* 1. *n.* 4.

In ejus (Epaminondæ) virtutibus commemorabatur, ſaltaſſe eum commodè, ſcienterque tibiis cantaſſe. *Corn. Nep. in Præfat.*

Thémistocle dans un repas de jouer quelque air sur la lyre, lui attira des reproches, & ne lui fit pas d'honneur. Ignorer la Musique, passoit dans ces tems pour un défaut d'éducation.

Aussi les plus célébres Philosophes qui nous ont laissé des Traités sur la Politique, comme Platon & Aristote, recommandent en particulier qu'on ait grand soin de faire apprendre la Musique aux jeunes gens. Elle faisoit, chez les Grecs, une partie essentielle de l'éducation. Outre qu'elle a une liaison nécessaire avec cette partie de la Grammaire que l'on appelle *Prosodie*, qui roule sur la longueur ou briéveté des syllabes dans la prononciation, sur la mesure des vers, sur leur rhythme ou cadence, & principalement sur la maniére d'accentuer les mots : les Anciens étoient persuadés qu'elle pouvoit contribuer beaucoup à former le cœur des jeunes gens, en y introduisant une sorte d'harmonie, qui pût les porter à tout ce qui est honnête ; rien n'étant plus utile, selon Plutarque, que la Musique, pour exciter en tout tems à toutes sortes d'actions vertueuses, & principalement lors-

Plut. de Music. pag. 1140.

qu'il s'agit d'affronter les périls de la guerre.

Il s'en faut bien que la Musique fût autant estimée des Romains dans les beaux tems de la République. Elle passoit alors pour peu honorable, comme l'observe Cornélius Népos, en faisant remarquer le différent goût des nations sur plusieurs matières. Le reproche que fait Salluste à une Dame Romaine, de savoir mieux danser & chanter qu'il ne convenoit à une femme d'honneur & de probité, *saltare & psallere elegantiùs quàm necesse est probæ*, marque assez ce que les Romains pensoient de la Musique. Pour la danse, ils en avoient une étrange idée, jusqu'à dire que, pour en faire usage, il faloit ou être ivre, ou avoir perdu la raison : *Nemo saltat sobrius, nisi fortè insanit.* Telle étoit la sévérité Romaine, jusqu'à ce que le commerce avec les Grecs, & encore plus les richesses & l'opulence, les eurent fait donner dans des excès que l'on ne peut pas même reprocher aux Grecs.

In Præfat.

In bello Catilin.

Cic. in orat. pro Muren. n. 13.

Les Anciens attribuoient à la Musique de merveilleux effets, soit pour exciter ou réprimer les passions, soit

pour adoucir les mœurs, & humaniſer des peuples naturellement ſauvages & barbares.

Pythagore [a] voiant un jeune Etranger, échaufé des vapeurs du vin, & animé de plus par le ſon d'une flute dont on jouoit ſur le mode Phrygien, près de faire violence à une chaſte maiſon, rendit à ce jeune homme ſa tranquillité & ſon bon ſens, en ordonnant à la Muſicienne de changer de mode, & de jouer plus gravement, ſuivant la cadence marquée par le pié appellé *Spondée*.

Galien met une hiſtoire preſque toute pareille ſur le compte d'un Muſicien de Milet, nommé Damon. Ce ſont de jeunes gens ivres, qu'une joueuſe de flute a rendu furieux en jouant ſur le mode Phrygien, & qu'elle radoucit par l'avis de ce même Damon, en paſſant du mode Phrygien au Dorien. *De placit. Hipp. & Plat. lib. 5. cap. 6.*

Nous apprenons de Dion-Chryſoſtome, & de quelques autres, que le Muſicien Timothée, jouant un jour de la flute devant Alexandre le Grand ſur le mode appellé Ὀρθιος, *Orat. 1. de regn. init.*

a Pythagoram accepimus, concitatos ad vim pudicæ domui afferendam juvenes, juſſa mutare in ſpondeum modos tibicina, compoſuiſſe. *Quintil. lib. 1. cap. 10.*

qui étoit un mode guerrier ; ce Prince
De fortun. Alex. p. 335. courut aux armes auſſitôt. Plutarque dit preſque la même choſe du joueur de flute Antigénide, qui, dans un repas, agita de telle maniére ce même Prince, que, s'étant levé de table comme un forcené, il ſe jetta ſur ſes armes, & mélant leur cliquetis au ſon de la flute, peu s'en falut qu'il ne chargeât les convives.

Parmi les effets merveilleux de la Muſique, on ne peut rien citer peut-être de plus frapant, ni de mieux atteſté, que ce qui regarde les Arca-
Polyb. lib. 4. p. 289-291. diens. Polybe, hiſtorien ſage, exact, & qui mérite toute créance, eſt mon garant. J'abrégerai ſeulement ſon récit & ſes réflexions.

L'étude de la Muſique, dit-il, a ſon utilité pour tout le monde, mais elle eſt abſolument néceſſaire aux Arcadiens. Ces peuples, en établiſſant leur République, quoique d'ailleurs très auſtéres dans leur genre de vie, ont donné à la Muſique un ſi grand crédit, que non ſeulement ils enſeignent cet art aux enfans, mais qu'ils contraignent même les jeunes gens de s'y appliquer juſqu'à l'âge de trente ans. Ce n'eſt point une honte

honte parmi eux, que l'aveu d'ignorer les autres arts : mais c'eſt un deſhonneur de n'avoir point appris à chanter, & de n'en pouvoir donner des preuves dans l'occaſion.

Or, dit Polybe, il me paroit que leurs premiers Légiſlateurs, en faiſant de pareils établiſſemens, n'ont point eu deſſein d'introduire le luxe & la molleſſe, mais ſeulement d'adoucir les mœurs féroces des Arcadiens, & d'égaier par l'exercice de la Muſique leur caractére triſte & mélancolique, cauſé ſans doute en partie par la froideur de l'air qu'on reſpire dans preſque toute l'Arcadie.

Mais les Cynéthiens aiant négligé ce ſecours, dont ils avoient d'autant plus beſoin qu'ils habitent la partie la plus rude & la plus ſauvage de l'Arcadie, ſoit pour l'air, ſoit pour le climat, ſont enfin devenus ſi féroces & ſi barbares, qu'il n'y a nulle ville en Gréce où l'on ait commis des crimes auſſi grands & auſſi fréquens, que dans celle de Cynéthe.

Polybe termine ce récit, en avertiſſant qu'il y a ſi fort inſiſté pour deux raiſons. La premiére, pour empêcher que quelqu'un des peuples

d'Arcadie, ſur le faux préjugé que l'étude de la Muſique n'eſt parmi eux qu'un amuſement ſuperflu, ne vienne à négliger cette partie de leur diſcipline. La ſeconde, pour engager les Cynéthiens à donner la préférence à la Muſique, ſi jamais Dieu, (l'expreſſion eſt remarquable) ſi jamais Dieu leur inſpire de s'appliquer aux arts qui humaniſent les peuples. Car c'eſt la ſeule voie, par laquelle ils puiſſent dépouiller leur ancienne férocité.

Je ne ſai pas s'il eſt poſſible de rien trouver dans toute l'antiquité qui égale l'éloge que fait ici Polybe de la Muſique : & l'on ſait quel homme c'étoit que Polybe. Joignons-y ce qu'en on dit les deux plus grandes lumiéres de la philoſophie ancienne, Platon & Ariſtote, qui en recommandent ſouvent l'étude, & en relevent beaucoup les avantages. Peut-on deſirer un témoignage plus authentique & plus favorable ? Mais, afin que l'autorité de ces grands hommes ne nous en impoſe point, je dois marquer ici de quel genre de Muſique ils entendent parler. Quintilien, qui penſoit comme

Quintil. lib. 1. cap. 10.

eux sur cet article, nous expliquera leur sentiment : c'est dans un chapitre, où il avoit fait un magnifique éloge de la Musique. » Quoique les exem-» ples que j'ai cités, dit-il, fassent » assez voir quelle sorte de Musique » j'approuve, je croi pourtant devoir » déclarer ici que ce n'est point celle » dont retentissent aujourd'hui nos » théatres, & qui, par ses airs efféminés & lascifs n'a pas peu contribué à éteindre & à étoufer en nous » ce qui pouvoit nous rester encore » de force & de vertu : « *Apertiùs profitendum puto, non hanc à me præcipi, quæ nunc in scenis effeminata, & impudicis modis fracta, non ex parte minima, si quid in nobis virilis roboris manebat, excîdit.* » Quand je recommande donc » la Musique, c'est celle dont des » hommes pleins d'honneur & de » courage se servoient pour chanter » les louanges de leurs semblables. » Je ne prétens point parler non plus » de ces instrumens dangereux, dont » les sons languissans portent la mol-» lesse & l'impureté dans l'ame, & » qui doivent être en horreur à tout » ce qu'il y a de personnes bien nées. » Mais j'entens cet art agréable d'al-

» ler au cœur par le moien de l'har-
» monie, pour exciter les passions
» ou pour les appaiser conformément
» au besoin & à la raison.

C'est cette sorte de Musique, dont les plus grands Philosophes & les plus sages Législateurs chez les Grecs faisoient tant de cas, parce qu'elle apprivoise les esprits sauvages, qu'elle adoucit la rudesse & la dureté des caractéres, qu'elle polit les mœurs, qu'elle rend les esprits plus capables de discipline, qu'elle lie la société d'une maniére douce & agréable, & qu'elle donne de l'horreur de tous les vices qui portent à la dureté, à l'inhumanité, à la férocité.

Elle n'est pas même inutile pour le corps, & contribue à la guérison de certaines maladies. Ce que l'on raconte des effets de la Musique sur ceux qui ont été mordus de la Tarentule, paroitroit incroiable, s'il n'étoit appuié sur des témoignages, ausquels on ne peut pas raisonnablement refuser sa croiance.

Mémoires de l'Acad. des Sciences, an. 1702.

La Tarentule est une grosse araignée à huit yeux, & à huit pattes. Elle ne se trouve pas seulement vers Tarento, d'où elle a pris son nom,

ou dans la Pouille : il y en a dans plusieurs autres endroits de l'Italie, & dans l'île de Corse.

Peu de tems après qu'on a été mordu d'une Tarentule, il survient à la partie une douleur très aiguë, & peu d'heures après un engourdissement. On tombe ensuite dans une profonde tristesse, on a peine à respirer, le poux s'affoiblit, la vûe se trouble & s'égare, enfin on perd la connoissance & le mouvement, & on meurt à moins que d'être secouru. La Médecine emploie pour la guérison de cette maladie quelques remédes, qui seroient inutiles, si la Musique ne venoit à son secours.

Lorsqu'un homme mordu est sans mouvement & sans connoissance, un Joueur d'instrumens essaie différens airs ; &, lorsqu'il a rencontré celui dont les tons & la modulation conviennent au malade, on voit que celui-ci commence à faire quelque léger mouvement, qu'il remue d'abord les doits en cadence, ensuite les bras & les jambes, peu à peu tout le corps ; & enfin il se leve sur ses piés, & se met à danser, en augmentant toujours d'activité & de

force. Il y en a tel qui danſe ſix heures ſans ſe repoſer. Après cela on le met au lit, & quand on le croit aſſez remis de ſa premiére danſe, on le tire du lit par le même air pour une danſe nouvelle. Cet exercice dure pluſieurs jours, tout au plus ſix ou ſept, juſqu'à ce que le malade ſe trouve fatigué, & hors d'état de danſer davantage, ce qui annonce ſa guériſon. Car, tant que le venin agit ſur lui, il danſeroit, ſi l'on vouloit, ſans aucune diſcontinuation, & enfin il mourroit d'épuiſement de forces. Le malade qui commence à ſe ſentir las, reprend peu à peu la connoiſſance & le bon ſens, & revient comme d'un profond ſommeil, ſans ſe ſouvenir de ce qui s'eſt paſſé pendant ſon accès, non pas même de ſa danſe. Le fait eſt ſingulier, mais très certain : c'eſt aux Médecins à en expliquer la cauſe.

§. II.

Auteurs qui ont inventé ou perfectionné la Muſique & les inſtrumens.

LES HISTORIENS profanes attribuent la découverte des premiéres régles de la Muſique à leur Mercure

fabuleux, d'autres à Apollon, d'autres à Jupiter même. Ils ont voulu par là, sans doute, nous faire entendre que l'invention d'un art si utile, ne pouvoit être attribuée qu'aux dieux, & qu'on avoit tort d'en faire honneur à quelque homme que ce fût. *Plut. de Music. pag. 1135.*

Le traité de Plutarque sur la Musique, expliqué & éclairci par les savantes remarques de Mr. Burette, me fournira la plus grande partie de ce que j'ai à dire sur l'histoire de ceux qui passent pour avoir le plus contribué à la perfection de cet art. Je me contenterai d'indiquer simplement les plus anciens, qui ne sont presque connus que dans la Fable, sans m'attacher à l'ordre des tems.

AMPHION.

AMPHION est regardé par quelques-uns comme l'inventeur de la * *Cithare* ou Lyre, car ces deux instrumens étoient peu différens, comme je le marquerai dans la suite, & souvent les Auteurs les confondent.

* *J'appellerai toujours ainsi cet instrument, parce que notre* Guitare *qui en a tiré son nom, en est tout-à-fait différente.*

On conjecture quela fable de Thébes bâtie au ſon de la Lyre d'Amphion, eſt poſtérieure au tems d'Homére, qui n'en parle point, & qui n'auroit pas manqué d'en orner ſon poéme s'il l'eût connue.

Amphion eut pour contemporains *Linus*, *Anthès*, *Piérius*, *Philammon*. Ce dernier fut pere du fameux *Thamyris*, la plus belle voix de ſon tems, le rival des Muſes même, & qui aiant été livré à la vengeance de ces déeſſes, pour peine de ſon audace perdit la vûe, la voix, l'eſprit, & même l'uſage de ſa Lyre.

ORPHE'E.

LA REPUTATION d'Orphée étoit floriſſante dès le tems de l'expédition des Argonautes, du nombre deſquels il fut, c'eſt-à-dire avant la guerre de Troie. Il avoit eu pour maître dans la Muſique *Linus*, auſſi bien qu'Hercule. L'hiſtoire d'Orphée eſt connue de tout le monde.

HYAGNIS.

ON PRETEND qu'Hyagnis fut le plus ancien joueur de flute. Il fut pere de *Marſyas*, à qui l'invention

de la flute est aussi attribuée. Il osa provoquer Apollon, qui ne demeura vainqueur dans ce combat qu'en joignant sa voix au son de sa Lyre. Le vainqueur fut écorché tout vif.

OLYMPE.

Il y a eu deux Olympes, l'un & l'autre fameux joueurs de flute. Le plus ancien, Mysien d'origine, vivoit avant la guerre de Troie. Il étoit disciple de Marsyas. Il excelloit aussi dans l'art de toucher les instrumens à cordes. *Suidas.*

Le second Olympe étoit Phrygien, & florissoit du tems de Midas. *Id.*

DEMODOQUE. PHEMIUS.

Homere parle avec éloge de ces deux Musiciens en plusieurs endroits de l'Odyssée. Démodoque avoit composé deux poémes: l'un sur la prise de Troie, l'autre sur les noces de Vénus & de Vulcain. Homére les lui fait chanter l'un & l'autre chez Alcinoüs roi des Phéaciens en présence d'Ulysse. Il parle de Phémius comme d'un chantre inspiré des dieux mêmes. C'est lui qui par le chant de ses poésies mises en musique, & accompagnées *Plut.*

des sons de sa Lyre, égaie ces festins où les poursuivans de Pénélope emploient les journées entiéres.

L'auteur de la vie d'Homére attribuée à Hérodote, assure que Phémius s'établit à Smyrne; qu'il y enseigna la Grammaire & la Musique à la jeunesse, & qu'il y épousa Crithéïde, qui d'un commerce illégitime avoit eu pour fils Homére même, à l'éducation duquel ce beau-pere donna ses soins, après l'avoir adopté.

TERPANDRE.

LES AUTEURS ne sont point d'accord entr'eux sur la patrie de Terpandre, ni sur le tems où il a vécu. Eusébe le place dans la XXXIIIe Olympiade. Cette époque doit être avancée, s'il est vrai que ce Poéte Musicien fut le premier qui remporta le prix aux jeux Carniens, institués à Lacédémone seulement dans la XXVIe Olympiade.

AN.M.3356. *Athen. lib. 14. pag. 635.*

AN.M.3328.

Outre cette victoire, qui fit grand honneur à l'habileté de Terpandre dans la poésie musicale, il signala encore ce même art en d'autres occasions des plus importantes. On a

Plut. pag. 1146.

fort parlé de la sédition qu'il sut calmer à Lacédémone par ses chants mélodieux accompagnés des sons de la cithare. Il remporta aussi quatre fois de suite le prix aux jeux Pythiques. *Id. p. 1132.*

Il paroit que l'ancien Olympe & Terpandre, aiant trouvé, dans leur jeunesse, la Lyre montée seulement de trois ou quatre cordes, s'en servirent telle qu'ils la trouvérent alors, & s'y distinguérent par le charme de leur exécution. Dans la suite, pour perfectionner cet instrument, ils y firent des additions l'un & l'autre, sur tout Terpandre, qui y fit entrer jusqu'à sept cordes.

Ce changement déplut fort aux Lacédémoniens, chez qui il étoit défendu très expressément de rien changer dans l'ancienne Musique, & d'y rien innover. Plutarque raporte que Terpandre fut condanné à l'amende par les Ephores pour avoir augmenté d'une seule corde le nombre de celles qui composoient la lyre ordinaire; & que la sienne fut pendue à un clou. D'où il s'ensuivroit que la lyre de ce tems-là étoit déja montée de six cordes. *Plut. de Lacon. instit. pag. 238.*

Plut. de Music. pag. 1132.

Par ce qu'on lit dans Plutarque, il paroit que Terpandre composoit d'abord des poésies Lyriques d'une certaine mesure, propres à être chantées & accompagnées de la cithare. Ensuite il mettoit ces poésies en musique, de façon que celle-ci pût s'accommoder au jeu de la cithare, qui alors ne rendoit précisément que les mêmes sons chantés par la voix du Musicien. Enfin, Terpandre notoit cette musique sur les vers mêmes de chacun des cantiques de sa composition, & quelquefois il en faisoit autant pour les poésies d'Homére : après quoi il étoit en état de les exécuter lui-même, ou de les faire exécuter dans les jeux publics.

On proposoit des prix de Poésie & de Musique, car l'une n'alloit guére sans l'autre, dans les quatre grands jeux de la Gréce, sur tout dans les Pythiques, dont ils faisoient la premiére & la plus considérable partie. La même chose se pratiquoit aussi dans plusieurs autres villes du même pays, où l'on célébroit de pareils jeux avec une grande solennité, & un grand concours de Spectateurs.

PHRYNIS.

Phrynis étoit de Mityléne, capitale de l'île de Lesbos. Il fut l'écolier d'Aristoclite pour la cithare, & il ne pouvoit tomber en meilleures mains ; ce maître étant un des descendans du fameux Terpandre. On dit qu'il fut le premier qui remporta le prix de cet instrument aux Jeux des Panathénées célébrés à Athénes la 4e année de la LXXXe Olympiade. An. M. 3547. Il n'eut pas le même bonheur, lorsqu'il disputa ce prix contre le Musicien Timothée.

On doit regarder Phrynis comme l'auteur des premiers changemens arrivés dans l'ancienne Musique, par raport au jeu de la cithare. Ces changemens consistoient, en premier lieu dans l'addition de deux nouvelles cordes aux sept qui composoient cet instrument avant lui ; en second lieu dans le tour de la modulation, qui n'avoit plus cette ancienne simplicité noble & mâle. Aristophane lui en fait un reproche dans la Comédie des *Nuées*, où la Justice parle ainsi de l'ancienne éducation des jeunes gens. *Ils alloient ensemble chez le Joueur*

de cithare... où ils apprenoient à chanter l'Hymne de la redoutable Pallas, ou quelque autre cantique, entonnant les sons conformement à l'harmonie qu'ils tenoient de leurs ancêtres. Si quelqu'un d'entr'eux s'avisoit de chanter d'une maniére bouffonne, ou de mêler dans son chant quelque inflexion de voix semblable à celles qui régnent aujourd'hui dans les airs de Phrynis, on le châtioit sévérement.

Plut. in Agide, pag. 799.

Phrynis s'étant présenté pour quelques Jeux publics à Lacédémone avec sa Cithare à neuf cordes, l'Ephore Ecprépès se mit en devoir d'en couper deux, & lui laissa seulement à choisir entre celles d'en haut ou celles d'en bas. Timothée, peu de tems après, s'étant trouvé en pareil cas aux Jeux Carniens, les Ephores en usérent de même à son égard.

TIMOTHE'E.

TIMOTHE'E, Poéte-Musicien des plus célébres, naquit à Milet, ville Ionienne de Carie, la 3e année
AN.M.3558. de la LXXXIIIe Olympiade. Il florissoit en même tems qu'Euripide & Philippe de Macédoine. Il excelloit dans la poésie Lyrique & Dithyrambique.

Il s'appliqua particuliérement à la Musique, & à toucher la Cithare. Ses premiers essais ne réussirent pas, & il fut sifflé de tout le peuple. Un si triste succès étoit capable de le décourager pour toujours ; & il songeoit en effet à renoncer absolument à un art, pour lequel il ne se croioit point né. Euripide le desabusa de cette fausse pensée, & lui rendit le courage, en lui faisant espérer un succès éclatant pour l'avenir. Plutarque, en raportant ce fait, auquel il joint les exemples de Cimon, de Thémistocle, de Démosthéne, qui furent aussi ranimés par de semblables conseils, remarque avec raison que c'est rendre un grand service au public que d'encourager ainsi de jeunes gens en qui l'on reconnoit un fond d'esprit & d'heureux talens, & d'empécher qu'ils ne se rebutent pour quelques fautes qu'ils auront pu commettre dans un âge sujet à des écarts, ou pour quelques mauvais succès qu'ils auront eus d'abord dans l'exercice de leur profession. *Plut. in Mor. p. 795.*

Euripide ne s'étoit pas trompé dans ses vûes & dans son espérance. Timothée devint le plus habile joueur

de Cithare de son tems. Il perfectionna cet instrument en y ajoutant, selon Pausanias, quatre cordes ; ou selon Suidas, deux seulement, la dixiéme & la onziéme aux neuf qui composoient la Cithare avant lui. Les Auteurs varient extrêmement sur cette matiére, & souvent même se contredisent.

Lib. 3. pag. 183.

In voce Τιμοθ.

Cette innovation dans la Musique n'eut pas une approbation générale. Les Lacédémoniens la condannérent par un Decret public que Boéce nous a conservé. Il est écrit dans le Dialecte du pays, dont la lettre ῥῶ, qui est la consonne dominante, rend la prononciation très rude. Il commence par ces mots ; ἐπεὶ δὲ Τιμόθεος ὁ Μιλήσιος παραγινόμενος ἐς τὰν ἁμετέραν πόλιν, &c. & il contient en substance : Que Timothée de Milet étant venu dans leur ville, avoit marqué faire peu de cas de l'ancienne musique, & de l'ancienne lyre : qu'il avoit multiplié les sons de celle-là ; & les cordes de celle-ci : qu'à l'ancienne maniére de chanter simple & unie, il en avoit substitué une plus composée, où il avoit introduit le genre * Chromatique : que dans son

Boet. de Musc. lib. 1. cap. 1.

* *Il en sera parlé dans la suite.*

poéme sur l'accouchement de Séméle il n'avoit point gardé la décence convenable : que, pour prévenir les suites de pareilles innovations qui ne pouvoient être que préjudiciables aux bonnes mœurs, les Rois & les Ephores avoient réprimandé publiquement Timothée, & avoient ordonné que sa lyre seroit réduite aux sept cordes anciennes, & qu'on en retrancheroit toutes les cordes nouvellement ajoutées, &c. On trouve cette histoire dans Athénée, avec cette circonstance, que comme l'exécuteur se mettoit en devoir de couper ces nouvelles cordes conformément au Decret, Timothée aiant aperçu dans ce même endroit une petite statue d'Apollon, dont la lyre avoit autant de cordes que la sienne, il la montra aux Juges, & fut renvoié absous. *Athen. lib. 14. pag. 636.*

Sa réputation lui attira un grand nombre de disciples. On dit qu'il prenoit une fois plus de ceux qui venoient à lui pour apprendre à jouer de la flute [ou de la Cithare,] après avoir eu un autre maître. Sa raison étoit qu'un habile homme qui succéde à ces demi-savans a toujours *Quintil. lib. 2. cap. 3.*

deux peines pour une : celle de faire oublier au disciple ce qu'il avoit appris, qui est la plus grande ; & celle de l'instruire de nouveau.

ARCHILOQUE.

ARCHILOQUE s'étoit rendu également célébre pour la Poésie & pour la Musique. J'en parlerai dans la suite sous le titre de Poéte. Ici je le considére seulement comme Musicien ; & de tout ce que Plutarque en dit sous cette qualité, je ne raporterai que le seul endroit où il lui attribue *l'exécution musicale des vers Iambiques, dont les uns ne font que se prononcer pendant le jeu des instrumens, au lieu que les autres se chantent.*

Ce passage, dit Mr. Burette, nous apprend que dans la poésie Iambique il y avoit des Iambes qui n'étoient que *déclamatoires*, qui ne faisoient que se réciter ou se prononcer ; & qu'il y en avoit d'autres qui se chantoient. Mais ce que ce même passage offre peutêtre de moins connu, c'est que ces Iambes *déclamatoires* étoient accompagnés des sons de la Cithare, & des autres instrumens à percussion ou à cordes. Il reste à savoir de

quelle maniére s'exécutoit un tel accompagnement. Selon toutes les apparences, le joueur de Cithare ne se contentoit pas de donner au Poéte ou à l'Acteur le ton général de sa déclamation, & de l'y soutenir par la monotonie de son jeu. Mais, comme le ton du Déclamateur varioit suivant les divers accens qui modifioient la prononciation de chaque mot, ensorte que cette déclamation pouvoit se noter; il faloit que l'instrument de Musique fît sentir toutes ces modifications, & marquât exactement le rhythme ou la cadence de la poésie qui lui servoit de guide, & qui, en vertu de cet accompagnement, quoique non chantée, en devenoit beaucoup plus expressive & plus affectueuse. A l'égard de la poésie *chantante*, l'instrument qui l'accompagnoit, s'y conformoit servilement, & ne faisoit entendre que les mêmes sons entonnés par la voix du Poéte-Musicien.

ARISTOXENE.

Aristoxene naquit à Tarente ville d'Italie. Il étoit fils du Musicien Mnésias. Il s'appliqua également à *Suidas*

la Muſique & à la Philoſophie. Il fut en premier lieu Diſciple de ſon pere, puis du Pythagoricien Xénophile, & enfin d'Ariſtote, ſous lequel il eut Théophraſte pour compagnon d'étude. Ariſtoxéne vivoit donc, comme on le voit, ſous Alexandre le Grand & ſous ſes premiers Succeſſeurs.

De quatre cens cinquante trois volumes que Suidas dit qu'il a compoſés, il ne nous reſte aujourd'hui que ſes trois Livres des *Elémens Harmoniques*; & c'eſt le plus ancien Traité de Muſique qui ſoit venu juſqu'à nous.

Heraclid. Il attaqua vivement le ſyſtême Muſical de Pythagore. Ce Philoſophe, en vûe d'établir une certitude & une conſtance invariable dans les ſciences & les arts en général, & dans la Muſique en particulier, eſſaia d'en ſouſtraire les préceptes aux témoignages & aux raports infidéles des ſens, pour les aſſujettir aux ſeuls jugemens de la raiſon. Il voulut, conformément à ce deſſein, que les conſonnances Muſicales, loin d'être ſoumiſes au jugement de l'oreille, qu'il regardoit comme une meſure arbitraire & trop peu certaine, ne ſe ré-

glaſſent qu'en vertu des ſeules proportions des nombres, qui ſont toujours les mêmes. Ariſtoxéne ſoutint qu'aux régles Mathématiques & aux raiſons des proportions, il faloit joindre le jugement de l'oreille, à laquelle il appartient principalement de régler ce qui concerne la Muſique. Il attaqua encore le ſyſtême de Pythagore ſur pluſieurs autres points.

Sotérique, l'un des Interlocuteurs que Plutarque introduit dans ſon Traité ſur la Muſique, eſt perſuadé que le ſentiment & la raiſon doivent concourir dans le jugement que l'on porte ſur les diverſes parties de la Muſique ; enſorte que le premier ne prévienne point la ſeconde par trop de vivacité, ni ne lui manque au beſoin par trop de foibleſſe. Or le ſens dont il s'agit ici, & qui eſt l'ouie, reçoit néceſſairement trois impreſſions à la fois : celle du *ſon*, celle du *tems* ou de la *meſure*, & celle de la *lettre* ; le progrès deſquelles fait connoitre la *modulation*, le *rhythme*, & les *paroles*. Et comme le ſentiment ne peut apercevoir ſéparément ces trois choſes, ni les ſuivre chacune en particulier ; il paroit que l'ame

ſeule ou la raiſon a droit de juger de ce que cette continuité de *ſon*, de *rhythme*, & de *paroles* peut avoir de bon ou de mauvais.

§. III.

L'ancienne Muſique étoit ſimple, grave, mâle. Quand & comment elle s'eſt corrompue.

COMME chez les Anciens la Muſique étoit, par ſon origine & par ſa deſtination naturelle, conſacrée au culte des dieux & au réglement des mœurs, ils donnoient la préférence à celle qui ſe diſtinguoit par ſa gravité & par ſa ſimplicité. L'une & l'autre dominérent lontems & par raport à la voix, & par raport aux inſtrumens de Muſique. Olympe, Terpandre, & leurs diſciples, avoient d'abord emploié peu de cordes dans la Lyre, & peu de variété dans les chants. Cependant, dit Plutarque, tout ſimples qu'étoient les airs de ces deux Muſiciens, qui ne rouloient que ſur trois ou quatre cordes, ils faiſoient l'admiration de tous les bons connoiſſeurs.

La Cithare, très ſimple d'abord

sous Terpandre, conserva quelque tems cet avantage. Il n'étoit point permis de composer à discrétion des airs sur cet instrument, ni d'en changer le jeu, soit pour l'harmonie, soit pour la cadence; & l'on avoit grand soin de conserver à chacun des anciens airs le ton ou le caractére qui lui étoient propres : d'où vient qu'on les appelloit *Nomes*, comme devant servir de loix & de modéles. Νόμος. Lex.

L'introduction des rhythmes dans le genre Dithyrambique; la multiplication des sons de la Flute par Lasus, de même que celle des cordes de la Lyre par Timothée; & quelques autres nouveautés introduites par Phrynis, par Ménalippide, & par Philoxéne, causérent une grande révolution dans l'ancienne Musique. Les Poétes Comiques, sur tout Phérécrate & Aristophane, s'en plaignirent très souvent & très fortement. On vit, dans leurs piéces, la Musique personnifiée accuser avec vivacité & amertume ces Musiciens de l'avoir totalement dépravée & corrompue.

Plutarque, en plusieurs endroits de ses ouvrages, se plaint aussi de ce qu'à

l'ancienne Musique, mâle, noble, & divine, & qui n'avoit rien que de grave & de majestueux, les Modernes ont substitué celle du théatre, qui n'inspire que la molleſſe & le déréglement. Tantôt il allégue l'autorité de Platon, pour prouver que la Musique, mere de la consonnance, de la décence, & de l'agrément, n'a pas été donnée aux hommes par les dieux pour les seules délices, & l'unique chatouillement des oreilles ; mais pour remettre l'ordre & l'harmonie dans les facultés de l'ame, souvent dérangées par l'erreur & par la volupté. Tantôt il avertit qu'on ne peut trop se précautionner contre les plaisirs dangereux d'une Musique dépravée & déſordonnée, & il indique les moiens de se tenir en garde contre une pareille corruption. Il déclare ici que la Musique lascive, les chansons dissolues & licentieuses corrompent les mœurs, & que les Musiciens & les Poétes doivent emprunter de gens sages & vertueux les sujets de leurs compoſitions. Là il cite le témoignage de Pindare, qui assure que Dieu fit entendre à Cadmus une Musique sublime & réguliére, fort différente

De superst. pag. 167.

Symp. lib. 7. pag. 704.

De audit. poët. pag. 19.

De Pyth. orac. p. 397.

férente de cette Musique doucereuse, molle, délicate, qui s'est mise en possession des oreilles humaines. Enfin, il s'explique là dessus encore plus précisément au IXe Livre de ses *Symposiaques.* » La Musique dépravée qui » régne aujourd'hui, dit-il, en faisant tort à tous les Arts qui en dépendent, a plus endommagé la » Danse qu'aucun autre. Car, celle-» ci s'étant associée à je ne sai quelle » Poésie triviale & vulgaire, après » avoir fait divorce avec l'ancienne » qui étoit toute divine, elle s'est » emparée de nos théatres, où elle » fait triompher l'admiration la plus » extravagante: ensorte qu'exerçant » une espéce de tyrannie, elle est » venue à bout de s'assujettir une » Musique de très petite valeur. Mais » en même tems elle a véritablement » perdu toute l'estime de ceux que » leur esprit & leur sagesse font re-» garder comme des hommes divins. Je laisse aux Lecteurs le soin d'appliquer à notre tems ce que Plutarque dit du sien, au sujet de la Musique & du Théatre. Pag. 748.

Il n'est pas étonnant que Plutarque se plaigne ainsi de la dépravation

qui s'étoit généralement glissée dans la Musique de son tems, & qui l'avoit si fort avilie. Avant lui, Platon, Aristote, & leurs Disciples avoient fait la même plainte; & cela dans un siécle si favorable à la perfection de tous les beaux Arts, & si fécond en grands hommes de toute espéce. Comment s'est-il pu faire, que lors même que l'on cultivoit avec tant de succès l'Eloquence, la Poésie, la Peinture, la Sculpture; la Musique, pour laquelle on n'avoit pas moins d'attention, se soit tellement dégradée? Sa grande liaison avec la Poésie en a été la principale cause, & l'on peut dire que ces deux sœurs ont eu à peu près la même destinée. Renfermées d'abord l'une & l'autre dans l'imitation parfaite de la belle nature, elles n'avoient pour but que d'instruire en divertissant, & d'exciter des mouvemens également utiles au culte des dieux & au bien de la société. Pour cela elles emploioient les expressions, les tours, les rhythmes ou cadences les plus convenables. La Musique en particulier, toujours simple, toujours pleine de noblesse & de décence, se

contenoit dans les bornes que lui avoient prescrit les grands maîtres, & sur tout les Philosophes & les Législateurs, qui étoient la plupart & Poétes & Musiciens. Mais les spectacles du théatre, & le culte de certaines divinités, de Bacchus entr'autres, dérangérent fort, dans la suite des tems, de si sages réglemens. Ils firent naître la Poésie Dithyrambique, Poésie des plus licentieuses dans l'expression, dans le rhythme, dans les sentimens. Il lui falut une Musique de même genre, & par conséquent fort éloignée de cette noble simplicité de l'ancienne. La multitude des cordes, les traits, les diminutions, la broderie s'y introduisirent à l'excès, & donnérent lieu aux justes plaintes des personnes les plus habiles & du meilleur goût en ce genre.

§. IV.

Différens genres & différens modes de la Musique ancienne. Manière de noter les chants.

Pour dire un mot en général de la Musique ancienne, & en donner une légére idée, il faut savoir

qu'il y a trois sortes de Symphonies : la vocale, l'instrumentale, & celle que forme l'union des voix & des instrumens. Les Anciens ont connu ces trois sortes de Symphonies ou de concerts.

Il faut encore remarquer que la Musique ne reconnoissoit d'abord que trois Modes, qui étoient à un ton de distance l'un de l'autre. Le plus grave des trois s'appelloit le *Dorien* ; le plus aigu étoit le *Lydien* ; le *Phrygien* tenoit le milieu entre les deux précédens : ensorte que le mode *Dorien* & le *Lydien* comprenoient entr'eux l'intervalle de deux tons ou d'une tierce majeure. En partageant cet intervalle par demi-tons, on fit place à deux autres modes, l'*Ionien* & l'*Eolien* ; dont le premier fut inséré entre le *Dorien* & le *Phrygien*, le second entre le *Phrygien* & le *Lydien*. On ajouta encore de nouveaux Modes, qui tiroient leurs dénominations des cinq premiers, en y joignant la prépositon ὑπὲρ, *Sur*, pour ceux d'enhaut, & la prépositon ὑπὸ, *Sous*, pour ceux d'en bas. L'*hyperdorien*, l'*hypérionien*, &c. L'*hypodorien*, l'*hypoïonien*, &c.

Dans quelques Livres du plain-chant moderne, & à la fin de quelques Breviaires, on a raporté à ces différens modes, les différens tons qui ſont en uſage dans les chants de l'Egliſe. Le premier & le ſecond ton appartiennent au mode Dorien : les troiſiéme & quatriéme au mode Phrygien : les autres au mode Lydien & Mixolydien.

Le chant de l'Egliſe eſt dans le genre Diatonique, qui eſt le plus grave, & qui convient le mieux au culte divin.

Je reviens à la premiére diviſion. La Symphonie vocale ſuppoſe néceſſairement pluſieurs voix, parce qu'une ſeule perſonne ne peut chanter en même tems diverſes parties. Lorſque pluſieurs voix concertoient enſemble, elles chantoient ou à l'uniſſon, ce qui s'appelloit *Homophonie* ; ou à l'octave, & même à la double octave, & cela ſe nommoit *Antiphonie*. On conjecture auſſi qu'il y avoit une troiſiéme maniére en uſage parmi les anciens, qui conſiſtoit à chanter à la tierce.

La Symphonie inſtrumentale, chez les Anciens, recevoit les mêmes dif-

férences que la vocale, c'eſt-à-dire que pluſieurs inſtrumens pouvoient concerter enſemble à l'uniſſon, à l'octave, & à la tierce.

Pour avoir tous les accords de Muſique ſur deux cordes d'inſtrument, de même matiére, également groſſes, & également tendues, il n'y a qu'à faire que leurs longueurs ſoient l'une à l'autre dans de certains raports de nombre. Par exemple, ſi les deux cordes ſont égales en longueur, elles ſont à l'uniſſon : ſi elles ſont comme 1 à 2, elles donnent l'octave : ſi elles ſont comme 2 à 3, c'eſt la Quinte : comme 3 à 4, c'eſt la Quarte : comme 4 à 5, c'eſt la Tierce majeure, &c.

Il y avoit même parmi les Anciens, ainſi que parmi nous, quelques inſtrumens, ſur leſquels un Muſicien ſeul pouvoit exécuter une ſorte de concert. Telles étoient la double Flute, & la Lyre.

Le premier de ces inſtrumens étoit compoſé de deux Flutes, unies de maniére qu'elles n'avoient ordinairement qu'une embouchure commune pour les deux tuyaux. Ces Flutes étoient ou égales, ou inéga-

les, soit pour la longueur, soit pour le diamétre ou la grosseur. Les Flutes égales rendoient un même son : les inégales rendoient des sons différens, l'un grave, l'autre aigu. La Symphonie, qui résultoit de l'union des deux Flutes égales, étoit ou à l'uniſſon, lorsque les deux mains du joueur touchoient en même tems les mêmes trous sur chaque Flute ; ou à la tierce, lorsque les deux mains touchoient différens trous. La diversité des sons, produite par l'inégalité des Flutes, ne pouvoit être que de deux espéces, suivant que ces Flutes étoient à l'octave, ou seulement à la tierce : & dans l'un & l'autre cas, les mains du joueur touchoient en même tems les mêmes trous sur chaque Flute, & formoient par conséquent un concert ou à l'octave, ou à la tierce.

Par la Lyre on entend ici généralement tout instrument de Musique, dont les cordes sont tendues à vuide. Les Anciens avoient plusieurs instrumens de ce genre, qui différoient entr'eux par leur figure, par leur grandeur, ou par le nombre de leurs cordes ; & auſquels ils donnoient divers noms, quoiqu'ils les aient sou-

vent pris l'un pour l'autre. Les principaux étoient, 1°. la *Cithare*, Κιθάρα, d'où dérive notre terme françois *Guitarre*, qui désigne un instrument tout différent. 2°. la *Lyre*, Λύρα, autrement appellée χέλυς, & en latin *Testudo*, parce que sa base ressembloit à l'écaille d'une tortue, animal, dont la figure (dit-on) avoit donné la premiére idée de cet instrument. 3°. le Τρίγωνον, ou l'instrument triangulaire, qui seul a passé jusqu'à nous sous le nom de *Harpe*.

La Lyre, comme je l'ai déja dit, a fort varié pour le nombre des cordes. Celle d'Olympe & de Terpandre n'en avoit d'abord que trois, dont ces Musiciens savoient diversifier les sons avec tant d'art, que, s'il en faut croire Plutarque, ils l'emportoient de beaucoup sur ceux qui jouoient d'une Lyre plus composée. En ajoutant une quatriéme corde à ces trois premiéres, on rendit le * *Tétracorde* complet; & c'étoit la différente maniére dont on accordoit ces quatre cordes, qui constituoit les

Plut. de Musi. pag. 1137.

* *Un passage d'Horace, diversement expliqué par M. Dacier & par le Pere Sanadon, a donné lieu à de savantes Dissertations sur l'instrument appellé* Tétracorde.

trois genres *Diatonique*, *Chromatique*, & *Enharmonique*. Le genre *Diatonique* appartient à la Musique commune & ordinaire. Dans le genre *Chromatique*, la Musique étoit plus molle par l'affoiblissement des sons qu'on baissoit d'un demi ton, & dont on étoit averti par une marque colorée, d'où est venu le nom de Chromatique, du mot grec χρῶμα, *couleur*. Ce qu'on appelle aujourd'hui le B mol, appartient à la Musique Chromatique. Dans la Musique Enharmonique au contraire on élevoit les sons d'un demi ton, ce qu'on marquoit, comme on fait encore aujourd'hui, par une diése. Dans la Musique *Diatonique*, le chant ne pouvoit pas faire ses progressions par des intervalles moindres que les sémi-tons majeurs. La modulation de la Musique *Chromatique* emploioit les sémi-tons mineurs. Dans la Musique *Enharmonique* la progression du chant se pouvoit faire par des quarts de ton.

Macrobe, parlant de ces trois genres, dit que l'Enharmonique n'est plus en usage à cause de sa difficulté : que le Chromatique est décrié, parce que la Musique, en ce genre, est *Lib. 2. in Somn. Scipion. cap. 4.*

trop molle & trop efféminée : & que le Diatonique tient le milieu entre les deux.

L'addition d'une cinquiéme corde produisit le *Pentacorde*. La Lyre à sept cordes, ou l'*Heptacorde*, a été la plus en usage & la plus célébre de toutes. Cependant, quoiqu'on y trouvât les sept voix de la Musique, l'octave y manquoit encore. Simonide l'y mit enfin, selon Pline, en y ajoutant une huitiéme corde. Lontems après lui, Timothée Miléſien, qui vivoit sous Philippe roi de Macédoine vers la 108e Olympiade, multiplia, comme nous l'avons observé, les cordes de la Lyre jusqu'au nombre de onze. Ce nombre fut encore porté plus loin.

Plin. lib. 7. cap. 56.

Plut. de Musi. pag. 1141.

La Lyre à trois ou quatre cordes n'étoit susceptible d'aucune Symphonie. On pouvoit, sur le *Pentacorde*, jouer deux parties à la tierce l'une de l'autre. Plus le nombre des cordes se multiplioit sur la Lyre, plus on trouvoit de facilité à composer sur cet instrument des airs, qui fissent entendre en même tems différentes parties. La question est de savoir si les Anciens ont profité de cet avantage.

Cette question, agitée depuis environ deux siécles au sujet de l'ancienne Musique, & qui consiste à savoir si les Grecs & les Romains ont connu en ce genre ce qu'on appelle *contrepoint*, ou concert à plusieurs parties, a produit divers écrits pour & contre. Le plan de mon Ouvrage me dispense d'entrer dans l'examen de cette difficulté, dont j'avoue d'ailleurs que je ne suis point capable.

Il n'est pas inutile de savoir comment les Anciens notoient leurs chants. Chez eux le Systéme général de la Musique étoit divisé en dix-huit sons, dont chacun avoit son nom particulier. Ils avoient inventé des caractéres qui marquoient chaque ton : σημεῖα, *des signes*. Toutes ces figures étoient composées d'un monogramme, formé de la premiére lettre du nom particulier de chacun des dix-huit sons du Systéme général. Ces signes, qui servoient dans la Musique vocale & dans l'instrumentale, s'écrivoient au dessus des paroles, & ils y étoient rangés sur deux lignes, dont la supérieure étoit pour le chant, & l'inférieure pour l'accompagnement. Ces lignes n'avoient guéres

Martian. Capel. de nupt. Philol.

plus d'épaiſſeur que des lignes d'écriture ordinaire. Nous avons encore quelques manuſcrits grecs, où ces deux eſpéces de notes ſe trouvent écrites de la maniére que je viens d'expoſer. On en a tiré les * Hymnes à Calliope, à Néméſis, & à Apollon, auſſi bien que la ſtrophe d'une des Odes de Pindare. Mr. Burette nous a donné tous ces morceaux avec la note antique & la note moderne.

* *Ces Hymnes étoient d'un Poéte, nommé Denys, peu connu d'ailleurs.*

Mémoires de l'Acad. des Belles Lettres. Tom. V.

On s'eſt ſervi des caractéres inventés par les Anciens pour écrire les chants muſicaux, juſques dans l'onziéme ſiécle, que Gui d'Arezzo trouva l'invention de les écrire, comme on le fait aujourd'hui, avec des notes placées ſur différentes lignes, de maniére que la poſition de la note en marque l'intonation. Ces notes ne furent d'abord que des points, où il n'y avoit rien qui en marquât la durée. Mais Jean de Meurs, né à Paris, & qui vivoit ſous le régne du Roi Jean, trouva le moien de donner à ces points une valeur inégale par les différentes figures de rondes, de noires, de croches, de doubles-croches, & autres qu'il inventa, & qui ont été adoptées par les Muſiciens de toute l'Europe.

En 1350.

§. V.

S'il faut préférer la Musique moderne à l'ancienne.

LA FAMEUSE querelle au sujet des Anciens & des Modernes s'est fort échaufée à cette occasion, parce que, si la Musique ancienne a ignoré le *contrepoint*, on prétend que c'est un titre inconteſtable de préférence pour la moderne. Je ne sai, en supposant même le fait, qui pourra bien toujours demeurer douteux, si la conséquence est si certaine. Ne se peut-il pas faire que les Anciens aient porté la Musique pour tout le reste à un degré de perfection où les Modernes n'aient pu atteindre, comme cela est arrivé en d'autres Arts? (je ne dis pas que cela soit, je ne parle que de la possibilité;) pour lors la découverte du *contrepoint* devroit-elle donner une préférence absolue aux derniers sur les autres? Les plus habiles Peintres de l'antiquité, comme Apelle, n'emploioient dans leurs tableaux que quatre couleurs. Loin que ce fût pour Pline une raison de rien diminuer de leur mérite & de leur répu-

tation ; il les en admiroit encore davantage, d'avoir laiſſé ſi loin derriére eux tous les Peintres qui les avoient ſuivis, quoique ceux-ci euſſent mis en uſage un grand nombre de nouvelles couleurs.

Il en faudra toujours revenir au fond, & examiner ſi en effet la Muſique des derniers tems l'emporte ſans conteſtation ſur celle des Anciens : & c'eſt ce qu'il ne paroit pas poſſible de décider. Il n'en eſt pas de la Muſique comme de la Sculpture. Dans celle-ci on peut juger le procès ſur les piéces qui ſe produiſent de part & d'autre. On a des ſtatues & des bas reliefs de l'antiquité, dont on peut faire la comparaiſon avec les nôtres : & nous avons vû que Michel-Ange, ſur ce point, paſſoit condannation, & reconnoiſſoit de bonne foi la ſupériorité des Anciens. Il n'eſt parvenu juſqu'à nous aucun ouvrage de la Muſique ancienne qui puiſſe nous en faire ſentir l'excellence, ni nous faire juger, ſur notre expérience propre, ſi elle étoit auſſi parfaite que la nôtre. Les merveilleux effets qu'on prétend qu'elle produiſoit, ne paroiſſent pas des preuves fort déciſives.

Il nous reste des traités Didactiques, tant grecs que latins, qui peuvent nous instruire de la théorie de cet art: mais peut-on en conclure quelque chose de bien sûr pour la pratique? Cela peut nous donner quelque jour, quelque ouverture: mais il y a bien loin des préceptes à l'exécution. De simples traités de poésie suffiroient-ils pour nous faire connoître si les Poétes modernes doivent être préférés aux Anciens?

Dans l'incertitude qui restera toujours par raport à la question dont je parle, il y a un préjugé bien favorable pour les Anciens, qui doit au moins, ce me semble, faire suspendre le jugement. On convient que les Grecs avoient un génie merveilleusement propre pour les Arts, qu'ils les ont cultivés avec un succès extraordinaire, & qu'ils les ont portés pour la plupart à un très haut degré de perfection. Architecture, Sculpture, Peinture, on ne leur dispute point cette louange. Or de tous ces Arts, il n'y en a aucun qui ait été cultivé si anciennement ni si généralement que la Musique. Ce n'étoient pas quelques particuliers seulement

qui s'y appliquoient, comme dans les autres Arts : c'étoient généralement tous ceux qui étoient élevés avec quelque soin. L'étude de la Musique faisoit une partie essentielle de l'éducation de la Jeunesse. Elle étoit d'un usage général pour les fêtes solennelles, pour les sacrifices, & sur tout pour les repas, presque toujours accompagnés de concerts, qui en faisoient toute la joie & le principal assaisonnement. Il y avoit des disputes publiques, & des récompenses pour ceux qui s'y distinguoient par un mérite singulier. Elle dominoit d'une maniére particuliére dans les Chœurs & dans les Tragédies. On sait jusqu'à quelle magnificence & jusqu'à quelle perfection tout le reste fut porté à Athénes dans ces spectacles : n'y auroit-il eu que la Musique qu'on y eût négligée ? Croit-on que ces oreilles Attiques, si fines & si délicates pour le son des mots dans le simple discours, le fussent moins par raport aux concerts de voix & d'instrumens qui régnoient dans ces Chœurs, & qui faisoient le plaisir d'Athénes le plus sensible & le plus ordinaire ? Pour moi, je ne puis

Atticorum aures teretes & religiosæ. *Cic.*

m'empêcher de croire que les Grecs, portés comme ils l'étoient au divertissement, élevés & nourris dans le goût des concerts, avec tous les secours dont j'ai parlé, avec ce génie inventif & industrieux pour tous les Arts qu'on leur connoit, ont excellé dans la Musique comme dans tout le reste. C'est la seule conclusion que je tire de tout le raisonnement que je viens de faire, sans prétendre donner la préférence aux Anciens sur les Modernes.

Je n'ai point parlé de la perfection où ont pu parvenir les Chantres Israélites sur tout ce qui regarde le son de la voix, & celui des instrumens, pour ne point mêler une musique toute sainte & toute consacrée à la religion avec une musique toute profane, & entiérement livrée à l'idolatrie, & à tous les excès qui en étoient la suite. Il est à présumer que ces Chantres, à qui l'Ecriture paroit donner une espéce d'inspiration & de don de [a] prophétie, non pour composer des Pseaumes prophétiques, mais

a Chonenias PROPHETIÆ præerat... Erat quippe valde sapiens. 1. *Paralip.* 15-22. David & magistratus exercitus segregaverunt

pour les chanter d'une maniére vive, ardente, & pleine de zêle, avoient porté la ſcience du chant juſqu'où elle pouvoit aller. C'étoit ſans doute un genre de muſique grand, noble, ſublime, où tout étoit proportionné à la majeſté du Dieu qui en étoit l'objet, & l'on peut ajouter qui en étoit l'auteur : car il avoit bien voulu former lui-même ſes miniſtres & ſes chantres, & leur enſeigner comment il vouloit que ſes louanges fuſſent célébrées.

Rien n'eſt admirable comme l'ordre même que Dieu avoit établi parmi les Lévites pour l'exercice de cet auguſte miniſtére. Ils étoient au nombre de quatre mille, partagés en différens corps, dont chacun avoit ſon Chef, & le genre auſſi bien que le tems de ſes fonctions marqués. Deux [a] cens quatre-vingts huit étoient deſtinés à apprendre aux autres à chanter & à toucher les inſtrumens. On voit un échantillon de cet ordre mer-

1. *Paral.* 23. 5.

in miniſterium filios Aſaph, & Heman, & Idithun : qui PROPHETARENT in citharis, & pſalteriis, & cymbalis, ſecundùm numerum ſuum dedicato ſibi officio ſervientes. 1. *Paralip.* 25. 1.

[a] Fuit numerus eorum..... qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo. 1. *Paralip.* 25. 7.

veilleux dans la distribution que David fit des parties de la musique sainte, avec laquelle il voulut solenniser le transport de l'Arche de la maison d'Obédédon dans la citadelle de Sion. Toute la troupe des Musiciens étoit divisée en trois chœurs. Le premier avoit des instrumens de cuivre concaves, fort retentissans, semblables à nos timbales, sinon qu'ils n'étoient pas couverts de peaux, mais étoient dans leur vuide traversés de barres doublées, qu'on frapoit en différens endroits. Ces sons se marioient fort bien avec les trompettes sacerdotales qui précédoient; & par leurs mouvemens vifs, perçans, coupés, étoient très propres à réveiller l'attention des Spectateurs. La seconde troupe des Chantres sacrés, composée de dessus, touchoit un autre instrument. Le troisiéme chœur étoit composé de basses, qui servoient à nourrir & à soutenir ces dessus, avec lesquels ils étoient toujours d'accord, parce qu'ils étoient conduits par le même Maître des Chantres.

1. Paral. 15. 19-21. On a suivi l'hébreu.

Il est aisé de comprendre que les Lévites, en aussi grand nombre qu'ils étoient, destinés de peres en fils à

cet unique exercice, instruits par les plus savans Maîtres, & formés par une longue & continuelle expérience, devoient acquerir une extrême habileté, & saisir enfin toutes les beautés & toutes les délicatesses d'un Art où ils passoient leur vie entiére.

Voila la vraie destination de la Musique. Le plus noble usage que les hommes en puissent faire, c'est de l'emploier à rendre un hommage continuel de louange & d'adoration à la majesté suprême du Dieu qui a créé & qui conduit l'univers. Un ministére si saint est réservé à ses fidéles enfans. *Hymnus omnibus sanctis ejus.*

ARTICLE SECOND.

Des parties de la Musique propres aux Anciens.

JE TRAITERAI dans ce second Article des autres parties de la Musique usitées chez les Anciens, mais inconnues parmi nous, & je les confondrai souvent ensemble, parce qu'elles ont une liaison naturelle, & qu'il seroit difficile de les séparer sans tomber dans des redites. Je ferai grand usage de ce qui est dit sur ces

matiéres dans les Réflexions Critiques de Mr. l'Abbé du Bos sur la Poésie & sur la Peinture.

§. I.

Déclamation du Théatre composée, & réduite en notes.

LES ANCIENS avoient pour le théatre une déclamation composée, & qui s'écrivoit en notes, sans être pour cela un chant musical: & c'est dans ce sens qu'il faut prendre quelquefois dans les Auteurs latins ces mots, *canere*, *cantus*, & même *carmen*, qui ne signifient pas toujours un chant proprement dit, mais une certaine maniére de déclamer ou de lire.

Suivant Bryennius, la déclamation se composoit avec les accens, & par conséquent on devoit se servir pour l'écrire en notes des caractéres mêmes qui servoient à marquer ces accens. Il n'y en avoit d'abord que trois, l'aigu, le grave, & le circonflexe. Ils montérent ensuite jusqu'à dix, marqués chacun par un caractére différent. On en voit les noms & les figures dans les anciens Grammairiens.

L'Accent eſt la régle certaine qui enſeigne comment il faut élever ou abaiſſer la voix dans la prononciation de chaque ſyllabe. Comme on apprenoit l'intonation de ces accens en même tems qu'on apprenoit à lire, il n'y avoit preſque perſonne qui n'entendît cette eſpéce de notes.

Outre le ſecours des accens, les ſyllabes avoient dans la langue Grecque & dans la langue Latine une quantité réglée, ſavoir des bréves & des longues. La[a] ſyllabe bréve valoit un tems dans la meſure, & la ſyllabe longue en valoit deux. Cette proportion entre les ſyllabes longues & les ſyllabes bréves étoit auſſi conſtante que la proportion qui eſt aujourd'hui entre les notes de différente valeur. Comme deux notes noires doivent, dans notre Muſique, durer autant qu'une blanche, dans la Muſique des Anciens deux ſyllabes bréves ne duroient ni plus ni moins qu'une longue. Ainſi, lorſque les Muſiciens Grecs ou Romains mettoient en chant quelque compoſition que ce fût, ils n'avoient, pour la meſurer, qu'à ſe

a Longam eſſe duorum temporum, brevem unius, etiam pueri ſciunt. *Quintil. lib. 9. cap. 4.*

conformer à la quantité des syllabes sur lesquelles ils posoient chaque note.

Je ne puis m'empécher de remarquer ici en passant, qu'il est fâcheux que parmi nous les Musiciens qui composent le chant des Hymnes & des Motêts, n'entendent pas le Latin, & ignorent la quantité des mots; d'où il arrive souvent que sur des syllabes qui sont bréves, & sur lesquelles on devroit couler légérement, on insiste & on s'arrête lontems, comme si elles étoient longues. C'est un défaut considérable, & contraire aux plus communes régles de la Musique.

J'ai dit que la déclamation des Acteurs sur le théatre étoit composée & écrite en notes, qui déterminoient le ton qu'il faloit prendre. Entre plusieurs passages qui le démontrent, je me contente d'en choisir un, tiré de Cicéron, où il parle de Roscius, son contemporain & son ami intime. Personne n'ignore que Roscius étoit devenu un homme de très grande considération, par l'habileté singuliére dans son Art, & par sa réputation de probité. On étoit si bien

prévenu en sa faveur, que lorsqu'il jouoit moins bien qu'à l'ordinaire, on disoit de lui qu'il se négligeoit, ou qu'il étoit incommodé. *Noluit, inquiunt, agere Roscius, aut crudior fuit.* Enfin, [a] la plus grande louange qu'on donnoit à un homme qui excelloit dans sa profession, étoit de dire que c'étoit un Roscius dans son genre.

Cic. de Orat. lib. 1. n. 124.

Cicéron, après avoir dit qu'un Orateur qui devient vieux, peut rallentir sa déclamation, apporte pour preuve & pour exemple de ce qu'il avance Roscius, qui déclaroit que, lorsqu'il se sentiroit vieillir, il déclameroit beaucoup plus lentement, & que, pour y réussir, il obligeroit les instrumens à rallentir le mouvement de la mesure. *Quanquam, quoniam multa ad Oratoris similitudinem ab uno Artifice sumimus, solet idem Roscius dicere, se, quo plus sibi ætatis accederet, eo tibicinis modos & cantus remissiores esse facturum.* En effet Cicéron, dans un Ouvrage postérieur à celui que je viens de citer, fait dire à Atticus que cet Acteur avoit rallenti sa déclama-

De Orat. lib. 1. n. 254.

a Jam diu consecutus est, ut in quo quisque artificio excelleret, is in suo genere Roscius diceretur. *De orat. lib. 1. n. 130.*

tion,

tion, en obligeant le Joueur de flute qui l'accompagnoit de rallentir lui-même les sons de son instrument. *Roscius, familiaris tuus, in senectute numeros & cantus remiserat, ipsasque tardiores fecerat tibias.* Cic. de Leg. lib. 1. n. 11.

Il est évident que le *chant*, (car souvent on l'appelloit ainsi) que le chant des piéces Dramatiques qui se récitoient sur les théatres des Anciens, n'avoit ni passages, ni ports de voix cadencés, ni tremblemens soutenus, ni les autres caractéres de notre chant musical : en un mot, que ce chant n'étoit autre chose qu'une déclamation comme la nôtre. Cette récitation ne laissoit pas d'être composée, puisqu'elle étoit soutenue d'une basse continue, dont le bruit étoit proportionné, selon toutes les apparences, au bruit que fait un homme qui déclame.

Cette pratique nous paroit absurde, & presque incroiable, mais elle n'en est pas moins certaine ; & en matiére de faits, il est inutile d'y opposer des raisonnemens. On ne peut parler que par conjecture sur la composition que pouvoit jouer la basse continue dont les Acteurs étoient accompagnés en

déclamant. Peutêtre ne faiſoit-elle que jouer de tems en tems quelques notes longues qui ſe faiſoient entendre aux endroits où l'Acteur devoit prendre des tons, dans leſquels il étoit difficile d'entrer avec juſteſſe ; & par là elle rendoit à l'Acteur le même ſervice que Gracchus tiroit de ce Joueur de flutes qu'il tenoit auprès de lui en haranguant, afin qu'il lui donnât à propos les tons concertés.

§. II.

Geſtes du Théatre compoſés, & réduits en notes.

CE N'EST PAS ſeulement le ton que la Muſique régloit par raport à la déclamation, elle régloit encore le geſte. Cet Art étoit appellé ὄρχησις par les Grecs, & *Saltatio* par les Romains. Platon dit que cet Art conſiſte dans l'imitation de tous les geſtes & de tous les mouvemens que les hommes peuvent faire. Ainſi il ne faut pas reſtraindre le ſens de *Saltation* à celui que nous donnons dans notre langue au mot de *Danſe*. Cet Art, comme le remarque Platon,

Plat. de Leg. lib. 7. p. 814.

avoit beaucoup plus d'étendue. Il étoit destiné, non seulement à former les attitudes & les mouvemens qui servent ou pour la bonne grace, ou pour certaines danses artificielles accompagnées de sauts ; mais encore à régler le geste, tant des Acteurs de théatre, que des Orateurs, & même à enseigner certaine maniére de gesticuler dont nous traiterons bientôt, qui se faisoit entendre sans le secours de la parole.

Quintilien [a] conseille d'envoier les enfans, pour quelque tems seulement, dans les Écoles où l'on enseignoit l'Art de la Saltation, mais simplement pour y prendre la grace & l'air aisé dans l'action, & non pour se former sur le geste du Maître de danse, dont celui de l'Orateur doit être très différent. Il marque que cet usage étoit fort ancien, & qu'il s'étoit maintenu jusqu'à son tems sans être blâmé.

Cependant Macrobe nous a conser-

a Cujus etiam disciplinæ usus in nostram usque ætatem sine reprehensione descendit. A me autem non ultra pueriles annos retinebitur, nec in his ipsis diu. Neque enim gestum Oratoris componi ad similitudinem saltatoris volo, sed subesse aliquid ex hac exercitatione. *Quintil. lib. 1. cap. 11.*

vé le fragment d'une harangue du second Scipion l'Africain, dans laquelle le Destructeur de Carthage parle avec chaleur contre cet usage. » Nos [a] jeu-
» nes gens, dit-il, vont dans l'Ecole
» des Comédiens apprendre à * chan-
» ter, exercice que nos ancêtres re-
» gardoient comme deshonorant pour
» des personnes bien nées. Ils y vont
» sans rougir, & l'on voit de jeunes
» garçons & de jeunes filles parmi
» une troupe de gens absolument dé-
» criés pour leurs mœurs déréglées.
Le témoignage d'un homme aussi sage qu'étoit Scipion, est d'un grand poids dans la matiére dont il s'agit, & donne lieu à bien des réflexions.

Quoiqu'il en soit, nous voions que les Anciens prenoient un soin extraordinaire de se perfectionner dans le geste; & ce soin étoit commun aux Comédiens & aux Orateurs. On sait combien Démosthéne y donna d'application. Roscius [b] disputoit quel-

[a] Eunt in ludum histrionum, discunt cantare, quod majores nostri ingenuis probro duci voluerunt. Eunt, inquam, in ludum saltatorium, inter Cinœdos, virgines puerique ingenui. *Macrob. Saturnal. l. 2. c. 8.*

* *Comme il s'agit ici des Comédiens, on voit bien que par ce mot* chanter *il faut entendre* déclamer, réciter *des pièces de theatre.*

[b] Et certè satis constat contendere eum (Ci-

quefois avec Cicéron à qui exprimeroit mieux la même penſée en pluſieurs maniéres différentes, chacun ſelon ſon art, Roſcius par le geſte, Cicéron par la voix. Il paroit que Roſcius rendoit par le geſte ſeul le ſens de la phraſe que Cicéron venoit de compoſer & de réciter. On jugeoit enſuite lequel des deux avoit le mieux réuſſi dans ſa tâche. Cicéron changeoit enſuite les mots ou le tour de la phraſe, ſans que le ſens du diſcours en fût énervé; & il faloit que Roſcius à ſon tour rendît le ſens par d'autres geſtes, ſans que ce changement affoiblît l'expreſſion de ſon jeu muet.

§. III.

Déclamation & geſte partagés ſur le Théatre entre deux Acteurs.

On sera moins ſurpris de ce que je viens de raporter au ſujet de Roſcius, quand on ſaura que les Romains partageoient ſouvent la déclamation théatrale entre deux Acteurs, dont l'un prononçoit, tandis

ceronem) cum hiſtrione ſolitum, utrum ille ſepius eandem ſententiam variis geſtibus efficeret, an ipſe per eloquentiæ copiam ſermone diverſo pronunciaret. *Macrob. Saturn. lib.* 2. *cap.* 10.

que l'autre faisoit des gestes. C'est encore ici une de ces choses qu'on a peine à concevoir, tant elles sont éloignées de nos usages, & tant elles nous paroissent bizares.

Tite Live nous apprend ce qui donna occasion à cette coutume. Livius [a] Andronicus, poéte célébre, & qui le premier donna sur le théatre de Rome une piéce réguliére l'an de Rome 514, environ six vingts ans après que le spectacle Dramatique eut commencé à s'y introduire, jouoit lui-même dans une de ses piéces. C'étoit alors la coutume que les Poétes Dramatiques montassent eux-mêmes sur le théatre pour y représenter un personnage. Le peuple, qui se donnoit la liberté de faire répéter les endroits qui lui plaisoient, à force de crier *bis*, c'est-à-dire *encore une fois*, fit réciter si lontems Andronicus

a Livius... idem scilicet, quod omnes tunc erant, suorum carminum actor, dicitur, cùm sæpius revocatus vocem obtudisset, venia petita puerum ad canendum ante tibicinem cùm statuisset, canticum egisse aliquanto magis vigenti motu, quia nihil vocis usus impediebat. Inde ad manum cantari histrionibus cœptum, diverbiaque tantum ipsorum voci relicta. *Liv. lib 7. n. 2.*

Is (Livius Andronicus) sui operis Actor, cùm sæpius à populo revocatus vocem obtudisset, adhibito pueri & tibicinis concentu, gesticulationem tacitus peregit. *Val. Max. lib. 2. cap. 4.*

qu'il s'enroua. Hors d'état de déclamer davantage, il fit trouver bon au peuple qu'un eſclave, placé devant le Joueur d'inſtrumens, récitât les vers; & tandis que cet eſclave récitoit, Andronicus fit les mêmes geſtes qu'il avoit faits en récitant lui-même. On remarqua que ſon action alors étoit beaucoup plus animée, parce qu'il emploioit toutes ſes forces & toute ſon attention à faire les geſtes, pendant qu'un autre étoit chargé du ſoin & de la peine de prononcer. De là, continue Tite-Live, naquit l'uſage de partager la déclamation entre deux Acteurs, & de réciter, pour ainſi dire, à la cadence du geſte des Comédiens. Et cet uſage a ſi bien prévalu, que les Comédiens ne prononcent plus eux-mêmes que les dialogues. On trouve le même récit dans Valére Maxime, & il eſt confirmé par pluſieurs autres paſſages.

Il eſt donc certain que ſouvent la prononciation & le geſte ſe trouvoient partagés entre deux Acteurs; & c'étoit ſur des régles fixes de Muſique qu'ils meſuroient & le ſon de leur voix, & le mouvement des mains & de tout le corps.

Nous ſommes frapés du ridicule qu'il y auroit dans deux perſonnes ſur le théatre, dont l'une feroit des geſtes ſans parler, tandis que l'autre réciteroit ſur un ton pathétique les bras croiſés. Mais il faut ſe ſouvenir, en premier lieu, que les théatres des Anciens étoient bien plus vaſtes que les nôtres; en ſecond lieu, que les Acteurs jouoient maſqués, & que par conſéquent on ne pouvoit pas de loin diſtinguer ſenſiblement aux mouvemens de la bouche & des muſcles du viſage s'ils parloient, ou s'ils ne parloient pas. On choiſiſſoit ſans doute un *Chanteur*, (j'appelle ainſi celui qui prononçoit) dont la voix approchât, autant qu'il eſt poſſible, de la voix du Comédien. Ce Chanteur ſe plaçoit ſur une eſpéce d'eſtrade, laquelle étoit vers le bas de la Scéne.

Iſidor. Orig. lib. 18.

Mais comment la Muſique Rythmique s'y prenoit-elle, pour aſſervir à une même meſure & pour faire tomber en cadence & le Comédien qui récitoit, & le Comédien qui faiſoit les geſtes? C'eſt une de ces choſes dont ſaint Auguſtin dit qu'elles étoient connues de tous ceux qui montoient ſur le theatre, & que pour

cela même il ne croioit pas devoir l'expliquer. Il eſt difficile de concevoir comment les Anciens s'y prenoient pour faire agir ces deux Acteurs d'un concert ſi parfait, qu'ils paruſſent preſque n'en faire qu'un : mais le fait eſt certain. Nous ſavons qu'ils battoient la meſure ſur leur théatre, & qu'ils y marquoient ainſi le Rythme que l'Acteur qui récitoit, l'Acteur qui faiſoit les geſtes, les Chœurs, & même les Inſtrumens devoient ſuivre comme une régle commune. Quintilien, [a] après avoir dit que les geſtes ſont autant aſſujettis à la meſure que les chants mêmes, ajoute que les Acteurs qui font les geſtes doivent ſuivre les ſignes que marquent les piés, c'eſt-à-dire la meſure qui ſe bat, avec autant de préciſion que ceux qui exécutent les modulations. Il entend par là les Acteurs qui prononcent, & les inſtrumens qui les accompagnent. Il y avoit, auprès de l'Acteur qui repréſentoit, un homme chauſſé avec des ſouliers de fer, qui frapoit du pié ſur le théatre. *Lucian. In Orcheſi, pag. 951.*

a Atqui corporis motui ſua quædam tempora, & ad ſigna pedum non minùs ſaltationi, quàm modulationibus, adhibet ratio muſica numeros. *Quintil.*

On peut croire que c'étoit cet homme-là qui battoit avec le pié une mesure dont le bruit devoit se faire entendre de tous ceux qui devoient la suivre.

L'extrême délicatesse des Romains (il en faut dire autant des Grecs) pour tout ce qui concernoit le théatre, & les dépenses énormes qu'ils faisoient pour ces sortes de représentations, nous donnent lieu de croire qu'ils en avoient porté toutes les parties à une grande perfection ; & que par conséquent le partage qu'ils avoient fait de la déclamation entre deux Acteurs, dont l'un parloit, & l'autre gesticuloit, n'avoit rien qui ne fût très agréable aux Spectateurs.

Un [a] Comédien, à Rome, qui faisoit un geste hors de mesure, n'étoit pas moins sifflé que celui qui manquoit dans la prononciation d'un vers. L'habitude [b] d'assister aux Spectacles avoit rendu le peuple même si

a Histrio, si paululum se moveat extra numerum, aut si versus pronunciatus est syllaba una longior aut brevior, exsibilatur & exploditur. *Cic. in Parad.* 3.

b Quanto molliores sunt & delicatiores incantu flexiones & falsæ voculæ, quàm certæ & severæ : quibus tamen non modò austeri, sed, si sæpius fiant, multitudo ipsa reclamat. *Cic. de Orat. lib.* 3. *n.* 98.

délicat qu'il trouvoit à redire jusqu'aux inflexions & aux faux accords, lorsqu'on les répétoit trop souvent, quoique ces accords produisent un bon effet lorsqu'ils sont ménagés avec art.

Les sommes immenses que les Anciens consacroient à la célébration des Spectacles sont à peine croiables. La représentation de trois tragédies de Sophocle couta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponnése. Quelles dépenses ne faisoient point les Romains pour bâtir des théatres & des amphitéatres, & même pour paier leurs Acteurs. Æsopus, célébre Acteur dans le Tragique, contemporain de Cicéron, laissa en mourant à ce fils, dont Horace & Pline font mention comme d'un fameux dissipateur, une succession de deux millions cinq cens mille livres qu'il avoit amassés à jouer la Comédie. [b] Roscius, l'ami de Cicéron, avoit par an plus de soixante-quinze mille livres de gages: & il devoit en avoir davantage, puis-

Horat. Satyr. lib. 2. Plin. lib. 10. cap. 51.

a Æsopum ex pari arte ducenties sestertium reliquisse filio constat. *Macrob. lib. 2. cap. 10.*

b Quippe cùm jam apud majores nostros Roscius histrio sestertium quingenta millia annua meritasse prodatur. *Plin. lib. 7. cap. 39.*

qu'il [a] touchoit par jour des deniers publics cinq cens francs pour lui seul, sans les partager avec sa troupe. Jules César donna plus de soixante mille livres à Labérius, pour engager ce Poéte à jouer lui-même dans une piéce qu'il avoit composée.

Macrob. Saturn. lib. 2. cap. 7.

J'ai raporté ces faits, & il y en a une infinité d'autres pareils, pour faire mieux sentir jusqu'où alloit la passion des Romains pour les Spectacles. Or est-il vraisemblable qu'un peuple qui n'épargnoit rien pour ces Jeux publics, qui en faisoit sa plus grande occupation ou du moins son plus sensible plaisir, qui se piquoit d'un goût fin & épuré pour tout le reste; que ce peuple, dis-je, dont un seul mot mal prononcé, un seul ton mal pris, un seul geste mal concerté blessoit la délicatesse, eût souffert si lontems sur le théatre ce partage de la voix & du geste entre deux Acteurs, s'il avoit le moins du monde choqué ou les yeux ou les oreilles? On peut croire, sans prévention, qu'un théatre si estimé & si fréquenté

a Tanta fuit gratia, ut mercedem diurnam de publico mille denarios sine gregalibus solus acceperit. *Macrob. Saturn. lib. 2. cap. 10.*

avoit porté toutes choſes à une grande perfection.

C'étoit la Muſique qui en avoit preſque tout l'honneur. Elle préſidoit à la compoſition des piéces : car autrefois elle portoit ſes droits & ſon domaine juſques-là, & étoit confondue avec la Poéſie. Elle régloit le ton & le geſte des Acteurs. Elle étoit appliquée à former la voix, à l'unir avec le ſon des Inſtrumens, & à compoſer de cette union une agréable harmonie.

Dans l'ancienne Gréce, les Poétes faiſoient eux-mêmes la déclamation de leurs piéces. *Muſici, qui erant quondam iidem Poëtæ*, dit Cicéron en parlant des anciens Poétes Grecs qui avoient trouvé le chant & la figure des vers. L'art de compoſer la déclamation des piéces de théatre faiſoit à Rome une profeſſion particuliére. Dans les titres qui ſont à la tête des Comédies de Térence, on voit avec le nom de l'Auteur du Poéme, & le nom du Chef de la Troupe de Comédiens qui les avoient repréſentées, le nom de celui qui en avoit fait la déclamation en Latin : *Qui fecerat modos.*

Cic. de Orat. lib. 3. n. 174.

Cicéron se sert de la même expression, *facere modos*, pour désigner ceux qui composoient la déclamation des piéces de théatre. Après avoir dit que Roscius déclamoit exprès certains endroits de son rôle d'un ton plus nonchalant que le sens des vers ne sembloit le demander, & qu'il plaçoit des ombres dans son geste pour relever davantage les endroits qu'il vouloit faire briller, il ajoute : » Le [a] succès de cette pratique est si » certain, que les Poétes, & les » Compositeurs de déclamation, s'en » sont aperçus comme les Comédiens; » & ils savent tous s'en prévaloir, » & la mettre en usage. « Ces Compositeurs de déclamation élevoient, rabaissoient avec dessein, varioient avec art la récitation. Un endroit devoit quelquefois se prononcer selon la note plus bas que le sens ne paroissoit le demander, mais c'étoit afin que le ton élevé où l'Acteur devoit sauter à deux vers de là frapât davantage.

[a] Neque id actores priùs viderunt quàm ipsi poëtæ, quàm denique illi etiam qui fecerunt modos, à quibus utrisque summittitur aliquid, deinde augetur, extenuatur, inflatur, variatur, distinguitur. *Cic. de Orat, lib. 3. n. 102.*

§. IV.

Art des Pantomimes.

Pour achever ce qui regarde la Musique des Anciens, il me reste à parler de la plus singuliére & la plus merveilleuse de toutes ses opérations, mais non la plus utile ni la plus louable : c'est l'exercice des Pantomimes.

Les Anciens, non contens d'avoir réduit, par les préceptes de la Musique, l'art du geste en méthode, l'avoient tellement perfectionné, qu'il se trouva des Comédiens qui oférent entreprendre de jouer toutes sortes de piéces de théatre sans ouvrir la bouche. Ils s'appellérent *Pantomimes*, parce qu'ils *imitoient* & exprimoient *tout* ce qu'ils vouloient dire avec les gestes qu'enseignoit l'art de la *Saltation*, sans emploier le secours de la parole.

Nous apprenons de Suidas & de Zozyme, que l'art des Pantomimes naquit à Rome sous l'empire d'Auguste ; & c'est ce qui fait dire à Lucien que Socrate n'avoit vû la *danse* que dans son berceau. Zozyme

Suid. Athen. Zoz. lib. 1.

Lucian. de Orches. pag. 923.

compte même l'invention de cet Art parmi les cauſes de la corruption des mœurs du peuple Romain, & des malheurs de l'Empire. Les deux premiers Inſtituteurs du nouvel Art furent Pylade & Bathylle, dont le nom devint fort célébre parmi les Romains. Le premier réuſſiſſoit mieux dans les ſujets tragiques, & l'autre dans les comiques.

Ce qui paroit ſurprenant, c'eſt que ces Comédiens, qui entreprenoient de repréſenter des piéces ſans parler, ne pouvoient pas s'aider des mouvemens du viſage dans leur déclamation : ils jouoient maſqués comme les autres Comédiens. Ils commencérent ſans doute d'abord à exécuter à leur maniére quelques ſcénes fort connues de Tragédies & de Comédies, afin de ſe faire entendre plus facilement des Spectateurs, & ils parvinrent peu-à-peu juſqu'à pouvoir repréſenter des piéces entiéres.

Comme ils étoient diſpenſés de rien prononcer, & qu'ils n'avoient que des geſtes à faire, on conçoit aiſément que toutes leurs démonſtrations étoient plus vives, & que leur action

étoit beaucoup plus animée que celle des Comédiens ordinaires. Aussi Cassiodore appelle-t-il les [a] Pantomimes des hommes dont les mains disertes avoient, pour ainsi dire, une langue au bout de chaque doit : des hommes qui parloient en gardant le silence, & qui savoient faire un récit entier sans ouvrir la bouche : enfin des hommes que Polhymnie, la Muse qui présidoit à la Musique, avoit formés, afin de montrer qu'il n'étoit pas besoin d'articuler des mots pour faire entendre sa pensée.

Il faloit que ces représentations quoique muettes, causassent un sensible plaisir, & enlevassent les Spectateurs. Sénéque le pere, qui exerçoit une des professions des plus graves & des plus honorées de son tems, confesse que son goût pour ces représentations des Pantomimes étoit une véritable passion. Lucien dit qu'on y pleuroit comme aux piéces des autres Comédiens. Il raconte aussi qu'un Roi des environs du Pont

Senec. in Controv. 2.

Lucian. in Or hes. pas. 945.

Ibid. 940.

[a] Orchestarum loquacissima manus, ingressi digiti, silentium clamosum, expositio tacita, quam Musa Polhymnia reperisse narratur, ostendens homines posse sine oris afflatu velle suum declarare *Cassiod. Var. Epist. lib. 4. Epist. 51.*

Euxin, qui se trouvoit à Rome sous le régne de Néron, demandoit à ce Prince avec beaucoup d'empressement un Pantomime qu'il avoit vû jouer, pour en faire son Interpréte en toute langue. » Cet homme, disoit-il, se » fera entendre de tout le monde, au » lieu que je suis obligé de paier un » grand nombre de Truchemens pour » entretenir commerce avec mes voi- » sins, qui parlent plusieurs langues » différentes que je n'entens point.

Ce qui est certain, c'est que l'art des Pantomimes charma les Romains dès sa naissance, qu'il passa bientôt dans les provinces de l'Empire les plus éloignées de la Capitale, & qu'il subsista aussi lontems que l'Empire. L'histoire des Empereurs Romains fait plus souvent mention des Pantomimes fameux que des Orateurs célébres.

Nous avons vû que cet Art avoit commencé sous Auguste. Il plaisoit beaucoup à ce Prince, & Bathylle enchantoit Mécéne. Dès [a] les premiérés années du régne de Tibére, le

[a] Ne domos Pantomimorum Senator introiret, ne egredientes in publicum Equites Romani cingerent. *Tacit. Annal. lib.* 1. *cap.* 77.

Sénat fut obligé de faire un réglement pour défendre aux Sénateurs d'entrer dans les maisons des Pantomimes, & aux Chevaliers Romains de leur faire cortége dans les rues. Quelques années après il falut chasser de Rome les Pantomimes. L'extrême passion que le peuple avoit pour leurs représentations, donnoit lieu de tramer des cabales pour faire applaudir l'un plutôt que l'autre, & ces cabales devenoient des factions. Ils prirent même des livrées différentes à l'imitation de ceux qui conduisoient les chariots dans les courses du Cirque. Les uns s'appellérent les Bleus, & les autres les Verds. Le peuple se partagea aussi de son côté, & toutes les factions du Cirque, dont il est parlé si souvent dans l'histoire Romaine, épousérent des troupes de Pantomimes, & excitérent souvent de dangereux tumultes à Rome.

Ibid. lib. 4. cap. 14.

Cassiod. Var. Epist. lib. 1. Epist. 20.

Les Pantomimes furent encore chassés de Rome sous Néron, & sous quelques autres Empereurs. Mais leur exil ne duroit pas, parce que le peuple ne pouvoit plus se passer d'eux, & parce qu'il survenoit des conjonctures où le Souverain, qui

croioit avoir beſoin de la faveur de la multitude, cherchoit à faire des actions qui lui fuſſent agréables. Domitien les avoit chaſſés, & Nerva ſon Succeſſeur les fit revenir, quoiqu'il ait été un des plus ſages Empereurs. Quelquefois le peuple lui-même, fatigué des ſuites funeſtes qu'entraînoient après elles les cabales des Pantomimes, demanda leur expulſion avec autant d'empreſſement, qu'il demandoit leur retour en d'autres tems. *Neque à te mirore concentu ut tolleres Pantomimos, quàm à patre tuo ut reſtitueret, exactum eſt*, dit Pline le jeune en parlant à Trajan. Il eſt des maux & des deſordres qu'on ne peut arrêter que dans leur naiſſance, & qui, ſi on leur laiſſe le tems de croître & de s'accréditer, prennent le deſſus, & deviennent plus forts que tous les remédes.

LIVRE VINGT-TROISIÉME.

DE

LA SCIENCE MILITAIRE.

NOUS AVONS vû juſqu'ici l'homme établi, par le moien des Arts, dans la jouiſſance de toutes les commodités de la vie. La terre, cultivée par ſes ſoins & par ſes travaux, l'a comblé de toutes ſortes de biens. Le Commerce lui a amené des pays les plus éloignés tout ce qui pouvoit manquer à celui qu'il habite : il a fait deſcendre juſqu'aux entrailles de la terre & juſqu'au fond de la mer, non ſeulement pour l'enrichir & l'orner, mais encore pour lui fournir une infinité de ſecours & d'inſtrumens néceſſaires à ſes uſages journaliers. Après qu'il s'eſt bâti des maiſons, la Sculpture & la Peinture ſe ſont efforcées à l'envi d'embellir ſa demeure ; & afin qu'il ne manquât rien à ſa ſatisfaction & à ſa joie, la Muſique eſt venue occuper ſes mo-

mens de loisir par d'agréables concerts, qui le délassent de ses travaux, & lui font oublier toutes ses peines & tous ses chagrins s'il en a. Que peut-il desirer davantage? Heureux, s'il pouvoit n'être point troublé dans la possession de ces avantages qui lui ont tant couté! Mais l'avidité & l'ambition troublent cette félicité générale, & rendent l'homme ennemi de l'homme. L'injustice s'arme de la force pour s'enrichir des dépouilles de ses freres. Celui qui, modéré dans ses desirs, & se renfermant dans les bornes de ce qu'il possède, ne sauroit point opposer la force à la force, deviendroit bientôt la proie des autres. Il auroit à craindre que des voisins jaloux & des peuples ennemis ne vinssent troubler son repos, ravager ses terres, bruler ses maisons, enlever ses biens, & l'emmener lui-même en captivité. Il a donc besoin de forces & de troupes qui le défendent contre la violence, & le mettent en sureté. Bientôt nous le verrons occupé de ce que les Sciences ont de plus élevé & de plus sublime: mais, [a] au premier bruit des armes, ces

a Omnia hæc nostra præclara studia ... latent in tutela ac præsidio bellicæ virtutis. Simul atque

Sciences, nées dans le repos & ennemies du tumulte, ſont ſaiſies de fraieur, & réduites au ſilence, à moins que l'Art militaire ne les prenne ſous ſa protection, & ne les mette ſous ſa ſauvegarde, qui ſeule aſſure la tranquillité publique. C'eſt [a] ainſi que la guerre devient néceſſaire à l'homme, comme la protectrice de la paix & du repos, & uniquement occupée du ſoin de repouſſer la violence, & de défendre la juſtice; & c'eſt ſous ce regard que je croi qu'il m'eſt permis d'en parler. Je parcourrai, le plus briévement qu'il me ſera poſſible, toutes les parties de la Science militaire, qui eſt, à proprement parler, la ſcience des Princes & des Rois, & qui demande, pour y réuſſir, des talens preſque ſans nombre, qu'il eſt bien rare de trouver réunis dans une ſeule perſonne.

Comme j'ai traité ailleurs ce qui regarde la milice des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, & des Perſes, j'en parlerai ici plus rarement. Je m'arréterai davantage ſur

increpuit ſuſpicio tumultus, artes illico noſtræ conticeſcunt. *Cic. pro Mur. n.* 22.

[a] Suſcipienda bella ſunt ob eam cauſam, ut ſine injuria in pace vivatur. *Cic. lib.* 1. *de Offic. n.* 35.

les Grecs, & principalement sur les Lacédémoniens & les Athéniens, qui, de tous les peuples de la Gréce, sont sans contestation les deux qui se sont le plus distingués par la valeur & par la Science militaire. J'ai douté lontems si je parlerois aussi des Romains, qui paroissent étrangers a mon sujet. Mais, tout bien pesé, j'ai cru devoir les joindre aux autres peuples, afin qu'on pût, d'un même coup d'œil, connoitre, au moins légérement, la maniére dont les Anciens faisoient la guerre. C'est le seul but que je me propose dans ce petit Traité, & je ne porte point mes vûes plus loin. Je n'ai pas oublié ce qui arriva à un Philosophe d'Ephése, qui passoit pour le plus beau parleur de son tems. Dans une harangue qu'il prononça devant Annibal, il s'avisa de traiter à fond des devoirs d'un bon Général. Le Harangueur fut applaudi par tout l'auditoire. Annibal, pressé de dire ce qu'il en pensoit, répondit avec une liberté militaire, qu'il n'avoit jamais entendu un si mépriſable discoureur. Je craindrois d'encourir un pareil reproche, si, après avoir passé toute ma vie dans l'étude des Belles

Lettres,

Lettres, je prétendois donner des leçons de l'art militaire a ceux qui en font profession.

CHAPITRE PREMIER.

CE PREMIER Chapitre renfermera ce qui regarde l'entrepriſe & la déclaration de la guerre, le choix du Général & des Officiers, la levée des troupes, leurs vivres, leur paie, leurs armes, leur marche, la conſtruction du camp, & tout ce qui a raport aux batailles.

ARTICLE PREMIER.

Entrepriſe & Déclaration de la guerre.

§. I.

Entrepriſe de la guerre.

IL N'Y A POINT de principe plus généralement reçu, que celui qui établit qu'on ne doit entreprendre la guerre que pour des cauſes juſtes & légitimes; & il n'y en a guéres qui ſoit plus généralement violé. On convient [a] que les guerres entrepriſes uniquement par des vûes d'intérêt ou

[a] Inferre bella finitimis, ... ac populos ſibi non moleſtos ſola regni cupiditate conterere &

d'ambition, ſont de vrais brigandages. La réponſe du Pirate à Alexandre le Grand, ſi connue dans l'hiſtoire, n'étoit-elle pas fort ſenſée ? Les Scythes n'avoient-ils pas raiſon auſſi de demander à ce ravageur de provinces, pourquoi [a] il venoit troubler le repos de peuples qui ne lui avoient fait aucun tort, & s'il ne leur étoit pas permis d'ignorer, dans le fond de leurs bois & de leurs deſerts, qui étoit Alexandre, & d'où il venoit ? Quand [b] Philippe, pris pour arbitre par deux Rois de Thrace qui étoient freres, les chaſſe tous deux de leurs Etats, mérite-t-il un autre nom que celui de voleur & de brigand ? Ses autres conquêtes, quoique moins criantes, n'en étoient pas moins des brigandages, parce qu'elles étoient toutes fondées ſur l'injuſtice, & que nulle voie de vaincre ne lui paroiſſoit honteuſe : *Nulla apud eum*

Juſtin. l. 8. cap. 3.

Id. Juſtin.

ſubdere, quid aliud quàm grande latrocinium nominandum eſt ? *S. Aug. de Civ. D. lib. 4 cap. 6.*

a Quid nobis tecum eſt ? Nunquam terram tuam attigimus. Qui ſis, unde venias, licetne ignorare in vaſtis ſylvis viventibus ? *Q. Curt. lib. 7. cap. 8.*

b Philippus, more ingenii ſui, ad judicium veluti ad bellum, inopinantibus fratribus, inſtructo exercitu ſupervenit ; & regno utrumque, non judicis more, ſed fraude LATRONIS ac ſcelere, ſpoliavit.

turpis ratio vincendi. La juſtice & la néceſſité des guerres doivent donc être regardées comme un principe fondamental en matiére de politique & de gouvernement.

Dans les Etats Monarchiques, le Prince ſeul, pour l'ordinaire, a le pouvoir d'entreprendre une guerre : & c'eſt une des raiſons qui rendent ſa place ſi formidable. Car, s'il a le malheur de l'entreprendre ſans une cauſe légitime & néceſſaire, il répond de tous les crimes qui s'y commettent, de toutes les ſuites funeſtes qu'elle entraîne après elle, de tous les ravages qui en ſont inſéparables, & de tout le ſang humain qui y eſt répandu. Qui peut ne point frémir à la vûe d'un tel objet, & d'un compte ſi redoutable ?

Les Princes ont des Conſeils, qui peuvent leur être d'un grand ſecours, s'ils ont eu ſoin de les remplir de perſonnes ſages, éclairées, expérimentées, pleines d'amour & de zéle pour le bien public, ſans ambition, ſans vûe d'intérêt, & ſur tout infiniment éloignées de tout déguiſement & de toute flaterie. Quand Darius propoſa dans ſon Conſeil de porter *Hered. Lv. 4. cap. 83.*

la guerre contre les Scythes, Artabane son frere entreprit inutilement d'abord de le détourner d'un dessein si injuste & si déraisonnable : ses raisons, quelque solides qu'elles fussent, ne tinrent point contre les louanges outrées & les flateries excessives des Courtisans. Il ne réussit pas mieux dans le conseil qu'il donna à son neveu Xerxès, de n'aller point attaquer les Grecs. Comme celui-ci avoit marqué clairement son goût, faute essentielle dans ces rencontres, on n'eut garde de s'y opposer, & la délibération ne fut que pour la forme. Dans l'une & dans l'autre occasion, la douleur du sage Prince qui disoit librement son avis, étoit de voir que ces deux Rois ne comprenoient point *quel*[a] *malheur c'est de s'accoutumer à ne point mettre de bornes à ses desirs, à n'être jamais content de ce qu'on possede, & à vouloir aller toujours en avant :* ce qui est la cause de presque toutes les guerres.

Ibid. lib 7. cap. 13.

Dans les Républiques Grecques, c'étoit l'assemblée du peuple qui décidoit de la guerre en dernier ressort,

a ὡς κακὸν εἴη διδάσκειν ἀιεὶ ἔχειν τὸ περισσὸν, τὴν ψυχὴν πλέον τι δίζεσθαι.

ce qui étoit ſujet à de grands inconvéniens. Il eſt vrai qu'à Sparte l'autorité du Sénat, & ſur tout des Ephores, & à Athénes celle de l'Aréopage & du Conſeil des Quatre-cens, à qui il appartenoit de préparer les affaires, & de former les avis, ſervoient, pour ainſi dire, de contrepoids à la légéreté & à l'imprudence du peuple: mais ce reméde n'avoit pas toujours ſon effet. On reprochoit deux défauts tout oppoſés aux Athéniens, la trop grande précipitation, & la trop grande lenteur. C'eſt contre le premier qu'on avoit fait une loi, qui ordonnoit qu'on ne pourroit décerner la guerre qu'après une mûre délibération de trois jours. Et dans les guerres contre Philippe on a vû combien Démoſthéne ſe plaignoit de la nonchalance des Athéniens, dont leur ennemi ſavoit bien profiter. Cette lenteur, dans les Républiques, vient de ce qu'à moins que le péril ne ſoit évident, les particuliers ſont diſtraits par différentes vûes & différens intérêts, qui les empéchent de ſe réunir promtement dans une même réſolution. Auſſi, quand Philippe eut pris Elatée, l'Orateur Athénien, effraié

du danger pressant où se trouvoit la République, fit abroger la loi dont je viens de parler, & fit conclure la guerre sur le champ.

LES AFFAIRES s'examinoient & se décidoient avec beaucoup plus de maturité & de sagesse chez les Romains, quoique le peuple y fût maître aussi de la décision. Mais l'autorité du Sénat étoit grande, & prévaloit presque toujours dans les affaires importantes. Il étoit fort attentif, sur tout dans les commencemens de la République, à mettre, dans les guerres, la justice de son côté. Cette réputation de bonne foi, d'équité, de justice, de modération, de desintéressement, ne servit pas moins, que la force des armes, à l'accroissement de la République Romaine, & l'on [a] attribuoit sa puissance à la protection des dieux, qui récompensoient ainsi sa justice & sa bonne foi. On [b] remarquoit, avec admiration, que les Romains, dans tous les tems, avoient toujours mis pour base de

a Favere pietati fideique deos, per quæ populus Romanus ad tantum fastigii pervenerit. *Liv. lib. 44. n. 1.*

b Majores vestri omnium magnarum rerum & principia exorsi ab diis sunt, & finem eum statuerunt. *Liv. l. 45. n. 39.*

leurs entrepriſes la religion, & qu'ils en avoient raporté aux dieux & le principe & la fin.

Le motif le plus puiſſant que puſſent emploier les Généraux pour animer les troupes à bien combattre, étoit de leur repréſenter que la guerre qu'ils faiſoient étant juſte, & la ſeule néceſſité leur aiant mis les armes à la main, ils pouvoient certainement compter ſur la protection des dieux: au lieu que ces mêmes dieux, ennemis & vengeurs de l'injuſtice, ne manquoient jamais de ſe déclarer contre ceux qui entreprenoient des guerres illégitimes en violant la foi des Traités.

§. II.

Déclaration de la guerre.

UNE SUITE [a] des principes d'équité & de juſtice que je viens d'établir, étoit de ne point commencer actuellement la guerre, qu'on n'eût auparavant ſignifié par des hérauts publics aux ennemis les griefs qu'on avoit contre eux, & qu'on ne les eût

a Ex quo intelligi poteſt nullum bellum eſſe juſtum, niſi quod aut rebus repetitis geratur, aut denunciatum antè ſit & indictum. *Cic. lib. 1. de Offic. n. 36.*

exhortés à réparer les torts qu'on prétendoit en avoir reçus. Il eſt du droit naturel de tenter les voies de douceur & d'accommodement, avant que d'en venir à une rupture ouverte. La guerre eſt le dernier des remédes: avant que de l'emploier, il faut avoir eſſaié de tous les autres. L'humanité veut qu'on donne lieu aux réflexions & au repentir, & qu'on laiſſe le tems d'éclaircir des doutes & de diſſiper des ſoupçons, que des démarches équivoques ont pu faire naître, & qui ſouvent ſe trouvent ſans fondement réel quand on les approfondit.

Cette coutume étoit anciennement & généralement obſervée chez les Grecs. [a] Polynice, avant que de former le ſiége de Thébes, envoia Tydée vers ſon frere Ethéocle, pour tenter des voies d'accommodement. Il paroit par Homére que les Grecs députérent Ulyſſe & Ménélas vers les Troiens, pour les ſommer de leur rendre Héléne, avant que d'avoir fait contr'eux aucun acte d'hoſtilité;

Iliad. lib. 2. v. 205.

a Potior cunctis ſedit ſententia, fratris
Prætentare fidem, tutoſque in regna precando
Explorare aditus. Audax ea munera Tydeus
Sponte ſubit. *Stat. Theb. lib.* 11.

& on lit la même chose dans Hérodote. On voit une foule de pareils exemples dans toute la suite de l'histoire des Grecs. *Lib. 2. cap. 112. &c.*

Il est vrai que c'est un moien presque sûr de remporter de grands avantages sur les ennemis, que de tomber tout d'un coup sur eux, & de les attaquer subitement, sans leur avoir laissé rien entrevoir de ses desseins, & sans leur avoir donné le tems de se mettre en état de défense. Mais ces incursions imprévûes, sans aucun préalable & sans aucune dénonciation antérieure, étoient justement regardées comme des entrepriſes injustes, & vicieuses dans le principe. C'est, selon la remarque de Polybe, ce qui avoit si fort décrié les Etoliens, & les avoit rendu si odieux comme brigands & voleurs, parce que n'aiant pour régle que leur intérêt, ils ne connoissoient ni les loix de la guerre ni celles de la paix, & que tout moien de s'enrichir & de s'aggrandir leur paroissoit légitime, sans s'embarrasser s'il étoit contre le droit des gens d'attaquer subitement des voisins, qui ne leur avoient fait aucun tort, & qui se croioient en sureté à *Polyb. lib. 4. pag. 331.*

l'ombre & ſous la ſauvegarde des Traités.

Liv. lib. 1. c. 32. Les Romains n'étoient pas moins exacts que les Grecs à obſerver cette cérémonie de la déclaration de guerre: c'étoit Ancus Marcius, le quatriéme de leurs Rois, qui l'avoit établie. L'Officier public, (il s'appelloit *Fécial*) la tête couverte d'un voile de lin, ſe tranſportoit ſur les frontiéres du peuple contre lequel on ſe préparoit à faire la guerre, & dès qu'il y étoit arrivé, il expoſoit à haute voix les griefs du peuple Romain, & la ſatisfaction qu'il demandoit pour les torts qu'on lui avoit faits, prenant Jupiter à témoin en ces termes, qui renfermoient une horrible imprécation contre lui-même, & encore plus contre le peuple dont il n'étoit que la voix. *Grand Dieu, ſi c'eſt contre l'équité & la juſtice que je viens ici au nom du peuple Romain demander ſatisfaction, ne ſouffrez point que je revoie jamais ma patrie.* Il répétoit la même choſe, en changeant ſeulement quelques termes, à la premiére perſonne qu'il rencontroit, puis à l'entrée de la ville, & dans la place publique. Si au bout de trente

trois jours on ne faiſoit point ſatisfaction, le même Officier retournant vers le même peuple, prononçoit publiquement ces paroles : *Ecoutez, Jupiter, Junon, & * Quirinus : & vous, dieux du ciel, dieux de la terre, dieux des enfers, écoutez. Je vous prends à témoin qu'un tel peuple* (on le nommoit) *eſt injuſte, & refuſe de nous faire ſatisfaction. Nous délibérerons à Rome dans le Sénat ſur les moiens de nous faire rendre la juſtice qui nous eſt dûe.* Au retour du Fécial à Rome, on mettoit l'affaire en délibération ; & ſi le plus grand nombre des ſuffrages étoit pour faire la guerre, le même Officier retournoit ſur les frontiéres du même peuple, & en préſence au moins de trois perſonnes il prononçoit une certaine formule de déclaration de guerre : après quoi il jettoit ſur les terres du peuple ennemi une lance, qui marquoit que la guerre étoit déclarée.

* C'eſt ainſi qu'on appelloit Romulus.

Cette cérémonie ſe conſerva longtems chez les Romains. Lorſqu'il s'agit de déclarer la guerre à Philippe & à Antiochus, on conſulta les Féciaux pour ſavoir s'il faloit la leur dénoncer à eux-mêmes en perſonne, ou s'il ſuffiroit de le faire à la pre-

miére place de leur obéiſſance. Dans les beaux tems de la République [a] ils auroient cru ſe deshonorer que d'agir furtivement, & d'emploier la mauvaiſe foi, ou même l'artifice. Ils marchoient la tête levée. Ils laiſſoient ces petites ruſes & ces indignes fineſſes aux Carthaginois & à d'autres peuples qui leur reſſembloient, chez qui il étoit plus glorieux de tromper l'ennemi, que de le vaincre par la force ouverte.

Les Hérauts d'armes & les Féciaux, étoient fort reſpectés chez les Anciens, & conſidérés comme des perſonnes ſacrées & inviolables. Cette déclaration faiſoit partie du droit des gens, & étoit regardée comme néceſſaire & indiſpenſable. Elle n'étoit point précédée de certains écrits publics que nous appellons *Manifeſtes*, & qui contiennent les prétentions bien ou mal fondées de l'un ou de

a Veteres, & moris antiqui memores, negabant ſe in ea legatione Romanas artes agnoſcere. Non per inſidias & nocturna prælia... nec ut magis aſtu quàm vera virtute gloriarentur, bella majores geſſiſſe. Indicere priùs quàm gerere ſolitos bella, denunciare etiam... Hæc Romana eſſe, non verſutiarum Punicarum, neque calliditatis Græcæ: apud quos fallere hoſtem, quàm vi ſuperare, glorioſius fuerit. *Liv. lib.* 42. *n.* 47.

l'autre parti, & les raisons dont on les appuie. On les a substitués à la place de cette cérémonie auguste & solennelle, par laquelle les Anciens faisoient intervenir dans la déclaration des guerres la majesté divine, comme témoin & vengeresse de l'injustice de ceux qui entreprendroient ces guerres sans raison & sans nécessité. Un motif de politique a encore rendu nécessaires ces Manifestes dans la situation où sont à l'égard les uns des autres les Princes de l'Europe, liés ensemble par le sang, par des alliances, par des ligues offensives ou défensives. Il est de la prudence du Prince qui déclare la guerre à son ennemi, de ne pas s'attirer en même tems sur les bras tous les alliés de celui qu'il attaque. C'est pour détourner cet inconvénient qu'on fait aujourd'hui des Manifestes, qui tiennent lieu des cérémonies anciennes que je viens d'exposer, & qui renferment quelquefois la raison qui a déterminé à commencer la guerre sans la déclarer.

J'ai parlé de prétentions bien ou mal fondées. Car les Etats & les Princes qui se font la guerre, ne

manquent pas, de part & d'autre, à justifier leurs entrepriſes par des raiſons ſpécieuſes ; & ils pourroient s'exprimer comme fit un Préteur Latin, dans une aſſemblée où l'on délibéroit ſur ce qu'on répondroit aux Romains, qui, ſur des ſoupçons de revolte, avoient mandé les Magiſtrats du Latium. » Il me ſemble, » Meſſieurs, dit-il, que dans la con- » jonćture préſente, nous devons » moins nous embarraſſer de ce que » nous avons à dire, que de ce que » nous avons à faire : car, quand » nous aurons bien pris notre parti, » & bien concerté nos meſures, il ne » ſera pas difficile d'y ajuſter des » paroles. *Ad ſummam rerum noſtrarum magis pertinere arbitror, quid agendum nobis, quàm quid loquendum ſit. Facile erit, explicatis conſiliis, accommodare rebus verba.*

Liv. lib. 8. c. 4.

ARTICLE SECOND.

Choix du Général & des Officiers. Levée des Soldats.

§. I.

Choix du Général & des Officiers.

C'EST un grand avantage pour les Rois d'être maîtres absolus du choix des Généraux d'armée & des Officiers ; & une des plus grandes louanges qu'on puisse leur donner, est de dire que la réputation connue & le mérite solide sont les seuls motifs qui les y déterminent. En effet, peut-on apporter trop d'attention à un choix, qui égale en quelque sorte un particulier à son Souverain, en le rendant dépositaire de toute sa puissance, de toute sa gloire, & de toute la fortune de ses Etats ? C'est principalement à ce caractére qu'on reconnoit les Princes capables de gouverner, & c'est ce qui a toujours fait le succès de leurs armes. On ne voit point que le grand Cyrus, que Philippe, qu'Alexandre son fils aient jamais confié le commandement de leurs troupes à des Généraux sans

mérite & sans expérience. Il n'en est pas ainsi sous les Successeurs de Cyrus, ni sous ceux d'Alexandre, où l'intrigue, la cabale, le crédit d'un Favori présidoient ordinairement à ce choix, & donnoient presque toujours exclusion aux meilleurs sujets. Aussi le succès des guerres répondoit-il à de tels commencemens. Je n'ai pas besoin d'en citer des exemples : l'Histoire en est remplie.

Herod. lib. 3. cap. 75. Je passe aux Républiques. A Sparte, les deux Rois étoient, par leur rang même, en droit & en possession de commander, & dans les premiers tems ils marchoient ensemble à la tête des armées : mais une division arrivée entre Cléoméne & Démarate donna lieu à une loi, qui ordonnoit qu'un seul des Rois commanderoit les troupes ; & elle fut observée dans la suite, si ce n'est dans des cas extraordinaires. Les Lacédémoniens comprirent que l'autorité s'affoiblit dès qu'elle est partagée, qu'il est rare que deux Généraux puissent lontems s'accorder, que les grandes entreprises ne peuvent guéres réussir que sous la conduite d'un seul homme, & que rien n'est plus funeste à une armée

que le partage du commandement.

Cet inconvénient devoit être bien plus grand à Athénes, où, par la constitution même de l'Etat, il devoit toujours y avoir dix Commandans, parce qu'Athénes étant composée de dix Tribus, chacune fournissoit le sien ; & le commandement rouloit par jour entre ces dix Chefs. D'ailleurs c'étoit le peuple qui les choisissoit, & cela chaque année. C'est ce qui donna lieu à un bon mot de Philippe, qui admiroit le bonheur des Athéniens, de pouvoir trouver chaque année à point nommé dix Capitaines, au lieu qu'à peine avoit-il pu, pendant tout son régne, en trouver un * seul.

* C'étoit Parménion.

Il faloit pourtant bien que les Athéniens, sur tout dans des tems de crise, fussent attentifs à ne nommer pour Généraux que des citoiens d'un vrai mérite. Depuis Miltiade jusqu'à Démétrius de Phalére, c'est-à-dire pendant près de deux cens ans, on compte un nombre considérable de grands hommes qu'Athénes mit à la tête de ses armées, qui portérent la gloire de leur patrie à un si haut point de réputation. Pour lors toute jalousie

ceſſoit, & l'on n'avoit en vûe que le bien public. On en voit un bel exemple dans la guerre que Darius porta contre les Grecs. Le danger étoit extrême. Les Athéniens ſe trouvoient ſeuls contre une armée innombrable. Des dix Généraux, cinq étoient pour donner le combat, cinq pour ſe retirer. Miltiade, qui étoit à la tête des premiers, aiant engagé dans ſon parti le Polémarque, (c'étoit un Officier qui avoit droit de ſuffrage dans le Conſeil de guerre, & qui décidoit en cas de partage) la bataille fut réſolue. Tous ces Généraux, reconnoiſſant la ſupériorité de Miltiade ſur eux, quand leur jour fut venu, lui cédérent le commandement. Ce fut pour lors que ſe donna la célébre bataille de Marathon.

Herod. lib. 6. cap. 109. & 110.

Il arrivoit quelquefois que le peuple, ſe laiſſant gouverner à ſes Orateurs, & ſuivant en tout leur caprice, mettoit en place des ſujets indignes. On peut ſe ſouvenir du crédit abſolu qu'avoit ſur les eſprits de la multitude le fameux Cléon, qui fut chargé du commandement dans les premiéres années de la guerre du Péloponnéſe; quoique ce fût un homme

brouillon, emporté, violent, sans tête & sans mérite. Mais ces exemples sont rares, & ils ne se multipliérent à Athénes que dans les derniers tems: & ce fut une des principales causes de sa ruine.

Le philosophe Antisthéne fit sentir un jour aux Athéniens, d'une maniére plaisante mais spirituelle, l'abus qui se commettoit parmi eux dans les promotions aux charges publiques. Il leur proposa d'un air sérieux en pleine assemblée, d'ordonner par un Decret que desormais les ânes seroient emploiés à labourer la terre aussi bien que les beufs & les chevaux. Comme on lui répondit que les ânes n'étoient point nés pour le labour: *Vous vous trompez*, leur dit-il, *c'est tout un. Ne voiez-vous pas que des citoiens, d'ânes & d'ignorans qu'ils étoient, deviennent tout d'un coup d'habiles Généraux, par cette raison seule que vous les avez nommés?* *Diog. Laert. in Ant sth. p. 369.*

A ROME, c'étoit aussi le peuple qui nommoit les Généraux, c'est-à-dire les Consuls, & les Préteurs. Ils n'étoient en place qu'un an. Quelquefois on leur continuoit le commandement sous le nom de Procon-

ſuls ou de Propréteurs. Ce[a] changement annuel de Généraux étoit un grand obſtacle à l'avancement des affaires, qui demandent, pour réuſſir, d'être continuées ſans interruption. Et c'eſt le grand avantage des Etats Monarchiques, où les Princes, abſolument libres, maîtres des affaires & des tems, diſpoſent de tout à leur gré, ſans être aſſervis à aucune néceſſité. Au lieu que, chez les Romains, un Conſul arrivoit quelquefois après coup, ou étoit rappellé avant le tems pour tenir les aſſemblées. Quelque diligence qu'il fît pour arriver, avant que ſon Succeſſeur lui eût remis le commandement, & qu'il ſe fût inſtruit de l'état de l'armée, connoiſſance abſolument préalable à toute entrepriſe, il ſe paſſoit toujours un tems

a Interrumpi tenorem rerum, in quibus peragendis continuatio ipſa efficaſiſſima eſſet, minimè convenire. Inter traditionem imperii; novitatemque ſucceſſoris, quæ noſcendis priùs quàm agendis rebus imbuenda ſit, ſæpe bene gerendæ reí occaſiones intereidere. *Liv. lib.* 41. *n.* 15.

Poſt tempus (Conſules) ad bella iſſunt: ante tempus comitiorum cauſa revocati ſunt: in ipſo conatu rerum circumegit ſe annus... Male geſtis rebus alterius ſucceſſum eſt tironem, aut mala diſciplina inſtitutum exercitum acceperunt. At hercule Reges, non liberi ſolùm impedimentis omnibus, ſed domini rerum temporumque, trahunt conſiliis cuncta, non ſequuntur. *Liv. l.* 9. *n.* 18.

considérable, qui lui faisoit perdre l'occasion d'agir, & d'attaquer à propos l'ennemi. Souvent, d'ailleurs, il trouvoit en arrivant les affaires en mauvais état par la faute de son Prédécesseur, & une armée ou composée en partie de troupes nouvellement levées & sans expérience, ou corrompue par la licence & le défaut de discipline. Fabius [a] fit faire une partie de ces réflexions au peuple Romain lorsqu'il l'exhortoit à choisir un Consul capable de tenir tête à Annibal.

Le court espace d'un an, & l'incertitude d'une prolongation du commandement, faisoient à la vérité que les habiles Généraux mettoient tout le tems à profit: mais souvent aussi c'étoit pour eux une raison de mettre fin à leurs entreprises plutôt qu'ils n'auroient fait sans cela, & à des conditions moins avantageuses à la République, dans la crainte qu'un Successeur ne vînt profiter de leurs

[a] Cùm, qui est summus in civitate dux, eum legerimus, tamen repente lectus, in annum creatus adversùs veterem ac perpetuum imperatorem comparabitur, nullis neque temporis neque juris inclusum angustiis, quo minus ita omnia gerat administretque ut tempora postulabunt belli: nobis autem in apparatu ipso, ac tantùm inchoantibus res, annus circumagitur. *Liv. lib. 24. n. 8.*

travaux, & ne leur enlevât l'honneur d'avoir glorieusement terminé la guerre. Un véritable zêle pour le bien public, & une grandeur d'ame parfaitement desintéressée, auroient pu écarter de telles considérations. Je ne sai s'il y en a des exemples. On [a] reproche au grand Scipion même, j'entends le premier, d'avoir eu cette foiblesse, & de n'avoir pas été insensible à cette crainte. Une vertu assez pure pour négliger un intérêt si vif & si piquant, paroit au-dessus des forces de l'homme : du moins elle est bien rare.

L'autorité des Consuls resserrée, pour le tems, dans des bornes si étroites, étoit, il faut l'avouer, un grand inconvénient. Mais le danger de donner atteinte à la liberté publique, en continuant plus lontems le même homme dans le commandement de toutes les forces de l'Etat, obligeoit de passer par dessus cet inconvénient par la crainte d'un plus grand.

La nécessité des affaires, la dis-

a Ipsum Scipionem expectatio successoris, venturi ad paratam alterius labore ac periculo finiti belli famam, sollicitabat. *Liv. lib.* 30. *n.* 36.

tance des lieux, & d'autres raiſons obligérent enfin les Romains à continuer le commandement des armées à leurs Généraux pour pluſieurs années. Mais il en arriva réellement l'inconvénient que l'on avoit appréhendé; & les Généraux devinrent par cette durée du commandement les tyrans de leur patrie. Entr'autres exemples je pourrois citer Sylla, Pompée, & ſur tout Céſar.

Le choix des Généraux étoit ordinairement réglé ſur le mérite des perſonnes: & les citoiens de Rome avoient en même tems une grande reſſource & un puiſſant motif pour en uſer de la ſorte. Ce qui leur facilitoit ce choix, étoit la connoiſſance parfaite qu'ils avoient des ſujets qui aſpiroient au commandement, avec leſquels ils avoient ſervi pluſieurs campagnes, qu'ils avoient vûs en action, dont ils avoient eu le tems d'examiner & de comparer par eux-mêmes, & avec leurs camarades, le caractére, les talens, les ſuccès, & les qualités capables des plus hauts degrés. Cette [a] connoiſſance qu'avoient les citoiens Romains du mé-

[a] Num tibi hæc parva videntur adjumenta & ſubſidia conſulatus, voluntas militum? quæ cùm

rite de ceux qui demandoient le Consulat, déterminoit ordinairement leurs suffrages en faveur des Officiers en qui ils avoient reconnu, dans les campagnes précédentes, de l'habileté, du courage, de la bonté, de l'humanité. » Il a pris soin de moi, di-» soient-ils, lorsque je fus blessé : il » m'a fait part du butin : c'est sous sa » conduite que nous nous rendîmes » maîtres du camp des ennemis, & » que nous remportames une telle » victoire ; il a toujours partagé la » peine & la fatigue avec le soldat ; » on ne peut dire s'il est plus heu-» reux que courageux. « De quel poids étoient de tels discours !

Le motif qui portoit les citoiens Romains à examiner & à peser avec soin le mérite des contendans, étoit l'intérêt personnel de ceux qui faisoient le choix, qui devant la plupart servir sous leurs ordres, étoient fort

per se valet multitudine, tùm apud suos gratia : tum verò in consule declarando multum etiam apud populum Romanum auctoritatis habet suffragatio militaris... Gravis est illa oratio : Me saucium recreavit ; me præda donavit ; hoc duce castra cepimus, signa contulimus ; nunquam iste plus militi laboris imposuit, quàm sibi sumsit ; ipse cùm fortis, tùm etiam felix. Hoc quanti putas esse ad famam hominum ac voluntatem ? *Cic. pro Muræn. n.* 38.

attentifs

attentifs à ne pas confier leur vie, leur honneur, le salut de la patrie à des Généraux qu'ils n'estimoient point, & dont ils n'auroient point attendu un heureux succès. C'étoient les soldats même, qui, dans les Comices, choisissoient ces Généraux. On sait qu'ils s'y connoissent, & l'on voit par l'expérience qu'ils s'y trompent rarement. On remarque encore aujourd'hui, que quand ils vont à la petite guerre, ils choisissent toujours entr'eux sans complaisance ceux qui sont les plus capables de les commander. C'est par cet esprit que Marius fut choisi malgré son Général Métellus. C'est ainsi que Scipion Emilien fut préféré par le jugement avantageux du soldat.

Il faut pourtant avouer que la nomination des Commandans n'étoit pas toujours réglée par des vûes publiques & supérieures ; & que la cabale, l'adresse à s'insinuer dans l'esprit du peuple, à le flater, à entrer dans ses passions, y avoient quelquefois part. C'est ce qu'on a vû à Rome à l'égard de Térentius Varro, & à Athénes à l'égard de Cléon. Le peuple est toujours peuple, c'est-à-dire

léger, inconstant, capricieux, passionné: mais celui de Rome l'étoit moins qu'un autre. Il a donné, en plusieurs occasions, des exemples d'une modération & d'une sagesse qu'on ne peut assez admirer, se rendant de bonne grace aux avis des Anciens; oubliant avec noblesse ou ses panchans, ou même ses haines, en faveur du bien public, & renonçant volontairement au choix qu'il avoit fait de personnes peu capables de soutenir le poids des affaires, comme il arriva, lorsque le Consulat fut continué à Fabius après la remontrance que lui-même avoit faite de l'incapacité de ceux qui avoient été nommés: démarche[a] odieuse en toute autre conjoncture, mais qui pour lors fit beaucoup d'honneur à Fabius, parce qu'elle étoit l'effet de son zêle pour la République, au salut de laquelle il ne craignoit point de sacrifier en quelque sorte sa propre réputation.

Liv. lib. 10. 22. & 24. *Id. lib.* 26. 21.

a Tempus ac necessitas belli, ac discrimen summæ rerum faciebant ne quis aut in exemplum exquireret, aut suspectum cupiditatis imperii Consulem haberet. Quin laudabant potiùs magnitudinem animi, quòd, cùm summo imperatore esse opus reip. sciret, seque eum haud dubiè esse; minoris invidiam, si qua ex re oriretur, quàm utilitatem reip. fecisset. *Liv. lib.* 24. *n.* 9.

Les armées ordinaires du peuple Romain étoient de quatre Légions : chaque Consul en commandoit deux. Elles s'appelloient Premiére, Seconde, Troisiéme, & ainsi du reste, selon l'ordre où elles avoient été levées. Outre les deux Légions que commandoit chaque Consul, il avoit encore le même nombre d'infanterie, & le double de cavalerie, fournis par les Alliés. Depuis l'association des peuples d'Italie au droit de bourgeoisie, cet ordre souffrit plusieurs changemens. Les quatre Légions destinées aux Consuls n'étoient pas toutes les forces de Rome. Il y avoit d'autres corps de troupes commandées par des Préteurs, des Proconsuls, &c.

Quand les Consuls se trouvoient joints ensemble, leur autorité étant égale, ils commandoient alternativement, & avoient chacun leur jour, comme il arriva à la bataille de Cannes. Souvent l'un d'eux, reconnoissant dans son Collégue un mérite supérieur, lui cédoit volontairement ses droits. Agrippa [a] Furius en usa de la sorte à l'égard du célébreT Quin-

a In exercitu Romano cùm duo Consules essent | potestate pari, quod saluberrimum in adminis-

tius Capitolinus : & celui-ci, pour répondre à l'honnêteté & à la générosité de son Collégue, lui communiquoit tous ses desseins, lui faisoit honneur de tous les succès, & l'égaloit à lui en tout. Dans [a] une autre occasion, les Tribuns militaires, qui avoient été substitués aux Consuls, & qui étoient pour lors au nombre de six, avouérent que dans le tems de crise où l'on se trouvoit, un seul d'entr'eux étoit digne du commandement, c'étoit le grand Camille, & ils déclarérent tous qu'ils avoient résolu de laisser entre ses mains toute l'autorité, persuadés que la justice qu'ils rendoient à son mérite les combloit eux-mêmes de gloire. Une démarche si généreuse fut suivie d'un

tratione magnarum rerum est, summa imperii, concedente Agrippa, penes Collegam erat : & prælatus ille facilitati summittentis se comiter respondebat, communicando consilia laudesque, & æquando imparem sibi. *Liv. lib. 3. n. 70.*

a Collegæ fateri regimen omnium rerum, ubi quid bellici terroris ingruat, in viro uno esse : sibique destinatum in animo esse, Camillo submittere imperium ; nec quicquam de majestate sua detractum credere, quod majestati ejus viri concessissent . . . Erecti gaudio fremunt, nec Dictatore unquam opus fore Reip., si tales viros in magistratu habeat, tam concordibus junctos animis, parere atque imperare juxtà paratos, laudemque conferentes potiùs in medium, quàm ex communi ad se trahentes. *Liv. lib. 6. n. 6.*

applaudiſſement général. Tous s'écriérent qu'on n'auroit jamais beſoin de recourir à la Souveraine puiſſance de la Dictature, ſi la République avoit toujours de tels Magiſtrats, unis entr'eux ſi parfaitement, également prêts à obéir ou à commander, mettant en commun toute la gloire, loin de vouloir l'attirer chacun à ſoi-ſeul en particulier.

C'étoit un grand avantage pour une armée d'avoir un Général tel que Tite Live le décrit dans la perſonne de Caton, [a] qui fût capable de deſcendre dans le dernier détail, qui donnât ſes ſoins & ſon attention aux petites & aux grandes choſes; qui prévît de loin & préparât tout ce qui peut être néceſſaire à une armée; qui ne ſe contentât pas de donner des ordres, mais qui veillât par lui-même à les faire exécuter; qui commençât par donner à toutes les troupes

a In Conſule ea vis animi atque ingenii fuit, ut omnia maxima minimaque per ſe adiret atque ageret; nec cogitaret modò imperaretque quæ in rem eſſent, ſed pleraque per ſe ipſe tranſigeret; nec in quemquam omnium graviùs ſeveriuſque, quàm in ſemetipſum imperium exerceret; parſimonia, & vigiliis, & labore cum ultimis militum certaret; nec quicquam in exercitu ſuo præcipui præter honorem atque imperium haberet. *Liv. lib. 34. n. 18.*

l'exemple d'une exacte & sévére discipline ; qui le disputât avec le dernier des soldats pour la sobriété, les veilles, & la fatigue ; en un mot, qui n'eût d'autre distinction dans l'armée que celle du commandement, & de l'honneur qui y est attaché.

Après qu'on avoit nommé les Consuls & les Préteurs, on procédoit à l'élection des Tribuns, qui étoient au nombre de vingt-quatre, six pour chaque Légion. C'étoit sur eux que rouloit tout le détail des différens soins qui regardent l'armée. Pendant le tems de la campagne qui étoit de six mois, ils commandoient successivement deux à deux ensemble dans la Légion pendant deux * mois : c'étoit le sort qui en régloit l'ordre.

Polyb. lib. 6. pag. 466.

Ce furent d'abord les Consuls qui nommérent ces Tribuns ; & c'étoit un grand avantage pour le service, que les Généraux fissent eux-mêmes le choix des Officiers. Dans [a] la suite, de vingt-quatre Tribuns, le peuple

* Secundæ Legionis Fulvius Tribunus militum erat. *Is mensibus suis* dimisit Legionem. *Liv. lib.* 40. *n.* 41.

[a] Cùm placuisset eo anno Tribunos militum ad legiones suffragio fieri (nam & antea, sicut nunc quos Rufulos vocant, Imperatores ipsi faciebant) secundum in sex locis Manlius tenuit. *Liv. lib. 7. n.*

en nomma six, vers l'an de Rome 393. & environ [a] cinquante ans après, c'est-à-dire l'an de Rome 444, il en nomma jusqu'à seize. Mais, dans les guerres importantes, il [b] avoit quelquefois la modération & la sagesse de renoncer à son droit, & d'abandonner entiérement ce choix à la prudence des Consuls & des Préteurs, comme cela arriva dans la guerre contre Persée roi de Macédoine, dont Rome craignoit beaucoup les suites.

De ces vingt-quatre Tribuns, quatorze devoient avoir servi au moins cinq ans; & les autres dix ans: conduite pleine de sagesse, & bien propre à inspirer du courage aux troupes par l'estime & la confiance qu'elle leur donne pour leurs Officiers! Ils avoient soin même de distribuer tellement ces Tribuns, que dans chaque Légion il y en eût de plus âgés &

a Duo imperia eo anno dari cœpta per populum, utraque ad rem militarem pertinentia. Unum, ut Tribuni senideni in quatuor legiones à populo crearentur, quæ antea perquàm paucis suffragio populi relictis locis, Dictatorum & Consulum fere fuerant beneficia. *Liv. lib. 9. n. 30.*

b Decretum ne Tribuni militum eo anno suffragiis crearentur, sed Consulum Prætorumque in iis faciendis judicium arbitriumque esset. *Liv. lib. 42. n. 31.*

de plus expérimentés mélés avec ceux qui étoient plus jeunes, pour les inſtruire, & les former au commandement.

Les Préfets des Alliés, *Præfecti ſociûm*, étoient dans les troupes alliées ce que les Tribuns étoient dans les Légions. On les tiroit d'entre les Romains, comme on peut l'inférer
lib. 23. *n.* 7. de ces paroles de Tite Live, *Præfectos ſociûm, civeſque Romanos alios.* Ce qui eſt confirmé par les noms de ceux qui ſe trouvent nommés dans Tite Live. *Lib.* 27. *n.* 26. & 41. *Lib.* 33. *n.* 36. &c. Cette pratique, qui laiſſoit aux Alliés l'honneur du commandement en chef, & qui leur donnoit ſeulement pour premiers Officiers ſubalternes des Romains, pouvoit contribuer beaucoup au ſuccès des entrepriſes, en faiſant régner dans toutes les troupes un même eſprit & une même conduite.

Je n'ai point parlé des Officiers appellés *Legati*, Lieutenans. Ils tenoient le premier rang après le Conſul pour le Commandement, & ſervoient ſous ſes ordres, comme parmi nous les Lieutenans Généraux ſervent ſous le Maréchal de France ou ſous le Lieute-

nant Général le plus ancien qui commande en Chef l'armée. Il paroit que c'étoient les Consuls qui choisissoient ces Lieutenans. Il en est fait mention dès les premiers tems de la République. Dans la bataille du Lac de Régille, c'est-à-dire l'année de Rome 255. T. Herminius Lieutenant se distingua d'une maniére particuliére. Fabius Maximus, si connu par sa sage conduite contre Annibal, ne dédaigna pas de devenir Lieutenant de son fils qui avoit été nommé Consul. Celui-ci, en cette qualité, étoit précédé de douze Licteurs qui marchoient l'un après l'autre, dont une des fonctions étoit de faire rendre au Consul les honneurs qui lui étoient dûs. Fabius le pere aiant passé les onze premiers Licteurs toujours à cheval; le Consul ordonna au douziéme de faire son devoir. Ce Licteur aussitôt cria à haute voix à Fabius qu'il eût à descendre de cheval. Ce vénérable Vieillard obéit sur le champ, & adressant la parole à son fils: *J'ai voulu voir*, lui dit-il, *si vous saviez que vous êtes Consul.* On sait que la proposition que fit le grand Scipion l'Africain de servir comme Lieute-

Liv. lib. 2. n. 20.

Id. lib. 24. n. 44.

Id. lib. 37. n. 1.

nant ſous le Conſul ſon frere, détermina le Sénat à donner à celui-ci la Gréce pour département.

On a remarqué ſans doute, dans tout ce que j'ai raporté juſqu'ici des Romains, un eſprit d'intelligence & de conduite, qui fait bien voir que l'heureux ſuccès de leurs armes n'étoit point l'effet du hazard, mais de la ſageſſe & de l'habileté qui régnoient dans toutes les parties de gouvernement.

§. II.

Levée des Soldats.

LES LACEDEMONIENS, à proprement parler, étoient un peuple de ſoldats. Ils ne cultivoient ni les arts, ni les ſciences. Ils n'exerçoient point le trafic. Ils ne s'appliquoient pas davantage à l'agriculture, abandonnant le ſoin de leurs terres à des eſclaves, qu'on appelloit *Ilotes*. Toutes leurs loix, tous leurs réglemens, toute leur éducation, en un mot toute la conſtitution de leur République, tendoient à en faire des hommes de guerre. C'avoit été là l'unique but de leur Légiſlateur, &

l'on peut dire qu'il y réuſſit parfaitement. Jamais on ne vit de meilleurs ſoldats, plus faits à la fatigue, plus endurcis aux exercices militaires, plus formés à l'obéiſſance & à la diſcipline, plus remplis de courage & d'intrépidité, plus ſenſibles à l'honneur, plus dévoués à la gloire & au bien de la patrie.

On en diſtinguoit de deux ſortes : les uns, que l'on appelloit proprement *Spartiates*, qui habitoient dans Sparte même ; les autres, qu'on nommoit ſeulement *Lacédémoniens*, qui demeuroient à la campagne. Les premiers étoient la fleur de l'Etat, & en rempliſſoient toutes les charges. Ils étoient preſque tous capables de commander. On fait le merveilleux changement qu'un ſeul d'entr'eux, (c'étoit Xanthippe) envoié au ſecours des Carthaginois, cauſa dans leur armée ; & comment Gylippe, autre Spartiate, ſauva Syracuſe. Tels étoient auſſi les *trois cens*, qui aiant à leur tête Léonide, arrêtérent lontems aux Thermopyles l'armée innombrable des Perſes. Le nombre des Spartiates montoit pour lors à huit mille hommes, ou un peu plus. *Herod. lib. 7. cap. 234.*

L'âge de porter les armes, étoit depuis trente ans jusqu'à soixante. On destinoit à la garde de la ville ceux qui étoient plus ou moins âgés. Ce n'étoit que dans une extrême nécessité qu'on mettoit les armes entre les mains des esclaves. A la bataille de Platée, les troupes que Sparte fournit montoient à dix mille hommes, savoir cinq mille Lacédémoniens, & autant de Spartiates. Chacun de ceux-ci avoit avec lui sept Ilotes, dont le nombre par conséquent montoit à trente-cinq mille. Ces derniers étoient armés à la légére. Il y avoit fort peu de cavalerie à Lacédémone. La marine pour lors y étoit inconnue. Ce ne fut que fort tard, & contre le plan de Lycurgue, qu'on s'y appliqua: & jamais cette République n'eut de nombreuses flotes.

ATHENES étoit beaucoup plus grande & plus peuplée que Sparte. On y comptoit, du tems de Démétrius de Phalére, vingt mille citoiens, dix mille étrangers établis dans la ville, quarante mille esclaves.

Tous les jeunes Athéniens se faisoient inscrire dans un regître public

à l'âge de dix-huit ans, & prêtoient alors un ſerment ſolennel, par lequel ils s'engageoient à ſervir la République & à la défendre de toutes leurs forces en toute occaſion. Ce ſerment les obligeoit juſqu'à l'âge de ſoixante ans. Chacune des dix Tribus, qui formoient le corps de l'Etat, fourniſſoit un certain nombre de ſoldats, ſelon le beſoin, pour ſervir ou par terre, ou ſur mer: car la puiſſance navale d'Athénes devint, par ſucceſſion de tems, fort conſidérable. On voit dans Thucydide que les troupes des Athéniens, au commencement de la guerre du Péloponnéſe, étoient de treize mille hommes de pié armés peſamment, de ſeize cens archers, & d'à peu près autant de cavaliers, ce qui pouvoit faire en tout ſeize mille hommes: ſans compter ſeize autres mille hommes, qui demeuroient pour la garde de la ville, de la citadelle, & des ports, citoiens auſſi au deſſous ou au deſſus de l'âge militaire, ou étrangers établis dans la ville. La flote étoit pour lors de trois cens galéres. Je marquerai dans l'article ſuivant quel ordre on y gardoit.

Thucyd. lib. 2. pag. 1104

Ces troupes, & de Sparte & d'A-

thénes ; étoient peu nombreuſes ; mais pleines de courage, aguerries, intrépides, & l'on pourroit preſque dire invincibles. Ce n'étoient point des ſoldats levés au hazard, ſouvent ſans feu & ſans lieu, inſenſibles à la gloire, indiférens à un ſuccès qui les touche peu, qui n'euſſent rien à perdre, qui fiſſent de la guerre un métier de mercénaires, qui vendiſſent leur vie pour une foible paie. C'étoit l'élite des deux peuples du monde les plus belliqueux ; des ſoldats déterminés à vaincre ou à mourir, qui ne reſpiroient que guerre & que combats, qui n'avoient en vûe que l'honneur & la liberté de leur patrie, qui dans une bataille croioient voir à leurs côtés leurs femmes & leurs enfans, dont le ſalut étoit confié à leurs armes & à leur courage. Voila quelles étoient les levées qu'on faiſoit dans la Gréce. Parmi de telles troupes, on n'entendoit point parler de déſertion, ni de punitions que la loi impoſât aux déſerteurs. Un ſoldat pouvoit-il être tenté de renoncer pour toujours à ſa famille & à ſa patrie ?

Il en faut dire autant des Romains dont il nous reſte à parler. Chez eux,

c'étoient les Consuls, qui, pour l'ordinaire, faisoient les levées : & comme on en nommoit de nouveaux tous les ans, on faisoit aussi tous les ans de nouvelles levées.

L'âge pour entrer dans la milice étoit de dix-sept ans. On [a] n'y admettoit que des citoiens, & de cet âge, si ce n'est dans des cas extraordinaires & dans des besoins pressans, où l'on en recevoit de moins âgés. Une seule fois la nécessité obligea d'armer des esclaves : mais auparavant, chose remarquable, on leur demanda à chacun en particulier s'ils s'engageoient volontairement & de plein gré, parce qu'on ne croioit pas pouvoir se fier à des soldats enrollés par ruse ou par force. Quelquefois on alloit jusqu'à armer ceux qui étoient détenus dans les prisons pour dettes ou pour crimes : mais ce cas étoit fort rare.

Les troupes Romaines n'étoient donc composées que de citoiens. Ceux d'entr'eux qui étoient pauvres,

a Delectu edicto, juniores annis septemdecim, & quosdam prætextatos scribunt... Aliam formam novi delectûs inopia liberorum capitum ac necessitas dedit. Octo millia juvenum validorum ex servitiis, priùs scisciantes singulos vellentne militare, empta publicè armaverunt. *Liv. lib.* 32. *n.* 57.

(*proletarii, capite censi*) n'étoient point enrollés. On vouloit des soldats dont le bien répondît à la République du zêle qu'ils auroient à la défendre. La plus grande partie de ces citoiens séjournoit à la campagne, pour prendre soin eux-mêmes de leurs terres, & pour faire valoir leur bien par leurs mains. Ceux qui habitoient à Rome, avoient chacun leur portion de terre qu'ils cultivoient de même. Ainsi [a] toute cette Jeunesse Romaine étoit accoutumée [b] à supporter les fatigues les plus rudes ; à souffrir le soleil, la pluie, la gelée ; à coucher durement, & souvent au milieu des champs &

a Sed rusticorum mascula militum
Proles, sabellis docta ligonibus
Versare glebas, & severæ
Matris ad arbitrium recisos
Portare fustes. *Horat. Od. 6. lib. 3.*

b Nunquam puto potuisse dubitari, aptiorem armis rusticam plebem, quæ sub divo & in labore nutritur ; solis patiens ; umbræ negligens ; balnearum nescia ; deliciarum ignara ; simplicis animi ; parvo contenta ; duratis ad omnem laborum tolerantiam membris ; cui gestare ferrum, fossam ducere, onus ferre consuetudo de rure est. . . Idem bellator, idem agricola, genera tantùm mutabat armorum . . . Sudorem cursu & campestri exercitio collectum nando juventus abluebat in Tyberi. Nescio enim quomodo minùs mortem timet, qui minus deliciarum novit in vita. *Veget. de re milit. lib. 1. cap. 3.*

en plein air ; à vivre ſobrement & ſagement, & à ſe contenter de peu. Elle ne ſavoit ce que c'étoit que les délices, avoit les membres endurcis à toutes ſortes de travaux, & par ſon ſéjour à la campagne avoit contracté l'habitude de manier le fer, de creuſer des foſſés, & de porter de peſans fardeaux. Autant ſoldats que laboureurs, ces Romains, en s'enrollant, ne faiſoient que changer d'armes & d'inſtrumens. Les jeunes gens qui demeuroient à la ville n'étoient pas élevés beaucoup plus délicatement que les autres. Les exercices continuels du champ de Mars, les courſes ſoit à pié ſoit à cheval, toujours ſuivies de la coutume de paſſer le Tibre à la nage pour eſſuier leurs ſueurs, étoient un excellent apprentiſſage pour le métier de la guerre. De tels ſoldats devoient être bien intrépides. Car moins on connoit les délices, moins on redoute la mort.

Avant que de procéder à la levée des troupes, les Conſuls avertiſſoient le peuple du jour où devoient s'aſſembler tous les Romains en âge de porter les armes. Le jour venu, &

tous ces Romains se trouvant à l'assemblée ou dans le Capitole ou dans le champ de Mars, les Tribuns Militaires tiroient les Tribus au sort l'une après l'autre, & appelloient à eux celle qui leur étoit échue. Ensuite parmi ces citoiens ils faisoient leur choix, les prenant chacun à son rang, quatre à quatre, à peu près égaux en taille, en âge, & en force; & procédoient ainsi de suite, jusqu'à ce que les quatre Légions fussent complettes.

Après qu'on avoit achevé la levée, chaque soldat prétoit serment entre les mains ou des Consuls ou des Tribuns. Par ce serment ils promettoient *de s'assembler à l'ordre du Consul, & de ne point quitter le service sans son ordre: d'obéir aux ordres des Officiers, & de faire leur possible pour les exécuter: de ne point se retirer par crainte ni pour prendre la fuite, & de ne point quitter leur rang.*

Ce n'étoit point ici une simple formalité, ni une cérémonie purement extérieure qui n'influât en rien sur la conduite. C'étoit un acte de religion très sérieux, accompagné quelquefois des plus terribles imprécations, qui faisoit une forte impression sur les es-

prits, qui étoit jugé d'une néceſſité abſolument indiſpenſable, & ſans lequel les ſoldats ne pouvoient point combattre contre l'ennemi. Les Grecs, auſſi bien que les Romains, faiſoient préter à leurs troupes ce ſerment, ou un pareil ; & ils étoient fondés à le faire ſur un grand principe. Ils ſavoient qu'un particulier, par lui-même, n'a aucun droit ſur la vie des autres hommes : qu'il faut que le Prince, ou la République, qui en ont reçu le pouvoir de Dieu, lui mette les armes à la main : que ce n'eſt qu'en vertu de ce pouvoir, dont il eſt revétu par ſon ſerment, qu'il peut tirer l'épée contre l'ennemi : & que, ſans ce pouvoir, il ſe rend coupable de tout le ſang qu'il répand, & commet autant d'homicides qu'il tue d'ennemis.

Le * Conſul qui faiſoit la guerre dans la Macédoine contre Perſée, aiant licentié une Légion dans laquelle ſervoit le fils de Caton le Cenſeur, ce jeune Officier, qui ne cherchoit qu'à ſe diſtinguer dans quelque action, ne ſe retira point avec la Légion, & demeura dans le camp. Son pere écrivit auſſitôt au Conſul, pour le prier que, s'il vou-

* *Manuce croit qu'il s'agit de Paul Emile.* *Cic. lib. 1. de Offic. n. 36. & 37.*

loit bien souffrir encore son fils dans l'armée, il lui fit prêter un nouveau serment, parce [a] qu'étant dégagé du premier, il n'avoit plus droit de combattre contre les ennemis. Et il écrivit dans le même esprit à son fils, en l'avertissant de ne point combattre, qu'il n'eût prêté de nouveau le serment.

Xenoph. in Cyrop. C'est en conséquence de ce même principe, que le grand Cyrus loua extrêmement l'action d'un Officier, qui, aiant le bras levé pour fraper l'ennemi, dès qu'il eut entendu sonner la retraite, s'arrêta tout court, regardant ce signal comme une défense de passer outre. Que ne doit-on point attendre d'Officiers & de Soldats ainsi accoutumés à l'obéissance, & si pleins de respect pour l'ordre du Général, & pour les loix de la discipline ?

Les Tribuns des soldats à Rome, après le serment, marquoient aux Légions le jour & le lieu où elles devoient se trouver. Quand elles étoient assemblées au jour marqué, des plus jeunes & des moins riches on

a Quia priore amisso jure, cum hostibus pugnare non poterat. *Cic.*

en faisoit les Armés à la légére : ceux qui les suivoient en âge étoient les Hastaires : les plus forts & les plus vigoureux composoient les Princes : & on prenoit les plus anciens soldats pour en faire les Triaires.

On donnoit ordinairement deux Légions à chaque Consul. Le nombre des soldats d'une Légion n'a pas toujours été le même. Elle n'étoit d'abord que de trois mille hommes. Elle fut depuis augmentée successivement jusqu'à quatre mille, cinq mille, six mille, & quelque chose de plus. Le nombre le plus ordinaire étoit de quatre mille deux cens hommes de pié, & trois cens hommes de cheval. Il étoit tel du tems de Polybe, & je m'y arréterai.

La Légion se divisoit en trois Corps, qui étoient *Hastati*, les Hastaires ; *Principes*, les Princes ; *Triarii*, les Triaires. Qu'on me passe ces noms, je ne puis les exprimer autrement. Les deux premiers Corps étoient composés chacun de douze cens hommes, & le troisiéme de six cens seulement.

Les *Hastaires* formoient la premiére ligne : les *Princes* la seconde : les

Triaires la troiſiéme. Ce dernier Corps étoit compoſé des ſoldats les plus âgés, les plus expérimentés, & les plus braves de l'armée. Il faloit que le danger fût grand & bien preſſant, pour qu'on en vînt juſqu'à cette troiſiéme ligne. D'où vient cette expreſſion proverbiale, *Res ad Triarios rediit.*

Chacun de ces trois Corps ſe diviſoit en dix parties ou dix *Manipules*, dont chacun étoit de ſix vingts hommes pour les Haſtaires & les Princes, & de ſoixante ſeulement pour les Triaires.

Chaque Manipule avoit deux Centuries ou Compagnies. La Centurie, anciennement & dans ſa premiére inſtitution ſous Romulus, avoit cent hommes, d'où elle avoit tiré ſon nom. Depuis elle n'en eut que ſoixante parmi les Haſtaires & les Princes, & que trente parmi les Triaires. On nommoit *Centurions* les Chefs de ces Centuries ou de ces Compagnies. J'expliquerai bientôt la diſtinction de leurs rangs.

Outre ces trois Corps, il y avoit dans chaque Légion des Armés à la légére ſous différens noms, *Rorarii*,

Accenſi; & dans les tems poſtérieurs, *Velites*. Ils étoient auſſi au nombre de douze cens. Ils ne faiſoient pas proprement un Corps ſéparé, mais ils étoient répandus dans les trois autres Corps ſelon le beſoin. Leurs armes étoient une épée, une javeline, (*haſta*) une *parme*, c'eſt-à-dire un bouclier léger. On choiſiſſoit pour ce Corps les ſoldats les plus jeunes & les plus agiles.

Au tems de Jules Céſar, il n'eſt plus parlé de rangs diſtingués d'*Haſtaires*, de *Princes*, ni de *Triaires*, quoique l'armée fût preſque toujours rangée ſur trois lignes. La Légion pour lors ſe diviſa en dix parties, qu'on appelloit *Cohortes*. Chaque Cohorte étoit comme un abrégé de la Légion. Elle avoit ſix vingts Haſtaires, ſix vingts Princes, ſoixante Triaires, & ſix vingts Armés à la légére, ce qui fait en tout quatre cens vingt. Et c'eſt préciſément la dixiéme partie d'une Légion compoſée de quatre mille deux cens hommes de pié.

La Cavalerie, chez les Romains, étoit peu nombreuſe : trois cens chevaux pour plus de quatre mille hom-

mes de pié. Elle se divisoit aussi en dix Compagnies, (*Alas*) dont chacune étoit composée de trente hommes.

Liv. lib. 1. n. 43. Les Cavaliers étoient choisis entre les plus riches des Citoiens; & dans la distribution du peuple Romain par centuries, dont Servius Tullius fut l'auteur, ils composoient les dix-huit premiéres centuries. Ce sont les mêmes qui sont dans la suite connus dans l'histoire sous le nom de Chevaliers Romains, & qui formérent un troisiéme Ordre mitoien entre le Sénat & le peuple. La République leur fournissoit un cheval, & son entretien.

Liv. lib. 5. n. 7. Jusqu'au siége de Veies, il n'y eut point d'autre Cavalerie dans les armées Romaines. Alors ceux qui avoient la quantité de bien requise pour être admis dans la Cavalerie, mais qui n'avoient point de cheval entretenu aux dépens du public, ni par conséquent le rang de Cavaliers ou Chevaliers, s'offrirent à servir dans la Cavalerie, en se fournissant eux-mêmes de chevaux. Leur offre fut acceptée.

Depuis ce tems, il y eut deux sortes

sortes * de Cavaliers dans les armées Romaines : les uns, à qui le public fourniſſoit un cheval, *equum publicum*, & c'étoient les vrais Chevaliers Romains ; les autres, qui s'en fourniſſoient eux-mêmes, & ſervoient *equo ſuo*, & qui n'avoient point le titre ni les prérogatives de Chevaliers.

Mais le cheval entretenu aux dépens du public fut toujours comme le titre conſtitutif du Chevalier Romain : & lorſque les Cenſeurs dégradoient un Chevalier Romain, c'étoit en lui ôtant ce cheval.

OUTRE les Citoiens qui formoient les Légions, il y avoit dans l'armée Romaine les troupes des Alliés : c'étoient des peuples de l'Italie, que les Romains avoient ſoumis, & à qui ils avoient laiſſé l'uſage de leurs loix & de leur gouvernement, à condition de leur fournir un certain nombre de troupes. Ils fourniſſoient pareil nombre d'infanterie que les Ro-

* *Cette diſtinction paroit aſſez clairement marquée dans le diſcours de Magon au Sénat de Carthage ſur les anneaux d'or.* Nemini nisi equitem, & eorum ipſorum primores, id inſigne gerere. *Liv. lib.* 23. *n.* 12. *Ces* primores equitum *ſont les vrais Chevaliers Romains*, qui merebant equo publico.

mains, & ordinairement le double de cavalerie. Entre les Alliés on faisoit choix des mieux faits & des plus braves, tant Cavaliers que Fantassins, qui devoient être auprès des Consuls : ceux-là s'appelloient *Extraordinaires*. On prenoit pour cela le tiers de la cavalerie, & la cinquiéme partie de l'infanterie. Le reste étoit placé, moitié sur l'aile droite, moitié sur la gauche, les Romains se réservant ordinairement le centre.

L'armée Romaine, comme on le voit par tout ce que j'ai dit jusqu'ici, étoit composée seulement de Citoiens & d'Alliés. Ce[a] ne fut que la sixiéme année de la seconde guerre Punique que les Romains admirent des mercénaires dans leurs troupes ; ce qui ne fut point ou rarement pratiqué dans la suite. C'étoient des Celtibériens, & il se trouva qu'ils composoient la plus grande partie de l'armée de Cn. Scipion en Espagne. Faute essentielle, qui lui couta la vie ; &

a Id ad memoriam insigne est, quòd mercenarium militem in castris neminem antè, quàm Celtiberos, Romani habuerunt. *Liv. lib. 24. n. 48.*

peu s'en falut qu'elle ne coutât à Rome la perte de l'Eſpagne, & peut-être la ruine de ſon Empire. C'eſt un [a] exemple, remarque ſagement Tite Live, qui doit apprendre aux Généraux Romains à ne jamais ſouffrir dans leurs armées un plus grand nombre d'Etrangers que d'autres troupes. On ſait que la revolte des troupes étrangéres mit plus d'une fois Carthage à deux doigts de ſa perte. Elle n'avoit preſque point d'autres ſoldats; & c'étoit le grand défaut de ſa milice. Ce mélange de troupes étrangéres & barbares, & leur ſupériorité en nombre dans les armées Romaines, furent une des principales cauſes de la ruine entiére de l'Empire Romain en Occident.

Je reviens aux Centurions, dont je dois expliquer les divers rangs. J'ai dit que dans chaque Manipule il y avoit deux Centuries, & par conſéquent deux Centurions. Celui qui commandoit la premiére Cen-

a Id quidem cavendum ſemper Romanis ducibus erit, exemplaque hæc verè pro documentis habenda, ne ita externis credant auxiliis, ut non plus ſui roboris ſuarumque propriè virium in caſtris habeant. *Liv. lib.* 25. *n.* 33.

turie du premier Manipule des Triaires, appellés auſſi *Pilani*, étoit le plus conſidérable de tous les Centurions, & avoit place dans le Conſeil avec le Conſul & les premiers Officiers : *Primipilus*, ou *Primipili Centurio*. On l'appelloit *Primipilus prior*, pour le diſtinguer de celui qui commandoit la ſeconde Centurie du même Manipule, lequel étoit appellé *Primipilus poſterior*. Il en étoit de même des autres Centuries. Le Centurion qui commandoit la ſeconde Centurie du Manipule des mêmes Triaires, s'appelloit *ſecundi pili Centurio* ; & ainſi juſqu'au dixiéme, qui s'appelloit *decimi pili Centurio*.

On gardoit le même ordre parmi les Haſtaires & les Princes. Le premier Centurion des Princes s'appelloit *Primus Princeps*, ou *Primi Principis Centurio* ; le ſecond, *ſecundus Princeps* ; & ainſi du reſte juſqu'au dixiéme. De même parmi les Haſtaires, *primus Haſtatus*, *ſecundus Haſtatus*, &c.

Les Centurions paſſoient d'un ordre inférieur à un ordre ſupérieur, non ſimplement par l'antiquité, mais par le mérite.

Cette distinction de degrés & de places d'honneur, qui ne s'accordoit qu'à la bravoure & à des services réels & connus, jettoit parmi les troupes une émulation incroiable, qui tenoit tout en haleine & dans l'ordre. Un simple soldat devenoit Centurion, & passant ensuite par tous les différens degrés, il pouvoit s'avancer jusqu'aux premiéres places. Cette vûe, cette espérance les soutenoit au milieu des plus rudes fatigues, les animoit, les empéchoit de faire des fautes ou de se rebuter, & les portoit aux actions les plus courageuses. C'est ainsi que se forme une armée invincible.

Les Officiers étoient fort vifs pour conserver ces distinctions & ces prééminences. J'en raporterai un exemple, qui est très propre au sujet que je traite, c'est-à-dire à la levée des troupes, qui fait beaucoup d'honneur aux soldats Romains, & qui montre de quelle modération & de quelle sagesse leur sensibilité pour la gloire étoit accompagnée.

Quand le peuple Romain eut résolu de porter la guerre contre Persée dernier roi de Macédoine, entre plu- *Liv. lib. 4 n. 30-36.*

sieurs autres mesures que l'on prit pour en assurer le succès, le Sénat ordonna que le Consul chargé de cette expédition leveroit autant de Centurions & de soldats vétérans qu'il lui plairoit du nombre de ceux qui n'auroient pas cinquante ans passés.

Qui primos pilos duxerant.

Vingt-trois Centurions, qui avoient été *Primipiles*, refusérent de prendre les armes, à moins qu'on ne leur accordât le même rang qu'ils avoient eu dans les campagnes précédentes. L'affaire fut portée devant le peuple. Après que Popilius, qui avoit été Consul deux ans auparavant, eut plaidé la cause des Centurions, & le Consul la sienne propre, un des Centurions qui en avoient appellé au peuple, aiant obtenu la permission de parler, s'expliqua de la sorte.

» Messieurs, je m'appelle Sp. » Liguſtinus. Je suis de la Tribu » Crustumine, originaire du pays des » Sabins. Mon pere m'a laissé un ar- » pent de terre, & une petite cabane, » où je suis né, & où j'ai été » élevé; & j'y habite actuellement. » Dès que je fus en âge de me

» marier, il [a] me donna pour femme la fille de son frere. Elle ne » m'a rien apporté en mariage hors » la liberté, la chasteté, & une » fécondité suffisante pour les plus » riches maisons. Nous avons six » fils, & deux filles, mariées toutes deux. De mes six fils, quatre » ont pris la robe virile, & deux portent encore la robe de l'enfance. » J'ai commencé à porter les armes » sous le Consulat de P. Sulpicius & » de C. Aurélius. J'ai servi deux ans » en qualité de simple soldat dans » l'armée qui fut emploiée en Macédoine contre le Roi Philippe. La » troisiéme année T. Quintius Flamininus, pour me récompenser de » mon courage, me fit Capitaine de » Centurie dans le dernier Manipule » des Hastaires. Je servis ensuite » comme volontaire en Espagne sous » Caton; & ce Général, si juste estimateur du mérite, me jugea digne » d'être mis à la tête du premier » Manipule des Hastaires. Dans la

Decumum ordinem Hastatum assignavit.

Dignum judicavit, cui primum Hastatum prioris Centuriæ assignaret.

[a] Pater mihi uxorem fratris sui filiam dedit, quæ secum nihil attulit præter libertatem, pudicitiam, & cum his fœcunditatem, quanta vel in diti domo satis esset.

» guerre contre les Etoliens & contre
» le Roi Antiochus, je suis monté au
Mihi primus Princeps prioris centuriæ est assignatus.
» même rang parmi les Princes. J'ai
» fait encore depuis plusieurs cam-
» pagnes, & dans un assez petit nom-
Quater primum pilum duxi.
» bre d'années j'ai été fait quatre fois
» Primipile, j'ai été récompensé
» trente-quatre fois par les Géné-
» raux, j'ai reçu six couronnes * Ci-
» viques, j'ai fait vingt-deux cam-
» pagnes, & je passe cinquante ans.
» Quand je n'aurois pas rempli tou-
» tes mes années de service, quand
» mon âge ne me donneroit pas mon
» congé, substituant quatre de mes
» enfans à ma place, je mériterois
» bien d'être exemté de la nécessité
» de servir. Mais dans tout ce que
» j'ai dit, je n'ai prétendu que faire
» voir la justice de ma cause. Du
» reste, tant que ceux qui feront des
» levées me jugeront en état de por-
» ter les armes, je ne refuserai point
» le service. Les Tribuns me met-
» tront au rang qu'il leur plaira,
» c'est leur affaire: la mienne est
» de faire en sorte que personne
» n'ait le rang au dessus de moi

* *On appelloit ainsi les couronnes données pour avoir sauvé la vie à un Citoien.*

» pour le courage, comme tous les » Généraux ſous qui j'ai eu l'hon- » neur de ſervir, & tous mes ca- » marades, me ſont témoins que » je me ſuis toujours conduit. Pour » vous, Centurions, malgré votre » appel, comme pendant votre » jeuneſſe même vous n'avez ja- » mais rien fait contre l'autorité » des Magiſtrats & du Sénat, il me » ſemble qu'il convient qu'à l'âge » où vous êtes vous vous montriez » ſoumis au Sénat & aux Conſuls, » & [a] que vous trouviez honorable » toute place qui vous mettra en » état de rendre ſervice à la Ré- » publique. « Quand il eut fini, le Conſul, après l'avoir comblé de louanges devant le peuple, ſortit de l'aſſemblée, & le conduiſit dans le Sénat. Là on lui rendit de publiques actions de graces au nom de cette auguſte Compagnie, & les Tribuns militaires lui aſſignérent pour marque & pour prix de ſon courage & de ſon zêle le Primipile, c'eſt-à-dire la prémiére place dans la premiére Légion. Les au-

a Et omnia honeſta loca duceret, quibus remp. defenſuri eſſetis.

tres Centurions, renonçant à leur appel, ne firent plus difficulté de s'enroller.

Rien n'eſt plus propre que de pareils faits à nous donner une juſte idée du caractére Romain. Quel fonds de bon ſens, d'équité, de nobleſſe même & de grandeur d'ame dans ce ſoldat! Il parle de ſon ancienne pauvreté ſans honte, & de ſes glorieux ſervices ſans vanité. Il ne s'entête point mal à propos ſur un faux point d'honneur. Il défend modeſtement ſes droits, & y renonce. Il apprend à tous les ſiécles à ne point diſputer contre la patrie, à faire céder le bien public à ſes intérêts particuliers, & il eſt aſſez heureux pour entraîner dans ſon ſentiment tous ceux qui ſe trouvoient dans le même cas, & qui s'étoient aſſociés à lui. De quelle force eſt l'exemple! Il ne faut quelquefois qu'un bon eſprit pour ramener tous les autres à la raiſon.

ARTICLE TROISIE'ME.

Préparatifs de la Guerre.

JE renferme dans cet Article ce qui regarde les vivres, la paie des soldats, leurs armes, & quelques autres soins que doivent prendre les Généraux avant que de se mettre en marche.

§. I.

Des Vivres.

L'ORDRE que l'on gardoit pour les vivres chez les Romains nous est plus connu, que celui des Grecs: c'étoit le Questeur qui étoit chargé de ce soin.

La ration de blé que l'on donnoit à chaque soldat pour sa nourriture journaliére étoit à peu près la même chez les deux peuples, c'est-à-dire un *chœnix*, ou la huitiéme partie d'un boisseau * Romain: il y avoit six boisseaux dans le médimne. Le chœnix étoit aussi la nourriture ordinaire des esclaves par jour. *Schelius, Notis in Polyb.*

On donnoit donc au soldat Ro-

* *Le boisseau Romain contenoit les trois quarts du nôtre, & un peu plus: & le nôtre a seize litrons. Ainsi c'étoit deux litrons par jour.*

main piéton quatre boisseaux de blé pour un mois ; c'est ce qui s'appelloit *menstruum :* c'est-à-dire trente-deux chœnix, ce qui faisoit un peu plus d'un chœnix par jour. Le piéton des Alliés en recevoit autant.

Le Cavalier Romain recevoit par mois deux médimnes de blé, c'est-à-dire douze boisseaux, parce qu'il avoit deux domestiques, ce qui faisoit quatre-vingts seize chœnix, sur le pié d'un peu plus d'un chœnix par tête chaque jour. Ce Cavalier avoit deux chevaux, l'un pour lui, l'autre pour porter son bagage, le blé, l'orge, &c. Il recevoit aussi par mois, pour ces deux chevaux, sept médimnes d'orge, qui font quarante deux boisseaux, sur le pié d'un boisseau & d'un peu plus de trois chœnix par jour pour les deux chevaux.

Il faloit qu'un Cavalier eût un certain revenu pour soutenir la dépense qu'on ne pouvoit se dispenser de faire pendant la campagne. C'est [a] pourquoi il arrivoit quelquefois qu'un

a Magistrum Equitum dicit L. Tarquitium patriciæ gentis, sed qui, cùm stipendia pedibus propter paupertatem fecisset, bello tamen primus longè Romanæ juventutis habitus esset. *Liv. lib.* 3. *n.* 27.

citoien, quoique de famille patricienne, étoit obligé par la pauvreté de servir dans l'infanterie.

Le Cavalier des Alliés recevoit par mois un médimne & un tiers, c'est-à-dire huit boisseaux de blé, parce qu'il n'avoit qu'un cheval, & par conséquent un seul domestique; & cinq médimnes d'orge pour ce cheval, qui font trente boisseaux, sur le pié d'un boisseau par jour.

La quantité de blé croissoit pour les Officiers à proportion de leur paie, dont il sera parlé dans la suite.

On doubloit quelquefois la portion de blé aux soldats par honneur & par récompense, comme il paroit par plusieurs [a] endroits de Tite Live.

La fourniture publique de blé, dont le soin, comme je l'ai dit, regardoit les Questeurs, étoit portée ou dans les vaisseaux, ou sur des chariots, ou sur des bêtes de somme: mais les soldats fantassins portoient sur leurs épaules la portion de blé qu'on leur distribuoit pour un certain

a Milites, qui in præsidio fuerant, duplici frumento in perpetuum; in præsentia singulis bobus donati. *Lib.* 7. *n.*

Hispanis duplicia cibaria dari jussa. *Lib.* 24. *n.*

tems, ce qui diminuoit beaucoup l'attirail des bagages.

Quatre boisseaux de blé, qui étoit la mesure qu'on en donnoit à chaque soldat pour un mois, étoient un pesant * fardeau, sans compter tout ce que le soldat portoit outre cela. Il [a] est certain qu'il étoit quelquefois chargé de quatre boisseaux : mais c'étoit sans doute dans des occasions extraordinaires, comme dans une marche forcée, ou dans une expédition promte & dans un pays ennemi. Il y a toute apparence qu'ordinairement ils ne portoient du blé que pour douze, quinze, ou vingt jours tout au plus ; & ce poids diminuoit tous les jours par la consommation journaliére.

On peut demander pourquoi on donnoit plutôt du blé à porter aux soldats que du pain cuit. Peut-être cette coutume étoit-elle passée de la ville dans le camp : car dans la ville

* *Le boisseau de blé, chez nous, pese dix-neuf à vingt livres.*

a Consul menstruum jussu militi secum ferre pr fectus, decimo post die, quàm exercitum acceperat, castra movit. *Liv. lib* 44. *n.* 2.

Aquileienses, nihil se ultrà scire nec audere affirmare, quàm triginta dierum frumentum militi datum. *Liv. lib.* 43. *n.* 1.

les distributions publiques se faisoient, non en pain cuit, mais en blé. D'ailleurs le poids du blé étoit plus léger que celui du pain cuit. Pline [a] marque que le poids d'un boisseau de blé en grain augmente précisément d'un tiers, quand il est réduit en pain de munition. Cette différence est considérable. Mais d'un autre côté on trouve que c'étoit un grand embarras pour les soldats de préparer eux-mêmes leur pain, de moudre le blé, & de le faire cuire. Quoique ce fût par chambrées, qu'on appelloit *contubernia*, ce soin nous paroit fort embarrassant. Mais, pour en bien juger, il faut se transporter en esprit dans les tems & dans les pays dont il s'agit, & se rendre attentif aux coutumes qui y régnoient. Le soldat Romain occupé à moudre le blé & à le faire cuire, ne pratiquoit dans le camp que ce qu'il faisoit tous les jours à la ville en tems de paix. Sa farine lui fournissoit je ne sai combien de mêts. Outre le pain ordinaire, il en faisoit de la bouillie, qu'il

a Lex certè naturæ, ut in quocumque genere panis militari tertia portio ad grani pondus accedat. *Plin. lib. 18. cap. 7.*

aimoit fort : il la méloit avec du lait : il en assaisonnoit les légumes : il en faisoit promtement des galettes cuites sur une petite platine mise sur des charbons ardens, ou sur de la cendre chaude, comme on le pratiquoit anciennement pour régaler les hôtes, & comme le pratique encore aujourd'hui tout l'Orient, où l'on préfére beaucoup ces galettes à notre meilleur pain.

Il y avoit de certaines occasions où l'on donnoit du pain cuit aux soldats. Quand L. Quintius Cincinnatus fut créé Dictateur contre les Eques, il ordonna à toute la Jeunesse capable de porter les armes de se trouver dans le champ de Mars avant le coucher du soleil avec des pains cuits pour cinq jours, & avec douze pieux chacun. Il chargea ceux des citoiens qui étoient plus âgés de cuire ce pain pour les jeunes pendant que ceux-ci seroient occupés à préparer leurs armes, & à se fournir de pieux. Cela [a] se faisoit principalement quand on s'embarquoit sur mer, parce qu'il

Liv. lib. 3. n. 27.

a Ut socii navales decem dierum cocta cibaria ad naves deferrent. *Liv. lib. 21. n. 49.* Cum triginta dierum coctis cibariis naves conscenderunt. *Liv. lib. 23.*

y avoit moins de commodités sur les vaisseaux pour cuire du pain, que sur terre.

Mais, pour l'ordinaire, c'étoit le soldat lui-même qui avoit soin de moudre son blé, ou dans de petits moulins qu'il portoit avec lui, ou sur des pierres; & de faire cuire le pain, non dans des fours, mais sur des charbons, ou sous la cendre.

Au blé que l'on donnoit aux soldats, on ajoutoit du sel, des légumes, du fromage & quelquefois du lard, & de la chair de porc.

La boisson répondoit à cette nourriture. Il étoit rare qu'à l'armée on usât de vin. Caton l'ancien ne bûvoit que de l'eau : dans les grandes chaleurs seulement il y méloit du vinaigre. L'usage de cette boisson étoit commun dans les armées : on la nommoit *posca*. Chaque soldat étoit obligé d'en avoir une bouteille dans son équipage. L'Empereur Pescennius avoit interdit toute autre boisson à son armée : *Jussit vinum in expeditione neminem bibere, sed aceto universos esse contentos.* L'expression, *universos*, semble marquer que cette interdiction étoit générale, & pour les Officiers

Plut. in C. pag. 336.

Spartian.

auſſi bien que pour le ſimple ſoldat. Cette boiſſon (*poſca*) étoit propre à deſaltérer promtement, & à corriger le vice des eaux qu'ils rencontroient dans leur marche. Hippocrate dit que le vinaigre eſt raffraichiſſant : *Rath.* 2. 14. ὄξος ψυχθικὸν : c'eſt pourquoi on en donnoit aux moiſſonneurs & à ceux qui travailloient à la campagne. *Oeconom. lib.* 1. *cap.* 5. Ariſtote nous apprend que les Carthaginois, en tems de guerre, s'abſtenoient de vin.

J'entends dire que ce qui embarraſſe le plus les gens de guerre dans la lecture de l'hiſtoire ancienne, c'eſt l'article des vivres ; & leur embarras n'eſt point ſans fondement. On ne voit point que ni les Grecs ni les Romains euſſent la précaution de préparer des magazins de fourrage, de faire des dépots de vivres, d'avoir un Munitionnaire en office, & de ſe faire ſuivre d'un grand *Herod. lib.* 7. *cap.* 187. nombre de caiſſons. On eſt effraié de ce qui eſt dit de l'armée de Xerxès roi de Perſe, qui montoit, en comptant tout l'attirail dont elle étoit ſuivie, à plus de cinq millions de perſonnes, & pour la nourriture de laquelle il faloit, ſelon la ſupputation

d'Hérodote, plus de six cens mille boisseaux de blé par jour. Comment fournir à une telle armée une quantité si énorme de blé, & du reste à proportion ?

Il faut se souvenir que le même Hérodote a eu soin d'avertir que Xerxès avoit travaillé pendant quatre ans aux préparatifs de cette guerre. Un nombre considérable de vaisseaux chargés de blé & d'autres munitions de bouche cotoioit toujours l'armée de terre, & il en survenoit perpétuellement de nouveaux qui ne la laissoient manquer de rien, le trajet de l'Hellespont jusqu'à la mer de Gréce & à l'île de Salamine étant très court, & cette expédition ne dura pas un an. Mais elle ne doit point être tirée à conséquence, étant extraordinaire, & l'on peut dire unique. *Herod. lib. 7. cap. 20.*

Dans les guerres que les Grecs se faisoient les uns aux autres, leurs troupes étoient peu nombreuses & accoutumées à une vie sobre ; elles ne s'éloignoient pas beaucoup de leur pays, & elles y revenoient presque toujours réguliérement tous les hivers. Ainsi l'on voit qu'il ne leur étoit pas difficile d'avoir des vivres en

abondance, sur tout pour les Athéniens qui étoient maîtres de la mer.

Il en faut dire autant des Romains, chez qui le soin des vivres étoit infiniment moins embarrassant qu'il ne l'est maintenant chez la plupart des peuples de l'Europe. Leurs armées étoient beaucoup moins nombreuses, & elles avoient beaucoup moins de cavalerie. Une Légion de quatre mille fantassins faisoit un corps (à notre maniére) de six ou sept bataillons: & n'aiant que trois cens chevaux, elle ne formoit que deux escadrons. Ainsi une armée Consulaire d'environ seize mille fantassins, en comptant les Romains & leurs Alliés, étoit composée d'à peu près vingt-cinq de nos bataillons, & n'avoit que huit ou neuf de nos escadrons. Aujourd'hui, par raport à vingt-cinq bataillons, nous avons souvent plus de quarante escadrons. Quelle diminution de fourrages & de vivres!

Il ne faloit point alors quatre ou cinq mille chevaux pour le train d'artillerie: point de boulangers, ni de fours: point de caissons en grand nombre à quatre chevaux chacun.

Outre cela, la maniére sobre dont on vivoit à l'armée, réduite à l'exact néceſſaire, épargnoit une multitude infinie de domeſtiques, de chevaux, de bagages, qui maintenant épuiſe nos magazins, affame nos armées, jette toujours une lenteur dans l'exécution des entrepriſes, & ſouvent y apporte un obſtacle inſurmontable. Cette maniére de vivre n'étoit pas ſeulement pour les ſimples ſoldats : elle leur étoit commune avec les Officiers, & avec les Généraux. On a vû des Empereurs même, c'eſt-à-dire des Maîtres de l'univers, Trajan, [a] Adrien, [b] Peſcennius, [c] Alexandre Sévére, Probe, [d] Julien, & pluſieurs autres, non ſeulement vivre ſans luxe, mais ſe contenter d'un plat de bouillie ou de pois, d'un morceau de fromage ou de lard, & faire gloire

a Cibis etiam caſtrenſibus in propatulo libenter utebatur (Adrianus,) hoc eſt larido, caſeo, & poſca. *Spartian.*

b In omni expeditione (Peſcennius) mil tarem cibum ſumpſit ante papilionem. *Spartian.*

c Apertis papilionibus (Alexander) prandit atque cœnavit, cùm militarem cibum, cunctis videntibus atque gaudentibus, ſumeret. *Lamprid.*

d Et Imperatori (Juliano) non cupediæ ciborum regio more, ſed ſub columellis tabernaculi parciùs cœnaturo pultis portio parabatur exigua, etiam municipi faſtidienda gregario. *Ammian. lib.* 25.

de s'égaler aux derniers des soldats. On comprend aisément de quel poids étoient de tels exemples, & combien ils contribuoient à diminuer l'attirail d'une armée, à entretenir parmi les troupes le goût de frugalité & de simplicité, & à en écarter tout luxe & tout faste.

Ce n'est point sans raison que les Auteurs que j'ai cités à la marge, font tous remarquer que ces Empereurs affectoient de manger à découvert, & à la vûe de toutes les troupes. *In propatulo... Ante papilionem... Apertis papilionibus... Sub columellis tabernaculi.* Ce spectacle attiroit, instruisoit, consoloit le soldat, & annobliſſoit la mauvaise chere qu'il faisoit par la ressemblance avec celle de ses Maîtres : *Cunctis videntibus atque gaudentibus.*

Comparons une armée de trente mille hommes, composée d'Officiers & de Soldats tels qu'en avoient les Grecs & les Romains, robustes, sobres, aguerris, & endurcis à toutes sortes de fatigues, avec nos armées de cent mille hommes, & l'attirail fastueux qui les suit : y a-t-il un Général un peu sensé & entendu qui ne

préférât la premiére ? C'eſt avec de pareilles troupes que les Grecs ont arrété toutes les forces de l'Orient, & que les Romains ont vaincu & ſoumis tous les autres peuples. Quand reviendra-t-on à une ſi louable coutume ? Ne ſe trouvera-t-il point quelque Général d'armée d'un mérite & d'un rang ſupérieur, & en même tems d'un eſprit ſolide & ſenſible à la vraie gloire, qui comprenne combien il y auroit d'honneur de ſe montrer libéral, généreux, magnifique pour les ſentimens & les actions, & de répandre à pleines mains l'argent pour animer les ſoldats, ou pour aider des Officiers dont le revenu ne répond pas toujours à leur naiſſance ni à leur mérite ; & de ſe réduire dans tout le reſte, je ne dis pas à cette ſimplicité & à cette pauvreté des anciens Maîtres du monde, (une ſi ſublime vertu eſt au deſſus des forces de notre ſiécle) mais à une honnête & noble modeſtie, qui pourroit peutêtre, par la force de l'exemple bien puiſſant dans ceux qui commandent, donner le ton à tous les Généraux, & réformer le mauvais & pernicieux goût de la nation ?

Le soin des vivres a toujours été, & sera toujours, ce qui doit occuper un bon Général. La maxime de Caton, que *la guerre nourrit la guerre*, est bonne dans des pays abondans & pour de petites armées: celle des Grecs est plus généralement vraie, que *la guerre ne fournit point à l'ordre & à point nommé des vivres.* Il faut en avoir fait provision, & pour le présent, & pour l'avenir. Un des principaux avis que Cambyse roi des Perses donna à son fils Cyrus, qui devint si célébre dans la suite, fut de ne point s'engager dans aucune expédition, qu'il ne se fût auparavant informé par lui-même si l'on avoit pourvû à la subsistance des troupes. Paul Emile ne voulut point partir pour la Macédoine, qu'il ne se fût assuré du transport des vivres. Si Cambyse & Darius eussent pris ce soin, ils ne se seroient point exposés à faire périr leurs armées, le premier dans l'Ethiopie, l'autre dans la Scythie. Celle d'Alexandre auroit été affamée, si l'on avoit suivi le sage conseil de Memnon, le plus habile des Généraux de ce tems-là, qui vouloit qu'on ravageât dans l'Asie Mineure

Bellum, inquit Cato, se ipsum alet. *Liv. lib. 34. n. 9.*

Mineure une certaine étendue de pays, par où ce Prince devoit néceſſairement paſſer. Avant la bataille de Cannes, Annibal n'avoit pas pour dix jours de vivres : un délai de quelques ſemaines le réduiſoit à la dernière extrémité. Céſar, avant celle de Pharſale, étoit près de périr faute de vivres, ſi Pompée eût voulu, ou plutôt s'il eût pu attendre encore dix ou douze jours. La famine eſt un ennemi, contre lequel l'habileté & le courage des Commandans & des ſoldats ne peuvent rien, & que le nombre des troupes ne fait que fortifier.

§. II.

Paie des Soldats.

CHEZ les Grecs les ſoldats faiſoient d'abord la guerre à leurs dépens. Cela étoit très naturel, puiſque c'étoient les citoiens mêmes qui s'uniſſoient pour défendre leurs biens, leurs familles, & leur vie, & qu'ils y étoient perſonnellement intéreſſés.

La pauvreté dont Sparte fit lontems profeſſion, donne lieu de croire qu'elle ne ſtipendioit point ſes troupes. Tant que les Spartiates demeu-

roient en Gréce, la République leur fourniſſoit la portion des repas publics, & un habit par an. Il entroit un peu de viande dans cette fourniture, & il y avoit un Officier particulier pour leur en faire la diſtribution. Nous avons vû qu'Agéſilas, pour mortifier Lyſandre, qui avoit rempli les premiéres places de la République, lui fit donner cette charge, qui n'étoit de nulle conſidération. Les Spartiates, pendant la guerre, ſe contentoient de cette fourniture, en y ajoutant les petits pillages pour ſubſiſter plus au large. Depuis que Lyſandre eut r'ouvert l'entrée de Sparte à l'or & à l'argent, & y eut formé un Tréſor public, comme les Lacédémoniens étoient ſouvent tranſportés hors de leur territoire dans l'Aſie Mineure, il n'y a pas de doute que la République n'ait été obligée alors de fournir à leur ſubſiſtance par des ſecours particuliers. On voit qu'à la priére du même Lyſandre, le jeune Cyrus augmenta à ceux qui ſervoient ſur les galéres de Lacédémone la ſolde que les Perſes avoient coutume de leur paier, & que de trois oboles il la fit monter

Plut. in Ageſil. & Lyſ.

De cinq ſols

à quatre, ce qui débaucha beaucoup de matelots aux Athéniens. Le fort de Sparte n'étoit pas la marine. Quoiqu'elle fût arrosée de la mer au levant & au midi, ses côtes n'étoient pas favorables pour des vaisseaux, & elle n'avoit que le seul port de Gythée, qui n'étoit pas fort grand ni fort commode. Aussi sa flote étoit peu nombreuse, & n'avoit presque que des étrangers pour matelots. On ne sait pas certainement quelle paie Sparte donnoit aux troupes qui la servoient par terre, ni si elle fournissoit aux uns & aux autres la nourriture.

à un peu plus de six sols & demi.

PERICLE's établit le premier une paie aux soldats Athéniens, qui jusques-là avoient servi gratuitement la République. Outre qu'il étoit bien aise de se concilier par ce moien les bonnes graces du peuple, un motif plus pressant l'obligea d'introduire ce changement. Il faisoit la guerre au loin dans la Thrace, dans la Quersonnése, dans les Iles, dans l'Ionie pendant plusieurs mois de suite, sans molester ni vexer les Alliés. Il étoit impossible que des bourgeois éloignés si lontems de leurs biens, de

leurs métiers, & des autres moiens de gagner leur vie, (car on sait que la plupart étoient artisans, comme les Lacédémoniens le leur reprochérent) pussent servir sans avoir quelque secours. C'étoit une justice que la République leur devoit, & Périclès agit moins en magistrat populaire, qu'en juge équitable. Seulement il prévint, en sage politique, les desirs du peuple par raport à une démarche qui devenoit nécessaire.

La paie ordinaire des matelots étoit trois oboles, qui font la moitié d'une dragme, c'est-à-dire cinq sols : la paie des troupes de terre, quatre oboles, c'est-à-dire un peu plus de six sols & demi : celle des hommes de cheval, une dragme, dix sols.

On avoit établi un assez bon ordre pour subvenir aux dépenses de la guerre. Les quatre anciennes & primitives Tribus d'Athénes s'étoient multipliées jusqu'à dix. Alors, pour le paiement de ce qui s'imposoit, on tira de chaque Tribu six vingts citoiens, qui faisoient en tout douze cens, que l'on partagea en quatre Compagnies de trois cens, & en vingt classes, dont chacune étoit en-

core divisée en deux parties, l'une des citoiens les plus riches, l'autre de ceux qui l'étoient moins. C'étoit sur ces citoiens riches & opulens, mais plus les uns que les autres, que tomboient les charges publiques. Quand il arrivoit quelque urgente & subite nécessité, qu'il faloit lever des troupes, ou équiper une flote, on faisoit la répartition des dépenses entre ces citoiens à proportion de leurs revenus : les plus riches faisoient les avances, afin que la République fût servie promtement ; & les autres prenoient du tems pour les rembourser, & pour paier leur quotepart.

Il paroit par l'exemple de Lamachus, qui fut envoié avec Nicias pour commander au siége de Syracuse, que les Généraux Athéniens servoient à leurs frais. Plutarque observe que ce Lamachus, qui étoit fort pauvre, se trouvant hors d'état de fournir aux dépenses de la guerre comme les autres, envoia au peuple un Mémoire de celles qu'il avoit faites pour sa propre personne, où il faisoit entrer en ligne de compte sa nourriture journaliére, ses vétemens, & jusqu'à sa chaussure. *Plut. in Nic. pag. 533.*

LES SOLDATS ROMAINS, dans les premiers tems de la République, la servoient gratuitement, & sans recevoir de paie. Les guerres pour lors ne se faisoient pas loin de Rome, & n'étoient pas de longue durée. Dès qu'elles étoient terminées, les soldats retournoient chez eux, & prenoient soin de leurs biens, de leurs terres, & de leurs familles. Ce ne fut que plus de quatre cens quarante ans depuis la fondation de Rome, que le Sénat, à l'occasion du siége de Veies, qui fut fort long, & continué sans interruption pendant l'hiver contre la coutume, ordonna, [a] sans en être requis, que la République paieroit aux soldats une somme réglée pour le service qu'ils lui rendroient. Ce Décret, d'autant plus agréable au peuple, qu'il ne paroissoit l'effet

a Additum deinde, omnium maximè tempestivo principum in multitudinem munere, ut ante mentionem ullam plebis Tribunorumve decerneret Senatus, ut stipendium miles de publico acciperet, cùm ante id tempus de suo quisque functus eo munere esset. Nihil acceptum unquam à plebe tanto gaudio traditur. Concursum itaque ad Curiam esse, prehensatasque exeuntium manus, & patres verè appellatos, effectum esse fatentibus, ut nemo pro tam munifica patria, donec quicquam virium superesset, corpori aut sanguini suo parceret. *Liv. lib.* 4. *n.* 59.

que de la pure libéralité du Sénat, causa une joie universelle, & tous les citoiens s'écriérent qu'ils étoient prêts de répandre leur sang & de sacrifier leur vie pour une patrie si bienfaisante.

Le Sénat Romain fit paroitre en cette occasion la même sagesse que Périclès avoit montrée à Athénes. Les soldats faisoient entendre d'abord sourdement, puis d'une maniére assez ouverte, leurs plaintes & leurs murmures contre la longueur du siége, qui les mettoit dans la nécessité de demeurer éloignés de leur famille pendant l'hiver même, & causoit par cette longue absence le dépérissement de leurs héritages, qui demeuroient incultes, & devenoient incapables de fournir à leur subsistance. Ce furent là les vrais motifs de la démarche du Sénat, qui accorda habilement comme une grace ce que la nécessité alloit lui arracher par les invectives de quelque Tribun du peuple, qui s'en seroit fait honneur.

Pour fournir à cette paie, on imposa un tribut sur les citoiens à proportion de leur revenu. Les Sénateurs donnérent l'exemple, qui en- *Liv. lib. 4. n. 60.*

traîna après eux tous les autres malgré l'oppoſition des Tribuns du peuple. Il paroit que perſonne n'en étoit exemt, pas même les Augurs ni les Pontifes. Ils s'en étoient diſpenſés pendant quelques années par voie de fait, & de leur autorité privée. Les Queſteurs les firent aſſigner pour ſe voir condanner au paiement de toutes ces années. Ils en appellérent au peuple, qui les condanna. Quand la guerre étoit terminée, & qu'on avoit fait un butin conſidérable ſur les ennemis, on en emploioit quelquefois une partie à reſtituer aux particuliers les ſommes qu'on avoit exigées d'eux pour les frais de la guerre : en quoi l'on voit une bonne foi bien admirable, & bien rare. Le tribut dont je parle ſubſiſta juſqu'au triomphe de Paul Emile ſur les Macédoniens, qui fit entrer tant de richeſſes dans le Tréſor public, qu'on jugea à propos d'abolir pour toujours cette impoſition.

Liv. lib. 33. n. 42.

Dionys. Halic. in. excerpt. legat. pag. 747.

Plut. in Paul. Æmil. pag. 275.

Quoique le ſoldat ne ſervît ordinairement que la moitié de l'année, il recevoit la ſolde pour une année entiére, comme il paroit par pluſieurs endroits de Tite Live ; & elle lui

étoit paiée à la fin de la campagne : quelquefois auſſi de ſix mois en ſix mois. Ce que j'ai dit juſqu'ici de la paie, ne regarde que les fantaſſins.

Elle [a] fut auſſi accordée trois ans après aux Cavaliers pendant le même ſiége de Veies. C'étoit la République qui leur fourniſſoit des chevaux : ils avoient eu la généroſité, dans un preſſant beſoin de l'Etat, de déclarer qu'ils s'en fourniroient eux-mêmes à leurs propres dépens.

La paie des ſoldats n'a pas toujours été la même : elle a varié ſelon les tems. Elle fut d'abord de trois as ſeulement par jour pour les piétons : (un peu plus de trois ſols ;) il y avoit alors dix as au denier, qui étoit de même poids & de même prix que la dragme chez les Grecs. Le denier fut depuis porté à ſeize as, l'année de Rome 536, ſous la Dictature de Fabius. Et pour lors la paie monta de trois ſols à cinq ſols. La modicité de cette paie ne doit pas nous étonner, vû celle du prix des vivres. Polybe nous apprend que de ſon tems

Plin. lib. 33. cap. 3.

Polyb. lib. 2. pag. 103.

a Equiti certus numerus æris eſt aſſignatus. Tum primum equis (ſuis) merere Equites cœperunt. *Liv. lib. 5. n. 7.*

le boisseau de froment ne valoit ordinairement en Italie que quatre oboles, c'est-à-dire six sols & demi, & le boisseau d'orge la moitié. Un boisseau de froment suffisoit à un soldat pour huit jours.

Sueton. in Jul. Cæs. cap. 26. Jules César, pour s'attacher davantage les soldats, doubla leur paie, & la fit monter jusqu'à dix sols : *Legionibus stipendium in perpetuum duplicavit.*

Il y eut encore quelques changemens sous les Empereurs : mais je ne croi pas devoir entrer dans ce détail.

Polybe, après avoir marqué que la paie journaliére des piétons étoit d'un peu plus de trois sols, ajoute que celle des Centurions étoit de six sols & demi ; & celle des Cavaliers de dix sols.

Deux oboles.
Quatre oboles.
Six oboles.

De cette paie journaliére du simple soldat, résultoit une somme totale pour toute l'année, laquelle somme, sur le pié de cinq sols par jour, qui étoit la paie ordinaire du tems de Polybe, faisoit près de cent livres, sans y comprendre la ration de blé qu'on leur fournissoit pour chaque jour, & quelques autres vivres. Je prends ici l'année sur le pié de douze mois

chacun de trente jours, qui font trois cens ſoixante jours ; & il paroit qu'on la prenoit quelquefois de la ſorte par raport à la paie militaire. Quand elle fut doublée par Jules Céſar, cette ſomme annuelle montoit à près de deux cens livres.

Sur cette ſomme annuelle, on retenoit une partie pour les habits, les armes, & les tentes. C'eſt Tacite qui le marque : *Enimvero militiam ipſam gravem, infructuoſam ; denis in diem aſſibus animam & corpus æſtimari. Hinc veſtem, arma, tentoria.* Et Polybe y ajoute le blé : *Non frumentum, non veſtem, nec arma gratuita militi fuiſſe ; ſed certa horum pretia de ſtipendio à Quæſtore deducta.* *Annal. lib. 1. cap. 17.*

Pour ce qui regarde les grands Officiers, les Conſuls, les Proconſuls, les Lieutenans, les Préteurs, les Propréteurs, les Queſteurs, il ne paroit point que la République paiât leurs ſervices autrement que par l'honneur. Elle leur fourniſſoit les frais néceſſaires & indiſpenſables pour leur commiſſion : les vétemens, les tentes, les chevaux, les mulets, & tout l'équipage militaire. Ils avoient un certain nombre d'eſcla- *Verr. de ſign. n. 9.*

ves réglé, qui n'alloit pas fort loin, & qu'il ne leur étoit pas libre d'augmenter, la loi ne leur permettant d'en prendre de nouveaux qu'à la place de ceux qui seroient morts. Dans les provinces par où ils passoient ils n'exigeoient des Alliés que du fourrage pour leurs chevaux, & du bois pour eux. Encore ceux qui se piquoient d'imiter le parfait desintéressement des Anciens, ne l'exigeoient point. C'est ainsi que se conduisoit Cicéron, comme il le marque lui-même en écrivant à son ami Atticus. » On » [a] ne fait aucune dépense, dit-il, » ni pour moi, ni pour mes Lieu- » tenans, ni pour le Questeur, ni » pour aucun autre Officier. Je n'ac- » cepte ni le fourrage, ni le bois, » quoique la loi Julia le permette. Je » souffre seulement qu'on fournisse » à mes gens une maison & quatre » lits : encore souvent logent-ils sous » des tentes. « L'esprit du gouverne-

a Nullus fit sumtus in nos, neque in Legatos, neque in Quæstorem, neque in quemquam. Scito non modò nos fœnum, aut quod lege Julia dari solet, non accipere; sed ne ligna quidem, nec præter quatuor lectos & tectum quemquam accipere quidquam : multis locis ne tectum quidem, & in tabernaculo manere plerumque. *Epist. 16. lib. 5. ad Attic.*

ment des Romains, étoit que leurs Commandans & leurs Magistrats ne fussent aucunement à charge aux Alliés. C'est une conduite si pleine de sagesse & d'humanité, qui rendoit l'autorité des Romains si respectable & si aimable; & l'on peut dire avec vérité qu'elle contribua plus, que la force de leurs armes, à les rendre maîtres de l'univers.

Tite Live nous apprend le nom de celui qui le premier donna atteinte à la loi Julia, qui régloit les dépenses qu'on pouvoit exiger des Alliés; & son exemple n'eut que trop d'imitateurs, qui enchérirent bientôt sur lui. C'étoit L. Posthumius. Il étoit mécontent des habitans de Préneste, parce que dans un séjour qu'il y avoit fait n'étant encore que simple particulier, ils ne lui avoient pas fait le traitement qu'il croioit lui être dû. Quand il fut nommé Consul, il songea à s'en venger. Devant passer par leur ville pour aller à son département, il leur fit savoir qu'ils eussent à envoier leur premier Magistrat à sa rencontre, à lui préparer un logement au nom & aux dépens du public, & à lui tenir prêtes pour son

Liv. lib. 42. n. 1.

départ les bêtes de somme qui lui étoient nécessaires. Avant lui, dit Tite Live, aucun Magistrat n'avoit été à charge aux Alliés, ni exigé d'eux aucune dépense. La République leur fournissoit des mulets, des tentes, & tout l'attirail nécessaire à un Commandant, afin qu'ils ne pussent rien exiger de tel des Alliés. Comme l'hospitalité étoit pour lors fort en honneur & en usage, ils logeoient chez leurs amis particuliers, & ils se faisoient un plaisir de les recevoir à leur tour à Rome quand ils y venoient. Lorsqu'on envoioit des Lieutenans pour quelque promte expédition, les villes par où ils passoient recevoient ordre de leur fournir un cheval, & rien de plus. Quand le Consul auroit eu un juste sujet de plainte contre les Prénestins, il n'auroit pas dû profiter ou plutôt abuser de l'autorité que lui donnoit sa charge, pour le leur faire sentir. Leur [a] silence, soit qu'il vînt d'une modération ou d'une timidité excessive,

a Injuria (*le Sens demande qu'on lise* Ira) Consulis etiamsi justa, non tamen in magistratu exercenda, & silentium nimis aut modestum aut timidum Prænestinorum, jus velut probato exemplo Magistratibus fecit graviorum in dies talis generis imperiorum. *Liv.*

les empêcha de porter leurs plaintes au peuple Romain, & autorisa dans la suite les Magistrats à aggraver de jour en jour ce nouveau joug, comme si l'impunité du premier exemple eût été une marque d'approbation du côté de Rome, & fût devenue pour eux un titre légitime.

Les Anciens, loin d'en user ainsi, & de chercher à s'enrichir aux dépens des Alliés, ne songeoient qu'à les protéger & à les défendre. Ils se croioient bien païés des services qu'ils avoient rendus à l'Etat par la gloire de leurs belles actions : & souvent, après de grandes victoires & d'illustres triomphes, ils mouroient dans le sein de la pauvreté, où ils avoient toujours vécu. L'histoire des Grecs & des Romains en fournit beaucoup d'exemples.

§. III.

Armes anciennes.

MON DESSEIN n'est pas de parcourir ici toutes les sortes d'armes dont se servoient les soldats parmi toutes les nations. Je me renfermerai principalement, selon ma coutume, dans ce qui regarde les Grecs &

les Romains, qui avoient, sur la matiére dont il s'agit, beaucoup d'usages communs. Les Romains les avoient empruntés pour la plupart des Toscans, & des nations Grecques qui habitoient dans l'Italie. Florus [a] remarque que Tarquin l'ancien, originaire de Corinthe, introduisit à Rome, en beaucoup de choses, ce qui se pratiquoit dans la Gréce.

Les armes étoient anciennement d'airain, puis de fer. Les Poétes prennent souvent l'un pour l'autre.

L'armure des Grecs, aussi bien que de la plupart des autres nations, étoit, dès les tems les plus reculés, le casque, la cuirasse, le bouclier, la lance, & l'épée. Ils emploioient aussi l'arc & la fronde.

LE CASQUE étoit une arme défensive, pour couvrir la tête & le cou. Il étoit de fer ou d'airain, souvent en forme de tête, ouvert par le devant, & laissant le visage découvert. Il y avoit des casques, & sur tout ceux à la Grecque, qui pouvoient se rabbattre sur le visage, & le couvrir.

[a] Tarquinius Priscus... oriundus Corintho, Græcum ingenium Italicis artibus miscuit. *Flor. lib.* 1. *cap.* 5.

On y mettoit sur le haut des figures d'animaux, de lions, de léopards, de griffons, & d'autres. On les ornoit d'aigrettes qui flotoient au vent, & en relevoient la beauté.

LA CUIRASSE s'appelloit en Grec θώραξ, nom qui a passé aussi dans la langue latine, qui emploia encore plus communément celui de *lorica*. On fabriquoit d'abord les cuirasses de fer ou d'airain en deux piéces, comme on les fait encore aujourd'hui : ces deux piéces s'attachoient sur les côtés avec des boucles. Alexandre ne laissa à la cuirasse que celle de ces deux parties qui couvroit la poitrine, afin que la crainte d'être blessé au dos qui étoit sans défense empêchât les soldats de fuir. *Polyæn. strat. lib. 4.*

Il y avoit des cuirasses d'un métal si dur, qu'elles étoient absolument à l'épreuve des coups. Zoïle, habile ouvrier dans ce genre, en offrit deux à Démétrius surnommé Poliorcéte. Et, pour en montrer l'excellence, il fit lancer une fléche par une machine appellée catapulte, qui n'étoit qu'à vingt-six pas de distance. Avec quelque force que la fléche fut lancée, à peine effleura-t-elle la cuirasse, & y laissa-t-elle quelque trace. *Plut. in Demetr. p. 898.*

Plusieurs nations faisoient les cuirasses de lin, ou de laine : c'étoient des cottes d'armes à plusieurs doublures, qui résistoient aux coups, ou du moins qui en diminuoient la force. Celle dont Amasis fit présent aux Lacédémoniens, étoit d'un travail merveilleux, ornée de figures de plusieurs sortes d'animaux, & brochée d'or. Ce qu'il y avoit de plus admirable dans cette cuirasse, c'est que chacun des fils, quoiqu'il fût fort délié, étoit composé de trois cens soixante plus petits fils, qu'on distinguoit aisément.

Herod. lib. 3. cap. 47.

J'ai dit que la cuirasse s'appelloit en latin *lorica*. Ce mot vient de *lorum*, courroie, laniére de cuir, parce qu'elle étoit faite de cuir de bête. Et c'est de là aussi que vient le mot de *cuirasse*. La cuirasse des Légionaires Romains consistoit en des courroies, dont ils étoient ceints depuis les aisselles jusqu'à la ceinture. On en faisoit aussi de cuir couvert de lames de fer disposées en forme d'écailles, ou d'anneaux de fer passés l'un dans l'autre, qui faisoient des chaînes entrelassées. C'est ce qu'on nomme en françois *cotte de mailles*, & en latin *lorica hamis conserta*, ou *hamata*.

Avec le *thorax* des Grecs, le soldat étoit beaucoup moins capable de mouvemens, d'agilité, de force: au lieu que les bandes de cuir qui se couvroient successivement, laissoient au soldat Romain toute la liberté de l'action, & en le couvrant comme une veste le défendoient contre les traits.

LE BOUCLIER étoit une arme défensive, propre à couvrir le corps. Il y en avoit de différentes sortes.

Scutum. θυρεὸς, & σάκος. L'*Ecu.* Ce bouclier étoit long, & quelquefois d'une grandeur si démesurée, qu'il couvroit un homme presque tout entier. Tels étoient ceux des Egyptiens, dont parle Xénophon. Il faloit qu'il fût bien grand chez les Lacédémoniens, pour qu'on pût raporter dessus ceux qui avoient été tués. De là venoit cet ordre célébre que donna une mere Spartaine à son fils, lorsqu'il partoit pour la guerre: Ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τᾶν. c'est-à-dire, *Ou raportez ce bouclier, ou revenez dessus.* *Cyrop. lib. 7. pag. 178.*

C'étoit la derniére honte de revenir du combat sans son bouclier: apparemment parce que cela laissoit entrevoir qu'on l'avoit quitté pour fuir

plus promtement, n'aiant d'autre attention que celle de sauver sa vie. On se souvient qu'Epaminondas blessé à mort dans la célébre bataille de Leuctres, quand on l'eut raporté dans sa tente, demanda d'abord avec inquiétude & empressement si son bouclier étoit sauvé.

Clypeus, ἀσπὶς. On le confond souvent avec *scutum*. Il est néanmoins constant qu'ils étoient différens, puisque dans le cens ou dénombrement que fit faire Servius Tullius, on attribua le *clypeus* à ceux de la premiére Classe, & le *scutum* à ceux de la seconde. En effet le *scutum* étoit long & quarré: le *clypeus*, rond & plus court. L'un & l'autre avoit été en usage chez les Romains dès le tems des Rois. Depuis [a] le siége de Veies, le *scutum* devint plus commun. Les [b] Macédoniens se servirent toujours du *clypeus*, sinon peutêtre dans les derniers tems.

Le bouclier des Légions Romaines étoit convexe, de la forme d'une

a Clypeis antea Romani usi: deinde, postquam facti sunt stipendiarii, scuta pro clypeis fecere. *Liv. lib. 8. n. 8.*

b Arma, clypeus, sarissæque illis (Macedonibus:) Romano, scutum, majus corpori tegumentum. *Liv. lib. 9. n. 19.*

tui'e à canal. Il avoit, selon Polybe, quatre piés de long, & deux piés & demi de large. Ces boucliers étoient anciennement de bois, dit Plutarque dans la vie de Camille : mais ce Capitaine Romain les fit couvrir de lames de fer, afin qu'ils eussent la force de résister aux coups. *Plut. in Cam. p. 150.*

Parma, étoit un petit bouclier rond, plus léger & plus court que le *scutum* dont se servoit l'infanterie pesamment armée. Cette *rondache* étoit le bouclier des soldats armés à la légére, & de la cavalerie.

Pelta, étoit à peu près la même chose que ce qu'on appelloit *cetra*. Ce bouclier étoit léger, coupé comme une demie lune, ou comme un demi cercle.

EPE'E. Les formes en étoient fort différentes, & en grand nombre : je ne m'amuserai point à les raporter. Je me contente de remarquer [a] qu'il y avoit des épées longues & sans pointe, qui ne servoient qu'à fraper de taille,

a Gallis Hispaniſque ſcuta ejuſdem formæ ferè erant, diſpares ac diſſimiles gladii. Gallis prælongi, ac ſine mucronibus : Hiſpano, punctim magis quàm cæſim aſſueto petere hoſtem, brevitate habiles, & cum mucronibus. *Liv. lib. 22. n. 46.*

comme étoient celles des Gaulois, dont il sera bientôt parlé. Il y en avoit d'autres plus courtes, plus fortes, qui frapoient d'estoc & de taille, c'est-à-dire de la pointe & du tranchant; *punctim & cæsim*, telles qu'étoient les sabres Espagnols, que les Romains empruntérent d'eux, & dont ils se servirent toujours avec avantage. Avec [a] ces sabres ils coupoient des bras entiers, enlevoient des têtes, & faisoient des blessures horribles.

La maniére dont on portoit anciennement l'épée, n'étoit pas uniforme. Les Romains la portoient pour l'ordinaire sur la cuisse droite, apparemment pour laisser un mouvement plus libre au bouclier qui étoit au côté gauche: mais, en certains monumens, on voit de leurs soldats qui la portoient sur la gauche.

Il est remarquable, que ni les Grecs ni les Romains, les deux peuples du monde les plus belliqueux, ne portoient point l'épée hors les tems de guerre. Aussi le duel n'étoit-il point connu chez eux.

a Gladio Hispaniensi detruncata corpora brachiis abscissis, aut tota cervice desecta, divisa à corpore capita, patentiaque viscera, & fœditatem aliam vulnerum viderunt. *Liv. l.* 31. *n.* 34.

Les PIQUES OU LANCES étoient d'usage presque parmi tous les peuples. Celles qu'on voit dans les monumens faits du tems des Empereurs Romains, sont d'environ six piés & demi de longueur, en y comprenant le fer.

La Sarisse des Macédoniens étoit d'une si prodigieuse longueur, qu'on auroit peine à croire qu'une telle arme eût pu être d'usage, si tous les Anciens ne convenoient sur ce point. On lui donne seize coudées, qui font plus de quatre toises de long.

L'ARC & les FLECHES sont de l'antiquité la plus reculée. Il y avoit peu de nations qui ne s'en servissent. Les Crétois passoient pour d'excellens Archers. On ne voit point que les Romains aient fait usage de l'arc dans les premiers tems de la République. Ils s'en servirent depuis : mais il paroit qu'ils n'avoient guéres d'autres Archers que ceux des troupes auxiliaires.

La FRONDE étoit encore un instrument de guerre fort usité chez plusieurs nations. Les Baléares, ou les peuples des îles que nous appellons Majorque & Minorque, excelloient

Veget. de re milit. lib. 1. cap. 16.

à la fronde. Ils avoient tant de soin d'y exercer leurs jeunes gens, qu'ils ne leur donnoient point de pain à déjeuner qu'après qu'ils avoient touché le but. Les Baléares étoient fort emploiés dans les armées des Carthaginois & dans celles des Romains, & ils contribuoient beaucoup au gain des batailles. Tite[a] Live fait mention de quelques villes d'Achaïe, Egium, Patres, Dymes, dont les habitans étoient encore plus habiles à la fronde que les Baléares. Ils jettoient plus loin leurs pierres, & avec plus de force & de certitude, sans manquer jamais la partie du visage à laquelle ils en vouloient. La fronde lançoit les pierres avec tant de roideur, que ni bouclier ni casque n'en pouvoient soutenir l'impétuosité; & [b] l'adresse de ceux qui la manioient étoit quelquefois telle, selon le témoignage de l'Ecriture, qu'ils auroient pu même fraper un cheveu, sans que la pierre

a Longiùs certiùsque & validiore ictu, quàm Balearis funditor, eo telo usi sunt... Non capitа solùm hostium vulnerabant, sed quem locum destinassent oris. *Liv. lib.* 38. *n.* 29.

b Sic fundis lapides ad certum jacientes, ut capillum quoque possent percutere, & nequaquam in alteram partem ictus lapidis deferretur. *Judic.* 20. 16.

se

se fût détournée ni de côté ni d'autre. Au lieu de pierres on mettoit quelquefois des balles de plomb dans la fronde, qui portoient beaucoup plus loin.

JAVELOTS. Il y en avoit de deux sortes, qui sont :

ἔγχος : *hasta*. Je l'appelle *Javeline*. C'étoit une espéce de dard, assez semblable à une fléche, dont le bois avoit pour l'ordinaire trois piés de long, & un doigt de grosseur. La pointe étoit longue de quatre doigts, & si amenuisée, qu'au premier coup elle se faussoit, de sorte que les ennemis ne pouvoient la renvoier. Les armés à la légére s'en servoient. Ils [a] avoient plusieurs javelines à leur main gauche dont ils tenoient leur bouclier, afin de se conserver la droite libre, soit pour lancer leurs javelines de loin, soit pour se servir de l'épée. Tite [b] Live leur donne sept javelines.

ὀιστός : *Pilum*. Je l'appelle *Javelot* :

a Et cùm cominus venerant, gladiis à velitibus trucidabantur. Hic miles tripedalem parmam habet, & in dextra hastas, quibus eminus utitur. . . Quòd si pede collato pugnandum est, transfugis in lævam hastis, stringit gladium. *Liv. lib.* 38. *n.* 21.

b Lis parmæ breviores quàm equestres, & septena jacula quaternos longa pedes data, præfixa ferro, quale hastis velitaribus inest. *Liv. lib.* 26. *n.* 4.

il [a] étoit plus gros & plus fort que la Javeline. Les Légionaires le lançoient sur l'ennemi avant que d'en venir aux mains. Quand ils n'en avoient ni le tems ni l'espace, ils le jettoient a terre, & fondoient sur l'ennemi l'épée à la main.

LES CAVALIERS avoient presque les mêmes armes que les Fantassins : le casque, la cuirasse, l'épée, la lance, & un bouclier plus petit & plus léger.

On voit dans Homére, que, dès le tems de la guerre de Troie, les personnes les plus distinguées montoient avec un Ecuier sur des chars bien attelés, pour se faire plus vivement jour dans les bataillons, & pour combattre du haut de ces chars avec plus d'avantage. On s'en desabusa bientôt par le double inconvénient d'être arrêté tout court par des haies, des ravins, des fossés ; ou de rester sans issue au milieu des ennemis quand les chevaux étoient blessés.

On introduisit dans la suite l'usage des chariots armés de faulx, qu'on plaçoit au front de la bataille, pour

a Arma Romano scutum. . . & pilum, haud paulo quàm hasta vehementius ictu missuque telum. *Liv. lib. 9. n. 19.*

commencer par mettre en desordre l'ennemi. Cette maniére de combattre eut d'abord un grand cours parmi tous les peuples d'Orient, & fut regardée comme décisive de la victoire. Les peuples les plus habiles dans le maniement des armes, comme les Grecs & les Romains ne l'adoptérent point, voiant par expérience que les cris des troupes ainsi attaquées, les traits des soldats armés a la légére, &, plus que tout cela encore, l'inégalité du terrain, rendoient tout l'appareil de ces chars inutile, & souvent même pernicieux a ceux qui l'avoient emploié.

Les nations qui avoient chez elles des éléphans, comme celles de l'Orient & de l'Afrique, crurent que ces animaux aussi dociles, que redoutables par leur force & par leur taille, pourroient leur être fort utiles dans les combats. En effet, instruits & conduits avec art, ils leur rendirent de grands services. Ils portoient sur leur dos leur conducteur, & étoient placés ordinairement devant le front de l'armée. Partant de là, ils rompoient les rangs les plus serrés avec une impétuosité qu'on ne pouvoit

ſoutenir, écraſoient par leur maſſe énorme des bataillons entiers, & jettoient par tout l'épouvante & le deſordre. Pour en tirer encore plus d'utilité on éleva ſur leur dos des tours, qui étoient comme des baſtions portatifs, du haut deſquels les ſoldats d'élite qui y étoient enfermés, lançoient avec avantage des traits contre les ennemis, & achevoient de les mettre en déroute.

Cet uſage a ſubſiſté lontems chez les nations dont j'ai parlé, d'où il paſſa chez les autres peuples, qui avoient connu par une funeſte expérience combien ces animaux étoient capables de contribuer à la victoire. Alexandre aiant vaincu les peuples ſoumis à l'empire des Perſes, & enſuite ceux des Indes, commença à ſe ſervir des éléphans dans ſes expéditions; & ſes Succeſſeurs, dans les guerres qu'ils ſe firent les uns aux autres, en rendirent l'uſage fort commun. Pyrrhus en fit paſſer en Italie, & les Romains apprirent de ce Général, & enſuite d'Annibal, l'avantage qu'on en pouvoit tirer dans un jour de bataille. Ce[a] fut dans la guerre contre Philippe

a Conſul in aciem deſcendit, ante ſigna prima locatis elephantis: quo auxilio tum primùm Ro-

qu'ils s'en servirent pour la première fois.

Mais cet avantage, quelque grand qu'il parût, étoit contrebalancé par des inconvéniens qui en dégoutérent peu à peu. Les Généraux, instruits par l'expérience, rendoient inutile l'effort des éléphans, en ordonnant à leurs troupes de s'ouvrir pour leur laisser un passage libre. Outre cela, les cris effraians de l'armée ennemie, joints à une grêle de traits & de pierres lancées de divers côtés par les archers & les frondeurs, les troubloient, les effarouchoient, les mettoient en fureur, & souvent les obligeoient de se tourner contre leurs propres troupes, & d'y faire le ravage qu'ils devoient porter parmi les ennemis. Pour lors, celui qui les conduisoit étoit forcé, pour éviter ce malheur, de leur enfoncer dans la tête un poinçon, qui les faisoit tomber morts dans l'instant. *Liv. lib. 27. n. 49.*

Les chameaux, outre qu'on les emploioit pour porter le bagage, servoient aussi dans les combats. Ils avoient cela de commode, que dans *Veget. lib. 3. cap. 23.*

mani, quia captos aliquot bello Punico habebant, usi sunt. *Liv. lib. 31. n. 36.*

Xenoph. in Cyrop. lib. 7. pag. 176.

les pays arides & sablonneux ils supportoient aisément la soif. Cyrus en fit grand usage dans la bataille contre Créſus, & ils contribuérent beaucoup à la victoire qu'il y remporta, parce que les chevaux des ennemis n'en pouvant soutenir l'odeur, furent mis aussitôt en desordre. On voit dans Tite Live des Archers Arabes montés sur des chameaux avec des épées longues de six piés, afin de pouvoir atteindre l'ennemi du haut de ces grands animaux. Quelquefois deux Archers Arabes montoient ensemble le même chameau adossés l'un contre l'autre, afin de pouvoir, même en fuiant, lancer des fléches contre ceux qui les poursuivoient.

Liv. lib. 7. n. 40.

Ni les éléphans, ni les chameaux n'approchoient point du service que le cheval rend à une armée. Cet animal paroit né pour les combats. Il a dans son air, dans son encolure, dans sa marche quelque chose de guerrier, comme Job le marque si bien dans l'admirable description qu'il en fait.

Job. 39. 19-25.

En plusieurs pays, les Cavaliers & les chevaux étoient tout couverts de fer : c'eſt ce qu'on appelloit *cataphracti equites.*

Mais, ce que nous avons de la peine a comprendre, chez tous les peuples anciens les chevaux n'avoient ni étriers, ni ſelle; & les cavaliers étoient ſans bottes. L'éducation, l'exercice, l'habitude les avoient accoutumés a ſe paſſer de ces ſecours, & à ne pas même s'apercevoir qu'ils leur manquoient. Il y avoit des Cavaliers, tels que les Numides, qui ne connoiſſoient pas même l'uſage des brides pour conduire leurs chevaux, & qui cependant, par le ſeul ton de la voix, ou par l'impreſſion du talon & de l'éperon, les faiſoient avancer, reculer, arréter, tourner à droite & à gauche, en un mot leur faiſoient faire toutes les évolutions de la cavalerie la mieux diſciplinée. Quelquefois, menant enſemble deux chevaux, ils ſautoient de l'un ſur l'autre dans le fort même du combat, pour ſoulager le premier lorſqu'il étoit fatigué. Ces Numides, auſſi bien que les Parthes, n'étoient jamais plus terribles, que quand ils ſembloient prendre la fuite par crainte & par lâcheté. Car alors, tournant tout-à-coup le viſage, ils lançoient leurs traits & leurs fléches contre l'ennemi qui ne s'at-

tendoit à rien moins, & tomboient sur lui avec plus d'impétuosité qu'auparavant.

J'ai raporté jusqu'ici ce que j'ai trouvé de plus important par raport aux armes des anciens. De tout tems les grands Capitaines ont voulu qu'on prît un soin particulier de l'armure des soldats. Ils ne se soucioient pas beaucoup qu'elle fût brillante par l'or & l'argent : ils laissoient cette vaine parure à des peuples mous & efféminés, tels que les Perses. Ils [a] cherchoient un éclat plus vif, plus martial, & plus propre à inspirer la terreur, tel qu'est celui de l'acier & de l'airain.

Ce n'est pas seulement à l'éclat, c'est sur tout à la qualité des armes, que les grands Capitaines ont été attentifs. On a admiré avec raison l'habileté du grand Cyrus, qui, à son arrivée chez Cyaxare son oncle, changea l'armure des troupes. La plupart ne se servoient presque que de l'arc & du javelot, & ne combattoient par conséquent que de loin, genre de

Xenoph. Cyrop. l. b. 2. pag. 40.

a Macedonum dispar acies erat: equis virisque, non auro, non discolori veste, sed ferro atque ære fulgentibus. *Q. Curt. lib. 3. cap. 3.*

combat où le grand nombre l'emporte facilement sur le petit. Il les arma de boucliers, de cuirasses, & d'épées ou de haches, pour les mettre en état de combattre de près, & d'en venir tout d'un coup aux mains avec les ennemis, dont, par ce moien, la multitude devenoit inutile. Iphicrate, célébre Général des Athéniens, fit plusieurs changemens utiles dans l'armure des soldats, pour ce qui regarde les boucliers, les piques, les épées, les cuirasses.

Philopémen de même, comme je l'ai marqué en son lieu, changea l'armure des Achéens, qui étoit, avant lui, très défectueuse; ce qui ne contribua pas peu à les rendre supérieurs à tous leurs ennemis. On a vû beaucoup d'autres exemples pareils, qu'il seroit trop long de raporter ici; mais qui montrent de quel secours est pour une armée l'habileté d'un Général appliqué à réformer tout ce qui peut être défectueux, & combien il est dangereux de vouloir toujours s'en tenir aux usages établis de longue main, & de n'oser y faire aucun changement. *Plut. in Philop pag. 360.*

Nul peuple ne fut plus éloigné de

cette ſcrupuleuſe crainte que les Romains. Aiant étudié avec attention tout ce qui ſe pratiquoit de plus utile chez leurs voiſins & chez leurs ennemis, ils ſurent bien en profiter, & par les divers changemens qu'ils introduiſirent dans leurs troupes tant pour l'armure que pour le reſte de la milice, ils les rendirent invincibles.

ARTICLE QUATRIE'ME.

§. I.

Soins préliminaires du Général.

TOUT ce que nous avons vû juſqu'ici, la levée des troupes, leur paie, leurs armes, leurs vivres, n'eſt, pour ainſi dire, que le méchaniſme de la guerre. Il eſt d'autres ſoins encore plus importans, qui dépendent de la tête & de l'habileté du Général.

Ceux qui ſe ſont le plus diſtingués dans la ſcience de l'art militaire, ont toujours cru que le Prince ou le Général doit avant tout régler l'état de la guerre, examiner s'il faut attaquer ou ſe tenir ſur la défenſive, former ſon plan pour l'un ou pour l'autre de ces

partis, avoir une exacte connoissance du pays où il porte ses armes, s'instruire du nombre & de la qualité des troupes des ennemis, pressentir s'il se peut leurs desseins, prendre de loin les mesures capables de les déconcerter, prévoir tous les cas qui peuvent arriver pour s'y préparer, & tenir toutes ses résolutions si couvertes & si cachées, que rien n'en échape & n'en transpire au dehors. Je ne sai si jamais le secret a été gardé plus inviolablement qu'il l'a été parmi nous dans la guerre qui vient d'être terminée; ce qui n'est pas une médiocre louange pour le Ministére.

On a vû, dans la guerre contre Philippe, les sages précautions que prit Paul Emile avant que d'entrer en campagne, pour se mettre au fait de tout : précautions, qui furent la principale cause de la victoire qu'il remporta sur ce Prince. *Liv. lib. 44. n. 18.*

C'est de ces soins préliminaires que dépend le succès des entreprises. Voila par où commença Cyrus, dès qu'il fut arrivé chez Cyaxare son oncle, qui n'avoit point songé à prendre aucune de ces mesures.

C'est une chose admirable de voir

les ordres que donne ce même Cyrus avant que de marcher contre l'ennemi, & le détail immense où il entre sur tous les besoins de l'armée.

On devoit traverser pendant quinze jours des pays qui avoient été ravagés, & où l'on ne trouveroit ni vivres ni fourages : il ordonne qu'on en porte pour vingt jours, & que les soldats, au lieu de se charger de bagage, convertissent ce poids-là en une pareille charge de munition de bouche, sans s'embarrasser de lits ni de couvertures pour le sommeil, dont la fatigue leur tiendra lieu. Ils étoient accoutumés à boire du vin : & de peur que le changement subit de boisson ne les rendît malades, il les avertit d'en porter une certaine quantité avec eux, & de s'accoutumer peu à peu à s'en passer entiérement, & à se contenter d'eau. Il leur recommande aussi de porter des viandes salées, des moulins à bras pour faire le pain, des médicamens pour les malades : de mettre dans chaque chariot de bagage une faucille & un hoiau, & sur chaque bête de voiture une hache & une faux, & d'avoir soin de se fournir de mille choses dont on a besoin. Il se charge de mener

avec lui des maréchaux, des cordonniers, & d'autres ouvriers, avec toutes sortes d'outils convenables à leurs métiers. Au reste, dit-il publiquement, tout marchand qui aura soin de faire apporter des vivres dans le camp, sera honoré & récompensé de moi & de mes amis; & si quelqu'un même manque d'argent pour faire des provisions, pourvû qu'il me donne des suretés, & qu'il s'oblige de suivre l'armée, je l'assisterai de ce que j'aurai. Un tel détail, & j'en ai passé une partie, n'est point indigne d'un Général, ni d'un grand Prince tel qu'étoit Cyrus.

On voit par la harangue de Périclès aux Athéniens au sujet de la guerre du Péloponnése, combien ce grand homme, qui gouvernoit avec tant de sagesse les affaires de sa République, excelloit dans la science des armes, & combien sa prévoiance étoit vaste & profonde. Il régla l'état de la guerre, non pour une seule campagne, mais pour tout le tems que cette guerre dureroit, & il le régla sur la parfaite connoissance qu'il avoit, & qu'il donna aux Athéniens, des forces de Lacédémone. Il les détermina à se ren- *Thucyd. l. 9.*

fermer dans leur ville, & à souffrir le ravage de leurs terres, plutôt que de hazarder un combat contre une armée beaucoup plus nombreuse que la leur, pendant que de son côté il iroit avec sa flote ravager toutes les côtes du Péloponnése. Il leur recommanda sur tout de ne point former d'entreprises au dehors, & de ne point songer à de nouvelles conquêtes, moiennant quoi il leur promettoit une victoire assurée. Ce fut pour avoir mépriſé ce dernier avis, & avoir porté leurs armes dans la Sicile, que les Athéniens périrent.

Y a-t-il rien de plus sage & de mieux concerté, que le plan qu'Annibal forma d'aller attaquer les Romains dans leur propre pays! Il proposa le même dessein à Antiochus, qui auroit fort embarrassé les Romains s'il l'avoit suivi: mais ce Prince n'avoit ni assez d'étendue d'esprit, ni assez de discernement pour en comprendre toute l'utilité & la sagesse.

Peutêtre qu'Alexandre eût été arrêté tout court, réduit à la famine, & obligé de retourner dans son roiaume, si Darius, suivant que nous l'avons remarqué plus haut, eût ravagé

lui-même les terres par où ſon ennemi devoit paſſer, & s'il eût fait une puiſſante diverſion dans la Macédoine, comme le lui conſeilloit Memnon l'un de ſes Généraux, & l'un des plus habiles Capitaines qu'ait eu l'antiquité.

Former de tels plans, ce n'eſt point faire la guerre au jour la journée & comme au hazard, en attendant que les événemens nous déterminent : c'eſt ſe conduire en grand homme, & agir avec connoiſſance de cauſe. Il [a] eſt rare que des entrepriſes, concertées avec tant de ſageſſe, n'aient pas un heureux ſuccès.

§. II.

Départ & marche des troupes.

LE COMMENCEMENT & la fin de la guerre, le départ & le retour des troupes, étoient toujours conſacrés par des actes de religion & des ſacrifices ſolennels. *Xenoph. in Cyrop. lib. 1.*

On ſe ſouvient ſans doute qu'entre pluſieurs avis que Cambyſe roi des

a Qui victoriam cupit, militem inhibeat diligenter. Qui ſecundos optat eventus, dimicet arte, non caſu. *Veget. lib. 3. In prologo.*

Perſes donna à ſon fils Cyrus lorſqu'il partoit pour ſa premiére campagne, il inſiſta principalement ſur la néceſſité de n'entreprendre aucune action grande ou petite, pour ſoi ou pour les autres, ſans avoir conſulté les dieux, & ſans leur avoir offert des
Xid. lib. 2. ſacrifices. Il exécuta ce conſeil avec une exactitude merveilleuſe. Quand il fut arrivé ſur les frontiéres de la Perſe, il immola des victimes aux dieux du pays, & à ceux de Médie dès qu'il y fut entré, pour implorer leur ſecours, & les prier de lui être favorables. Son Hiſtorien ne rougit point de répéter pluſieurs fois que ce Prince, en toute occaſion, avoit grand ſoin de s'acquitter de ce devoir, dont il faiſoit dépendre tout le ſuccès de ſes entrepriſes. Xénophon lui-même, guerrier & philoſophe, ne s'engageoit dans aucune démarche importante ſans avoir auparavant conſulté les dieux.

Tous les héros d'Homére paroiſſent fort religieux, & ont recours à la Divinité dans tous leurs beſoins & tous leurs dangers.

Alexandre le Grand ne ſortit point d'Europe, & n'entra point en Aſie,

ſans avoir invoqué les divinités qui préſidoient à l'une & à l'autre.

Annibal, avant que de s'engager dans la guerre contre les Romains, fit un voiage exprès à Cadis, pour s'acquitter des vœux qu'il avoit faits à Hercule, & pour implorer ſa protection par de nouveaux vœux dans la nouvelle expédition qu'il entreprenoit. *Liv. lib. 21. n. 21.*

Les Grecs étoient fort religieux à s'acquitter de ce devoir. Leurs armées ne partoient point ſans être accompagnées des Aruſpices, des Sacrificateurs, & des autres Interprétes de la volonté des dieux, dont ils croioient devoir s'aſſurer avant que de hazarder une bataille.

Mais de tous les peuples de la terre les Romains ont été les plus exacts à recourir à la Divinité, ſoit[a] dans le commencement de leurs guerres, ſoit dans les grands dangers où ils ſe trouvoient quelquefois expoſés, ſoit après leurs heureux ſuccès; & ils n'attri-

a Ejus bel'i (contra Annibalem) cauſâ ſupplicatio per urbem habita, atque adorati dii, ut bene ac feliciter eveniret quod bellum populus Romanus juſſiſſet. *Liv. l. 21. n. 17.* Cvitas religioſa, in principiis maximè novorum bellorum, ſupplicationes habuit. *Id. lib. 31. n. 9.*

buoient le bonheur de leurs armes qu'au ſoin qu'ils avoient de rendre ce culte à leurs dieux.

Ils ſe trompoient dans l'objet, non dans le principe ; & cette coutume générale de tous les peuples montre qu'on a toujours reconnu un Etre ſouverain, tout puiſſant, appliqué à gouverner le monde, maître abſolu de tous les événemens, & en particulier de ceux de la guerre, & attentif aux priéres & aux vœux qu'on lui adreſſoit.

Marche de l'armée.

QUAND tout étoit prêt, & qu'on s'étoit aſſemblé au lieu & au tems marqués, l'armée ſe mettoit en marche. Pour éviter une trop grande longueur, je ne parlerai ici preſque que des Romains : on jugera des autres peuples à proportion.

C'eſt une choſe étonnante de voir quelle étoit la charge des ſoldats dans la marche. Outre [a] leurs armes, dit Ci-

[a] Noſtri exercitus primùm unde nomen habeat, vides. Deinde qui labor, quanta sagmina! ferre plus dimidiati mensis ciboria, ferre si quid ad uſum velint, ferre vallum : nam ſcutum, gladium, galeam in onere noſtri milites non plus numerant, quàm humeros, lacertos, manus.

céron, le bouclier, l'épée, le casque, (on pourroit ajouter les javelots ou la demie pique) outre ces armes, qu'ils ne regardoient point comme un fardeau non plus que leurs épaules, leurs bras, & leurs mains, car ils disoient que les armes sont comme les membres d'un soldat : Ils portoient des vivres pour plusieurs jours, & quelquefois pour trois semaines & un mois, tout l'attirail de leur petit ménage, & un pieu chacun qui étoit assez pesant. Végéce [a] recommande qu'on exerce les jeunes soldats à porter un poids de plus de quarante cinq livres outre leurs armes, & à faire la marche ordinaire, afin que dans l'occasion & le besoin ils y soient tout accoutumés. Et [b] telle étoit la pratique des anciens soldats Romains.

Arma enim, membra militis esse ducunt : jux quidem ita gerunt apte, ut, si usus foret, abjectis oneribus, expeditis armis, ut membris, pugnare possint. *Cic. Tusc.* 2. *n* 37.

a Pondus quoque bajulare usque ad 60 libras, & iter facere gradu militari, frequentissimè cogendi sunt juniores, quibus in arduis expeditionibus necessitas imponet annonam pariter & arma portandi. *Veget. lib.* 1. *c.* 19.

b Non secus ac patriis acer Romanus in armis
Injusto sub fasce viam cùm carpit, & hosti
Ante expectatum positis stat in agmine castris.

Virg. Georg. lib. 3.

La marche [a] ordinaire de l'armée Romaine, selon Végéce, étoit de vingt mille pas par jour, c'eſt-à-dire au moins de ſix lieues, en mettant pour chacune trois mille pas. Trois fois par mois, pour y accoutumer les ſoldats, on obligeoit tant les Fantaſſins que les Cavaliers à faire cette même marche. En ſupputant exactement tout ce que raporte Céſar d'une expédition ſubite qu'il fit pendant qu'il étoit occupé au ſiége de Gergovie, on voit qu'en vingt-quatre heures il parcourut cinquante mille pas. La marche étoit forcée. En la réduiſant à la moitié, & à moins encore, ce ſera la marche ordinaire, c'eſt-à-dire de ſix lieues.

Veget. lib 1. cap. 27.

De bello Gall. lib. 7.

Xénophon marque réguliérement toutes les journées de marche des troupes qui retournérent en Gréce après la mort du jeune Cyrus, & qui firent cette retraite ſi belle & ſi vantée dans l'hiſtoire. Toutes ces marches, l'une portant l'autre, étoient chacune de ſix * paraſanges, c'eſt-à-

Xenophon. de Exped. Cyr. l. 7. p. 427.

a Militari gradu viginti millia paſſuum, horis duntaxat quinque æſtivis, conficienda ſunt. *Veget. lib. 1. cap. 9.*

* *La paraſange étoit une meſure itinéraire propre aux Perſes. La moindre étoit compoſée de trente ſtades, & chaque ſtade de 125 pas géométriques.*

dire de plus de six de nos lieues. Les marches ordinaires de nos armées ne sont pas maintenant à beaucoup près si fortes ; & l'on a de la peine à comprendre que celles des anciens pussent être si longues. Leurs mesures ont varié beaucoup, & c'est peutêtre ce qui donne lieu à cette différence de marche entr'eux & nous.

Le Consul, & même le Dictateur, marchoient à la tête des Légions à pié, parce que la plus grande force des Romains consistant dans l'Infanterie, on crut qu'il faloit que le Général demeurât à la tête des bataillons sans jamais les quitter. Mais, comme l'âge ou l'infirmité pouvoient mettre le Dictateur hors d'état de soutenir cette fatigue, [a] avant que de partir pour la campagne, il s'adressoit au peuple, pour lui demander qu'il le dispensât de cette loi établie par une ancienne coutume, & qu'il lui permît de monter à cheval. Suetone [b] représente Jules César comme infatigable, marchant à la tête de

Plut. in Fab. pag. 175.

a Dictator tulit ad populum, ut equum escendere liceret. *Liv. l. 23. n 14.*

b Laboris ultra fidem patiens erat : in agmine nonnunquam equo, sæpius pedibus anteibat, capite detecto seu sol seu imber esset. *Sueton. in Jul. Cæs.*

ſes armées, quelquefois à cheval, mais ordinairement a pié, & la tête nue, quelque ſoleil ou quelque pluie qu'il fît. Pline [a] loue Trajan de s'être accoutumé de bonne heure à marcher a pié a la tête des Légions qu'il commandoit, ſans jamais faire aucun uſage ni de char, ni de cheval, quoiqu'il eût d'immenſes eſpaces de pays à parcourir; & il en uſa toujours de la ſorte depuis même qu'il fut devenu Empereur. Céſar dont je viens de parler, traverſoit les riviéres à la nage, ou ſur un outre. C'étoit pour ſe mettre en état de le faire dans le beſoin, & de ſupporter toutes les fatigues militaires, que les jeunes Romains s'exerçoient à la courſe ſoit à cheval ſoit à pié, & que pleins de ſueur après de ſi violens exercices ils ſe jettoient dans le Tibre pour le paſſer à la nage. On prenoit ſoin de former pendant quelques années ceux qu'on envoioit en recrues aux légions, & qui n'avoient point encore ſervi. On choiſiſſoit les plus ſains, les plus agiles, les plus robuſtes. On les exerçoit par des fa-

[a] Per hoc omne ſpatium cùm Legiones duceres .. non vehiculum unquam, non equum reſpexiſti. *Plin. in Trajan.*

tigues, des marches, & des travaux, qu'on faisoit croître peu à peu; & ceux que l'expérience montroit n'en être pas capables, on les renvoioit, & on ne retenoit que les soldats éprouvés, qui formoient un choix d'hommes d'élite.

C'est une telle éducation, mâle, dure, & robuste, qui forma à Rome, & beaucoup auparavant à Sparte, & dans la Perse du tems de Cyrus, des soldats infatigables & invincibles.

§. III.

Construction & fortification du Camp.

JE SUPPOSE l'armée en marche. Quoiqu'elle fût encore dans le territoire de Rome, quand elle n'auroit eu qu'une seule nuit à passer dans un endroit, elle y campoit dans toutes les formes, avec cette différence seulement, que le camp y étoit peut-être moins fortifié, que quand elle étoit en pays ennemi. De là vient cette maniére de parler si ordinaire dans les Auteurs latins, *primis castris*, *secundis castris*, *&c.* au premier camp, au second camp: pour dire, au premier, au second jour de marche; parce que, quelque court que dût être le séjour,

on ne manquoit jamais d'y construire un camp. Il s'appelloit *stativa*, quand on y devoit demeurer quelques jours : *Liv. lib.* 37. *Ibi plures dies stativa habuit.*

Cette exactitude des Romains, quand ils étoient dans leur propre pays, fait juger de celle qu'ils apportoient lorsqu'ils se trouvoient à la vûe ou près de l'ennemi. C'étoit chez eux une loi établie par un long usage, de ne point hazarder un combat que le camp ne fût achevé. Nous avons vû Paul Emile suspendre & arrêter l'ardeur de toute son armée qui demandoit à aller attaquer Persée, par cette unique ou principale raison, qu'on n'avoit point encore préparé le camp. On [a] reprocha aux Commandans de l'armée Romaine, dans la guerre contre les Gaulois, d'avoir manqué à cette sage précaution, & on attribua en partie à cette faute la perte de la bataille d'Allia. Le succès des armes étant incertain, les Romains vouloient être assurés d'une retraite en cas d'un échec. Le camp fortifié arrêtoit la victoire de l'ennemi, recevoit su-

a Ibi Tribuni militum, non loco castris antè capto, non præmunito valo quò receptus esset .... instruunt aciem. *Liv. lib.* 5. *n.* 37.

rement

rement les troupes poussées, donnoit lieu d'en revenir à un second combat qui pouvoit être plus heureux, empêchoit une déroute entiére; au lieu que, sans l'asyle du camp, une armée, bien composée d'ailleurs, étoit exposée à être défaite sans ressource, & à périr toute entiére.

Le camp étoit de forme quarrée, contre la coutume des Grecs qui le faisoient de forme ronde. [a] Les Citoiens & les Alliés partageoient entr'eux également le travail. Si l'ennemi étoit proche, une partie de l'armée demeuroit sous les armes, pendant que l'autre étoit occupée aux retranchemens. On commençoit par creuser les fossés plus ou moins profonds selon le besoin. Ils avoient au moins huit piés de large sur six de profondeur : mais souvent ils avoient dix ou douze piés de largeur, quelque fois plus, jusqu'à quinze & vingt. De la terre tirée du fossé, & jettée sur le bord du côté du camp, on formoit le parapet,

a Trifitiam Romani muniebant, alius exercitus prælio intentus stabat. *Liv.*

Cæsar . . . singula latera castrorum singulis attribuit legionibus munienda, fossamque ad eandem magnitudinem præfici jubet; reliquas legiones in armis expeditas contra hostem constituit. *Cæs. de bello civil. lib.* 1.

& pour le rendre plus ferme on méloit à la terre du gazon coupé d'une certaine grandeur & d'une certaine forme. Sur la crête de ce parapet on enfonçoit les pieux. Je raporterai en entier ce que Polybe remarque sur les pieux dont on formoit les retranchemens du camp, quoique je l'aie déja fait ailleurs, parce que c'en est ici la vraie place. Il en parle à l'occasion de Q. Flamininus, qui donna ordre aux troupes de couper des pieux pour s'en servir au besoin.

Polyb. l. 17. p. 754. 755. Cet usage, dit Polybe, qui chez les Romains est aisé à pratiquer, passe chez les Grecs pour impraticable. A peine, dans les marches, peuvent-ils soutenir leur corps : pendant que les Romains, malgré le bouclier qu'ils portent suspendu à leurs épaules, & les javelots qu'ils tiennent à la main, se chargent encore de pieux : & ces pieux sont fort différens de ceux des Grecs. Chez ceux-ci les meilleurs sont ceux qui ont beaucoup de fortes branches tout autour du jet. Les Romains au contraire n'en laissent que deux ou trois, tout au plus quatre, & seulement d'un côté. De cette maniére un homme peut en porter deux

ou trois liés en faiſceau, & l'on en tire beaucoup plus de ſervice. Ceux des Grecs ſont plus aiſés à arracher. Si le pieu planté eſt ſeul, comme les branches en ſont fortes & en grand nombre, deux ou trois ſoldats l'enleveront facilement, & voila une porte ouverte a l'ennemi; ſans compter que tous les pieux voiſins ſeront ébranlés, parce que les branches en ſont trop courtes pour être entrelaſſées les unes dans les autres. Il n'en eſt pas ainſi chez les Romains. Les branches ſont tellement mélées & inſérées les unes entre les autres, qu'à peine peut on diſtinguer le pié d'où elles ſortent. Il n'eſt pas non plus poſſible de fourer la main entre ces branches pour arracher le pieu, parce que ſerrées & tortillées enſemble elles ne laiſſent aucune ouverture, & que d'ailleurs les bouts en ſont ſoigneuſement aiguiſés. Quand même on pourroit les prendre, il ne ſeroit pas facile d'en arracher le pié, & cela pour deux raiſons. La premiére, parce qu'il entre ſi avant dans la terre, qu'il en devient inébranlable: & la ſeconde, parce que par les branches ils ſont tellement liés les uns avec les autres, qu'on ne

peut en enlever un, qu'on n'en enleve plusieurs. En vain deux ou trois hommes réuniroient leurs efforts pour l'arracher. Que si cependant, à force de l'agiter & de le secouer, on vient à bout de le tirer de sa place, l'ouverture qu'il laisse est presque imperceptible. Trois avantages donc de ces sortes de pieux. On les trouve en quelque endroit que l'on soit : ils sont faciles à porter : & c'est pour le camp une barriére sure, & qui ne peut être rompue aisément. A mon avis (c'est la conclusion que tire Polybe de tout ce qu'il a dit) il n'est pas de pratique militaire chez les Romains qui mérite plus qu'on l'imite.

Polyb. La forme, la dimension, & la distribution des différentes parties du camp étoient toujours les mêmes, de sorte que les soldats savoient tout d'un coup en quel endroit devoient être leurs tentes. Il n'en étoit pas ainsi chez les Grecs. Quand il s'agissoit de camper, ils choisissoient toujours le lieu le plus fort par sa situation, tant pour s'épargner la peine de conduire un fossé autour du camp, que parce qu'ils se persuadoient que des fortifications faites par la nature mê-

me étoient beaucoup plus sûres que celles de l'art. De là venoit la nécessité de donner à leur camp, selon la nature des lieux, toutes sortes de formes, & d'en varier les différentes parties : ce qui causoit une confusion qui ne permettoit pas au soldat de savoir au juste ni son quartier, ni celui de son corps.

La forme & la distribution du camp des Romains souffre de grandes difficultés, & donne lieu à de grandes disputes parmi les savans. Je raporterai ici celle que Polybe nous a laissée, en tâchant de l'éclaircir en quelques endroits, & d'y suppléer quelques parties qu'il a omises.

Il s'agit de l'armée d'un seul Consul, composée, du tems de Polybe, premiérement de deux Légions Romaines, dont chacune avoit quatre mille deux cens hommes de pié, & trois cens hommes de cheval, en second lieu des troupes des Alliés, de pareil nombre d'infanterie, & ordinairement du double de cavalerie : ce qui faisoit en tout tant pour les Romains que pour les Alliés dix-huit mille six cens hommes. Pour mieux comprendre la disposition de ce camp,

Polyb. lib. 6. p. 473-477.

il faut se souvenir de ce qui a été dit auparavant des différentes parties dans lesquelles la Légion Romaine étoit divisée.

§. IV.

Disposition du Camp des Romains, selon Polybe.*

APRÉS qu'on a pris le lieu pour le camp, dit Polybe, & l'on choisit toujours celui qui est le plus propre pour aller à l'eau & au fourage, on destine pour la tente du Général, que j'appellerai autrement Prétoire, un endroit un peu plus élevé que le reste, d'où il puisse plus facilement voir tout ce qui se passe, & envoier ses ordres. (1) On plante un drapeau à l'endroit où la tente doit être mise, & autour l'on mesure un espace quarré, en sorte que les quatre côtés soient éloignés du drapeau de cent piés, & que le terrain que le Consul occupe soit de quatre arpens. Autour de sa tente sont dressés, l'autel où l'on offre les sacrifices, & le tribunal où se rend la justice.

Le Consul commande deux Légions, dont chacune a six Tribuns, qui font

* *On trouvera, à la fin de ce Paragrap e, l'estampe du camp des Romains, avec les chiffres qui répondent à ceux qui sont marqués ici.*

douze en tout. Leurs tentes ſont placées ſur une ligne droite, paralléle à la face du Prétoire, & qui en eſt diſtante de cinquante piés. C'eſt dans cet eſpace de cinquante piés que ſont les chevaux, les bêtes de charge, & tout l'équipage des Tribuns. Leurs tentes ſont tournées de façon qu'elles ont derriére elles le Prétoire, & devant tout le reſte du camp. Les tentes des Tribuns également diſtantes les unes des autres, rempliſſent en travers autant de terrain que les Légions. (2)

Pour placer les Légions, on laiſſe un eſpace de cent piés de largeur paralléle aux tentes des Tribuns, qui forme une rue, appellée *Principia*, dont la longueur égale la largeur du camp, & partage tout le camp en partie ſupérieure & partie inférieure. (3)

Au deſſous de cette rue ſont placées les tentes des Légions. L'eſpace qu'elles occupent eſt partagé au milieu en deux parties égales par une rue large de cinquante piés, & qui coupe toute la longueur du camp. C'eſt là que ſont logés de côté & d'autre tout de ſuite & ſur une même ligne, la Cavalerie, les Triaires, les Princes, les Haſtaires. Entre les Triaires & les

Princes il y a de côté & d'autre une rue de la même largeur que celle du milieu, & qui perce comme elle toute la longueur de cet espace. Il est aussi coupé en large par une rue qui s'appelloit la cinquiéme, *Quintana*, parce qu'elle étoit après le cinquiéme Manipule.

Comme chacun des quatre Corps qu'on vient de nommer se divisoit en dix parties : la Cavalerie en dix Compagnies, *Turmas*, chacune de trente hommes ; les trois autres Corps en dix Manipules, chacun de six vingts hommes, excepté ceux des Triaires qui n'en avoient que la moitié : le logement de la Cavalerie, des Triaires, des Princes, & des Hastaires, étoit partagé séparément, chacun en dix quarrés dans la longueur de l'espace marqué ci-devant. Chacun de ces quarrés avoit cent piés tant en long qu'en large, excepté ceux des Triaires qui n'avoient que cinquante piés de largeur, à raison de leur moindre nombre. Il en a déja été parlé.

Les tentes, soit de la Cavalerie ou de l'infanterie, sont disposées de la même sorte, & tournées vers les rues.

On loge d'abord la Cavalerie des

deux Légions vis-à-vis l'une de l'autre, & séparées par un espace de cinquante piés, qui est celui de la rue du milieu. La Cavalerie de deux Légions ne faisant que six cens hommes, chaque quarré contenoit de chaque côté trente Cavaliers, (4) qui font la dixiéme partie de trois cens. A côté de la Cavalerie sont logés les Triaires, un Manipule derriére une compagnie de Cavalerie, l'un & l'autre dans la même forme. Ils se touchent par le terrain, mais les Triaires tournent le dos à la Cavalerie, & ici chaque Manipule a la moitié moins de largeur que de longueur, parce que les Triaires sont moins nombreux que les autres Corps. (5)

A cinquante piés & vis-à-vis des Triaires, espace qui forme en long une rue de chaque côté, on place les Princes sur le bord de l'intervalle. (6)

Au dos des Princes on met les Hastaires, qui tournés à l'opposite se touchent par le terrain. (7)

Jusqu'ici on a préparé le logement des deux Légions Romaines, qui formoient l'armée d'un Consul, & montoient à huit mille quatre cens hommes de pié, & six cens chevaux. Reste à

loger les troupes des Alliés. Leur Infanterie étoit égale à celle des Romains, & leur Cavalerie plus nombreuse de la moitié. En ôtant, pour les Extraordinaires, de l'Infanterie la cinquiéme partie, c'est-à-dire seize cens quatre vingts hommes, & de la Cavalerie le tiers, c'est-à-dire quatre cens hommes, il restoit en tout sept mille cinq cens vingt hommes à loger tant de Cavalerie que d'Infanterie.

A cinquante piés & vis-à-vis des Hastaires Romains, espace qui forme de côté & d'autre une nouvelle rue, campe la Cavalerie des Alliés, (8) sur cent trente trois piés de largeur, & quelque chose de plus.

Derriére cette Cavalerie, & sur la même ligne, campe leur Infanterie, (9) sur deux cens piés de largeur.

A la tête de chaque Manipule sont d'un côté & d'autre les tentes des Centurions. Il faut, sans doute en dire autant des Capitaines de Cavalerie, quoique Polybe n'en parle point. De l'espace qui reste derriére les tentes des Tribuns, & aux deux côtés de la tente du Consul, on en prend une partie pour le Marché,

(10) & l'autre pour le Questeur, le Tresor, & les munitions. (11)

A droite & à gauche, à côté & au-dessus de la dernière tente des Tribuns, vis-à-vis le Pretoire, & en droite ligne, est le logement de la * Cavalerie extraordinaire, *Evocatorum*; (12-14.) & des autres Cavaliers volontaires, *Selectorum*. (13-15.) Toute cette Cavalerie a vûe, une partie sur la place du Questeur, & l'autre sur le Marché. Elle ne campe pas seulement auprès du Consul: elle l'accompagne souvent dans les marches: en un mot elle est pour l'ordinaire à portée du Consul & du Questeur, pour exécuter leurs ordres.

L'Infanterie Romaine extraordinaire & la volontaire sont adossées aux Cavaliers dont on vient de parler, & sur la même ligne. (16) Ils font pour le Consul & le Questeur le même service que les Cavaliers.

Au dessus de cette Cavalerie & de

* *Ces deux Corps étoient des Cavaliers d'elite que les Consuls choisissoient eux-mêmes, ou qui s'attachoient à eux de bonne volonté. C'est ce qui donna lieu aux Cohortes Prétoriennes sous les Empereurs. Les* Selecti, *ou* Allecti, *soit cavaliers soit fantassins, étoient pris parmi les Alliés. Les* Evocati, *etoient des volontaires, de vieux soldats, qui pouvoient être ou Citoiens, ou alliés.*

cette Infanterie eſt une rue large de cent piés, & qui perce toute la largeur du camp.

Au deſſus de cet eſpace eſt logée la Cavalerie extraordinaire des Alliés, aiant vûe ſur le Marché, le Prétoire, & le Tréſor, qui eſt la place du Queſteur. (17)

L'Infanterie extraordinaire des Alliés eſt adoſſée à leur Cavalerie, & eſt tournée vers le retranchement & l'extrémité du camp. (18)

Ce qui reſte d'eſpace vuide des deux côtés, eſt deſtiné aux Etrangers & aux Alliés qui viennent plus tard que les autres. (19)

Toutes choſes ainſi rangées, on voit que le camp forme une figure quarrée, & que tant par le partage des rues que par la diſpoſition du reſte, il reſſemble beaucoup à une ville. Et c'eſt l'idée qu'en avoient les ſoldats, qui regardoient le camp comme leur patrie, & les tentes comme leurs maiſons.

Ces tentes, pour l'ordinaire, étoient de peaux: d'où vient cette expreſſion fort uſitée dans les Auteurs, *ſub pellibus habitare*. Les ſoldats ſe joignoient pluſieurs enſemble, & faiſoient cham-

brée, ce qui s'appelloit *contubernium*. Elle étoit compoſée ordinairement de huit ou dix ſoldats.

Du retranchement aux tentes il y a deux cens piés de diſtance : & ce vuide eſt d'un très grand uſage ſoit pour l'entrée, ſoit pour la ſortie des Légions. Car chaque Corps s'avance dans cet eſpace par la rue qu'il a devant lui, & les troupes ne marchant point par le même chemin ne courent pas riſque de ſe renverſer & de ſe fouler aux piés. De plus, on met là les beſtiaux & tout ce qui ſe prend ſur l'ennemi, & on y fait garde pendant la nuit. Un autre avantage conſidérable, c'eſt que, dans les attaques de nuit, il n'y a ni feu ni trait qui puiſſe être jetté juſqu'à eux ; ou, ſi cela arrive, ce n'eſt que très rarement, & les ſoldats n'en peuvent pas beaucoup ſouffrir, étant à une ſi grande diſtance, & à couvert ſous leurs tentes. Si le camp de Syphax & d'Aſdrubal en Afrique eût eu dans tout ſon circuit un tel vuide, Scipion n'auroit pas pu venir à bout de le bruler entiérement en une ſeule nuit.

Par le calcul exact du camp tel que

Polybe le décrit, chaque face contient 2016 piés, qui font 336 toises : & la totalité de la superficie du camp contient 4064256 piés qui font 112896 toises en quarré.

Quand le nombre des troupes augmentoit, on se contentoit d'augmenter la mesure & l'étendue du camp, sans en changer la forme. Lorsque le Consul Livius Salinator reçut dans son camp les troupes de Néron son Collegue, on n'augmenta point l'espace du camp : on serra seulement les troupes, parce que celles de Néron ne devoient pas y demeurer lontems ; & c'est ce qui trompa Asdrubal. *Castra nihil aucta errorem faciebant.*

Liv. lib. 27. n. 46.

Polybe ne marque point le lieu où étoient campés les Lieutenans, *Legati*, qui tenoient le premier rang après le Consul ; les Préteurs, & les autres Officiers. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'étoient pas fort éloignés de la tente du Consul, avec lequel ils avoient un raport continuel, aussi bien que les Tribuns.

Il ne parle pas non plus des portes du camp. Il y en avoit quatre, selon Tite Live. *Ad quatuor portas exercitum instruxit, ut, signo dato, ex omnibus par-*

Liv. lib. 40. n. 27.

tibus eruptionem facerent. Il les nomme ensuite : *l'Extraordinaire, la droite principale, la gauche principale, la Questorieme.* Elles ont encore d'autres noms, ce qui forme de grandes difficultés pour concilier ensemble les Auteurs. On croit que la porte *Extraordinaire* s'appelloit de la sorte, parce qu'elle étoit près de l'endroit où campoient les Extraordinaires ; & qu'elle étoit la même que la Prétorienne, nommée ainsi parce qu'elle étoit voisine du Prétoire. La porte opposée à celle-là, & qui étoit à l'autre extrémité du camp, s'appelloit *Décumane*, parce qu'elle étoit voisine des dixiémes Manipules de chaque Légion ; & il y a apparence qu'elle est la même que la *Questorieme* nommée par Tite Live dans l'endroit cité. Je n'entre point dans un plus grand détail sur ces portes, ce qui demanderoit de longues dissertations.

Mais on ne peut assez admirer l'ordre, la disposition, la symmétrie de toutes les parties du Camp des Romains, qui ressemble plutôt à une ville qu'à un camp : la tente du Général placée dans un lieu éminent, au milieu des Autels & des images des

dieux, qui sembloient leur rendre la Divinité présente, & environnée de toutes parts des principaux Officiers toujours prêts à recevoir & à exécuter ses ordres. Quatre grandes rues qui répondent aux quatre portes du camp, coupées par beaucoup d'autres rues, toutes paralléles les unes aux autres. Une infinité de tentes, tirées comme au cordeau, placées dans une distance égale, & rangées avec une parfaite symmétrie. Et ce Camp si vaste, si étendu, si diversifié dans ses parties, qui paroitroit avoir couté un travail & un tems infini, étoit souvent l'ouvrage d'une heure ou deux, & sembloit être sorti tout-à-coup de terre. Tout cela n'est pourtant encore rien en comparaison de ce qui fait comme l'ame du Camp : je veux dire la sagesse du commandement, l'attention & la vigilance du Général, la parfaite soumission des Officiers subalternes, le dévouement des soldats aux ordres de leurs Chefs, & la discipline militaire, observée avec une exactitude & une sévérité sans exemple : qualités qui ont mis le peuple Romain au dessus de toutes les nations, & qui enfin l'en ont rendu maître. Il faloit que

la maniére de camper des Romains fût bien excellente & bien parfaite, puiſqu'ils l'ont obſervée inviolablement pendant tant de ſiécles & avec un ſi grand ſuccès, & qu'il eſt preſque ſans exemple que leurs ennemis aient pu les forcer dans leur camp.

On a renoncé à cette coutume de fortifier réguliérement le Camp, regardée par les Romains comme une des parties les plus eſſentielles de la ſcience & de la diſcipline militaire. Le nombre des troupes dont les armées ſont maintenant compoſées, & qui occupent un terrain conſidérable, paroit n'être point ſuſceptible de ce travail, qui deviendroit infini. Les peuples d'Aſie, dont les armées étoient bien plus nombreuſes que les nôtres, ne manquoient jamais d'environner au moins leur camp de foſſés très profonds, n'eût-ce été que pour un jour ou pour une nuit; & ſouvent ils les fortifioient de bonnes palliſſades. Xénophon remarque que c'étoit le grand nombre même de leurs troupes qui leur rendoit cette pratique aiſée. *Xenophon. in Cyrop. lib. 2. pag. 80.*

On convient que nul peuple n'a porté à un plus haut degré de perfection la connoiſſance & la pratique

de toutes les parties de l'Art militaire, que le peuple Romain : mais il faut avouer qu'il a excellé surtout dans la science des campemens, & dans celle de ranger une armée en bataille. Aussi est-ce ce qu'a le plus admiré en lui Polybe, bon juge en cette matiére, & qui avoit été lontems témoin de l'excellente discipline qui se gardoit parmi les troupes Romaines. Quand Philippe pere de Persée, & avant lui Pyrrhus, prévenus d'estime pour les Grecs, & pleins de mépris pour toutes les autres nations qu'ils traitoient de barbares, envisagérent pour la premiére fois la distribution & l'ordre du Camp des Romains, ils s'écriérent pleins de surprise & d'admiration : *Ce n'est pas là certes une disposition barbare.*

Mais ce qui doit le plus nous étonner, & ce qu'on a peine même à concevoir, tant nos mœurs en sont éloignées, c'est ce caractére d'un peuple endurci aux travaux les plus rudes, & invincible aux fatigues les plus accablantes. On voit ici ce que peut une bonne éducation, & une heureuse habitude contractée dès la plus tendre jeunesse. La plupart de ces soldats,

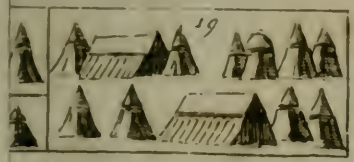
19

Camp des Romains.

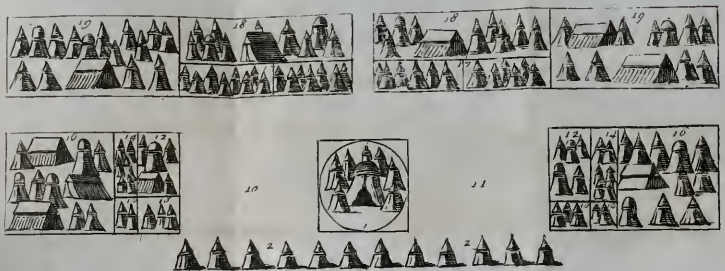

quoique citoiens Romains, avoient leur bien, & cultivoient eux-mêmes leurs heritages. Hors du tems de guerre, ils s'exerçoient aux travaux les plus pénibles. Leurs mains, accoutumées à manier tous les jours le hoiau, à fouir la terre, à conduire une pesante charue, ne faisoient que changer d'exercices, & trouvoient même du soulagement dans ceux que la discipline militaire leur imposoit; comme on dit que les Spartiates n'étoient jamais plus à leur aise qu'à l'armée & dans le camp, tant leur vie, dans tout autre tems, étoit dure & austére.

Il n'est pas jusqu'à la propreté, (qui le croiroit?) dont on ne prît un soin particulier dans le camp Romain. Comme la grande rue, située devant le Prétoire, étoit fort fréquentée par les Officiers & les soldats qui y alloient prendre l'ordre, & par cette raison exposée à beaucoup de malpropreté; il y avoit des soldats chargés de la balaier tous les jours en hiver, & d'y jetter de l'eau en été pour empêcher la poussiére.

§. V.

Fonctions & exercices des soldats & des Officiers Romains dans leur Camp.

LE CAMP étant préparé de la maniére dont on vient de l'exposer, les Tribuns assemblés prennent le serment de tout ce qu'il y a d'hommes dans chaque Légion tant libres qu'esclaves. Tous jurent l'un après l'autre, & le serment qu'ils font consiste à promettre qu'ils ne voleront rien dans le camp, & que ce qu'ils trouveront dans le camp ils le porteront aux Tribuns.

On avoit déja fait préter un pareil serment aux soldats dans le tems de leur enrollement : j'ai différé jusqu'ici à le raporter, afin qu'étant joint à l'autre on en sente mieux la force. Par ce premier serment » le soldat promet
Aul. Gell. lib. 16. c. 4. » de ne rien voler soit seul soit avec » plusieurs dans l'armée ou à dix mille » pas de l'armée, & de porter au Con- » sul, ou de rendre au légitime pos- » sesseur, ce qu'il aura trouvé qui » passera le prix d'un sesterce, c'est- » à-dire deux sols & demi, excepté » certaines choses qui sont mention-

» nées dans le ſerment. Quand on parle ici de dix mille pas loin de l'armée, ce n'eſt pas qu'au dela de cet eſpace il fût permis aux ſoldats de voler : mais pour lors, ce qu'ils avoient trouvé, ils n'étoient point obligés de le porter au Conſul. Parmi les exceptions étoit le fruit d'un arbre, *pomum*. Marcus Scaurus rapporte néanmoins comme un exemple mémorable de l'abſtinence Romaine, de ce qu'un arbre fruitier s'étant trouvé dans l'enceinte du camp, on en étoit ſorti le lendemain ſans que perſonne y eût touché. C'étoit Scaurus qui commandoit alors l'armée. *Frontin. ſtrat. l. 4. c. 3.*

Ce ſerment montre juſqu'où les Romains portoient l'attention & l'exactitude à empêcher dans l'armée toute rapine & toute violence, puiſque non ſeulement le vol eſt interdit au ſoldat avec une ſévérité inexorable, mais qu'on ne lui permet pas même de profiter de ce qu'il a rencontré ſur ſon chemin, & que le hazard lui a préſenté. En effet les loix traitent de vol ce qu'on retient ainſi du bien d'autrui après l'avoir trouvé, ſoit qu'on en connoiſſe le maître, ou qu'on l'ignore. *Qui alienum jacens lucri faciendi cauſa* *Sabin. ex lib. Jur. civil. 2.*

sufsulit, furti obstringitur, sive scit cujus sit, sive nescit.

Spartian. in Pescenn. J'ai dit que le vol étoit défendu avec une sévérité inexorable. On en voit un exemple bien terrible même sous les Empereurs. Un soldat avoit volé une poule à un payſan, & l'avoit mangée avec les neuf autres soldats de la chambrée. L'Empereur Pescennius Niger les condamna tous dix à la mort, & ce ne fut qu'aux instantes priéres de toute l'armée qu'il leur laissa la vie, en les obligeant de donner chacun au payſan dix poules, & leur imposant une note d'infamie publique tant que dureroit cette guerre. Que de crimes une telle rigidité est capable d'arrêter ! Quel spectacle qu'un camp si bien réglé ! Mais quelle différence entre des soldats soumis & disciplinés de la sorte au milieu du paganisme, & nos maraudeurs, qui se disent chrétiens, & qui ne craignent ni Dieu ni les hommes ! La clôture du camp étoit un bon rempart contre les desordres & la licence ; & nous verrons bientôt, que, dans la marche même, la sévérité de la discipline tenoit lieu de haie & de clôture.

Un ordre merveilleux régnoit dans

tout le camp & de jour & de nuit, pour le mot du guet, pour les sentinelles, pour les corps de garde, & c'est ce qui en faisoit la sureté & le repos. Pour rendre la garde plus sûre & moins accablante, on divisoit la nuit en quatre parties ou quatre veilles, & le jour en quatre stations. Chacun avoit sa fonction marquée soit pour le lieu soit pour le tems; &, dans le camp, tout étoit compassé & arrangé comme dans une famille bien réglée.

J'ai déja parlé ailleurs de la simplicité des Anciens pour le vivre, & pour l'équipage. Le second Scipion l'Africain ne permettoit au soldat d'avoir qu'une marmite, une broche, & un pot de bois. On [a] n'en trouva pas davantage dans le meuble d'Epaminondas, ce fameux Général des Thébains. Les anciens Généraux de Rome n'étoient pas plus magnifiques. On [b] ne savoit à l'armée ce que c'étoit que

a Epaminondas, Dux Thebanorum, tantæ abstinentiæ fuit, ut in supellectili ejus, præter ahenum & veru unicum, nihil invenirit tur. *Frontin. stratag. l b. 4 cap. 3.*

b Præter equos virosque, & si quid argenti, quod plurimum in phaleris equorum, (nam ad vescendum facto parexiguo, utique militantes, utebantur) omnis cetera præda diripienda militi data est. *Liv. lib. 22. n. 52.*

vaisselle d'argent : il n'y en avoit que pour les sacrifices, une coupe & une saliére. L'argent brilloit aussi dans l'ornement des chevaux. L'heure du diner & du souper étoit indiquée par un certain signal. Nous avons vû que la plupart des Empereurs Romains prenoient leurs repas en public, & souvent même en plein air. On [a] a remarqué que Pescennius ne se servoit point du secours des toits contre la pluie. Les [b] repas de ces Empereurs, aussi bien que ceux des anciens Généraux dont parle Valére Maxime, étoient tels, qu'ils pouvoient les prendre librement en public : les mêts qu'on y servoit n'avoient rien qu'il falût cacher aux yeux des soldats, qui voioient avec joie & admiration que leurs Maîtres n'étoient pas mieux nourris qu'eux.

Ce qu'il y avoit de plus admirable dans la discipline des Romains, étoit

a Idem, in omni expeditione, ante omnes militarem cibum sumpsit... nec sibi unquam, vel contra imbres, quæsivit tecti suffragium. *Capitol.*

b Fuit illa simplicitas antiquorum in cibo capiendo, humanitatis simul & continentiæ certissima index. Nam maximis viris prandere & cœnare in propatulo, verecundiæ non erat. Nec sanè ullas epulas habebant, quas oculis populi subjicere erubescerent. *Val. Max. lib. 2. cap. 5.*

l'exercice

l'exercice continuel où l'on tenoit les ſoldats, ſoit dans le camp, ſoit hors du camp, de ſorte que jamais ils ne demeuroient oiſifs, & [a] on ne leur laiſſoit preſque pas le tems de reſpirer. Les ſoldats de nouvelle levée faiſoient réguliérement l'exercice deux fois le jour, & les anciens une fois. On [b] les formoit à toutes les évolutions & à toutes les parties de l'art militaire. On [c] les obligeoit de nettoier exactement leurs armes, & de les tenir toujours propres & luiſantes. On leur faiſoit faire des marches forcées pendant un aſſez long eſpace chargés de leurs armes & de pluſieurs pieux, & ſouvent dans des lieux difficiles & eſcarpés. On les accoutumoit, à garder toujours leurs rangs même dans le trouble & dans la confuſion, & à ne perdre jamais de vûe leurs étendars.

a Opere faciendo milites ſe circumſpiciendi non habebant facultatem. *Hirt. in bello Afric.*

b Ibi, quia otioſa caſtra erant, crebrò decurrere milites cogebat (Sempronius,) ut tyrones aſſuefcerent ſigna ſequi, & in acie cognoſcere ordines ſuos. *Liv. lib.* 23. *n.* 5.

Primo die legiones in armis quatuor millium ſpatio decurrerunt. Secundo die arma curare & tergere ante tentoria juſſit (Scipio Africanus.) Tertio die ſudibus inter ſe in modum juſtæ pugnæ concurrerunt, præpilatiſque miſſilibus jaculati ſunt *Liv. lib.* 26. *n.* 51.

c Acuere alii gladios; alii galeas buculaſque, ſcuta alii, loricaſque tergere. *Liv. lib.* 44. *n.* 34.

On les mettoit aux mains les uns contre les autres dans des combats simulés, dont les Officiers, les Généraux, & le Consul même étoient témoins, & auſquels ils faiſoient gloire de prendre part en perſonne. Lorſqu'il n'y avoit point d'ennemi à combattre, on occupoit les troupes à des ouvrages conſidérables, tant pour les tenir en haleine que pour l'utilité publique. Tels ſont en particulier les grands chemins, appellés pour cette raiſon *viæ militares*, & qui ſont le fruit de cette ſage & ſalutaire pratique.

Stratum militari labore iter. *Quintil. lib. 2. cap. 14.*

Qu'on juge ſi, parmi ces exercices, qui étoient preſque continuels, on pouvoit trouver lieu à ces indignes divertiſſemens, qui entraînent également la perte du tems & du bien. Cette manie, cette fureur du jeu, qui, à la honte de notre ſiécle, a forcé les rempars du camp & les loix de la diſcipline militaire, eût été regardée chez les Anciens comme le plus ſiniſtre & le plus effraiant de tous les prodiges.

Fin de la premiére Partie du Onziéme Tome.

TABLE
DU ONZIE'ME VOLUME.
PREMIE'RE PARTIE.

SUITE DU LIVRE VINGT-DEUXIÉME.

AVANT-PROPOS.

DEs Arts Libéraux. Honneurs rendus à ceux qui s'y sont distingués. page 1
CHAP. III. *De* L'ARCHITECTURE. 7
ART. I. *De l'Architecture en général.* ib.
§. I. *Commencemens, progrès, perfection de l'Architecture.* ibid.
§. II. *Des trois Ordres de l'Architecture des Grecs, & des deux autres qui y ont été ajoutés.* 15
1. *Ordre Dorique.* 16
2. *Ordre Ionique.* 18
3. *Ordre Corinthien.* 19
4. *Ordre Toscan.* 20
5. *Ordre Composite.* 23
Architecture Gothique. ibid.
§. III. *Explication des termes de l'art qui entrent dans les cinq Ordres d'Architecture.* 25

ART. II. *Des Architectes & des Bâtimens les plus célébres dans l'antiquité.* 31
1. *Temple d'Ephése.* 34
2. *Bâtimens conſtruits à Athénes, principalement ſous Périclès.* 37
3. *Mauſolée.* 43
4. *Ville & fanal d'Alexandrie.* ibid.
5. *Les quatre principaux temples de la Gréce.* 51
6. *Bâtimens célébres à Rome.* 53
CHAP. IV. *De la* SCULPTURE. 68
§. I. *Des différentes eſpéces renfermées dans la Sculpture.* ibid.
§. II. *Sculpteurs célébres, qui ſe ſont le plus diſtingués dans l'antiquité.* 80
CHAP. V. *De la* PEINTURE. 119
ART. I. *De la Peinture en général.* ibid.
§. I. *Origine de la Peinture.* ibid.
§. II. *Des différentes parties de la Peinture. Du Vrai dans la Peinture.* 122
§. III. *Différentes eſpéces de Peinture.* 141
ART. II. *Hiſtoire abrégée des Peintres de la Gréce les plus connus.* 148
CHAP. VI. *De la* MUSIQUE. 205
ART. I. *De la Muſique proprement dite.* 206
§. I. *Origine & effets merveilleux de la Muſique.* 207

§. II. *Auteurs qui ont inventé ou perfectionné la Musique & les instrumens.* 222
§. III. *L'ancienne Musique étoit simple, grave, mâle. Quand & comment elle s'est corrompue.* 238
§. IV. *Différens genres & différens modes de la Musique ancienne. Maniére de noter les chants.* 243
§. V. *S'il faut préférer la Musique moderne à l'ancienne.* 253
ART. II. *Des parties de la Musique propres aux Anciens.* 260
§. I. *Déclamation du Théatre composée & réduite en notes.* 261
§. II. *Gestes du Théatre composés & réduits en notes.* 266
§. III. *Déclamation & geste partagés sur le Théatre entre deux Acteurs.* 269
§. IV. *Art des Pantomimes.* 279

LIVRE VINGT-TROISIÉME.

DE LA SCIENCE MILITAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE I. *Entrepriſe & Déclaration de la guerre.* 289
§. I. *Entrepriſe de la guerre.* ibid.

§. II. *Déclaration de la guerre.* 295
ART. II. *Choix du Général & des Officiers. Levée des soldats.* 303
§. I. *Choix du Général & des Officiers.* ibid.
§. II. *Levée des soldats.* 322
ART. III. *Préparatifs de la Guerre.* 347
§. I. *Des Vivres.* ibid.
§. II. *Paie des soldats.* 361
§. III. *Armes anciennes.* 375
ART. IV. §. I. *Soins préliminaires du Général.* 394
§. II. *Départ & marche des troupes.* 399
§. III. *Construction & fortification du Camp.* 407
§. IV. *Disposition du Camp des Romains, selon Polybe.* 414
§. V. *Fonctions & exercices des soldats & des Officiers Romains dans leur Camp.* 428

Fin de la Table de la premiére Partie du Tome XI.

De l'Imprimerie de QUILLAU, 1737.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'Ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, le Onziéme Volume de l'*Hiſtoire Ancienne* de M. Rollin, dans lequel je n'ai rien trouvé qui en puiſſe empêcher l'impreſſion. A Paris, ce 14. Décembre 1736.

SECOUSSE.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottavionsis

Fautes à Corriger dans la premiére Partie du Onziéme Volume.

PAge 3. *ligne* 26. Le plus grand Empereur qui ait régné, *lisez :* Un des plus grands Empereurs qui aient régné

Pag. 41. *l.* 4. publiques, *lif.* publics.

Pag. 49. *l.* 6. La Reine Cléopatre, &c. *Il vaut mieux attribuer cet Ouvrage à Ptolémée Philadelphe.*

Pag. 51. *l.* 10. dans la Gréce, *lif.* chez les Grecs.

Pag. 52. *l.* 13. Plus de 300 ans. *Mettez à la marge :* Vitruv. ibid. *avant la citation de Tite-Live.*

Pag. 85. *l.* 5. *&* 6. du quatorziéme ſiécle, *lif.* du quinziéme ſiécle.

Pag. 145. *à la marge :* χαίειν. *lif.* χαίειν.

Pag. 162. *l.* 26. Cléanthe, *lif.* Timanthe.

Pag. 192. *l.* 8. ſes créanciers, *lif.* les créanciers.

Pag. 203. *l.* 6 *&* 7. que ſe donnoit, *lif.* que s'étoit donné.

Pag. 225. *l.* 1. Il oſa, *lif.* Ce dernier oſa.

Ibid. l. 3. le vainqueur, *lif.* le vaincu.

Pag. 311. *l. pen.* des plus hauts degrés, *lif.* des plus hauts emplois.

Pag. 320. *l.* 15. Cette pratique, &c. *Réformez ainſi cet endroit.* Cette pratique, qui laiſſoit aux Romains l'honneur du commandement en chef parmi les Alliés, & qui ne donnoit à ceux-ci que la qualité de premiers Officiers ſubalternes, étoit l'effet d'une ſage politique pour tenir les Alliés dans la dépendance, & pouvoit contribuer beaucoup, &c.

Pag. 321. *l.* 9. Fabius le pere, *ajoutez :* au-devant duquel ſon fils étoit allé.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Échéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq cents, plus deux cents pour chaque jour de retard.

The Librar
University of O

Date due

For failure to return
or before the last dat
below there will be a
cents, and an extra ch
cents for each additio